This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06182959 8

ETUDES

DE L'HISTOIRE ANCIENNE

ET

DE CELLE DE LA GRÈCE.

IMPRIMERIE DE BRASSEUR AINÉ.

Cet Ouvrage se trouve aussi chez les Libraires ci-après :

NICOLLE, rue de Seine, *à Paris.*
LECHARLIER, *à Bruxelles.*
VINCENOT, *à Nancy.*
ESLINGER, *à Francfort sur le Mein.*
GIEGLER, *à Milan.*
VAN CLEFF, *à La Haye.*

ÉTUDES

DE L'HISTOIRE ANCIENNE

ET

DE CELLE DE LA GRÈCE;

DE LA CONSTITUTION DE LA RÉPUBLIQUE D'ATHÈNES ET DE CELLE DE LACÉDÉMONE;

DE LA LÉGISLATION, DES TRIBUNAUX, DES MOEURS ET USAGES DES ATHÉNIENS;

DE LA POÉSIE, DE LA PHILOSOPHIE ET DES ARTS CHEZ LES GRECS;

PAR PIERRE-CHARLES LEVESQUE,

CHEVALIER de la Légion d'Honneur, Membre de l'Institut, Professeur d'Histoire au Collége impérial de France et dans la Faculté des Lettres de l'Université impériale.

TOME IV.

NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

A PARIS,

CHEZ FOURNIER FRÈRES, LIBRAIRES,

RUE POUPÉE, N° 7.

M. DCCC. XI.

ETUDES

DE L'HISTOIRE ANCIENNE

ET

DE CELLE DE LA GRÈCE.

SUITE

DE LA GRÈCE.

LACÉDÉMONE JUSQU'A SA JONCTION A LA LIGUE ACHÉENNE.

Agésilas, le dernier des Spartiates dont le nom soit arrivé brillant de gloire à la postérité, contribua, peut-être par les qualités mêmes qui lui ont fait un grand nom, à la décadence de sa patrie; il médita, il entama des projets supérieurs aux forces de Lacédémone; il excita contre elle la haine et l'envie

des autres puissances de la Grèce, et pendant qu'il se promettait d'abaisser la fortune des Perses, la fortune de Thèbes s'éleva tout à coup par les talens de Léonidas et d'Epaminondas. Sparte reçut à Leuctres et à Mantinée des blessures qui la firent tomber dans un état de langueur dont elle se serait peut-être rétablie si la mort d'Epaminondas n'eût pas été suivie de près du règne de Philippe, père d'Alexandre.

Archidamus, fils d'Agésilas, n'est guère connu que par une victoire remportée sur les Arcades; victoire qui, dit-on, ne coûta pas la vie à un seul homme de son armée. Il est peut-être plus vrai que, pour abaisser l'orgueil de Philippe, qui lui écrivit avec hauteur après sa victoire de Chéronée, il lui ait répondu : « Si tu mesures ton ombre, tu ne la « trouveras pas plus grande qu'auparavant »; mot piquant qui ne retranchait rien de la puissance de Philippe.

Archidamus, qui n'aimait pas la vie trop austère de son pays, saisissait volontiers les occasions de s'en absenter. Il commanda un secours que les Tarentins obtinrent de Lacédémone, et il fut tué dans cette expédition.

Agis, son fils, qui excita les Grecs contre

Alexandre à peu près dans le temps que ce prince gagnait la bataille d'Arbelles, montra tout ensemble beaucoup de courage et beaucoup d'imprudence; le fruit de sa témérité fut une entière défaite et la mort.

Eudamidas, son fils et son successeur, passa son règne en paix; il eut, ainsi que son père, un Cléomène pour collègue, et l'histoire ne nous apprend de ce Cléomène que son nom.

Après Eudamidas et Cléomène régnèrent Archidamus, fils du premier, et Aréus, fils du second. Le trône avait été disputé à celui-ci par son oncle Cléonyme, qui, piqué de la préférence qu'avait obtenue son neveu, chercha une retraite à la cour de Pyrrhus, roi d'Epire, et parvint à l'armer contre sa patrie. Les Lacédémoniens, dans la défense de leur ville, se montrèrent dignes de leur réputation; ils n'auraient fait cependant que reculer leur perte de quelques jours, si un général d'Antigone, qui était à Corinthe, ne leur avait amené un puissant renfort, et si le roi Aréus n'eût pas fait entrer en même temps deux mille hommes dans la ville. Pyrrhus, qui n'avait plus d'espoir de réussir, prit le chemin d'Argos, où il était appelé; on sait

qu'il y reçut la mort de la main d'une femme, qui du haut d'une maison lui jeta une tuile sur la tête : ainsi furent vengés, par une débile main, ces Spartiates dont il avait fait une horrible boucherie lorsqu'ils osèrent le poursuivre dans sa retraite. Aréus, qui les avait imprudemment conduits à leur perte, ne craignit pas non plus, pour défendre la liberté d'Athènes, d'affronter la valeur et la puissance de Démétrius Poliorcète : la fortune ne récompensa pas sa générosité ; il fut tué à la bataille de Corinthe.

Acrotatus, son fils, lui succéda, et eut pour collègue Archidamus, fils d'Eudamidas. Comme le dernier Aréus, il osa choisir pour ennemi Démétrius, qui, maître d'Athènes, voulait aussi mettre Lacédémone sous le joug; deux fois il lui livra bataille, et deux fois il fut vaincu. Si Sparte fut sauvée, c'est que des circonstances impérieuses rappelèrent Démétrius dans ses Etats d'Asie.

Archidamus mourut avant Acrotatus, et eut pour successeur l'obscur Eudamidas, son fils : le nom de ce prince ne serait même pas prononcé s'il n'avait pas été père de cet Agis dont nous allons parler ; prince qui s'est rendu célèbre par son imprudente vertu et

par le mal qu'elle a fait à sa patrie. A peu près dans le même temps Acrotatus eut pour successeur son fils Aréus : ce prince enfant mourut peu de temps après, et fut remplacé sur le trône par Léonidas, son tuteur, qui avait été élevé à la cour de Séleucus ; il y prit dès ses jeunes ans le goût du faste asiatique, et l'apporta dans son austère patrie.

Agis, au contraire (1), avait pour la sévérité des lois de Lycurgue un amour qui tenait de l'enthousiasme, et ne lui permettait pas de considérer si cette austérité, qui appartenait à la rudesse primitive des mœurs antiques, pouvait convenir à son siècle ; mais excusons ce jeune prince de n'avoir pas senti ce qui est échappé à bien des philosophes, c'est qu'on ne pourrait ramener les mœurs antiques sans ramener aussi l'antique ignorance et l'antique férocité.

Agis avait pour mère Agésistrate, et pour aïeule Archidamie, les deux femmes les plus riches de Lacédémone à cette époque, où presque toutes les richesses étaient passées aux femmes. Mollement élevé dans les bras de ces princesses, il eut horreur de la mollesse et de toute espèce de faste ; il disait qu'il

(1) Plut., in Agide.

n'avait pas besoin de la royauté, si ce n'était pour ramener les mœurs et les institutions des anciens Spartiates.

Cependant la pure race de ces Spartiates était à peu près éteinte ; il ne restait plus que sept cents citoyens, dont une centaine réunissait tous les héritages ; le reste languissait sans considération et sans fortune, et, n'ayant rien à perdre, ne soupirait qu'après quelque révolution. Voilà ce qu'avait produit l'orgueil des Spartiates, qui n'avaient jamais voulu communiquer à des familles nouvelles le droit de cité.

Agis voulait repeupler la ville ; il voulait y rétablir l'égalité, même celle des fortunes, et dans ses projets de restauration il ne pensait pas qu'il commençait par une injustice, celle de dépouiller des propriétaires qui n'avaient point acquis leurs richesses par des moyens illicites ; ils les devaient à des lois qui peut-être n'étaient pas de Lycurgue, mais qui n'en étaient pas moins des lois de l'Etat ; on pouvait tout au plus les abroger, et non donner à cette abrogation un effet rétroactif ; en un mot Agis, par amour de l'ordre et de la justice, était injuste et renversait l'ordre social, dont le principe est le droit de propriété.

Pour réussir il avait besoin de se faire un parti; il s'en fit un parmi les jeunes gens, en communiquant son enthousiasme à leurs têtes ardentes : les hommes d'un âge mûr redoutaient même le nom de Lycurgue; ils frémissaient, dit Plutarque, de rentrer sous ses lois, comme un esclave fugitif craint de rentrer dans ses fers; mais Plutarque, qui les condamne, semble n'avoir pas vu que les temps étaient bien changés depuis Lycurgue, qu'on ne sait même pas bien quels temps c'étaient que ceux de Lycurgue, et que ses lois ne convenaient plus.

Quelques hommes graves, chacun dans des vues différentes, secondèrent les desseins d'Agis; tels furent Mandroclidas, Lysander et Agésilas; tous avaient des moyens qui les rendaient capables de bien servir le parti qu'ils embrassaient. Aucun citoyen ne jouissait d'un plus grand crédit que Lysander; Mandroclidas avait de l'adresse, et savait dans l'occasion joindre l'astuce à l'audace; Agésilas, frère de la mère d'Agis, était un homme mou, mais intéressé et maniant bien la parole; il fut engagé dans la faction par son fils, qui déjà s'était distingué dans plusieurs guerres; mais il fut surtout déterminé

par l'espérance de se débarrasser des dettes dont il était accablé : ainsi déjà l'imprudente vertu d'Agis favorisait l'injustice.

Une des personnes qu'Agis avait le plus d'intérêt de gagner, et qui lui opposait le plus de résistance, était sa mère; elle était persuadée que son fils formait un projet dont le succès était désespéré : c'était une femme d'un grand sens, car elle prévoyait que si même le succès pouvait être heureux, il serait funeste à la patrie. Son fils se servit de son oncle Agésilas pour se la rendre favorable, et comme les femmes se laissent volontiers conduire par le sentiment plutôt que par le raisonnement, elle ne put résister aux idées de gloire que son fils et son frère conspiraient à lui présenter. Dès qu'elle eut cédé elle mit toute la vivacité de son sexe à servir une cause qui devenait la sienne; elle assembla ses amis. Mais le plus important, le plus difficile restait encore à faire; c'était de gagner les femmes : il n'était pas aisé de les résoudre à voir diminuer leurs richesses, et ce n'était que par elles qu'on pouvait s'assurer des hommes; car les époux de Lacédémone consultaient leurs femmes dans les affaires publiques et privées, et leur obéissaient en tout.

Moins attachées à leur fortune par l'amour du luxe que par celui de la domination qu'elle leur procurait, elles résistèrent, et, pour opposer pouvoir à pouvoir, elles eurent recours au collègue d'Agis, ce Léonidas que son goût pour la volupté et pour le faste asiatique ne pouvait manquer de leur rendre favorable; cependant il ne se déclara pas ouvertement, mais il nuisit bien plus sûrement au jeune roi en répandant sous main, ce qui ne manquait pas de vraisemblance, que ce prince aspirait à la tyrannie, et voulait acheter les suffrages des pauvres en leur partageant les biens des riches.

Agis était encore arrêté par le collége des éphores, qu'armait un pouvoir despotique, et qui faisaient trembler les rois eux-mêmes; mais il y fit entrer Lysander, et, fort de cet appui, il ne craignit plus de présenter sa loi: elle consistait principalement en deux articles également injustes, le partage des terres et l'abolition des dettes. Il divisa les terres de l'intérieur en quatre mille cinq cents lots destinés aux Spartiates, ou du moins à ceux qu'il se disposait à décorer de ce nom; il devait compléter ce nombre par un choix de périéciens ou sujets, et d'étrangers bien élevés,

distingués par la beauté de leur taille et florissans de jeunesse ; mais, quand il aurait fait les meilleurs choix, il aurait toujours indigné les vieux citoyens, nourris dans le mépris des hommes nouveaux. Les terres du dehors, distribuées en quinze mille parts, devaient être données à des périéciens capables de porter les armes.

Par un autre article, un peu moins odieux, mais que l'oubli des vieux usages ne rendait guère moins désagréable, il voulait que les citoyens prissent leurs repas en commun, à la manière de leurs ancêtres, et fussent partagés en différens réfectoires de deux cents et de quatre cents couverts.

La loi fut rejetée et portée devant le peuple. Quoiqu'elle dût être favorablement reçue à ce nouveau tribunal, Mandrocidas et Agésilas l'y soutinrent par tout ce qu'ils avaient d'éloquence. Agis lui-même prit la parole, et ce qu'il dit devait avoir plus de force que l'éclat de leurs discours ; il exposa que c'était lui qui faisait les plus grands sacrifices ; qu'il donnait au public des propriétés territoriales consistant en terres labourables et en pâturages, et six cents talents d'argent monnoyé (3,240,000 f.) ; que sa mère et son aïeule suivaient son

exemple, ainsi que ses amis, qui étaient les hommes les plus riches de la république.

Le peuple applaudit. Léonidas eut le courage de braver la multitude et de s'opposer à la loi nouvelle. On rendit vaine son opposition par une manœuvre odieuse ; ce fut de le mettre en justice, suivant une loi qui prononçait la peine de mort contre tout Héraclide qui aurait des enfans d'une étrangère : il en avait eu deux d'une femme asiatique. Il fut condamné, et la royauté fut donnée à Cléombrote, son gendre. Léonidas se réfugia dans le temple de Pallas au temple d'airain, et Chélonis, sa vertueuse fille, quitta Cléombrote son époux, devenu roi, pour venir partager l'infortune de son père proscrit.

Lysander sortit de charge quand l'année de ses fonctions fut expirée. Les nouveaux éphores, contraires aux desseins d'Agis, firent sortir Léonidas du temple qui lui servait d'asile, et accusèrent Lysander et Mandroclidas d'avoir illégalement proclamé l'abolition des dettes et le partage des terres. Mais les rois Agis et Cléombrote se rendirent sur la place publique, accompagnés de leurs amis, chassèrent les éphores de leurs siéges, et en instituèrent d'autres, dont fut Agésilas. Le rôle

de chefs forcenés de faction ne les effraya pas; ils armèrent les jeunes gens, ouvrirent les prisons, et frappèrent de terreur tous ceux qui leur étaient contraires. Agésilas envoya même des assassins pour donner la mort à Léonidas, qui, ne songeant plus qu'à sauver ses jours, cherchait un asile à Tégée. Agis, plus humain, quoique son enthousiasme fût plus sincère, envoya des hommes sûrs pour défendre ce malheureux prince et lui procurer une libre retraite : ce fut par ses soins qu'il n'y eut pas de sang répandu.

Il ne restait plus d'obstacles, et la révolution semblait opérée : l'avarice d'Agésilas gâta tout. Comme ce n'était que pour frustrer ses créanciers qu'il prenait un si vif intérêt aux projets de son neveu, il lui conseilla de commencer par l'abolition des dettes, et de prendre du temps pour le partage des terres. Tous les titres des créanciers furent brûlés, et Agésilas, n'ayant pas même la pudeur de cacher sa joie, s'écria qu'il n'avait jamais vu un si beau feu.

Cependant le peuple demandait à grands cris le partage des terres, et les rois se montraient disposés à le contenter. C'est ce que craignait Agésilas, qui n'aimait de la révolution que ce qui s'accordait avec ses intérêts;

il trouvait toujours des prétextes pour différer cette opération, et pendant qu'il gagnait du temps les Achéens implorèrent Lacédémone contre les Béotiens. Agis fut obligé de suspendre les affaires de l'intérieur pour entrer en campagne.

A son retour il trouva la ville dans le trouble par la vexation et la tyrannie d'Agésilas. Cet homme dur ne s'était interdit aucun moyen d'extorquer de l'argent; il avait même ajouté à l'année un treizième mois intercalaire, qui ne devait pas tomber à cette époque, pour se faire payer le cens de ce mois. Devenu l'objet de la haine générale, il entretenait une garde armée de poignards; aussi hautain que féroce, il ne daignait pas cacher son mépris pour le roi Cléombrote, et s'il avait un peu plus d'égards pour Agis, il laissait voir qu'il ne lui était attaché que par les liens de la parenté; plein de confiance dans la force qu'il devait à ses satellites, et ne connaissant dans Lacédémone d'autre autorité que la sienne, il annonçait hautement qu'il serait encore éphore aux premières élections: c'était avertir ses nombreux ennemis de prévenir ce malheur. Ils rappelèrent Léonidas, qui fut reçu aux acclamations générales, et

dès ce moment le pouvoir d'Agésilas fut détruit; il aurait été déchiré par le peuple si son fils ne l'avait pas sauvé. Cléombrote se réfugia dans le temple de Neptune, et Agis dans celui de Pallas au temple d'airain.

Léonidas, justement indigné contre un gendre qui l'avait renversé du trône et chassé de sa patrie, sembla mettre d'abord beaucoup de chaleur à poursuivre Cléombrote; alors sa fille, la tendre et fidèle compagne de son infortune, le quitta dans la prospérité pour aller partager le malheur de son époux. Tant de vertu toucha Léonidas; il se contenta d'exiler son gendre, et ne put obtenir de sa fille qu'elle ne suivît pas l'infortuné dans son exil. S'il est dans l'histoire de Lacédémone un exemple de la plus touchante vertu, c'est celui de Chélonis.

Agis avait quelquefois l'imprudence de quitter son asile pour aller au bain; il finit par être arrêté et conduit en prison. Cet homme, qui avait eu la folle prétention de réunir l'amour de tous ses concitoyens, n'avait d'amis ni parmi les riches, dont il avait promis aux pauvres de leur partager les terres, ni parmi les pauvres, parce qu'il avait différé de leur faire ce partage. Personne ne

lui donna de secours; il fut jugé par les éphores et étranglé. Son aïeule Archidamie, sa mère Agésistrate demandèrent à le voir; elles furent introduites dans la prison, et étranglées sur son corps. On serait tenté de plaindre ce jeune et malheureux prince, que de fausses idées d'ordre et de vertu avaient égaré; mais la bonté des intentions ne justifie pas l'imprudent qui porte le désordre dans sa patrie.

L'exemple d'Agis devait intimider pour longtemps quiconque présumerait de le suivre; il ne tarda pas cependant à trouver un imitateur; mais celui-ci n'inspire pas le même intérêt, parce qu'il n'eut ni les mêmes vertus, ni la même douceur de caractère (1). Il se permit jusqu'aux crimes pour opérer le bien, au moins fort douteux, d'une réforme dans sa patrie.

Le roi Léonidas avait donné pour épouse la riche et belle Agiatis, veuve d'Agis, et mère d'un enfant qui venait de naître, à son fils Cléomène, qui n'était pas en âge nubile. Elle conserva toujours un vif ressentiment contre Léonidas, qui avait disposé tyranniquement de sa main; mais elle aima le jeune

(1) Plut., in Cleomene.

époux qu'il l'avait forcée de prendre. Elle se plaisait à l'entretenir d'Agis, et le jeune homme compatissait au triste souvenir qu'elle conservait de ce prince; souvent c'était lui-même qui l'engageait à parler d'Agis et de ses projets : mais Agis les avait conçus par de trompeuses idées du juste, et ce fut par des idées d'ambition et d'orgueil que Cléomène voulut les exécuter. Il était, comme le premier époux d'Agiatis, ami de la tempérance et de la simplicité des mœurs; mais ces apparences de vertu tenaient à la dureté de son caractère; au défaut de moyens plus doux, il recourait volontiers à la violence pour parvenir à ce qui lui semblait être bien, et il croyait beau de forcer à l'embrasser ceux qu'il n'y pouvait amener par la persuasion.

Quand il monta sur le trône, à la mort de son père, il vit avec douleur les riches livrés à la dissolution, et rendus indifférens au bien public par les jouissances de la volupté, tandis que le reste des citoyens, sensibles seulement à la misère qu'ils éprouvaient, ne pouvaient être touchés de la gloire des armes, ni trouver de plaisir aux exercices militaires. Cette observation, qui l'affermit dans le projet de faire revivre les institutions de Lycurgue,

aurait dû lui faire connaître que Sparte était désormais incapable d'y revenir.

Il n'osait s'ouvrir à personne de ses desseins. Il jeta d'abord les yeux sur un de ses amis nommé Xenarès, qui avait connu Agis; il se plaisait à le faire parler de ce prince; mais quoique d'ailleurs il ne lui fît aucune confidence, Xenarès pénétra son secret, et n'hésita point à lui dire que son projet était insensé; dès lors Cléomène sentit qu'il ne devait compter que sur lui-même.

Il attendit ou fit naître l'occasion d'une guerre, persuadé qu'il lui serait impossible de réussir en temps de paix : ainsi, pour amener dans son pays un bien imaginaire, il se disposait à lui faire éprouver à la fois les maux de la guerre et ceux d'une révolution. C'était dans le temps qu'Aratus travaillait à réunir tout le Péloponèse à la confédération achéenne. Déjà les Achéens commençaient à presser vivement les Arcadiens; Cléomène vint au secours de ces derniers, et ce fut en cette occasion qu'Aratus détourna le préteur d'accepter la bataille, dont la supériorité de ses forces lui promettait l'avantage. Cléomène crut qu'en cette journée il avait gagné plus qu'une victoire, puisque les ennemis n'avaient

pas même osé tenter contre lui le hasard d'une action.

L'année suivante il alla au secours d'Élée contre les Achéens, et remporta sur Aratus une victoire signalée. Nous avons vu que le bruit se répandit même que ce général avait été tué dans l'action, et qu'Aratus profita de la sécurité des Lacédémoniens pour aller surprendre et leur enlever Mantinée. Cette perte dégoûta les éphores de la guerre, dont elle leur manifestait l'incertitude; mais surtout ils la haïssaient, parce qu'elle augmenterait le crédit de Cléomène s'il y remportait de grands avantages.

Cléomène sentait de son côté que jamais il ne pourrait opérer une révolution dans son pays tant que sa conduite serait éclairée par le tribunal des éphores; mais l'accord des deux rois suspendait tout exercice de leur pouvoir, et ce fut le moyen qu'il voulut mettre contre eux en usage. Archidamus, frère d'Agis, vivait alors en exil à Messène, et c'était à lui que devait appartenir la part de la royauté que possédait la branche des Eurytionides. Cléomène mit en mouvement ses amis pour le faire rappeler : rappel inutile; car les meurtriers d'Agis, dans la crainte d'être punis, atten-

dirent ce prince hors de la ville, et l'assassinèrent lorsqu'il était prêt d'y rentrer. On soupçonna peut-être injustement que les assassins avaient été autorisés par Cléomène lui-même, qui était entré en négociation avec eux, et qui leur abandonna cette victime pour les mettre dans ses intérêts.

Ce qui put donner quelque crédit à ce soupçon, c'est qu'on le vit bientôt après en bonne intelligence avec les éphores, et qu'il les paya pour faire décréter la guerre et s'en faire donner le commandement. On va voir que cette réconciliation était de sa part une ruse qu'on peut traiter de scélératesse. Il se faisait en même temps un grand parti par le crédit de Cratésiclée, sa mère, femme ambitieuse, qui, pour se rendre plus utile à son fils, contracta un second mariage, et prit pour époux Mégistonus, l'un des citoyens les plus puissans de la république.

Cléomène eut des avantages remarquables sur les Achéens, prit sur eux quelques villes importantes, et se fit une étude, par des marches et des contre-marches multipliées, de causer encore plus de fatigues à ses troupes qu'il ne donnait d'inquiétudes aux ennemis. C'est qu'il voulait empêcher les citoyens qu'il

avait sous son commandement de retourner avec lui à Sparte, où leur présence l'aurait gêné dans le crime qu'il méditait. Quand il les vit harassés jusqu'à demander grâce, il se para d'une complaisance hypocrite, en leur accordant la permission de se reposer dans l'Arcadie; lui-même prit aussitôt le chemin de Sparte. Il avait une grosse troupe de mercenaires, dont les chefs étaient dans sa confidence, et qui tous, ne faisant le métier de la guerre que pour gagner une solde, étaient toujours du parti qui les payait, et ne prenaient aucun intérêt à Lacédémone. Il fit annoncer en secret l'instant de son arrivée à son beau-père, qui était chargé de préparer son horrible succès.

Il règle sa marche de manière à n'arriver qu'à l'heure à laquelle les éphores prenaient en commun leur repas. Il s'arrête au dehors de la ville, envoie Euryclidas, le plus intime de ses confidens, au réfectoire de ces magistrats, comme pour leur porter des nouvelles de l'armée, et le fait suivre par quelques soldats déterminés. Pendant qu'Euryclidas occupe les éphores de vains rapports, et s'en fait écouter sans que ces malheureux conçoivent aucune défiance, les soldats se jettent

dans le réfectoire et les frappent de leurs poignards. Un seul parvient à s'échapper; les autres tombent morts aux pieds des soldats. Ce fut par cet attentat à la vie des principaux magistrats que Cléomène commença son entreprise : dix citoyens furent tués en voulant les défendre. Lui-même entre dans la ville, et prononce contre soixante autres la peine de l'exil; il fait briser les siéges des éphores, en réserve un pour lui seul, et convoque l'assemblée. Là ce réformateur assassin prononce son apologie, et il la termine de manière à s'assurer la faveur de la multitude indigente; car il met ses biens en commun, et est imité par Mégistonus et par ses amis : c'était forcer les autres citoyens, sous peine d'une mort présente et inévitable, à suivre cet exemple. Il fit des parts pour ceux mêmes qu'il avait exilés, promettant de les rappeler quand le repos serait rendu à l'Etat. Il choisit ceux des périéciens qui lui étaient les plus agréables pour compléter le nombre de ce qu'il lui plut d'appeler les Spartiates, et voulut que la république eût quatre mille hommes d'armure complète, que les Grecs appelaient hoplites. Souillé de crimes publics et récens, il ose se déclarer l'instituteur des mœurs, dresse des

réglemens pour l'éducation de la jeunesse, et se fait aider dans cette opération par le stoïcien Sphærus, dont il avait été le disciple. La secte de philosophie la plus dure pouvait seule convenir à son caractère et à ses vues. Pour ne pas sembler établir la domination d'un seul, et se soustraire, s'il était possible, au reproche de tyrannie, il se donna pour collègue à la royauté son frère Euclidas; mais c'était éluder la constitution et non l'observer, puisque les deux rois étaient de la même maison.

Ainsi fut établi, par la violence et les assassinats, le régime qu'il plaisait à Cléomène de donner à sa patrie, et qu'il osait couvrir du nom révéré de Lycurgue; il avait la prétention de faire le bonheur des citoyens et de les rendre à la liberté en les soumettant à des lois qu'il ne leur laissait pas la liberté de choisir, à un gouvernement qui leur déplaisait, à un maître dont ils avaient horreur.

L'Achaïe s'attendait à jouir d'un long repos pendant la révolution de Lacédémone; mais la force, la terreur et la cupidité avaient trop bien servi Cléomène pour qu'elle pût n'être pas bientôt terminée. Il n'était pas dans son caractère de faire entrer dans sa législa-

tion la loi attribuée à Lycurgue qui défendait aux Lacédémoniens les conquêtes, et dès qu'il eut terminé son opération politique il se jeta sur le territoire de Mégalopolis, y fit un grand butin, et encore un plus grand ravage. Une troupe de comédiens passait près de son camp, venant de Messène; il l'arrêta, fit élever un théâtre sur le sol ennemi, et s'y donna le plaisir du spectacle, moins pour en jouir que pour insulter aux vaincus. Il eut sur les Achéens d'assez grands avantages pour les forcer à traiter avec lui : il affectait de ne demander autre chose que le commandement de leur ligue; c'était montrer une modération apparente; mais c'était en effet tout exiger, car en commandant l'Achaïe il la rendait sujette de Lacédémone, et lui donnait pour dominateur l'assassin des éphores; elle recevait en lui un maître dur, impérieux, ami des révolutions, qui venait de tout renverser dans son pays, qui voudrait renverser de même toute la ligue, et ne serait ni doux ni modéré dans les moyens d'opérer les changemens qui s'offriraient à son caprice.

Aussi, pendant que les négociations traînaient en longueur, Aratus appela-t-il le roi de Macédoine Antigone. Cléomène s'était

flatté d'être admis dans Argos avec toute sa suite, pour mettre la dernière main au traité: on lui déclara qu'il ne serait reçu qu'avec trois cents hommes.

Comme dans sa réconciliation avec les Achéens il n'avait eu que des vues d'ambition et point de pensées généreuses, il fut indigné de leur prudence, qui trompait sa cupidité, et ne songea plus qu'à sa vengeance; il l'avait déjà préparée en semant entre eux la discorde. Par ses intrigues les villes s'agitaient et menaçaient d'un soulèvement; partout le peuple qu'il avait séduit demandait l'abolition des dettes et le partage égal des fortunes, et n'attendait que le signal pour dépouiller, chasser, massacrer les riches. Non moins imprudens, les chefs, ennemis des Macédoniens, se déclaraient contre Aratus, qui avait imploré l'utile secours d'Antigone.

Cléomène, habile à profiter des circonstances qu'il avait fait naître, se rendit maître de quelques places, surprit Corinthe, força les habitans à entrer dans son alliance, et vit plusieurs villes, effrayées ou séduites, se donner à lui, en apparence de leur propre mouvement; mais sa fortune, quelque temps florissante, ne tarda point à décliner, et ses

affaires paraissaient désespérées quand le roi d'Egypte, Ptolémée Evergète, lui offrit des secours : il est vrai qu'il y mettait une condition bien dure, car il demandait pour ôtages la mère et le fils de ce prince (1). Cléomène, trop peu digne de confiance, devait s'accuser lui-même de n'en point obtenir; il n'osait déclarer à sa mère les propositions de Ptolémée: la nécessité vainquit enfin ses irrésolutions; il découvrit à la princesse le secret qui pesait sur son cœur. C'était une femme d'un grand caractère, et follement enthousiaste des fausses, mais brillantes vertus de son fils. « Hé quoi, « lui dit-elle, tu ne te hâtes pas de me jeter « dans un vaisseau, pendant que mon corps « peut encore être utile à Sparte, au lieu de « le laisser consommer ici par la vieillesse? »

Arrivée en Egypte, elle apprit que Ptolémée était en négociation avec Antigone, l'ennemi de son fils, et que celui-ci, par égard pour sa mère, n'osait traiter avec les Achéens, qui lui faisaient des offres de paix. « Ne con-

(1) Ici et dans le récit de la mort de Cléomène, Plutarque lui donne plusieurs enfans (τοὺς παῖδας); ailleurs il ne lui en donne qu'un (τὸ παιδίον, τὸ παιδάριον) : difficulté peu utile à résoudre.

appuyée contre une colonne, il partit pour Gythium, accompagné de quelques amis. Des vaisseaux se trouvaient en rade; ils y montèrent.

Dans le peu d'instans qu'il avait passés à Lacédémone il avait conseillé aux citoyens de recevoir le vainqueur, et dès ce moment Sparte devait s'attendre à n'être plus, puisqu'elle recevait un maître étranger; mais ce maître était Antigone, et nous avons vu avec quelle douceur elle fut traitée.

Cléomène passa à Cyrène, d'où il fut conduit à Alexandrie. Ptolémée Evergète, qui touchait à la fin de son règne, lui fit un accueil favorable, conçut même de l'amitié pour ce prince, qui avait des qualités imposantes, et témoigna du regret de ne l'avoir pas puissamment secouru; il promit de le renvoyer en Grèce avec une flotte et de l'argent, et de le rétablir sur le trône, et en attendant qu'il pût remplir sa promesse, il lui fit une pension annuelle de vingt talens : cette somme ferait 100,000 francs si c'étaient des talens attiques; mais il faut presque la doubler, car ce devait être des talens d'Alexandrie. Cléomène, qui n'avait jamais été si riche, continua de

vivre avec simplicité, et partagea ses revenus avec les Grecs qui avaient cherché un asile en Egypte.

Mais le vieux roi mourut, et eut pour successeur Ptolémée Philopator, prince indolent et débauché, qui, toujours livré aux plaisirs de la table et aux séductions de femmes perdues, laissa Cléomène dans l'abandon. La direction des affaires de l'Etat était dans les mains d'Agathoclée, maîtresse du roi, de la mère de cette femme, et d'Œnanthe, vil ministre des plaisirs du monarque. Ce prince lâche témoigna cependant à Cléomène de la bienveillance, jusqu'à lui faire l'affreuse confidence des craintes que lui donnait son frère Magas, et du dessein que lui-même avait de le prévenir en lui donnant la mort. Cléomène, pour le détourner du crime en lui rendant la sécurité, se vanta d'être en état de le soutenir et de le défendre avec trois mille hommes du Péloponèse dont il était sûr, et qui lui obéiraient au premier signe. L'infortuné, en déclarant ainsi le pouvoir qu'il avait sur les étrangers, ne sentait pas qu'il portait contre lui-même la terreur dans l'âme d'un prince cruel par pusillanimité. Dès lors Philopator le regarda comme un ennemi

caché, et quand il eut appris la mort d'Antigone, il se garda bien de renvoyer dans la Grèce un prince audacieux qui avait vu de trop près la faiblesse de l'empire d'Egypte; mais d'un autre côté il croyait dangereux de le retenir, et d'ailleurs il haïssait l'imprudente sévérité du Spartiate, son mépris marqué pour les ignobles plaisirs de la cour, et surtout ses sarcasmes amers et trop justement appliqués.

Il fallait donc que Cléomène périt. Philopator, qui ne cherchait qu'un prétexte de le montrer coupable, ne pouvait manquer de le trouver, et il avait assez de pouvoir pour n'être pas sévère sur l'authenticité des preuves. Le hasard ne tarda pas à le bien servir. Un marchand messénien, que le roi de Sparte regardait comme un de ses amis, vint exposer en vente dans Alexandrie d'excellens chevaux de bataille. « Tu aurais mieux « fait, lui dit Cléomène, d'amener ici des « joueuses d'instrumens et des filles de joie. » Cléomène devait au Messénien quelque argent qu'il ne pouvait lui payer, parce qu'il ne lui restait rien de sa pension. Dans son mécontentement, le marchand rapporta le propos qu'il venait d'entendre à un homme de la cour

nommé Sosibius : c'était un ennemi de Cléomène; mais il ne voyait pas, dans une plaisanterie d'un genre trop familier au prince, un moyen suffisant de le perdre. Il en sut créer un plus sûr; ce fut d'engager le marchand à lui laisser en partant une lettre suivant laquelle le prince lui avait déclaré qu'il n'aurait pas plutôt reçu du roi des vaisseaux, qu'il en ferait usage pour s'emparer de Cyrène. Le caractère de Cléomène permet de douter si cette dénonciation était calomnieuse. Le marchand partit; Sosibius donna la lettre au roi, et ce prince fit renfermer Cléomène dans une vaste maison où rien ne lui manquait; mais l'ordre était donné de le garder sévèrement.

Il eut envie de parler à un ami du roi, nommé aussi Ptolémée, qui, l'étant venu trouver dans sa prison, chercha des raisons d'excuser la conduite du monarque à son égard. Quand il sortit Cléomène le conduisit jusqu'à la porte, et il l'entendit reprocher aux soldats de garder trop négligemment une bête farouche qu'il était impossible d'apprivoiser.

Ces mots lui inspirèrent une fureur profonde qui le rendit coupable et le conduisit à sa perte. Il se hâte de rapporter aux compa-

gnons de sa captivité les paroles qu'il vient d'entendre : « Il ne nous reste plus d'espé-« rance, ajoute-t-il; on ne nous garde que « pour nous immoler : prévenons les desseins « de nos ennemis, et mourons en gens de « cœur. »

Ptolémée fit un voyage à Canope, et Cléomène profita de cette absence pour remplir un projet qui ne pouvait en effet le conduire qu'à la mort. On voit qu'il continuait d'être fort mal gardé, car il trouva moyen d'instruire de son dessein ses amis du dehors. Il était d'usage que le monarque envoyât aux prisonniers de distinction qu'il avait résolu de délivrer bientôt un repas et des présens d'hospitalité. Cléomène fit courir le bruit par ses amis que le roi se disposait à lui rendre la liberté, et les chargea de lui envoyer, au nom de ce prince, de quoi faire un grand festin. L'abondance du vin était l'article le plus fortement recommandé. Les gardes laissèrent tout passer; comme ils devaient avoir leur part de la bonne chère, ils aimèrent à se persuader que tout venait du palais. Cléomène les enivra. Quand ils furent profondément endormis, ou rendus immobiles par l'ivresse, il ouvrit lui-même la prison, et sortit

en plein jour avec ses amis, au nombre de treize, qui avaient été détenus avec lui. Tous avaient l'épée à la main. Comme s'ils étaient encore dans la Grèce, ils appellent le peuple à la liberté, et personne ne répond à ce mot dans un pays où il n'a pas de sens. Ils rencontrent le favori Ptolémée qui sort du palais, et le tuent. Un autre Ptolémée, gouverneur d'Alexandrie, est arraché de son char, et on lui donne la mort, après avoir égorgé ses gardes. Ils se transportent à la prison publique pour en briser les portes et se faire des auxiliaires des scélérats qu'elle renferme; mais ils sont repoussés. Ils parcourent les rues de la ville, et tout fuit devant ces furieux. Trop sûrs enfin que personne ne voudra partager et seconder leur démence, ils s'arrêtent et se donnent réciproquement la mort. Un ami de Cléomène, nommé Penthée, voulut mourir le dernier; il essaya avec la pointe de son épée si ses amis ne donnaient plus aucun signe de vie; il piqua aussi Cléomène au talon, et un léger mouvement lui fit connaître qu'il vivait encore; il s'assit auprès de lui, le tint serré dans ses bras, et ses lèvres recueillirent son dernier soupir; assuré que son ami ne vivait plus, il se perça le sein.

Le corps de Cléomène fut attaché en croix; son fils, sa mère, les femmes qui la servaient et l'épouse de Penthée périrent par ordre de Ptolémée.

Après la malheureuse bataille de Sellasie, perdue par Cléomène, nous avons vu les Lacédémoniens tomber sous la puissance d'Antigone sans que le généreux vainqueur eût appesanti sur eux le joug; et quoiqu'il fût retourné dans la Macédoine et qu'il fût mort peu de temps après, ils restèrent tranquilles, et respectèrent dans les Achéens les amis du roi qui les avait épargnés (1). Tant que vécut Cléomène ils ne lui donnèrent pas de successeur, et restèrent soumis au gouvernement des éphores et du sénat; mais le trouble suivit de près la nouvelle de sa mort. Les éphores les encouragèrent à prendre les armes contre ces Macédoniens qu'ils devaient redouter, et dont ils n'avaient déjà que trop éprouvé la puissance. Un seul, nommé Adimas, opposait de sages conseils à la démence de ses collègues: ils l'entourèrent avec leurs partisans, et le poignardèrent. Débarrassés de son incommode prudence, il leur fut aisé de faire partager au peuple leur fureur plutôt que leur

(1) Polyb., l. 4, c. 35.

courage; mais l'audace dont ils remplirent les esprits ne fut pas de longue durée. Bientôt Philippe, monté sur le trône par la mort d'Antigone, se montre sur la frontière avec une armée formidable, et les Spartiates envoient des députés l'assurer de leur soumission. Les avis les plus sévères sont émis dans le conseil du prince; le plus grand nombre des voix demande que Sparte ne soit plus, que les principaux citoyens soient mis à mort, et les autres rigoureusement punis; mais le roi, fort jeune encore, et dans l'âge heureux de la clémence, répugne à maltraiter des hommes soumis, et se contente de leur conseiller pour l'avenir plus de sagesse et de prudence.

Mais c'est un conseil qu'ils sont incapables de suivre. Des chefs de parti soulèvent le peuple contre les éphores, et ces magistrats, autrefois révérés même des rois, sont massacrés dans un jour de fête solennelle et dans l'enceinte sacrée du temple de Pallas. De nouveaux éphores sont choisis avec ordre d'élire des rois, et ils élèvent sur le trône un enfant nommé Agésipolis, fils de Cléombrote que Léonidas avait banni : c'était le dernier des Héraclides. Pour obéir en apparence à la cons-

titution en donnant deux rois à la république, ils proclament en même temps un certain Lycurgue, étranger à la race royale, et que l'un des éphores ose faire reconnaître comme issu du sang des rois. Cet usurpateur ne tarda pas à chasser Agésipolis; il engagea son pays dans différentes guerres, et eut des succès variés jusqu'à ce qu'un nouvel usurpateur, nommé Chilon, ne craignit pas d'annoncer qu'il avait des droits à la couronne (1). Il soutint ses prétentions par la force, se fit un parti en promettant le partage des terres, rassembla deux cents satellites, hommes atroces et déterminés, et par leur secours il massacra les éphores. La maison de Lycurgue fut investie : il avait apparemment quelques vertus, car ses amis et ses voisins lui furent fidèles et parvinrent à le sauver.

Chilon fut bientôt obligé de chercher à s'évader lui-même; il n'avait pas tardé à devenir odieux aux Lacédémoniens, et, ne se croyant pas en sûreté au milieu d'eux, il se réfugia à la cour de Macédoine, qu'il s'efforça d'armer contre sa patrie.

Lycurgue fut rappelé. Il rendit le courage à ses concitoyens. Il eut contre les Messéniens

(1) Polyb., l. 4, c. 81.

et même contre Philippe des avantages qui prouvent qu'il ne manquait ni d'habileté ni de valeur; il aurait cependant fini par succomber si Philippe, après avoir ravagé la Laconie, n'eût pas été obligé de se retirer pour calmer l'esprit de révolte qui gagnait ses troupes.

Lycurgue avait su résister à des ennemis formidables; il fut sur le point de succomber à la haine des éphores : ils l'accusèrent de chercher à rendre sa domination absolue, et résolurent de le surprendre dans sa maison et de lui donner la mort. Averti de leurs complots, il se sauva chez les Etoliens; mais il continuait d'être cher au peuple, qui ne tarda point à le rappeler. On ne sait rien du reste de son règne ni de sa fin, et l'on serait curieux de mieux connaître cet homme, dégradé dans l'histoire par le titre de tyran, mais qui eut le rare avantage d'être aimé.

L'histoire même de Lacédémone est entièrement inconnue pendant quelques années (1). Enfin on voit régner dans cette ville Machanidas, qui est aussi désigné par la qualité de tyran, avec laquelle on voit souvent associés, dans l'antiquité, des talens et des vertus;

(1) Vers l'an 207 avant l'ère vulgaire.

le faire assassiner : cet atroce projet fut découvert, et ne servit qu'à rendre le prince plus odieux.

Les Béotiens faisaient le siége de Mégares et se voyaient près d'enlever la place; mais un bruit courut que Philopœmen venait la secourir, et que même il n'était pas loin; il ne fallut que cette rumeur, qui même était fausse, pour leur faire presser leur retraite : c'est à peu près ainsi que, dans l'Iliade, Achille, sans armes, dissippe les Troyens en leur faisant entendre sa voix.

Après la mort de Machanidas, qui paraît avoir eu des qualités estimables, Lacédémone tomba sous le cruel Nabis, le plus vil des tyrans (1). L'histoire nous laisse ignorer par quels moyens il usurpa la puissance; elle se contente de nous apprendre qu'il en jouit pendant trois ans sans oser rien entreprendre. Le souvenir trop récent de la défaite de Machanidas suffisait pour le retenir, et il avait besoin de la paix intérieure pour jeter les fondemens de sa tyrannie. Elle fut atroce. Il fit périr ce qui restait de citoyens de Sparte, bannit tous les hommes qui se distinguaient par la richesse ou le crédit, et distribua leurs

(1) Polyb. Fragm., l. 13.

femmes à ce qu'il y avait de moins obscur parmi le reste, surtout à ses mercenaires: ceux-ci étaient des scélérats souillés de tous les crimes, rassemblés de tous les pays, et que leurs forfaits éloignaient pour toujours des lieux où ils avaient pris naissance; hommes d'autant plus attachés au tyran, qu'odieux à l'humanité tout entière, ce n'était qu'auprès de lui qu'ils pouvaient respirer en sûreté. Il se déclara leur chef; il en fit ses gardes du corps. Si, dans sa cruelle politique, il avait paru épargner quelques citoyens et s'était contenté en apparence de les bannir, ses fureurs les poursuivaient en secret, et il ne permettait pas qu'aucun asile pût les y soustraire. Tantôt il les faisait assassiner par des scélérats qu'il apostait sur les routes; tantôt il les rappelait, et pendant qu'ils se livraient à l'espérance de revoir leur patrie, ils tombaient dans les mains sanguinaires chargées de les massacrer. Tantôt il envoyait des brigands crétois dans les villes où ces malheureux se flattaient d'avoir trouvé un refuge; ces bourreaux inconnus louaient des logemens dans les maisons contiguës à celles qu'occupaient les victimes qui leur étaient désignées, en perçaient les murs pendant la nuit, et frappaient ces in-

fortunés dans les bras du sommeil. Il ne put échapper à tant d'embûches qu'un bien petit nombre de ceux que poursuivait la haine du tyran. Mais il n'était pas moins avide d'argent que de sang et de vengeance; il faisait appeler celui dont il en voulait arracher, lui exposait d'un ton doux et benin les besoins qu'il éprouvait, lui faisait le détail des frais qu'exigeaient ses préparatifs contre les Achéens, lui représentait la nécessité de leur résister, et s'il ne recevait pas une réponse conforme à sa cupidité, « Je vois bien, disait-il, que je n'ai pas « le talent de vous persuader; mais j'espère « que vous ne refuserez pas ma chère Apéga. » C'était le nom de sa femme; mais ce n'était pas d'elle qu'il s'agissait en cette occasion. Il avait fait faire une figure qui se remuait par des ressorts, et qui ressemblait à Apéga; ses mains, ses bras, son sein étaient hérissés de pointes de fer, et ces parties étaient cachées sous un riche manteau; Nabis conduisait à la fausse Apéga l'imprudent qui osait lui résister, et l'automate, le saisissant dans ses bras et le pressant contre son sein, lui faisait souffrir les plus affreux tourmens. Plusieurs périssaient dans ce supplice, surtout ceux qui, n'ayant point en effet la fortune que leur sup-

posait le tyran, ne pouvaient se soustraire à la mort la plus douloureuse en se hâtant de satisfaire à sa rapacité. Sa femme, non moins avide que lui, la véritable Apéga, dépouillait les Lacédémoniennes de leurs parures et de leurs joyaux. Nabis ne se contentait pas d'enlever aux hommes leurs richesses; il dépouillait les temples des dieux, et en peu de temps il amassa des trésors qui lui servirent à lever des armées (1). Souvent des tyrans affreux se sont rendus agréables à la multitude; on en voit un exemple dans Nabis; il sut plaire à la populace lacédémonienne en lui faisant un partage des terres et lui donnant une part dans les dépouilles des riches.

Son premier exploit fut de surprendre la ville de Messène. Philopœmen, qui n'avait point alors de commandement, ne put persuader au préteur d'aller délivrer une place que celui-ci regardait comme perdue, puisqu'elle était déjà occupée par l'ennemi; mais il prit avec lui les citoyens qui toujours étaient prêts à le suivre, guerriers valeureux qui, sans attendre que les suffrages de l'Achaïe l'eussent élevé au généralat, reconnaissaient toujours en lui leur général, et se sentaient comme

(1) Pausan. Ressen.

forcés par instinct à combattre sous ses ordres. Nabis, à la nouvelle de son approche, se hâta de sortir par une porte opposée, regardant comme un assez grand avantage d'avoir au moins la liberté de prendre la fuite.

Nous perdons ensuite de vue pour quelque temps Philopœmen : on sait cependant qu'il alla servir les Gortyniens dans l'île de Crète, non sans quelque reproche des Grecs du continent, qui l'accusaient d'abandonner la patrie pendant qu'elle était en guerre avec Nabis; mais comme il était alors sans commandement, il pouvait croire que la ligue avait sans lui assez de soldats. Il acquit dans la Crète un nouveau genre de gloire; il y fit à la manière des Crétois une guerre de ruse, et prouva que ce peuple, qui avait tant de réputation dans cette partie de l'art, n'y était encore que novice.

C'était le temps où les Grecs allaient connaître un ennemi bien plus terrible que tous ceux contre lesquels ils s'étaient mesurés (1). Les Romains attaquaient la puissance du roi de Macédoine, et feignaient de protéger la Grèce contre ses dominateurs; mais ils se disposaient en effet à la subjuguer quand ils

(1) Tit.-Liv., l. 32.

auraient abattu les princes qui pouvaient leur opposer le plus de résistance. Quintus Flaminius, chargé de cette guerre, la continua quand l'année de son consulat fut expirée. Philippe, réduit à négocier avec cet heureux général, reconnut qu'il ne pourrait conserver longtemps la paix; comme il avait à craindre les Achéens, Corinthe et surtout Argos, il jugea qu'il était de son intérêt que cette dernière ville fût mise en dépôt entre les mains de Nabis, et il fit voir en cette occasion combien les princes, avec leur fierté d'apparat, sont capables de s'humilier au besoin. Le successeur d'Alexandre ne rougit pas de promettre ses filles aux fils du tyran. Celui-ci fut introduit de nuit dans Argos par Philoclès, qui avait le commandement de cette ville et celui de Corinthe. Les biens des citoyens qui prirent la fuite furent confisqués; les riches qui restèrent furent soumis aux plus dures contributions, et ceux qui refusèrent de déclarer leur fortune furent condamnés comme des esclaves aux tourmens de la question.

Mais Philippe s'était inutilement dégradé: Nabis lui fut bientôt infidèle; il traita avec Quintius, lui promit du secours, et les superbes Romains, non moins vils que Phi-

lippe, proclamèrent l'infâme Nabis l'ami de Rome.

Cependant, quand ils surent qu'Antiochus était passé en Europe, et que les Etoliens, leurs constans ennemis, faisaient des mouvemens dangereux, ils commencèrent à croire ce que leur disaient les Achéens, que s'il était permis à Nabis de conserver Argos, c'était en vain que la Grèce était délivrée de Philippe (1).

La guerre fut déclarée aux Argiens. La place menacée était défendue par une forte garnison que commandait Pythagoras, gendre et beau-frère de Nabis. Les chefs grecs s'obstinaient à vouloir en faire le siége; Aristhène, préteur d'Achaïe, s'opposait seul à cette opération, et il fut appuyé par Quintius : ils pensaient que c'était Nabis lui-même qu'il fallait aller chercher à Lacédémone, sans perdre le temps devant une ville où les habitans comprimés n'osaient faire aucun mouvement pour leur délivrance. Quintius se contenta de moissonner dans l'Argolide le blé mûr, de faucher le blé vert, et marcha contre Lacédémone. Après trois jours de marche il établit son camp à Caryes, où il attendit les secours des alliés et les munitions. Des exilés de Lacédé-

(1) Tit.-Liv., l. 35.

mone vinrent se joindre à l'armée romaine; ils avaient été bannis par les tyrans qui s'étaient succédés depuis Cléomène, qu'on peut compter comme le premier, quoique son avénement au trône eût été légitime. On voyait entre ces bannis cet Agésipolis qui avait régné encore enfant, à qui le trône devait appartenir suivant les lois de Sparte, et qui avait été chassé par le tyran Lycurgue, devenu son collègue par usurpation.

Quoique Nabis ne pût opposer aux Romains des forces égales, cet homme odieux, qui de toutes les vertus n'avait que le courage, résolut de se défendre. Il appela mille Crétois d'élite, et les joignit à mille autres qu'il avait déjà; trois mille mercenaires étaient à sa solde, et les troupes du pays montaient à dix mille hommes. Sparte avait été fortifiée à la hâte lorsqu'elle fut menacée par Démétrius et ensuite par Pyrrhus : le tyran fit réparer et améliorer ces fortifications imparfaites, entoura la ville d'un fossé et d'une palissade, et tint les habitans soumis par la crainte. Il fit mettre en prison quatre-vingts des jeunes gens les plus considérables, et les fit égorger pendant la nuit. Il supposa qu'un grand nombre d'Hilotes voulaient passer à l'ennemi, et donna

ordre de les massacrer : ces exécutions sanglantes imposèrent à la multitude.

Enfin Quintius se montra sur les bords de l'Eurotas. Pendant qu'il faisait travailler à établir son camp, il s'avança avec de la cavalerie, fut attaqué par les auxiliaires du tyran, et sa troupe fut mise en désordre; mais les ennemis firent leur retraite à l'approche des légions, et se renfermèrent dans la place. Le lendemain ils perdirent beaucoup de monde dans une affaire assez chaude, et Quintius ravagea librement la campagne. Quelques villes maritimes se rendirent à lui volontairement, quelques autres par force et par crainte. Il assiégea par terre et par mer Gythium, le port des Lacédémoniens où était toute leur marine : les Rhodiens et Eumène, roi de Pergame, le secondèrent dans cette opération, et la place se rendit.

Nabis n'avait plus de ressources que dans un traité; mais, comme il doit souvent arriver, ceux qui étaient attachés à son sort, et dont les conditions proposées par les Romains auraient entraîné la ruine, s'opposèrent aux succès des négociations.

Les Romains firent la circonvallation de Sparte et donnèrent l'assaut de tous les côtés

à la fois; c'était ce qu'ils appelaient couronne. Ils forcèrent les remparts et en repoussèrent les défenseurs. Ils paraissaient déjà maîtres de la ville; mais les habitans mirent le feu aux maisons voisines des murs, et les Romains, chassés par les flammes et la fumée, furent obligés de faire la retraite. Nabis obtint un armistice qui conduisit à la paix; elle fut ratifiée par le sénat de Rome.

Elle ne pouvait être d'une longue durée (1). Les farouches Etoliens, toujours excités par leur haine contre la république romaine, lui cherchaient partout des ennemis; ils s'étaient plaints amèrement des Romains, qui avaient épargné Nabis; ils recherchèrent eux-mêmes l'alliance du tyran, et lui persuadèrent de rompre le traité.

Il y consentit aisément, et souffla le feu de la sédition dans les villes. Il gagna par des présens les chefs qui voulurent se vendre, et fit tuer ceux qui restaient fermes dans l'alliance de Rome. Il forma le siége de Gythium, et saccagea les champs des Achéens, irrité de ce qu'ils avaient envoyé des secours aux assiégés. Philopœmen, alors revêtu de la préture, lui fit déclarer la guerre. Nabis n'avait obtenu la

(1) Tit.-Liv., l. 35.

paix des Romains qu'en leur livrant sa flotte; il ne put rassembler qu'un petit nombre de vaisseaux, et cependant il fut vainqueur, parce que la marine des Achéens était plus misérable encore. Leur principal vaisseau tombait en pourriture, et Philopœmen, grand général de terre, n'entendait rien à la guerre navale; il eut la honte de fuir, mais il ne tarda point à la réparer.

Nabis tenait fermés les chemins qui menaient à Gythium; mais il fut surpris par Philopœmen, et son camp fut brûlé avant qu'il eût soupçonné l'approche de l'ennemi. Le vainqueur ravagea les champs de la Laconie sur les confins de Mégalopolis; mais il ne put empêcher le tyran de prendre Gythium. Ce succès donne à Nabis une nouvelle audace; il croit voler à la victoire en s'avançant à la rencontre des Achéens, et il vole à sa perte. Nous avons vu que personne n'égalait Philopœmen dans l'art de choisir un champ de bataille; il sut prendre ses avantages sur Nabis, qui cependant l'avait prévenu, et qui s'était emparé du terrain que lui-même aurait voulu occuper; mais, par une fuite simulée, il le fit changer de position et l'attira dans les embûches qu'il lui avait tendues. Le tyran, battu, mis en

fuite et poursuivi, fut réduit à se cacher dans Lacédémone, après avoir perdu les trois quarts de son armée. Les Achéens négligèrent cet ennemi, que sa défaite rendait méprisable.

Mais ses nouveaux amis, les Etoliens, qui l'avaient engagé à reprendre les armes, furent ardens à mettre à profit ses désastres; ils résolurent de s'emparer de Lacédémone et de quelques autres villes de la Laconie, et chargèrent Alexamène de l'exécution. Nabis, trop confiant en leur amitié, leur demandait des secours; ils mirent cet Alexamène à la tête de deux mille hommes de pied et de trente cavaliers d'élite qu'ils lui envoyèrent. Le commandant fit regarder cette faible troupe comme une avant-garde qui serait bientôt suivie de forces plus respectables. Nabis, qui était sans défiance, se mêlait avec les Etoliens, et se plaisait à les voir s'exercer. Un jour que, plein de sécurité, il s'amuse du spectacle de leurs jeux militaires, Alexamène donne le signal, et Nabis est massacré.

C'était acquérir un titre à l'amitié des Lacédémoniens, que de les avoir délivrés du tyran; mais les Etoliens, par leur indiscipline, leur rapacité, leurs violences, se montrèrent des tyrans encore plus odieux. Alexamène

droit de cité, et en mit en vente trois cents qui s'obstinaient à ne pas quitter Lacédémone. Il abrogea ce qui restait encore des institutions décorées du nom de Lycurgue, et voulut, dit-on, que l'enfance et la jeunesse lacédémonienne reçût l'éducation qui était en usage dans l'Achaïe, et que les enfans des Achéens fussent élevés à la manière de Sparte: cette éducation rude et toute guerrière convenait peut-être à une jeunesse dont la patrie était menacée de loin par les plus redoutables ennemis.

Ces ennemis étaient les Romains. Quand, vainqueurs d'Antiochus, ils tinrent en quelque sorte les Achéens investis, Philopœmen se comporta comme un habile pilote qui lutte contre les vents et les flots, cède à l'orage quand il ne peut le vaincre, et met en usage toutes les ressources de son art pour y résister (1). Il fut encore revêtu de la préture à l'âge de soixante-dix ans. Comme l'esprit de dissension s'affaiblissait dans la Grèce, parce qu'elle s'affaiblissait elle-même, il espérait pouvoir couler en paix les restes de sa vieillesse. On faisait un jour devant lui l'éloge d'un homme de guerre qu'on traitait de grand

(1) Plut., in Philopœm.

général. « Hé, comment, dit-il avec humeur, « serait-il digne de ce titre, lui qui s'est laissé « prendre vif? » Il était loin de croire qu'il prononçait contre lui-même un arrêt sévère. Il apprit quelques jours après qu'un Messénien, nommé Dinocrate, méchant homme, et son ennemi personnel, avait détaché Messène de la ligue achéenne, et s'était emparé d'un bourg nommé Colônis. Il était à Argos malade de la fièvre; mais ni la maladie ni l'âge ne fut capable de le retenir; il se mit en marche, et fit en un jour un chemin de plus de quatre cents stades (plus de treize lieues si c'étaient des stades olympiques). Sa troupe était composée de cavaliers des meilleures familles, mais jeunes et sans expérience, et qui par zèle s'étaient offerts à le suivre. Il rencontra Dinocrate, le mit en fuite, et fut bientôt assailli par cinq cents hommes qui étaient de garde sur le territoire de Messène. Il les avait dissipés, quand il les vit se rallier sur des hauteurs; craignant alors d'être repoussé, il se retira, toujours au dernier rang de sa troupe, tantôt faisant face à l'ennemi, et tantôt continuant sa retraite. Mais enfin, s'avançant avec trop d'impétuosité contre ceux qui le suivaient de plus près, il s'aperçut trop tard

qu'il était resté seul au milieu des ennemis. Renversé de son cheval, blessé à la tête, et perdant la connaissance avec son sang, il fut porté dans un cachot où, la nuit suivante, Dinocrate lui envoya du poison. Il se félicita en mourant de ce que ses compagnons, et surtout Lycortas, son digne ami, étaient sauvés.

La nouvelle de sa mort répandit la douleur la plus profonde et la plus juste dans les villes achéennes. Lycortas fut nommé préteur pour le venger. Messène lui ouvrit ses portes. Dinocrate se tua lui-même, et son exemple fut suivi par tous ceux qui avaient conseillé de faire mourir Philopœmen. On honora ce héros de magnifiques obsèques, et ce fut le jeune Polybe, fils du préteur Lycortas, qui porta l'urne où étaient renfermés les tristes restes du dernier des Grecs, suivant le témoignage des Romains; citoyen respectable, qui eut la douleur de prévoir l'asservissement de sa patrie, et le bonheur de n'en être pas témoin.

Ce ne fut pas injustement qu'après sa mort il fut accusé d'avoir été l'ennemi de Rome : cette haine ne peut nuire à sa gloire. Les Romains voulaient renverser ses statues; mais le fils de son ami, Polybe, qui se rendit célèbre

sormais sans crainte elles n'avaient plus besoin de contracter des alliances entre elles, et dès lors ces alliances leur furent interdites : ainsi chaque république ne fut liée à aucune autre par un intérêt commun ; toutes, faibles dans leur isolement, cessèrent de former les membres actifs d'un corps vigoureux, et la Grèce cessa de résister par sa masse. Rome eut dès lors la domination de la Grèce, mais elle eut encore longtemps l'adresse de la cacher. C'était par des Grecs qu'elle dominait les Grecs ; elle se fit dans chaque ville des partisans zélés ; elle intervenait comme médiatrice dans tous les différens ; elle donnait des conseils, et, s'ils n'étaient pas suivis, elle donnait des ordres : les parties offensées étaient obligées de rester en paix, parce que Rome avait seule le droit de guerre, et ce droit se serait déployé dans toute sa rigueur contre les villes qui auraient osé décliner son arbitrage.

Les Etoliens, plus que toute autre nation, avaient secondé les armes romaines contre Philippe. Ce peuple ne vivait que de brigandage, et pour récompense d'avoir bien servi Rome, le métier de brigands leur fut interdit. Cette défense n'était pas injuste, mais elle était pour eux le coup de mort ; obligés de

chercher leur subsistance dans le travail, et nés, élevés dans l'horreur du travail, ils se crurent soumis à la plus cruelle tyrannie, et méditèrent un soulèvement.

Ils sentaient bien qu'ils étaient trop faibles pour le soutenir par eux-mêmes; mais parce qu'Antiochus, roi de Syrie, leur était bien supérieur en puissance, ils crurent que ce prince serait aussi plus puissant que les Romains. Antiochus, non moins imprudent, se laissa persuader par les Etoliens qu'avec leur secours et celui des Carthaginois il pourrait braver la puissance romaine, et, comme s'il eût eu pour objet d'assurer sa perte, il ne daigna point accepter les services d'Annibal; il prit les armes, fut défait, et perdit l'Asie mineure (1). Les Etoliens obtinrent la paix, mais à condition qu'ils seraient toujours prêts à marcher aux ordres de Rome. La Grèce se trouva de toutes parts comprimée par la puissance des Romains.

Persée, roi de Macédoine et fils de Philippe, crut pouvoir réparer la fortune de son père et l'humiliation de ce prince. Il ne craignit pas de se montrer l'ennemi des Romains; mais, vaincu par Paul-Emile, il orna le

(1) An 191 avant l'ère vulgaire.

berté, sans être punis de mort comme des criminels convaincus.

Il se fit quelquefois des sollicitations en leur faveur, mais elles n'étaient point écoutées (1). Leur malheur dura dix-sept ans; la plupart périrent de chagrin ou de misère, et de mille qu'ils avaient été il n'en restait pas trois cents Leur infortune n'aurait pas eu d'autre terme que celui de leurs jours si Polybe ne l'avait pas partagée : Scipion Emilien, qui l'avait eu pour précepteur, était devenu son ami; il demanda la délivrance des malheureux Achéens, et sa demande fut appuyée par Caton, qui eut le bonheur de vaincre l'opiniâtreté du sénat.

Les Romains persistaient dans leur grand dessein d'affaiblir la ligue achéenne (2); ils en trouvèrent l'occasion dans ses querelles toujours renouvelées et toujours plus violentes avec Lacédémone, et dans les hostilités réciproques qu'amenèrent ces interminables différens. Corinthe était devenue le chef-lieu de la fédération; c'était là que s'assemblaient ses députés. Des commissaires de Rome les y convoquèrent, et Aurélius Orestès,

(1) Pausan. Achaic., c. 10.
(2) Pausan. Achaic., c. 14.

qui était le chef de la commission, déclara au nom du sénat qu'Argos, Corinthe, d'autres villes, et surtout Lacédémone, ne feraient plus partie de la fédération; les unes parce qu'elles n'y avaient été comprises que depuis peu de temps, et les autres parce qu'elles n'étaient point d'origine achéenne.

Il était aisé de sentir que Rome ne démembrait la fédération que pour en venir bientôt à la subjuguer. Alors se trouvait à la tête de la ligue un homme fougueux, nommé Diæus, le contraire en tout de Callicrate, qui n'était plus; il détestait les Romains, parce qu'il voyait en eux des fourbes qui ne se déclaraient les protecteurs des nations que pour attendre et saisir le moment de les enchaîner. Il quitta brusquement l'assemblée, et courut exciter la populace à la révolte. Corinthe, ville florissante par les arts et le commerce, était remplie d'ouvriers, de mercenaires, de toutes les espèces de gens de peine. A la voix de Diæus ils se jetèrent sur tous les Spartiates qu'ils purent rencontrer; ils les poursuivirent jusque dans la maison d'Aurélius, et ne respectèrent pas même la personne des commissaires.

Ceux-ci, de retour à Rome, exagérèrent le

récit de cette émeute, et la représentèrent comme un attentat prémédité (1). De leur côté les Achéens refroidis attendaient en tremblant la punition de leur audace; mais le sénat, pour les rendre encore plus coupables envers la république, et se donner le droit de les traiter avec plus de sévérité, affecta d'abord une feinte modération, et ne leur fit porter que de doux reproches. Ses commissaires se contentèrent de les exhorter à ne pas écouter des conseillers dangereux qui leur feraient perdre l'amitié de Rome, et leur insinuèrent qu'il était encore temps de réparer leur faute, en la faisant retomber sur les auteurs; ils laissaient même entendre que l'intention du sénat n'avait pas été de dissoudre la fédération achéenne, mais seulement de contenir par la crainte les ennemis de Rome.

On crut que les Romains, occupés de deux guerres difficiles, celle de Carthage et celle d'Espagne, ne prenaient un ton si modéré que pour gagner du temps; c'était surtout l'opinion de deux hommes également emportés et téméraires, Diæus et Critolaüs, et peut-être ne se trompaient-ils pas; mais ils avaient

(1) Polybii excerpt. Legat., n°s 143, 144.

deux grands torts qui entraînèrent leur patrie dans l'abîme; c'était de la présumer assez forte pour braver impunément les Romains, et de connaître ceux-ci assez mal pour supposer que, dans les circonstances où ils se trouvaient, ils seraient capables de tout supporter. Il leur fut aisé de faire partager leurs sentimens au peuple, qui, ne sachant rien calculer, rien prévoir, est toujours valeureux loin du danger, et se croit redouté quand on le ménage. La multitude ne respira que vengeance, ne demanda que la guerre; elle fut décrétée contre Lacédémone, avec l'intention de la tourner contre les Romains. Critolaüs devint l'idole du peuple, et acquit l'autorité d'un monarque (1).

C'était dans le temps que Métellus venait de détruire la domination passagère d'un imposteur nommé Andriscus, qui, se donnant pour fils naturel de Persée, s'était fait à ce titre roi de Macédoine (2). Métellus avait remis cette contrée sous la domination romaine, et désirait avant l'arrivée de Mummius, nouvellement nommé consul, joindre

(1) Pausan. Achaic., c. 4.
(2) Pausan. Achaic., c. 15.

à la gloire qu'il venait d'acquérir celle de pacifier l'Achaïe. Il y fit porter des propositions à peu près semblables à celles qu'elle avait déjà reçues, et en même temps il se mit en marche avec les forces qu'il avait en Macédoine. Aristolaüs se hâta d'aller à sa rencontre, et, dans la haute idée qu'il avait de lui-même, il ne pouvait se figurer qu'il ne fût pas invincible : son armée fut taillée en pièces près du mont Œta, et l'on ne sut jamais ce que lui-même était devenu. Métellus continua sa marche jusqu'à l'isthme de Corinthe, et fit encore porter aux Achéens des paroles de paix; mais Diæus ne permit pas qu'elles fussent écoutées; le malheur de Critolaüs n'avait pu l'instruire.

Métellus, à l'arrivée du consul, retourna dans la Macédoine. Mummius était incapable de chercher des voies de conciliation (1); c'était un romain amoureux de l'ancienne rusticité de son pays, ennemi des lettres, des arts et de toute instruction, et ne reconnaissant la vertu qu'accompagnée de l'ignorance primitive. Les Achéens eurent d'abord le bonheur de le surprendre, remportèrent

(1) Pausan. Achaic., c. 16.

sur lui quelque avantage, et conçurent encore plus d'orgueil : ils ne se doutaient pas que ce jour était le dernier de leur gloire; ils furent bientôt après vaincus et dispersés. Diæus, dans son désespoir, alla tuer sa femme à Mégalopolis, et prendre lui-même du poison.

Mummius entra sans résistance à Corinthe, dont il trouva les portes ouvertes. Cette espèce de sauvage ne voyait dans les productions des arts que de niaises futilités, et dans ceux qui les cultivaient que des misérables qui dégradaient l'espèce humaine; les chefs-d'œuvres de tant d'artistes de la Grèce, rassemblés dans Corinthe, ne faisaient qu'augmenter son mépris pour une ville qui lui était odieuse, parce que les envoyés de Rome y avaient reçu des outrages. Les Achéens qui s'y étaient retirés en étaient sortis pendant la nuit avec la plupart des habitans; il ne restait plus que des hommes occupés de leurs travaux, étrangers aux affaires publiques et au métier des armes. Tous furent passés au fil de l'épée : malheureux qui ne devaient inspirer que la pitié, si le farouche Mummius eût été capable d'éprouver ce doux sentiment. Les femmes et les enfans furent vendus;

les édifices publics, les temples et les maisons des riches furent dépouillés, et la ville fut réduite en cendres. Toutes celles qui avaient pris les armes contre les Romains furent désarmées et démantelées.

L'ignorant Mummius fit porter à Rome les chefs-d'œuvres de sculpture et de peinture échappés à l'incendie : il soupçonnait que ces inutilités pourraient du moins parer son triomphe, et amuser un instant les regards du peuple ; elles devinrent les plus beaux ornemens de Rome. En chargeant sur un vaisseau les statues les plus précieuses de Corinthe, il dit au pilote que s'il en perdait quelques-unes il lui en ferait rendre de neuves. Un chef-d'œuvre de peinture servit longtemps de table à ses soldats pour jouer aux des (1).

Avec Corinthe périt la liberté de la Grèce. Elle fut réduite sous la domination romaine, et reçut le nom de province d'Achaïe ; dernier témoignage de l'éclat que, dans les derniers temps, avait répandu la ligue achéenne. L'orgueilleuse Sparte, qui pour conserver l'indépendance s'était mise sous la protection des

(1) Vill. Paterc., l. 1, c. 14.

Romains, fit partie de cette province, et les Grecs, qui pendant tant de siècles s'étaient distingués par leur fierté républicaine, furent soumis au gouvernement arbitraire d'un préteur.

Les Athéniens, accoutumés d'avance à changer souvent de maîtres et à les flatter, devinrent les adulateurs des Romains ; c'était chez eux que la jeunesse romaine allait étudier les lettres, et se former ou se gâter l'esprit par les leçons de la philosophie.

Mais ils eurent la funeste imprudence de s'allier avec Mithridate lorsque ce roi se déclarait l'ennemi des Romains, ou plutôt ils furent forcés à embrasser cette alliance par Aristion, ami de ce prince, qui avait usurpé chez eux la tyrannie. Sylla, qui allait venger sa patrie de Mithridate, débarqua dans la Grèce avec cinq légions (1). Cette malheureuse contrée, vaine encore de son ancienne gloire, était une proie offerte aux puissances qui voudraient l'attaquer. Toutes les villes qui avaient reçu la loi du roi de Pont envoyèrent des députés à Sylla pour l'assurer de leur soumission. Athènes seule ne suivit pas

(1) An 87 avant l'ère vulgaire.

cet exemple, non qu'elle eût plus de courage ou de ressources, mais parce qu'elle était humblement courbée sous le joug plus pesant d'Aristion.

Sylla investit le Pirée. Il aurait pu réduire la ville haute par la famine; mais il n'avait pas le loisir d'attendre l'effet d'un blocus. Pour construire des machines il fit couper les arbres des bois sacrés et ceux des jardins de l'académie et du lycée. Ces lieux célèbres rappelaient aux Athéniens de précieux souvenirs; ils étaient consacrés à des héros et n'inspiraient guère moins de vénération que les bois consacrés aux dieux. Pour se procurer un argent nécessaire il fit enlever, par un sacrilége encore plus odieux, les trésors des temples, sans respecter ceux de Delphes et d'Olympie. Ce fut la première fois que les Romains, qui affectaient eux-mêmes beaucoup de religion, insultèrent aux préjugés religieux des peuples auxquels ils faisaient la guerre; mais comme il est dans la nature humaine de franchir d'un saut les extrêmes, sans s'arrêter au juste milieu, ce peuple, qui avait été longtemps religieux, mais dont la religion n'avait consisté qu'en des superstitions absurdes,

commençait à secouer, avec ses vieux préjugés, toute croyance religieuse, et tombait dans l'impiété.

Sylla, par la conquête d'Athènes, voulait, dit-on, associer à sa gloire l'illustre nom de cette ville qui avait été si longtemps la dispensatrice de la renommée; comme si alors, avec ses grammairiens et ses répétiteurs de philosophie, elle eût encore été quelque chose. Il semble plus vrai qu'il s'obstinait à punir les Athéniens des injures que, du haut de leurs murailles, Aristion faisait vomir contre lui et contre sa femme Metella. Il resserra tellement la place que les habitans, privés de toute communication au-dehors, furent réduits à se nourrir de l'herbe des fossés et à manger le cuir de leurs chaussures.

Ils se défendaient encore; mais Sylla entretenait des espions dans la ville. Ils entendirent un jour que des vieillards, entre les plaintes auxquelles ils se livraient contre le tyran, murmuraient de sa négligence à faire garder certaine partie des murailles qui pouvait être aisément enlevée. Eclairé par cet avis, il alla dès la nuit suivante reconnaître le lieu, et vit qu'il était praticable; il fit donner l'assaut. Les Romains entrèrent dans la

place. Déjà trop féroces, et encore excités par la férocité de leur général, ils s'encourageaient les uns les autres à ne rien épargner. On a écrit que le sang avait regorgé par les portes jusque dans les faubourgs, et qu'on montrait encore longtemps après la hauteur à laquelle il s'était élevé, comme on marque dans nos villes celle des inondations extraordinaires : on peut soupçonner ce récit d'exagération ; mais on n'a pas lieu de révoquer en doute que des Athéniens en grand nombre se soient donné la mort pour ne pas l'attendre de la main des ennemis. Le tyran Aristion se réfugia dans la citadelle, où la disette d'eau le força bientôt à se rendre; il fut massacré. Le vainqueur fit mettre le feu au Pirée, et, tout couvert du sang des Athéniens, il leur rendit la liberté, c'est à dire qu'il leur permit de vivre suivant leurs lois sous la domination de Rome (1).

(1) Plut., in Sylla.

DYNASTIE GRECQUE

DES

PTOLÉMÉES EN ÉGYPTE.

Ptolémée-Lagide.

Nous avons vu Alexandre, après les célèbres victoires du Granique et d'Issus, après s'être rendu maître de Tyr et de Gaza, passer en Egypte, l'une des plus belles provinces de Darius, et n'éprouver pour conquérir ce beau pays que la peine de le visiter. Le peuple, opprimé, avili, tenu dans l'abjection par les lieutenans du roi de Perse, aspirait à un changement de domination; sa religion, toujours outragée par ses maîtres, contribuait beaucoup à les lui rendre odieux; il était douloureusement blessé dans toutes les atteintes que l'on portait à ses opinions religieuses, et cruellement humilié dans les outrages que ses prêtres avaient reçus. Alexandre,

devenu souverain de l'Egypte, fut regardé comme un libérateur.

A la mort d'Alexandre, Ptolémée, sous le titre modeste de gouverneur de l'Egypte, en fut dès lors le souverain. Sage dans son ambition, il ne prit que peu de part aux guerres des successeurs d'Alexandre, et ces forcenés travaillèrent pour lui; tandis qu'ils troublaient la Grèce, les Grecs venaient chercher le repos auprès du paisible Ptolémée : les lettres et les arts, chassés de leur berceau, trouvèrent un asile dans l'heureuse contrée qu'il gouvernait.

Quoiqu'on le désigne par la qualité de fils de Lagus, on croit qu'il était fils de Philippe et d'Arsinoé, maîtresse de ce prince. Philippe donna pour épouse sa maîtresse enceinte à un homme de condition médiocre nommé Lagus, et Lagus, peu curieux d'élever un enfant dont il n'était pas le père, fit exposer à sa naissance le fils d'Arsinoé. On a écrit que l'enfant abandonné avait été nourri par un aigle; on doit croire qu'il le fut par l'humanité de quelque voisin, et Lagus finit par l'adopter.

Ptolémée servit sous Philippe et sous Alexandre, et dut sa fortune à son mérite. Ce

fut lui qui fit prisonnier Bessus ; ce fut lui qui sauva la vie à Alexandre dans la ville des Oxidraques. Il jouit de la faveur du prince ; mais quand la faveur s'accorde avec la justice, elle honore celui qui l'accorde et celui qui en est l'objet. Si Ptolémée était le favori du roi, il l'était aussi de toute l'armée.

Le surnom de Soter (sauveur) distingue le premier des Ptolémées ; il lui fut donné par la reconnaissance des Rhodiens, qu'il secourut puissamment contre Démétrius Poliorcète. Il aurait mérité ce titre dès le moment qu'Alexandre lui dut la vie.

Il ajouta à sa domination l'île de Cypre et les parties maritimes de la Syrie et de la Phénicie. Il s'acquit un utile allié en secourant Séleucus contre Antigone, maître de l'Asie. Par ses secours Séleucus fut rétabli dans le gouvernement de Syrie, et fonda l'empire des Séleucides. Ptolémée semble avoir quelque droit à partager la gloire du fondateur.

Antigone, avec Démétrius son fils, fit une invasion en Egypte. La flotte était commandée par Démétrius ; elle fut dispersée par la tempête. Antigone, réduit à la disette avec son armée dans les déserts qui forment la barrière de l'Egypte, quitta en fugitif le pays dont il

s'était promis la conquête. Dès lors Ptolémée fut affermi dans son partage; il prit enfin le titre de roi quand les autres successeurs d'Alexandre se parèrent du diadême.

Illustre guerrier, il était en même temps homme de lettres. Il écrivit l'histoire d'Alexandre : cet ouvrage est perdu; mais il a servi de mémoires à Arrien, l'auteur de l'histoire la plus fidèle de ce conquérant. Ami des lettres, il en fut le protecteur et en répandit la culture dans ses Etats. Après la mort d'Alexandre la Grèce littéraire n'exista plus dans la Grèce même, mais dans Alexandrie. Ce fut là que fleurirent les poëtes qui ont laissé un nom célèbre après ceux qui contribuèrent à la célébrité d'Athènes : ceux dont les ouvrages sont parvenus à la postérité sont Théocrite, que Virgile n'a point égalé dans la poësie bucolique; Callimaque, ce grand maître du genre élégiaque, que Properce, Tibulle, Ovide se proposèrent pour modèle; Apollonius de Rhodes, poëte épique très-savant, mais trop peu facile, et qui ne connut point l'heureuse harmonie d'Homère; Lycophron, qui ne fut peut-être pas obscur dans tous ses ouvrages.

Ptolémée fonda une bibliothèque, et se pro-

posa d'y renfermer tous les ouvrages qui jouissaient de quelque célébrité; magnifique projet, qui n'a peut-être jamais été blâmé que par le sec et triste Sénèque. A la tête de cette bibliothèque naissante fut placé ce Démétrius de Phalère qui mérite une place distinguée entre les philosophes, les orateurs et les hommes d'état; investi du gouvernement de ce riche dépôt, il fut peut-être assez sage pour ne pas regretter de ne plus gouverner Athènes. Ptolémée fonda aussi, près de la bibliothèque, une académie sous le nom de Musée.

Il rendit sa marine respectable, et appela d'habiles constructeurs de Phénicie. Ce fut lui qui commença ce phare qui acquit tant de célébrité, que le même nom est encore donné par les modernes à ces tours sur lesquelles on allume des feux dans les ports pour la sûreté des navigateurs. Il le dut à l'île de Pharos, dans laquelle il fut élevé, et qu'une jetée joignit au continent. Cette jetée fut nommée l'heptastadion, parce que sa longueur était de sept stades, ou d'un quart de nos lieues. La tour était bâtie par étages, et chaque étage formait une galerie d'où l'on observait commodément une vaste étendue de mer; comme elle était construite de pierres blanches, on la

voyait de fort loin pendant le jour, et le navigateur, guidé par elle, évitait les écueils et les bas-fonds dont cette plage est semée; la nuit de grands feux étaient allumés au haut de la tour, et s'apercevaient à de grandes distances. On dit que ce travail, qui fut mis au nombre des merveilles du monde, coûta huit cents talens : cela ferait 4,320,000 francs de notre monnaie, si ce n'étaient que des talens attiques; il faut presque doubler cette somme si c'étaient des talens alexandrins. L'architecte auteur de ce chef-d'œuvre mérite que son nom soit répété, puisqu'il eut la noble ambition de le soustraire à l'oubli; il le grava sous l'enduit qui portait celui de Ptolémée; le temps détruisit cet enduit superficiel et enleva le nom du prince pour laisser voir celui de Sostrate: ainsi se nommait l'artiste.

Ptolémée tempéra la majesté du trône par des manières populaires. Il était affable avec tout le monde, ennemi de tout faste, ami de cette simplicité qui fait quelquefois oublier le prince pour ne plus laisser voir que l'homme qu'on peut oser aimer; aussi avait-il des amis, parce qu'il évitait de leur faire sentir qu'il était leur maître, et souvent il allait sans gardes partager leur table. Quand il leur ren-

dait les repas qu'il avait reçus d'eux, il leur empruntait de la vaisselle, parce qu'il n'en avait lui-même que pour son usage ordinaire. Il disait que la majesté d'un roi ne consiste pas à être riche, mais à enrichir les autres. Il n'était ni moins juste que bienfaisant, ni moins clément que juste. Las un jour du babil pédantesque d'un grammairien qui affectait de tout savoir, « Puisque tu sais si bien, lui dit-il, « tout ce qui concerne les anciens, dis-moi « comment s'appelait le père de Pelée. » Le grammairien ne se déconcerta pas : « Com- « mencez par m'apprendre, répondit-il au « prince, comment s'appelait le père de La- « gus. » C'était lui rappeler l'obscurité de sa naissance. Les courtisans affectèrent d'être indignés d'une telle audace ; mais le prince ne fit que sourire, et dit qu'il avait été l'agresseur, et que le grammairien n'avait pas moins le droit d'être offensé de sa question que lui de sa réponse.

Il avait épousé Euridice, fille d'Antipater, dont il eut un fils, Ptolémée Céraunus ou le Foudre. Une Macédonienne nommée Bérénice avait accompagné Euridice en Egypte ; elle plut au roi, et devint son épouse du vivant de sa rivale. Comme le roi avait en elle la plus

fussent d'une grande beauté, et d'ailleurs il payait les originaux fort cher, puisqu'il envoya aux Athéniens, avec les copies de leurs illustres tragiques, une somme de quinze talens, qui feraient 81,000 francs si ce n'étaient que des talens attiques, et beaucoup plus si c'étaient des talens d'Alexandrie.

La bibliothèque était dans le quartier nommé Bruchion, qui était le plus beau de la ville, et qui contenait aussi le palais des rois. Quand on y eut rassemblé quatre cent mille volumes le vaisseau ne pouvant plus en contenir un plus grand nombre, une nouvelle bibliothèque fut établie dans le temple de Sérapis, et finit par réunir trois cent mille volumes.

L'une des premières actions de Philadelphe après la mort de son père a contribué plus qu'aucune autre à le dégrader aux yeux de la postérité. Démétrius de Phalère avait conseillé au feu roi, dont il était l'ami, de ne pas intervertir, pour la succession, l'ordre de la naissance, et de laisser le trône à Céraunus. Ce conseil, qui n'avait pas été suivi, fut connu de Philadelphe, et lui rendit odieux celui qui l'avait donné. Dès qu'il régna seul il fit arrêter Démétrius et l'envoya prisonnier dans un château, où cet homme respectable mourut

en attendant l'arrêt que prononcerait contre lui son ennemi, ou plutôt, pour ne le pas attendre, il se fit piquer, dit-on, par un aspic.

Le nouveau roi reçut le nom de Philadelphe (ami de ses frères) parce que, la première année de son règne, il envoya une ambassade à Céraunus pour lui témoigner sa tendresse fraternelle. L'impie Céraunus aurait peut-être profité de cette occasion pour faire une visite au Philadelphe et travailler à le renverser du trône; un tel dessein était bien dans son caractère; mais il était occupé d'un autre projet non moins odieux, et qu'il ne tarda point à exécuter; c'était d'assassiner Séleucus, son ami, son bienfaiteur, pour occuper à sa place, dans la Macédoine, le trône illustré par Philippe et par Alexandre. Quand il eut donné la mort à ce prince, il craignit les droits des enfans de Lysimaque, que Séleucus avait détrôné. Il sut persuader à sa sœur Arsinoé qu'il n'avait agi que pour elle en tuant l'ennemi de son époux, et comme les mariages entre frères et sœurs n'étaient pas interdits en Egypte, il offrit à la princesse de l'épouser. L'amour maternel et peut-être l'ambition firent consentir Arsinoé à la proposition de son frère. Les noces se célé-

brèrent avec magnificence, et la reine reçut le diadême des mains de son époux en présence de l'armée. Elle le quitta pour se préparer à le recevoir à Cassandrie, et fit pour cette réception solennelle des apprêts somptueux. Céraunus arrive; les deux fils d'Arsinoé viennent à sa rencontre; il les embrasse avec une feinte tendresse, entre avec eux dans la ville, s'empare de la citadelle, fait égorger les jeunes princes sur le sein de leur mère, et relègue cette princesse dans la Samothrace, ne lui laissant que deux femmes pour la servir. Elle ne languit pas longtemps dans cet exil; la même année Céraunus fut fait prisonnier par des Gaulois, qui lui tranchèrent la tête.

Arsinoé, devenue libre par la mort de son tyran, vint se retirer à la cour du Philadelphe, qui en devint amoureux quoiqu'elle eût déjà passé l'âge où les femmes perdent la fécondité. Il avait pour femme une autre Arsinoé, fille de Lysimaque. La jalousie rendit celle-ci furieuse; elle conspira la mort de son époux, et fit entrer dans la conspiration Chrysippe, médecin du roi, qui se chargea de l'empoisonner. Le complot fut découvert. Chrysippe et ses complices furent mis à mort, et

l'atroce Arsinoé fut reléguée dans la Haute-Egypte, sur les frontières de l'Ethiopie. Ptolémée épousa sa sœur, qui malgré son âge devint l'objet de la tendresse la plus constante.

Il avait encore deux frères, Argée et Méléagre, nés d'Euridice comme le Céraunus : le premier se fit un parti pour le renverser du trône, fut prévenu et puni de mort; le second s'était retiré auprès de Céraunus, et le remplaça sur le trône de Macédoine. Après un mois et demi de règne ou de tyrannie il fut chassé, se réfugia dans l'île de Cypre, qui appartenait à Ptolémée son frère, et voulut y usurper la domination; il fut arrêté, jugé par le conseil du roi, condamné et exécuté. Le surnom de Philadelphe fut alors continué à Ptolémée par dérision : on devrait peut-être avoir quelque indulgence pour un malheureux prince qui ne trouva dans tous ses frères que des monstres. Il lui restait encore un frère utérin, fils de Bérénice sa mère et de Philippe, officier macédonien qu'elle avait eu pour premier époux. Il le chérissait et le regardait comme un ami fidèle; il lui avait même donné une puissance dangereuse, en lui confiant le gouvernement

de la Cyrénaïque. Ce frère, nommé Magas, profita de ses bienfaits pour lever une armée contre lui. Il s'approchait d'Alexandrie quand il apprit que les Marmarides, peuple de la Libye, s'étaient soulevés; cette nouvelle le força de retourner sur ses pas.

Quand il fut libre de la guerre contre les Marmarides il engagea dans une expédition contre son généreux frère Antiochus Soter, roi de Syrie, dont il avait épousé la fille. Ptolémée fut instruit à temps de leur dessein; il prévint Antiochus, ravagea ses provinces maritimes, lui imposa la paix, et Magas resta tranquille par impuissance; il fit dans sa vieillesse les premières démarches pour se réconcilier avec son frère, et recouvra son amitié: cette indulgence de Ptolémée pour un frère dont il avait tant de sujets de se plaindre peut faire attribuer son inclémence pour les autres à la nécessité plutôt qu'à son caractère.

Philadelphe conçut le grand dessein d'attirer en Egypte le commerce de l'orient; il fit construire une ville à laquelle il donna le nom de sa mère Bérénice : mais il se trouva qu'elle n'avait qu'un mauvais port; il fit un meilleur choix en transportant l'entrepôt du commerce à Myos-Hormos. De là les chameaux trans-

portaient les marchandises à Coptos, d'où elles descendaient par le Nil à Alexandrie, pour y être distribuées aux différentes places commerçantes de l'Europe. Mais ce chemin de Myos-Hormos à Coptos se faisait à travers des solitudes où l'on manquait d'eau et d'asiles : le Philadelphe fit creuser aux distances nécessaires des puits, et élever des auberges où les voyageurs trouvaient des rafraîchissemens et du repos ; on prétend même qu'il termina le canal qui avait été commencé par les rois égyptiens, continué par Darius, et toujours abandonné.

Ptolémée donna une grande attention à la marine ; il eut une flotte sur la mer Rouge et une sur la Méditerranée : cette dernière était de quatre-vingt-onze vaisseaux, dont quelques-uns de sept, neuf, douze, vingt et trente rangs de rames. Nous ne pouvons aujourd'hui nous faire une idée nette de ces sortes de constructions, qui ne furent point imitées, et qu'il paraît qu'on abandonna bientôt. Avec ces forces navales Philadelphe protégea le commerce, et tint dans la soumission les provinces maritimes de l'Asie mineure. Tous les arts avaient droit de lui plaire ; il était curieux de tableaux et de statues : nous avons déjà

remarqué que le célèbre Aratus de Sicyone, le héros de la ligue achéenne, était son agent en cette partie, et travaillait à lui procurer des chefs-d'œuvres de la Grèce.

Il eut la gloire de fonder un grand nombre de villes, et comme des villes supposent des habitans, on a lieu de croire que la population s'accrut sous son règne; ce qui dut être l'effet de la protection qu'il donnait au commerce. Son goût pour la poésie remplit sa cour de poëtes alors célèbres, et dont la plupart ont conservé leur réputation : comme ils étaient au nombre de sept, on les nomma la pléiade ; cette constellation poétique était composée de Théocrite, Nicander, Callimaque, Apollonius de Rhodes, Lycophron, Aratus, et Homère le jeune, poëte tragique, fils de Mio, femme poëte native de Bysance. On trouve dans les auteurs quelques variétés sur les poëtes qui formèrent la pléiade, mais ils sont d'accord sur le plus grand nombre. Aristarque, célèbre entre les grammairiens, et dont le nom sert encore aujourd'hui à désigner les bons critiques, florissait à la cour de Philadelphe; Manéthon, prêtre égyptien, y fut accueilli, et c'est je crois le seul homme d'origine égyptienne qui se soit distingué

dans les lettres grecques; Conon et Hipparque firent fleurir les mathématiques sous le même règne; Zénodote d'Ephèse, l'un des plus habiles correcteurs des manuscrits d'Homère, fut mis à la tête de la bibliothèque; Aristophane le grammairien commençait alors à se faire connaître, et tint un des premiers rangs entre les hommes de sa profession; Zoïle, l'ennemi d'Homère, vivait dans le même temps à Alexandrie, mais il ne reçut du prince aucune récompense.

Ce fut sous son règne que se fit la célèbre traduction grecque des livres sacrés des Hébreux; on l'appelle la version des septante, parce qu'on suppose que soixante-douze interprètes se partagèrent ce travail. Ceux qui ont voulu que cette traduction fût miraculeuse ont prétendu que chacun des soixante-douze interprètes traduisit la Bible tout entière, et que toutes ces versions se trouvèrent parfaitement conformes entre elles pour le sens et pour la manière de l'exprimer (1); d'autres ont douté que cette version ait été faite par l'ordre du prince. Les Juifs vivaient alors en grand nombre à Alexandrie; la plupart y avaient oublié leur langue; ceux

(1) Philo, de vitâ Mosis.

d'entre eux qui en avaient conservé la connaissance traduisirent les livres sacrés dans l'idiôme qu'entendaient tous les Juifs nés en Egypte; mais si le Philadelphe n'ordonna pas cette version, il dut au moins en placer un exemplaire dans sa bibliothèque. Bien des savans modernes, et même des savans très-religieux, loin de croire que la traduction grecque de la Bible soit le produit d'une inspiration miraculeuse, y trouvent des contre-sens multipliés et de nombreuses omissions.

On ne croira pas qu'après les énormes dépenses que Philadelphe avait faites pendant son règne il ait laissé à sa mort sept cent cinquante mille talens égyptiens, qui feraient plus de six milliards de francs; mais on peut croire du moins avec Athénée que, par les encouragemens et les secours qu'il donnait au commerce, il fut le plus riche souverain de son temps.

Arsinoé était morte et le laissait inconsolable; il chercha quelque soulagement à sa douleur dans l'érection d'un temple qu'il devait consacrer à cette épouse chérie; mais il n'eut pas le temps de terminer cet ouvrage.

Ptolémée Evergète. (1)

Ptolémée Philadelphe laissait des fils de sa première épouse. L'aîné, nommé Ptolémée comme tous les princes de cette dynastie, lui succéda; il fit la première année de son règne une expédition en Syrie : c'était la vengeance de sa sœur qui lui faisait prendre les armes; elle se nommait Bérénice, et avait été donnée par son père à Antiochus Théos ou le dieu, à condition qu'il répudierait Laodice sa première femme, et qu'il reconnaîtrait pour ses héritiers les enfans que lui donnerait Bérénice. Cette convention était injuste et contraire aux lois de la nature; mais Antiochus ne devait pas y souscrire s'il avait dessein de l'enfreindre. Il y parut fidèle tant que vécut le prince qui la lui avait imposée, et dont il redoutait la puissance; mais dès que le Philadelphe eut cessé de vivre il répudia la fille de ce prince et rappela sa première épouse. Elle avait recouvré ses droits et ses honneurs, mais elle voulait être vengée; elle empoisonna l'époux qui ne l'avait offensée que par faiblesse, fit égorger le fils

(1) An 247 avant l'ère vulgaire.

de Bérénice encore au berceau, et massacrer Bérénice elle-même. Quand Ptolémée arriva pour secourir sa malheureuse sœur elle n'était plus; il prit d'assaut Antioche, et vengea la mort de Bérénice par celle de Laodice. Rappelé dans ses Etats par des mouvemens qui pouvaient devenir dangereux, il apporta de son expédition, avec des sommes considérables, un grand nombre de statues dont Cambyse avait dépouillé l'Egypte, et les rendit aux différens temples qu'elles avaient décorés. La reconnaissance des hommes religieux lui donna le surnom d'Evergète, qui signifie *bienfaiteur*.

Il lui restait une sœur nommée aussi Bérénice, qui était son épouse. A son départ pour la Syrie elle avait promis de consacrer aux dieux sa chevelure s'ils lui accordaient le bonheur de revoir son époux : au retour de cet époux chéri elle coupa ses cheveux et les envoya en offrande au temple que Philadelphe avait consacré dans l'île de Cypre à sa chère Arsinoé. Quelque temps après les cheveux ne se retrouvèrent plus. La colère d'Evergète menaçait les prêtres, dont il accusait la négligence. Conon de Samos, aussi adroit courtisan qu'habile mathématicien, les sauva;

il fit voir à la cour, près de la queue du lion, sept étoiles que les ignorans n'avaient pas remarquées, et dit que les cheveux de la reine avaient été transportés au ciel, et y formaient cette constellation. La flatterie des courtisans feignit de croire ce que l'astronome annonçait; le peuple ne douta pas, parce qu'il ne doute jamais; le prince admit une imposture agréable à son épouse; les prêtres cessèrent d'être coupables, et Callimaque chanta les cheveux de la reine changés en astres. Catulle traduisit depuis en latin les chants de Callimaque, et le mensonge de Conon immortalisa les cheveux de la reine; encore aujourd'hui nous voyons dans le ciel la chevelure de Bérénice, quoique des étoiles ne ressemblent point à des cheveux.

Le règne d'Evergète, quoique assez long, ne fournit point de détails à l'histoire, parce qu'il fut paisible. Ce prince était élève du célèbre Aristarque, qui lui avait inspiré l'amour des lettres. Il fit voyager des savans chargés d'acheter des livres à grand prix. Quand il eut perdu le bibliothécaire Zénodote, il appela pour lui succéder Eratosthène, qui était alors à Athènes. Eratosthène avait reçu des leçons de Callimaque, qui était à la fois un

grand poëte et un savant très-distingué, et lui-même réunissait tous les genres d'érudition.

Ptolémée Philopator. (1)

Evergète est le dernier des Ptolémées qui se soit distingué par des vertus. Son fils, qui fut son successeur, n'est guère connu que par ses crimes : on ne sait d'où lui vient le surnom de Philopator, ami de son père, qu'un historien (2) l'accuse d'avoir empoisonné ; on ne peut croire que ce nom lui ait été donné par dérision, puisque lui-même l'adopta et qu'on le trouve sur ses médailles. Il était à la fois cruel et efféminé, et n'avait de talens que par son ministre Sosibe, homme aussi méchant que lui. Ce fut par le conseil de Sosibe qu'il fit mourir son frère Magas, parce que ce jeune prince, par ses bonnes qualités, avait mérité l'amour du peuple et du soldat. Pour un prince détesté, l'homme le plus dangereux est un prince chéri.

Antiochus, celui qui dans la suite dut à ses conquêtes le surnom de Grand, crut devoir mettre à profit la mollesse de Philopator pour

(1) An 221 avant l'ère vulgaire.
(2) Justin, l. 1.

recouvrer la Cœlé-Syrie, la Palestine et la Judée; mais il trouva la vallée que forment le Liban et l'anti-Liban si bien défendue, qu'il retourna sur ses pas, rappelé d'ailleurs par la défaite que ses lieutenans venaient d'éprouver dans l'orient contre des rebelles. Cependant il ne renonçait point à son projet, ni Philopator à la vengeance. La bataille entre les Syriens et les Egyptiens se donna près de Raphia, entre Gazà et Rhinocolure. Antiochus, vainqueur à l'aile droite, poursuivit imprudemment les vaincus, et à son retour il trouva le reste de son armée défait et mis en fuite. Toutes les villes de la Cœlé-Syrie et de la Palestine, qu'Antiochus avait soumises, se hâtèrent d'envoyer leur soumission à Philopator. Antiochus lui-même, dont les sujets dans son absence montraient du penchant à se soulever, lui envoya demander la paix. Philopator l'accepta, et des écrivains le condamnent, persuadés qu'il aurait pu chasser Antiochus de toute la Syrie : ils se trompent; car le monarque égyptien venait à peine de terminer une guerre extérieure, qu'il en eut une à soutenir dans ses Etats contre ses sujets révoltés. On n'en sait aucun détail; mais comme il continua de jouir paisiblement du pouvoir sou-

verain, il faut bien qu'il ait été victorieux des rebelles. On peut croire que les Juifs étaient entrés dans ce soulèvement, et que ce fut cette imprudence qui leur attira sous ce règne la sanglante persécution dont ils furent les victimes.

L'épouse de Philopator, qui était en même temps sa sœur, lui avait marqué sa tendresse en l'accompagnant dans la guerre où le ministre de ce prince indolent l'avait entraîné contre Antiochus. Après une longue stérilité elle lui donna un fils. Elle crut pouvoir faire entendre à son époux de tendres plaintes sur ses infâmes débauches; mais le tyran voyait des crimes dans les doux reproches de l'amour, et pour n'en être plus importuné il fit égorger son épouse. Il paraît qu'elle était aimée; car Sosibe, complice ou même instigateur de tous les forfaits de son maître, fut obligé par la haine du peuple de se démettre du ministère. Il fut remplacé par Tlépolème, qui avait fait estimer sa valeur, mais qui dans sa nouvelle place n'inspira pas moins de haine que l'odieux Sosibe. Philopator, usé de débauches, mourut de vieillesse vers l'âge de trente ans, après dix-sept ans de règne.

Ce barbare aimait les lettres; il se plaisait

quand il était à jeûn à la conversation d'un certain philosophe nommé Séphérus, qui passait pour habile. Il consacra un temple à Homère, et le décora de la statue de ce poëte et de celles des villes qui se disputaient l'honneur de lui avoir donné naissance.

Ptolémée Epiphane (1).

La mort de Philopator fut suivie de la punition des objets de sa faveur, qui avaient été en même temps les ministres de ses crimes; elle fut exercée par le peuple, et c'est dire assez qu'elle fut atroce. Il laissait un fils de cinq ans; cet enfant fut roi, et reçut le surnom d'Epiphane, qui signifie illustre : il ne pouvait le mériter alors; il s'en rendit indigne dans la suite. Ses tuteurs le mirent sous la protection des Romains, qui ne demandaient qu'à se montrer les protecteurs des faibles pour s'en rendre les maîtres. Ils se promirent dès lors de le devenir un jour de l'Egypte, et leurs espérances ne furent pas trompées. M. Æmilius Lepidus fut envoyé par le sénat pour prendre possession de la tutelle du jeune roi. Il ne resta pas longtemps en Egypte, et confia l'édu-

(1) An 204 avant l'ère vulgaire.

cation du pupille de la république à un Acarnane nommé Aristomène, homme vieilli dans les affaires et digne de cette confiance.

Malheureusement les lois de l'Egypte déclaraient les rois majeurs à quatorze ans. Dès qu'Epiphane eut atteint cet âge il voulut être le maître, et, pour l'être sans contradiction, il fit empoisonner Aristomène, qui avait l'audace de lui donner encore de sages conseils.

Le peuple se souleva dans une grande partie de l'Egypte; mais un habile guerrier, nommé Polycrate, qui n'eut pas honte d'être ministre d'Epiphane, soumit les rebelles, et rendit au prince une fausse sécurité. Epiphane, ayant épuisé ses trésors par ses vices ruineux, et s'étant privé de toute ressource pécuniaire, annonça le dessein de faire la guerre au roi de Syrie. Il laissa trop voir que pour la soutenir il ne respecterait pas la fortune de ses sujets, et que les riches seraient les premiers objets de ses hostilités : c'était avertir les hommes les plus distingués de la cour et les plus puissans de la nation qu'ils lui avaient permis trop longtemps de vivre. Ils l'empoisonnèrent, et ce tyran odieux mourut loué par le sévère Caton, parce qu'on était vertueux aux yeux des Romains quand on était

livait leur tyrannique amitié. Son règne fut de vingt-quatre ans, et sa vie entière de vingt-neuf.

Ptolémée Philométor (1).

Ptolémée laissait trois enfans en bas âge, deux fils et une fille. Sa veuve est connue sous le nom de Cléopâtre; mais ce n'est qu'un surnom, qui signifie fille d'un glorieux père, et qui appartenait à toutes les princesses du sang des Ptolémées. Cette Cléopâtre fut régente pendant la minorité de son fils aîné. La tendresse qu'il eut pour elle ou que du moins il lui témoigna le fit surnommer Philométor, l'ami de sa mère. Cléopâtre gouverna l'Egypte pendant huit ans. Après la mort de cette princesse un seigneur nommé Lenéus fut à la tête des affaires, et un eunuque fut chargé de l'éducation du prince : il eut soin de l'élever dans la mollesse. Ces deux chefs de l'Etat redemandèrent à Antiochus Epiphane, au nom de l'enfant sous lequel ils gouvernaient, la Cœlé-Syrie et la Palestine, et Antiochus répondit à cette demande en prenant les armes pour conquérir l'Egypte entière; il étendit ses conquêtes jusqu'à Memphis. Philométor, déjà

(1) An 180 avant l'ère vulgaire.

majeur, mais dont l'enfance était prolongée par l'éducation qu'il avait reçue, restait à Alexandrie dans un honteux repos. Ses sujets indignés de son apathie, le chassèrent, et ce fut dans le camp même d'Antiochus qu'il alla chercher un asile. Ce prince le reçut avec générosité, et déclara qu'il ne gardait ses conquêtes que pour les conserver au légitime possesseur.

Les Alexandrins placèrent sur le trône le jeune Ptolémée, frère de Philométor. Il fut surnommé Evergète (le bienfaisant) avant que l'on pût connaître son caractère; mais ses sujets changèrent dans la suite ce nom en celui de Cacoergète (le malfaisant). Il est plus connu par le surnom de Physcon (l'enflé), que lui fit donner la grosseur énorme de son ventre.

Le politique Antiochus, menacé par les forces du Péloponèse, rendit Memphis et la Basse-Egypte à Philométor: mais il n'annonçait que trop ses desseins pour l'avenir en réservant Péluse, qui lui ouvrait l'entrée du pays; s'il renonçait à ses conquêtes, c'était dans la persuasion que les querelles des deux frères ne tarderaient pas à le lui livrer tout entier.

Cependant Philométor pénétra les vues

ambitieuses d'Antiochus, et les trompa. Il invita son frère à terminer leurs différens à l'amiable : l'accord fut conclu par la médiation de Cléopâtre leur sœur. Ils s'engagèrent à rester amis, à régner conjointement et à s'opposer de concert aux desseins d'Antiochus.

Celui-ci, déchu de ses espérances, menaça l'Egypte d'une invasion. Déjà la campagne était ouverte; mais les Romains, qui méditaient de se rendre un jour maîtres de la Syrie, étaient loin de souffrir l'agrandissement d'Antiochus; ils envoyèrent Popilius Lenas lui déclarer leurs volontés suprêmes. On sait que ce sénateur renferma le roi de Syrie dans un cercle qu'il traça sur le sable, et lui défendit d'en sortir avant d'avoir prononcé s'il voulait rester l'ami de Rome ou en devenir l'ennemi. L'humiliation de Persée était récente : le roi de Syrie déclara qu'il obéissait aux volontés de Rome, et ne sortit du cercle que pour retirer ses troupes de l'île de Cypre, de Péluse, et de toutes les villes de l'Egypte où il tenait des garnisons.

Les deux frères devinrent ennemis quand ils furent sans crainte, ou plutôt Physcon seul ne voyait qu'un ennemi dans un frère qui partageait avec lui le pouvoir; trop indigne

écouta trop la vengeance. Il reconnut et soi tint un imposteur nommé Bala, qui se dis petit-fils d'Antiochus Epiphane; il le pla sur le trône, et fit même son gendre de fourbe. Le perfide Bala suscita un assass contre son bienfaiteur, ou du moins il le pr tégea. Philométor lui ôta sa fille, lui fit guerre, le défit; mais dans la bataille reçut une blessure dont il mourut peu jours après. La mollesse que montra ce prin dans les premières années de son règne f le vice de son éducation; il fut digne d' loges, car il fut ennemi du sang et ne répand jamais celui de ses sujets.

Ptolémée Physcon (1).

Cléopâtre, veuve et sœur de Philométo ne pouvant assurer le trône à son fils, or au moins lui donner un protecteur en acco dant sa main à Physcon, et ce monstre, le jo même de ses noces, poignarda ce jeune prin dans les bras de sa mère. Il fit ensuite mour tous ceux qui osèrent plaindre sa victim tous ceux qui s'étaient déclarés en faveur Cléopâtre, tous ceux qui avaient joui de que

(1) An 145 avant l'ère vulgaire.

que distinction sous le dernier roi. On assure que, pour s'éviter la peine de prononcer des arrêts de mort, il permit à ses gardes de tuer dans Alexandrie tous ceux qu'ils jugeraient à propos. Personne ne fut plus en sûreté; les maisons, les rues, les temples ruisselèrent de sang. La ville devint déserte; il la repeupla d'étrangers qu'il attirait par de grands priviléges. Il chassa son épouse, veuve de Philométor, pour épouser la fille de ce prince. Menacé d'une révolte, il fit massacrer toute la jeunesse. Il fut chassé, se réfugia dans l'île de Cypre, et tua son fils aîné dans la crainte qu'on ne le mît à sa place, et un autre fils qu'il avait eu de Cléopâtre pour se venger de l'amour qu'elle inspirait à la nation. Le jour qu'on célébrait la fête de cette princesse il lui fit présenter les membres de ce fils, renfermés dans un coffre. Il remonta sur le trône par la force des armes, s'y maintint par la terreur, et mourut âgé de soixante-seize ans, après vingt-neuf ans de règne.

Ce prince odieux aimait les lettres, et lui-même les cultivait dans les courts intervalles de ses débauches. On assure qu'il avait des connaissances très-étendues, qu'il fit un savant commentaire sur les poëmes d'Homère, et qu'il

pour faire consentir Alexandre à reprendre la couronne. Il eut la faiblesse de se laisser persuader; mais il était à peine de retour auprès de sa mère, qu'elle suscita contre lui des assassins : heureux s'il eût péri sous leurs coups; mais il eut le malheur d'être instruit de cette conspiration, et prévint sa mère en lui donnant la mort.

Elle méritait de la recevoir de toute autre main que de celle d'un fils. Alexandre, jusqu'alors innocent et doux, devint odieux au peuple quand il fut souillé du sang maternel; chassé par les Alexandrins, il mena quelque temps une vie errante; il espéra que les habitans de Cypre se déclareraient en sa faveur, fut attaqué par un amiral de Lathyre lorsqu'il tentait de descendre dans cette île, et reçut la mort dans le combat.

Ptolémée Lathyre (1).

Ce prince devait ce surnom à une verrue qu'il avait au visage et qui offrait quelque ressemblance avec un pois chiche (2). Il remonta sur le trône d'Alexandrie par la mort de sa mère et le bannissement de son frère.

(1) An 88 avant l'ère vulgaire.
(2) Λαθυρος, *cicer*, poix-chiche.

Il fit je ne sais quels règlemens qui déplurent aux habitans de Thèbes; ils se soulevèrent, furent assiégés, forcés de se rendre, et virent changer en un vaste monceau de ruines leur superbe cité, déjà depuis longtemps déchue de son antique splendeur.

La vanité de Lathyre dut être flattée quand les Romains implorèrent son secours et quand il reçut le fameux Lucullus en qualité de leur ambassadeur. Il n'accorda rien, et l'on pardonna son refus à sa faiblesse. Il touchait à la fin de son règne quand il reçut cette ambassade. Il mourut après avoir régné onze ans en Egypte avec sa mère, dix-huit ans en Cypre, et sept ans seul en Egypte.

Ptolémée Alexandre II (1).

Sa fille Bérénice lui succéda. Mais Sylla, tout puissant dans la république, voulut qu'Alexandre, fils du coupable et malheureux frère de Lathyre, fût roi, et l'on ne pouvait désobéir au dictateur. Cet Alexandre, fort jeune encore,

(1) An 80 avant l'ère vulgaire.

avait été fait prisonnier par le célèbre Mithridate, qui avait pris soin de son éducation. Ingrat envers ce prince dans le malheur, il avait fui de sa cour, et s'était réfugié dans le camp de Sylla. Il resta toujours auprès de lui, jusqu'au moment où ce fier Romain l'envoya régner en Egypte. Il trouva Bérénice en possession du trône depuis six mois, confondit ses droits avec ceux de cette princesse en l'épousant, et dix-neuf jours après ses noces il la fit assassiner. Il conserva quinze ans le trône sur lequel il n'aurait jamais dû monter, rendit son règne odieux par ses cruautés et par ses vices; excita enfin contre lui un soulèvement général, fut obligé de prendre la fuite, et mourut bientôt après dans la ville de Tyr.

Ce banni, qui ne possédait plus rien en Egypte, laissa par testament le royaume d'Egypte aux Romains. On ne peut guère douter que leur ambition ne leur eût fait accepter ce testament ridicule, et qu'ils n'eussent employé la force des armes pour corriger l'invalidité de cet acte illégal; mais ils étaient encore occupés par la guerre de Mithridate; pour mieux s'assurer les objets de leur insatiable cupidité,

il entrait quelquefois dans leur politique d'en différer la jouissance.

Ptolémée Aulète (1).

Il ne restait plus de descendans légitimes du premier Ptolémée. Un bâtard de Lathyre continua cette dynastie : peut-être avait-il possédé dès la mort de son père une faible domination dans quelque coin de l'Egypte. Il portait le nom de Ptolémée, commun à toute la maison dont il descendait ; mais son goût pour la flûte, dont il voulait même disputer le prix dans les jeux publics, lui fit donner le surnom d'Aulète ou flûteur. On l'appelait aussi le nouveau Bacchus (Dionysios neos), parce que dans les fêtes de ce dieu il prenait plaisir à prendre le thyrse et à se mêler à des bandes de femmes perdues déguisées en bacchantes. Aucun roi d'Egypte ne s'était encore déshonoré par tant de mollesse.

Pour s'assurer le trône, d'où le repoussait sa naissance illégitime, il rechercha le titre d'allié des Romains, et dépensa pour l'obtenir six mille talens, qui furent partagés

(1) An 65 avant l'ère vulgaire.

entre les deux citoyens les plus puissans de Rome, Pompée et César. Pour se procurer cette somme, qu'il ne put même acquitter tout entière, il foula ses sujets, et les moyens vexatoires auxquels il eut recours pour s'affermir dans sa domination l'en firent chasser.

Les Alexandrins placèrent sur le trône Bérénice, fille d'Aulète, et lui firent épouser un Séleucus : c'était le dernier des Séleucides, fils de Sérène, fille de Ptolémée Physcon. Il indigna les Egyptiens par son avarice sordide, et s'empara du cercueil d'or dans lequel le premier des Ptolémées avait renfermé les cendres d'Alexandre-le-Grand. Cet attentat contre l'illustre mort le rendit odieux aux Egyptiens, qui avaient pour les morts plus de respect qu'aucun autre peuple. Bérénice profita de la haine qu'il inspirait, et le fit étrangler. Elle se choisit pour époux un Archélaüs, qui se donnait pour fils du célèbre Mithridate, et qui l'était d'un lieutenant de ce prince.

Aulète fut réduit à solliciter humblement à Rome les fiers sénateurs pour obtenir son rétablissement. Les Alexandrins envoyèrent une ambassade solennelle pour plaider contre lui ;

et il fit assassiner ceux des ambassadeurs qu'il craignait le plus. Quoique ses crimes fussent connus, quoique lui-même s'en vantât, quoique ses complices fussent mis en justice, Rome était parvenue à un tel point de corruption qu'il se sauva lui-même, avec les ministres de ses fureurs, en payant cher les sénateurs les plus puissans.

Pompée, qu'il payait plus cher que les autres, fit rendre un décret qui ordonnait de rétablir Ptolémée par la force des armes. Comme cette commission devait être fort lucrative, il comptait travailler pour lui-même; mais les Romains se disputèrent l'honneur ou plutôt le profit de la remplir. Pompée en fut exclu, parce qu'on craignit d'augmenter encore sa puissance, qui était excessive dans une république : il cessa de s'y intéresser. Alors Caton publia des vers de la Sibylle qui défendaient aux Romains de prendre les armes en faveur des rois d'Egypte. La fraude était grossière; elle n'en eut pas moins son effet, et le décret fut révoqué. On peut croire qu'Aulète avait épuisé les trésors qu'il avait apportés à Rome. Quand il fut hors d'état de répandre les présens, on ne daigna plus lui cacher la

haine et le mépris qu'il inspirait. Ses sollic tations n'avaient plus de force; peut-être même ne crut-il plus sa personne en sûreté, et il alla chercher un asile dans le temple de Delphes, et laissa seulement à Rome, un agent chargé de ses intérêts.

Il fut enfin rétabli par Gabinius, proconsul en Syrie, Romain déshonoré et capable de tout entreprendre pour de l'argent. Marc Antoine, jeune encore, et qui servait sous Gabinius, fit connaître dans cette expédition son courage et son habileté. Gabinius, à retour à Rome, fut mis en jugement pour avoir désobéi aux vers controuvés de la Sybylle, dépensa pour corrompre ses juges tout ce qu'il avait reçu de Ptolémée, et fut banni. Aulète fit mourir sa fille pour la punir d'avoir accepté le trône en son absence; il mourut lui-même quatre ans après. Son règne avait été de trente ans, et il en avait passé trois à Rome et à Ephèse.

Ptolémée le jeune (1).

Il laissait deux fils et deux filles. Il lég

(1) An 47 avant l'ère vulgaire.

par son testament le trône à son fils aîné et à sa fille aînée, qui était la célèbre Cléopâtre; il les mit sous la tutelle du peuple romain, et l'on prétend que les Romains leur donnèrent Pompée pour tuteur.

Ce tuteur, s'il le fut, était trop éloigné pour prendre soin de ses pupilles. Les vrais tuteurs du prince encore mineur furent Achillas, général de ses troupes, Théodote, sophiste grec, son précepteur, et l'eunuque Pothin. Cléopâtre, plus âgée que ses frères, aurait pu leur donner des ordres; leurs tuteurs la chassèrent et s'arrogèrent toute l'autorité : ce fut eux qui, sous le nom d'un roi âgé de treize ans, firent assassiner Pompée, le bienfaiteur du père de leur maître; eux qui ne craignirent pas d'ameuter le peuple contre César, et ensuite de lui faire la guerre. Le jeune Ptolémée fut défait, et se noya dans sa fuite; on ne put même trouver son corps.

Cléopâtre (1).

On connaît l'amour de César pour Cléopâtre, et l'on sait que cette princesse se van-

(1) An 48 avant l'ère vulgaire.

tait d'avoir de lui un fils nommé Césarion. Il la déclara souveraine de l'Egypte; mais, par un ménagement qu'il crut sans doute nécessaire, il lui fit épouser le dernier des Ptolémées, qui n'avait que onze ans, et dont apparemment les droits étaient respectés par le peuple. Comme il lui laissa des troupes pour sa défense, elle eut toute l'autorité après son départ, et quand le jeune Ptolémée, son frère et son époux, eut atteint l'âge de quatorze ans, qui lui permettait de régner par lui-même, elle le fit empoisonner.

César fut assassiné peu de temps après. Cléopâtre donna aux triumvirs, qui annonçaient le dessein de venger sa mort, quatre légions qui faisaient partie des troupes qu'elle avait reçues du dictateur.

Cependant elle fut accusée auprès de Marc-Antoine d'avoir donné des secours à ses ennemis; il la cita à comparaître devant son tribunal à Tarse : elle vint, et ce fut en effet son juge qui comparut devant elle et qui devint son esclave. Pour obéir à cette reine altière et souvent cruelle, il ordonna des crimes, il s'avilit, il se rendit odieux; elle le plongea

dans la volupté, elle amollit ce grand courage, et Marc-Antoine travailla lui-même par son indolence à la fortune d'Octave son rival; il mourut pour cette reine au moment où elle le trahissait. Elle avait soumis César et le premier des lieutenans de ce grand homme; elle essaya de soumettre Octave; mais les faiblesses de l'amour n'entraient pas dans les vices de cette âme ambitieuse; enfin elle se donna la mort à l'âge de trente-neuf ans, pour ne pas orner le char du vainqueur. L'Egypte, cette fameuse institutrice de l'Europe, cessa d'être un Etat, et, devenue province romaine, elle fut gouvernée par un préteur.

Cléopâtre joignit à la beauté, aux grâces, à l'art de plaire, l'esprit et les talens; elle parlait avec une égale facilité le grec et le latin, et savait les langues des Ethiopiens, des Syriens, des Perses et des Arabes; elle avait pour les lettres le goût héréditaire dans sa famille; elle enrichit la bibliothèque du Sérapion de deux cent mille volumes dont Antoine avait dépouillé celle de Pergame; mais ses cruautés, ses artifices, ses débauches et ses débordemens l'ont rendue

quels avaient été les premiers habitans de la Sicile. C'étaient, suivant Thucydide, les Cyclopes et les Lestrygons, dont il ignorait l'origine; ils ne sont connus que par les fables des poëtes; c'étaient des hommes durs, féroces et cruels. On peut croire que les Cyclopes étaient adonnés aux plus rudes travaux, et les poëtes en ont fait les forgerons de Vulcain.

Quoique les Sicaniens prétendissent être originaires de la Sicile, on croyait qu'ils étaient sortis de l'Ibérie (l'Espagne) et des bords du fleuve Sicanus ou Sicoris (la Sègre) pour occuper les parties orientales de l'île.

Des Troyens passaient pour être venus, après la destruction de leur empire, s'établir auprès des Sicaniens, et ils étaient regardés comme les fondateurs des villes d'Erix et d'Egeste; ils prirent le nom d'Elymes; il se joignit à eux des Phocéens, qui, au retour du siége de Troie, jetés par la tempête sur les côtes d'Afrique, passèrent dans la Sicile.

Les Sicules y vinrent de l'Italie, et donnèrent leur nom à l'île entière, qui s'appelait auparavant Sicanie, et plus anciennement encore Trinacrie, de sa forme triangulaire; ils furent vainqueurs des Sicaniens, les repous-

cèrent vers les parties méridionales et occidentales, et s'emparèrent du meilleur territoire.

Les Carthaginois eurent à des époques très-anciennes des établissemens en Sicile; ils commercèrent avec les Sicules, et fondèrent les villes de Motyum, Soloïs et Panorme, aujourd'hui Palerme.

Les Grecs ne parurent qu'après cette population. Les premiers furent des habitans de Chalcis en Eubée; ils fondèrent Léontium, et furent suivis de près par des Corinthiens, qui, sous la conduite d'Archias, l'un des Héraclides, fondèrent Syracuse, sept cent cinquante-huit ans avant notre ère, suivant la chronique de Paros. Comme les Athéniens daignaient reconnaître que cette ville égalait celle d'Athènes dans sa plus grande splendeur, on peut croire qu'elle la surpassait.

Des Mégariens donnèrent le nom de la ville d'où ils étaient sortis à celle qu'ils fondèrent. Géla fut l'ouvrage de Rhodiens et de Crétois réunis, et ce furent les habitans de Géla qui bâtirent ensuite Agrigente. Il vint encore de nouvelles colonies de l'Eubée : Zancle, élevée par des pirates de Cumes, fut surtout peuplée par des Chalcidiens, des Samiens

peuple, quoiqu'il ne pût leur reprocher aucune part à l'entreprise dont il les punissait. Cette conduite était injuste, mais politique; il redoutait beaucoup moins les citoyens qui jouissaient des douceurs de la vie que des hommes qui n'avaient rien à perdre, et il disait que la populace est un mauvais voisinage.

Ce fut sous son règne que Xerxès, héritier de la vengeance de son père Darius, menaça la Grèce de toutes les forces de son empire. Gélon, dans une guerre qu'il avait eue contre les Carthaginois, avait imploré vainement les secours des Grecs; au lieu de leur témoigner son ressentiment dans le danger bien plus terrible qu'ils couraient à leur tour, il leur offrit deux cents vaisseaux et vingt-huit mille hommes; mais il demandait le commandement : les Lacédémoniens prétendaient avoir à cet honneur un droit incontestable, et répondirent à la demande de Gélon par le refus le plus hautain. Il demanda du moins le commandement des vaisseaux, et les Athéniens, qui se regardaient comme les souverains de la mer, ne le refusèrent pas avec moins d'orgueil.

On croit cependant qu'il aurait oublié cette offense et donné des secours aux Grecs, quand

il aurait dû servir sous les Lacédémoniens; mais il fut arrêté dans la Sicile par une invasion des Carthaginois, qu'avait appelés Pérille, tyran d'Himère (1). Par une ruse de guerre, il surprit Amilcar, qui perdit la vie pendant qu'il s'occupait d'un sacrifice; il brûla la flotte ennemie, et réduisit toute l'armée à la nécessité de se rendre. Les prisonniers, condamnés à l'esclavage et appliqués à différens travaux, embellirent les villes et rendirent les campagnes florissantes; des aqueducs, des égouts, d'immenses viviers furent des ouvrages de leurs mains.

On prétend que Gélon, en accordant la paix aux Carthaginois après sa victoire, stipula qu'ils n'immoleraient plus des enfans à Saturne, ou du moins à celui de leurs dieux que les Grecs et les Romains prirent pour le Saturne qu'ils révéraient; mais Diodore de Sicile garde le silence sur cet article du traité, et s'il est vrai qu'il ait existé, il l'est aussi que les Carthaginois ne l'observèrent pas longtemps, car nous les verrons au temps d'Agathocle offrir encore de ces horribles sacrifices.

Gélon fut regardé comme le libérateur de

(1) An 480 avant l'ère vulgaire. (Diod. Sic., l. 11.)

étaient étrangères. Ce fut ainsi qu'Hiéron fit sortir de Naxos et de Catane les anciens habitans pour les remplacer par une colonie de cinq mille Syracusains, et d'autant de Grecs qu'il avait appelés du Péloponèse ; il transplanta les habitans des deux villes dont il renouvelait la population dans celle de Léontium. L'histoire ne dit pas si ces changemens furent la cause ou l'effet de quelques troubles.

Les Tyrrhéniens, que les Romains appelèrent Etrusques, et que nous appelons Toscans, étaient les tyrans de la mer d'Italie. Les habitans de Cumes implorèrent contre eux l'alliance d'Hiéron (1); il joignit sa flotte à leurs vaisseaux, maltraita ceux des Tyrrhéniens, et donna un grand coup à leur puissance.

Il jouit onze ans de la domination, et mourut paisiblement à Catane. Quoique les Syracusains eussent eu pour lui peu d'amour, ils lui décernèrent cependant à sa mort les honneurs héroïques (2); honneurs que l'on peut comparer à l'apothéose que les Romains accordèrent dans la suite à leurs empereurs. Ils avaient supporté l'autorité d'Hiéron; mais

(1) An 474 avant l'ère vulgaire.
(2) An 467 avant l'ère vulgaire.

Thrasybule, son frère et son successeur, prince avide, injuste, sanguinaire, fit renaître en eux l'amour de la liberté. Indignés de voir condamnés à la confiscation des biens, à l'exil, à l'infamie, à la mort, des citoyens qui ne s'étaient rendus coupables d'aucun crime, ils conspirèrent contre lui, se donnèrent des chefs, et reçurent des secours de toute la Sicile (1). En vain le tyran rassembla des troupes soudoyées, en vain il s'empara des quartiers les plus forts de Syracuse; battu sur terre et sur mer, et obligé de renoncer à la souveraineté, il obtint comme une grâce la permission de se retirer à Locres, dans la grande Grèce.

Les Syracusains ne se contentèrent pas d'être libres; ils voulurent que la Sicile entière jouît de la liberté; partout fut établie la démocratie; ils consacrèrent une statue à Jupiter Libérateur, et fondèrent un sacrifice annuel qu'on appelait le sacrifice de la liberté.

Ils réglèrent que les magistratures seraient distribuées entre les anciens citoyens, et en exclurent les étrangers qu'avaient appelés Gélon et ses successeurs, et qui avaient reçu le droit de cité. Cette exclusion devait leur

(1) An 466 avant l'ère vulgaire.

faire un grand nombre de dangereux e
mis. Les nouveaux citoyens ne pouv
souffrir patiemment leur dégradation; i
soulevèrent, et s'emparèrent des deux q
tiers, dont l'un s'appelait l'Isle, et l'autre
chradine (1). Les Syracusains originair
fortifièrent dans celui de l'Epipole; ils étu
les plus nombreux, mais les ennemis q
s'étaient suscités avaient plus d'expéri
dans l'art de la guerre; ils parvinrent ce
dant à leur couper toute communication
dehors, et les réduisirent par la famine
nécessité de combattre; ils eurent contre
de l'avantage sur mer. Dans une action
terre ils remportèrent une victoire signal
firent périr presque jusqu'aux derniers d
malheureux, qui auraient pu contribuer
prospérité de l'Etat (2). On peut observer
la plupart des anciens peuples cette m
jalousie nationale, cette même horreur
étrangers, cette même politique vicieus
les privait de la communication des con
sances et des services qu'auraient pu
rendre des citoyens d'adoption. C'est à
maximes contraires que Rome a dû sa

(1) An 463 avant l'ère vulgaire.
(2) An 461 avant l'ère vulgaire.

tance; elles ont été adoptées par les modernes, qui tous sont plus ou moins les disciples de l'ancienne Rome.

Dans la joie de s'être privés d'une partie considérable de leur population, les Syracusains décernèrent une couronne et une mine par tête (90 fr.) à soixante citoyens qui s'étaient signalés par leur férocité dans ces massacres. A leur exemple, toutes les villes se soulevèrent à la fois contre les étrangers. Deucétius, chef des Sicules, rappela dans Catane les anciens habitans qu'Hiéron en avait fait sortir; les étrangers qui avaient obtenu le droit de cité dans les villes de Géla, d'Agrigente, d'Himère, furent chassés; les citoyens bannis sous les anciens gouvernemens furent partout rappelés; il se fit à ceux qui étaient conservés des distributions de terre, et la paix sembla rétablie dans toute la Sicile.

Elle ne fut pas de longue durée. Le partage des terres était un foyer de division : une guerre s'éleva entre les citoyens d'Egeste et ceux de Lilybée pour quelques portions de terrain contestées sur les bords du fleuve Mazare (1). Cette guerre, qui fut sanglante, occa-

(1) An 454 avant l'ère vulgaire.

sionna une nouvelle distribution des terres dans toute la Sicile. Bientôt on trouva qu'elle était mal faite, et de nouvelles haines s'allumèrent. Les troubles furent plus violens à Syracuse que dans tout le reste de l'île. Un homme audacieux, nommé Tyndaridès, conçut l'espérance d'en profiter pour s'élever à la tyrannie. Il paraît qu'on ne se plaignait pas sans raison du partage des terres, puisqu'il restait encore une foule d'indigens. Il s'entoura de ces infortunés, qui n'avaient rien à perdre et qui ne pouvaient que gagner à changer de situation; mais ses desseins furent pénétrés, et il fut condamné à mort. Lorsqu'on le menait en prison tous les malheureux qui avaient espéré faire fortune à sa suite se jetèrent sur les gardes; les citoyens qui voulaient sa perte accoururent en plus grand nombre, et ses défenseurs furent punis de mort avec lui. Mais la cause du mal subsistait toujours, et cette cause était d'un côté l'envie d'opprimer, et de l'autre la haine de l'oppression. Les commotions intestines se renouvelèrent plusieurs fois, et chaque fois se trouvèrent des ambitieux qui voulaient en profiter pour usurper le pouvoir.

Les Syracusains crurent trouver un remède à ce mal en établissant un exil semblable à l'ostracisme des Athéniens, c'est à dire en infligeant une peine aux hommes qui se montreraient les plus dignes d'honneurs et de récompenses. Ils fixèrent à cet exil le terme de cinq ans : il se nommait pétalisme, parce qu'on donnait les suffrages avec des feuilles d'olivier. L'objet de cet inique bannissement était d'éloigner de la patrie les hommes qui, d'ailleurs sans crime et sans reproche, paraissaient ou trop puissans ou trop en crédit, ou dont le mérite transcendant commandait l'estime générale, ou qui réunissaient assez de talens pour s'élever au pouvoir souverain. Quoique le pétalisme dût être cher aux envieux et à tous ceux que leur médiocrité devait en garantir, il fut bientôt aboli.

Malgré les troubles intestins, les Syracusains eurent quelques succès guerriers. Ils armèrent une flotte contre les Tyrrhéniens, qui continuaient d'infester la mer. (1). Phœllus, qu'ils chargèrent de la commander, se vendit, et fut puni par l'exil ; mais son successeur, Appelle, ravagea l'île de Corse, qui dépendait

(1) An 453 avant l'ère vulgaire.

alors de la Tyrrhénie, se rendit maître de de l'île d'Æthalie, qui dominait leurs côtes, et revînt en Sicile avec un riche butin et un grand nombre de prisonniers.

Ce fut à cette même époque que Deucétius se rendit chef des Sicules, et les réduisit en un seul corps de nation qui reconnaissait une même capitale. Il disposa du trésor commun de la république, et entreprit de grands travaux. Il fonda près du temple des dieux palices une ville qui de leur nom s'appela Palice; elle devint bientôt florissante, mais elle eut peu de durée, et du temps de Diodore de Sicile elle n'était plus qu'un désert.

On ne sait pas bien ce que c'était que les dieux palices; la nature du terrain qui leur était consacrée fit peut-être leur fortune, et rendit leur temple célèbre : on y voyait des cratères dont l'ouverture avait peu d'étendue, mais qu'on regardait comme les bouches d'un abîme sans fond où se faisait entendre un effroyable mugissement; de ces cratères s'élançaient des étincelles, et l'on voyait bouillonner sans cesse à la surface une eau qui ne s'épanchait jamais, et qui jamais ne semblait diminuer; elle exhalait une odeur de soufre,

mais on n'en connaissait ni le goût ni la chaleur, car, par une vénération religieuse, personne n'aurait eu l'audace d'y toucher.

Le terrain sacré était un asile inviolable pour les esclaves ; les maîtres ne pouvaient les en tirer de force, et pour se réconcilier avec ces infortunés ils étaient obligés d'avoir recours à des arbitres. Dans le temple se prêtaient les sermens pour les causes les plus importantes ; ces sermens étaient toujours sincères, car la peine devait suivre de près le parjure. On prétendait avoir vu souvent des hommes sortir du temple frappés de cécité pour avoir juré contre leur conscience ; aussi les procès les plus obscurs se terminaient souvent dans le temple des dieux palices par le serment des parties. On ne doit pas être étonné que les sages de l'antiquité aient eux-mêmes respecté la superstition et aient travaillé plutôt à la conserver qu'à la détruire ; c'est qu'elle était bienfaisante : les sages modernes se sont élevés contre elle quand elle est devenue cruelle et sanguinaire.

Deucétius voulut profiter de la puissance qu'il s'était formée pour l'augmenter encore ; il déclara la guerre aux Agrigentins, fit le siége de Motyum, ville qui leur appartenait,

les battit, et s'empara de leur camp. Les vaincus réclament le secours des Syracusains, leurs alliés, qui se mettent en campagne avec une armée formidable. Deucétius est battu à son tour; ses troupes sont détruites en partie; le reste se donne ou se prépare à se donner aux vainqueurs. Deucétius, qui craint de n'avoir autour de lui que des traîtres, profite de l'obscurité de la nuit, monte à cheval, et choisit pour asile la ville même de ses ennemis; il entre dans Syracuse avant le jour, gagne la place publique, et s'assied aux pieds de l'autel en qualité de suppliant; il offre de se donner lui-même et tout le pays dont il est maître aux Syracusains. Des orateurs cruels font tonner contre lui du haut de la tribune leurs voix sanguinaires; ils excitent le peuple à le traiter en ennemi de l'Etat; mais le sénat fait craindre au peuple la vengeance céleste, et réclame en faveur de l'infortuné le respect qu'exige sa qualité inviolable de suppliant : il est envoyé à Corinthe avec ordre d'y passer sa vie.

Cependant, après quelques années d'exil, il rentra dans sa patrie (1); il prétendait être ramené par un oracle qui lui accordait une demeure sur un beau rivage de la Sicile : des

(1) An 446 avant l'ère vulgaire.

aventuriers l'accompagnaient, cherchant avec lui ce beau rivage qui lui était destiné. Quelques Sicules l'accueillirent : les Agrigentins craignirent qu'il ne rétablît sa fortune; irrités contre les Syracusains, qui lui avaient laissé la vie, ils leur déclarèrent la guerre. Les villes se partagèrent entre les deux peuples; les Agrigentins furent vainqueurs, et donnèrent la paix aux vaincus.

Deucétius eut quelques heureux succès; il se faisait même un établissement assez considérable dès sa naissance, et qui lui promettait pour l'avenir de plus grandes prospérités, quand il mourut de maladie, délivrant la Sicile d'une grande inquiétude (1).

Les Syracusains, par la victoire qu'ils avaient remportée sur Deucétius et par l'abdication de ce chef, qui en avait été la suite, avaient soumis les Sicules à leur domination, et cet accroissement de puissance les rendait maîtres de la Sicile entière, non que les villes grecques eussent perdu leur liberté, mais elles semblaient reconnaître Syracuse pour leur capitale commune. Une seule ville refusait de reconnaître les nouveaux dominateurs ; c'était Trinacie ou Tyracine, ville riche et puis-

(1) An 440 avant l'ère vulg.

sante, qui par ses forces et son ambition menaçait de se rendre un jour maîtresse de l'île entière. Elle avait produit des hommes illustres ; elle se glorifiait de posséder encore des citoyens valeureux et savans dans l'art de la guerre : c'en était assez pour mériter la haine jalouse des Syracusains. Inférieurs en nombre, ils résistèrent avec courage aux efforts réunis de Syracuse et de tous ses alliés. Quand ils eurent perdu l'espoir de se défendre, ils résolurent de périr ; aucun ne voulut survivre à la ruine de la république, et les vieillards qui ne pouvaient chercher la mort dans les combats se la donnèrent eux-mêmes. Les Syracusains réduisirent en esclavage la multitude incapable de porter les armes, et rasèrent la ville.

Ils devinrent d'autant plus orgueilleux qu'ils n'avaient plus de rivaux, et, non contens des égards volontaires qu'ils recevaient des peuples de la Sicile, ils voulurent en être les souverains. Les Léontins furent les premiers qu'ils attaquèrent : ceux-ci, ne pouvant résister seuls à des forces supérieures, implorèrent les secours des Athéniens, dont ils étaient descendus (1). A la tête de l'ambassade

(1) An 427 avant l'ère vulgaire.

qu'ils envoyèrent à la métropole était le célèbre Gorgias, dont les Athéniens admirèrent l'éloquence, et que leurs orateurs prirent pour modèle. La négociation n'eut pas de suite ; des hommes sages firent sentir aux citoyens de Léontium que leurs plus redoutables ennemis étaient ces faux amis qu'ils appelaient à leur secours; ils négocièrent avec Syracuse, qui, pour ne pas attirer dans la Sicile des hôtes dangereux, ne se montrèrent pas trop difficiles sur les articles du traité.

Un différent survenu quelques années après entre les citoyens d'Egeste et ceux de Sélinonte fit appeler de nouveau les Athéniens dans la Sicile (1). Nous avons rendu compte dans l'histoire de la Grèce de cette fameuse guerre, qui priva la république d'Athènes de ses plus habiles généraux, de deux flottes respectables et d'une armée florissante, et dont les suites entraînèrent la démolition de ses murailles, la perte de sa constitution et de ses lois, et sa soumission à la république de Sparte.

Cette guerre, qui se termina d'une manière si funeste pour les Athéniens, avait menacé les Syracusains de leur perte, et les Egestains,

(1) An 416 avant l'ère vulgaire.

qui l'avaient suscitée, devinrent les objets d'une juste vengeance (1). En vain ils avaient cédé une partie de leur territoire aux Sélinontins ; cette complaisance, qui marquait de la faiblesse, engagea leurs ennemis à déclarer de plus grandes prétentions. Pour se sauver, ils mirent au hasard la fortune de la Sicile en y appelant les Carthaginois, qui cherchaient à s'y faire des amis pour s'en rendre un jour les maîtres.

Carthage chargea de la conduite de cette guerre Annibal, petit-fils de cet Amilcar qui avait perdu la vie en faisant la guerre à Gélon; il fit sa descente au promontoire de Lilybée, qui regarde l'Afrique (2). Que son armée ait été de deux cent mille hommes de pied et de quatre mille chevaux, comme le raconte Diodore de Sicile, qu'elle ait été plus faible de moitié, comme le disait Timée, c'en était encore plus qu'il ne fallait pour prendre Sélinonte. Les Carthaginois y entrèrent après neuf jours de siége ; ils firent un affreux carnage des habitans, et les punirent avec férocité de leur avoir opposé trop de courage.

Annibal haïssait la ville d'Himère parce

(1) Diod. Sic., l. 13.
(2) An 409 avant l'ère vulgaire.

que c'était sous ses murs qu'Amilcar, son aïeul, avait reçu la mort, et parce que Giscon, dont lui-même était fils, avait été puni par l'exil du malheur de son père. La place fut investie, et, malgré la courageuse résistance des habitans, malgré les secours plusieurs fois renouvelés des Syracusains, elle fut prise d'assaut. Les richesses des maisons furent la proie des soldats, et celles des temples du général. Les femmes et les enfans furent réduits en esclavage. Annibal fit conduire ses captifs mâles sur la même hauteur où son aïeul avait perdu la vie, et les offrit en sacrifice à ses mânes. La ville fut rasée. Il laissa en Sicile ce qu'il fallait de troupes pour la défense de ses alliés, et licencia le reste.

Sans doute les Syracusains ne se dissimulaient pas que les Carthaginois attaquaient d'abord les villes inférieures pour réserver contre eux leurs derniers coups, et ils avaient en même temps à craindre la vengeance d'un citoyen qu'ils auraient dû combler d'honneurs, et qu'ils avaient maltraité. Hermocrate était l'un des trois généraux qu'ils avaient élus pour se défendre contre les Athéniens; il avait ensuite commandé les secours que

Syracuse envoyait aux Lacédémoniens; mais pendant qu'il s'éloignait de sa patrie pour la servir, il y laissait d'ardens ennemis, qui profitèrent de son absence pour le faire condamner à l'exil. Riche des présens qu'il avait reçus du satrape Artabaze, il revint à Messane ou Messène, que nous appelons Messine, leva des troupes, prit à sa solde ceux des habitans d'Himère qui avaient pu se soustraire à la fureur des Carthaginois, et fit une tentative pour rentrer à Syracuse; mais il ne réussit pas. Ce fut en servant sa patrie qu'il se vengea de son opiniâtre ingratitude; il releva à ses frais une partie de Sélinonte, et désola toutes les campagnes qui étaient sous la domination ou dans l'alliance de Carthage. Leurs dépouilles augmentèrent ses richesses. Ceux des Syracusains dont le jugement n'était pas troublé par la passion reconnurent qu'ils s'étaient privés de leur plus grand capitaine, et regrettèrent de l'avoir perdu : il fut instruit de ces dispositions favorables, et pour en profiter il prit des mesures que lui inspirait la générosité de son caractère.

Dans toutes les campagnes où les Syracusains avaient combattu contre les armées de

Carthage, il fit recueillir avec soin les ossemens de leurs morts, les mit sur des chars ornés comme dans les pompes funéraires, et les conduisit religieusement à Syracuse (1). Il s'arrêta dans la campagne voisine, parce que l'entrée de la ville lui était interdite en qualité de banni. On devait croire que tous les citoyens le rappelleraient avec reconnaissance; mais plus il se montrait grand, plus il envenimait la haine de ceux qui ne haïssaient en lui que son mérite et ses vertus. Le législateur Dioclès, le plus furieux de ses ennemis, osa même s'opposer à ce qu'on reçût les os des citoyens; cependant ils furent ensevelis avec honneur, et Dioclès fut exilé; mais la faction ennemie d'Hermocrate l'emporta, et lui-même ne fut pas reçu. Les hommes timides se joignirent, comme il arrive toujours, aux hommes passionnés; plus ils admiraient Hermocrate, plus ils le trouvaient à craindre. Cependant il fut appelé peu de temps après par ses amis; mais la populace, excitée par des hommes atroces, le massacra lorsqu'il entrait sur la place. Ceux qui étaient connus pour ses partisans furent tués ou bannis. Le fameux Denys, qui s'empara dans la suite

(1) An 408 avant l'ère vulgaire.

du gouvernement, était de ce nombre; il fut blessé, et sauva sa vie en faisant courir le bruit de sa mort.

Les Carthaginois n'avaient laissé quelque repos à la Sicile que pour se donner le temps de rassembler contre elle des forces plus redoutables. Ils ne se contentaient pas de soudoyer des troupes africaines; ils en levaient dans les Espagnes et même dans la Campanie. Syracuse effrayée demandait des secours aux Lacédémoniens et aux Grecs d'Italie; mais c'était Agrigente qui devait éprouver les premiers efforts des Carthaginois.

Cette ville était célèbre par sa richesse et sa magnificence. Le nombre des citoyens n'était guère au-dessous de vingt mille; mais par le nombre d'étrangers qu'y appelait l'espérance de la fortune, sa population se montait à deux cent mille âmes. Ses temples en général, mais surtout celui de Jupiter, le disputaient par la grandeur et par la beauté de leur architecture aux temples les plus fameux de la Grèce, et les maisons des particuliers opulens répondaient à la beauté des édifices publics; les regards étaient partout arrêtés par des monumens de l'art; des tombeaux étaient

(1) An 406 avant l'ère vulgaire.

élevés aux chevaux qui avaient gagné le prix de la course, et l'on accordait même cet honneur à des petits oiseaux qui faisaient l'amusement de la jeunesse des deux sexes.

Agrigente devait surtout sa richesse à ses plantations d'oliviers et au commerce de ses huiles, qu'en temps de paix elle exportait à Carthage. Le luxe et la délicatesse des Agrigentins rendent vraisemblable ce que l'on raconte des Sybarites : l'un d'eux, nommé Exénète, ayant remporté le prix de la course, fit son entrée dans la ville monté sur un superbe char, que suivait un grand nombre d'autres magnifiquement décorés, dont trois cents étaient attelés de chevaux blancs.

Le plus riche des Agrigentins était alors Gellias. Il avait une vaste maison distribuée en un grand nombre d'appartemens commodes, destinés à recevoir les étrangers; la grandeur, la beauté, la richesse de ses caves et la variété des vins qu'elles contenaient auraient formé seules un objet de curiosité. Un certain nombre de ses esclaves n'avait d'autre service que de se tenir à sa porte et d'inviter les étrangers à recevoir chez lui l'hospitalité. Cinq cents cavaliers de Géla passèrent par Agrigente un jour d'hiver; Gellias

les reçut tous, et fit présent à chacun d'une tunique et d'un manteau.

Un autre citoyen, nommé Antisthène, célébrant les noces de sa fille, traita tous les citoyens dans chaque rue. La mariée était suivie de huit cents chars et d'un grand nombre de cavaliers. Il entretint des feux allumés dans toutes les rues, tandis que des flambeaux sans nombre étaient portés autour du char de la jeune épouse.

Telle était la mollesse des Agrigentins, que pendant le siége il fut défendu à ceux qui montaient la garde dans la citadelle d'avoir plus d'un matelas, d'une couverture, d'un traversin et de deux oreillers.

La peste se manifesta dans le camp des assiégeans; elle enleva même Annibal, qui fut remplacé par Imilcon; mais à peine les opérations du siége furent-elles ralenties par ce fléau. Les Syracusains, qui vinrent au secours d'Agrigente, remportèrent sur les Carthaginois une victoire inutile; ceux-ci étaient en assez grand nombre pour payer un tribut à la peste et au sort des armes sans perdre leur supériorité. Dans l'intérieur de la place régnaient ensemble la famine et la discorde. Les citoyens accusaient de leur malheur ceux qui les com-

mandaient; ils en lapidèrent plusieurs; enfin ils profitèrent de la nuit, et, abandonnant leurs richesses, leurs malades, leurs vieillards, ils se retirèrent à Géla, d'où ils passèrent à Léontium, dont les Syracusains leur accordèrent la propriété.

Entre les ouvrages des arts qui firent partie du pillage et qui furent portés à Carthage, était le fameux taureau d'airain dans lequel on disait que Phalaris avait fait brûler ses victimes: ce tyran avait trouvé un artiste qui joignait à un grand talent assez de bassesse pour faire un chef-d'œuvre d'un instrument de supplice. Scipion, après avoir détruit Carthage, rendit ce taureau aux Agrigentins, et on le voyait encore chez eux du temps de Diodore.

Cependant, même parmi les anciens, qui étaient généralement fort crédules, des écrivains ont nié que jamais Phalaris ait infligé ce supplice atroce. Peut-être ne se trompaient-ils pas: Phalaris avait laissé une grande réputation de cruauté; parmi les ouvrages de l'art qui lui avaient appartenu se trouva un taureau colossal qui était creux, comme le sont toutes les figures de métal jetées en fonte; on aura cru que le tyran l'avait commandé pour y renfermer et y faire périr les malheureux

qu'il immolait à ses fureurs ; il suffit que quelques personnes l'aient dit pour que beaucoup d'autres l'aient répété, et que le fait ait été recueilli comme avéré par des historiens qui ne connaissaient pas mieux que le vulgaire les procédés des arts.

Pour le malheur de Syracuse, des Agrigentins s'y établirent, et la firent retentir de leurs plaintes contre ceux qui les avaient commandés : cet esprit de mécontentement et de défiance gagna les Syracusains ; ils se plaignirent de même de leurs généraux et de leurs magistrats, et passèrent de la plainte à la désobéissance et à l'amour d'une révolution. Quand le peuple méconnaît l'autorité de ceux qui le gouvernent, il n'est pas loin d'être soumis à la domination arbitraire.

Denys, celui même dont son attachement à la cause d'Hermocrate avait mis la vie en danger, profita des dispositions soupçonneuses du peuple pour lui rendre odieux le gouvernement, et dans une assemblée publique il accusa les généraux d'avoir vendu la patrie aux Carthaginois. L'assemblée le condamna à l'amende pour le punir de son audace et de l'insulte qu'il osait faire aux généraux ; mais Philistus, qui obtint un rang distingué entre

les historiens, et qui était fort riche, paya sur-le-champ l'amende pour Denys, lui dit de continuer, et promit de payer toutes les autres amendes auxquelles il pourrait être condamné pendant le reste du jour. Denys reprit la parole; il se rendit maître des esprits: les généraux furent cassés; on élut leurs successeurs dans la classe des citoyens peu fortunés, et comme Denys s'était distingué dans plusieurs occasions contre les Carthaginois, il fut compris dans la nouvelle élection.

Il venait de renverser les anciens généraux; il lui restait à perdre ceux qu'on venait de lui donner pour collègues. Il les représenta comme des traîtres, affecta d'éviter toute communication avec eux, et se rendit maître des affections du peuple au point de lui faire abjurer ses vieilles haines et d'obtenir le rappel des bannis. C'étaient des hommes puissans qu'il liait à ses desseins; il connaissait leur aversion pour la démocratie, qui avait fait leur malheur, et concevait la juste espérance de les trouver favorables au gouvernement d'un seul.

La dissension régnait à Géla; les riches usurpaient l'autorité: le peuple réclama le secours de Syracuse. Denys se rend à Géla

avec ses troupes. Il venait de favoriser à Syracuse les partisans de l'aristocratie; il s'en déclare à Géla le persécuteur; il fait condamner les riches à mort, et du produit de leurs biens confisqués il double la paie de ses soldats. Le peuple de Géla, délivré des riches, croit lui devoir la liberté, et devient un instrument de son ambition.

Il ne fut pas moins bien servi par la crainte qu'inspiraient les Carthaginois. On s'attendait à leur voir amener en Sicile de nouvelles forces, plus redoutables encore que celles qu'ils avaient déjà développées, et plus le peuple éprouvait de terreur, plus il était facile de l'indisposer contre ceux qui se trouvaient à la tête des affaires. Denys supposa qu'Imilcon lui avait fait proposer d'imiter ses collègues, et de rester comme eux dans l'inaction; en même temps il donna sa démission, pour n'avoir plus la honte de partager le commandement avec des traîtres, et le lendemain il reçut du peuple le commandement unique et absolu.

Pour affermir son autorité il eut recours à la ruse qu'avait employée Pisistrate. Il était campé près de Léontium; il feignit d'avoir été attaqué pendant la nuit, et obtint la per-

mission d'avoir une garde. Il la composa d'hommes courageux, mais indigens, pour qui leurs places étaient leur seule ressource contre la misère, et un moyen de s'élever à la fortune. Ses caresses et sa générosité lui attachaient d'ailleurs toutes les troupes, et il avait soin d'avancer les militaires qui se montraient attachés à sa personne. Il rentra dans Syracuse, ne chercha plus à dissimuler qu'il était le maître, et personne n'eut la hardiesse de s'en plaindre.

Il étaya son pouvoir d'une illustre alliance en épousant la fille du célèbre Hermocrate, et en donnant sa sœur à Philoxène, beau-frère de cet illustre citoyen. Il avait surtout deux ennemis plus dangereux que les autres; il eut le crédit de les faire condamner à mort par le peuple. Ce fut ainsi que de l'humble condition de simple scribe il parvint à la souveraineté. Quoique ce qui nous est parvenu de son histoire ait été écrit par des hommes qui ne lui étaient pas favorables, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il avait des talens dignes de sa nouvelle fortune.

Les Carthaginois, sous la conduite d'Amilcar, vinrent faire le siége de Géla. Denys paraît avoir employé les moyens les plus puis-

sans pour secourir cette place; il avait appelé des Grecs d'Italie, et avait incorporé dans son armée des troupes étrangères; elle était au moins de trente mille hommes; la plus florissante jeunesse de Syracuse l'accompagnait, et une flotte suivait l'armée de terre.

Longtemps il se contenta de tourmenter les ennemis par des escarmouches : cette manœuvre est sage; elle épargne les hommes, elle fatigue et mine les ennemis; elle ne donne rien au hasard; mais elle est toujours condamnée par l'impatience des peuples; ils croient qu'un général ne fait rien quand ils ne lui voient pas donner de batailles. Enfin Denys attaqua. Les avantages furent plusieurs fois balancés; la victoire sembla changer plusieurs fois de parti; mais le résultat de la journée fut contraire aux Syracusains. Denys fit sa retraite pendant la nuit; il passa par Camarina, et, ne se trouvant pas en état de défendre la ville, il emmena les habitans, et fut obligé de laisser les vieillards et les malades à la discrétion des Carthaginois.

Il eut donc contre lui les citoyens de cette malheureuse ville, obligés de fuir leur patrie, et les Syracusains, qu'il n'avait pas rendus vainqueurs; car les peuples rejettent toujours leurs

malheureux succès sur ceux qui les commandent. On l'accusait de n'avoir prêté qu'une assistance faible ou plutôt simulée aux habitans de Géla; on l'accusait d'intelligence avec les Carthaginois, comme s'il eût eu quelque intérêt de les rendre puissans dans la Sicile, lorsqu'il voulait y établir lui-même son autorité. La cavalerie syracusaine voulait l'égorger, et, dans l'impuissance de forcer sa garde, elle se hâta d'arriver à Syracuse pour y mettre sa maison au pillage.

Mais lui-même arriva plutôt qu'il n'était attendu, et tomba sur les cavaliers révoltés. Les troupes qu'il avait à sa solde se jetèrent dans les maisons de ses ennemis, et les égorgèrent.

Ce qui peut faire conjecturer qu'il n'avait pas mal fait la guerre, c'est que ce furent les Carthaginois qui proposèrent la paix. La moitié de leur armée était détruite par les maladies, et c'était Denys qui les avait causées en la mettant à l'étroit. Il leur restait cependant encore des forces supérieures, et ils se firent céder Sélinonte, Agrigente, Himère et le territoire des Sicaniens; mais ils permirent aux habitans de Géla et de Camarina de rentrer

dans leurs villes, à condition de n'en pas relever les fortifications.

Denys profita de la paix pour se livrer aux soins d'affermir sa domination. Il se logea dans le quartier de la ville qu'on appelait l'Isle, et s'y fortifia : il n'était permis qu'à ses amis et ses soldats d'y avoir des logemens. Pour augmenter son parti il éleva les affranchis au rang de citoyens, et ne les distingua des autres que par la dénomination de citoyens nouveaux; il distribua les meilleures terres à ses partisans et à ses soldats particuliers, et fi le partage du reste entre les citoyens ancien et les nouveaux citoyens.

Il se crut alors assez fort pour se rendr maître de toute la Sicile, et voulut commence par le siége d'Herbesse, ville que l'on croi avoir été située entre Syracuse et Léontium Son armée était composée de ses propres sol dats et de ceux de la république : ces dernier étaient des citoyens que l'on armait en temp de guerre; ils voulurent profiter du momen où ils étaient en armes pour rendre à leu patrie la liberté; ils tuèrent un lieutenant d Denys qui tentait de réprimer leur insurrec tion, et réclamèrent le secours de la ville mêm

(1) An 104 avant l'ère vulgaire; Diod. Sic., l. 14.

qu'ils étaient venus assiéger. Denys, réduit à prendre la fuite, se hâta de rentrer dans la capitale pour la contenir.

L'armée qu'il venait de commander vint bientôt l'assiéger; elle était renforcée par des cavaliers arrivés d'Etna. Une flotte de quatre-vingts vaisseaux, prêtés par les villes de Rhégium et de Messine, bloquait le port. La tête de Denys fut mise à prix; on promit le droit de cité aux étrangers qui la présenteraient. Il désespérait de la fortune, et voulait se donner la mort; ses amis, et surtout Philistus, lui rendirent l'espérance. Il entra en négociation avec ceux qui le tenaient assiégé, et obtint la permission de se retirer avec sa famille; en même temps il faisait demander du secours aux Campaniens. Pendant qu'il semblait tout occupé à charger les cinq vaisseaux qui devaient le porter avec ses richesses, les gens de la campagne, qui formaient la plus grande partie de l'armée des assiégeans, allèrent reprendre leurs travaux; ce qui était resté de l'armée de la république fut surpris et renversé par les Campaniens; Denys fit une sortie, et poussa les citoyens jusque dans la ville neuve; mais en les poursuivant il ordonnait de les épargner. Victorieux avec peu d'effusion de sang, il

donna les mêmes soins à faire ensevelir les morts des deux partis. Des citoyens s'étaient réfugiés en grand nombre à Etna; il les fit inviter à rentrer dans leur patrie, les pria d'oublier leur haine, et combla de caresses ceux qui se rendirent à son invitation. Bientôt après, par la douceur, par la force, par la séduction, par la ruse et par la corruption, il se vit maître d'Etna, d'Enna, de Maxos, de Catane et de Léontium (1).

On l'avait accusé de favoriser les Carthaginois, et de tous ses desseins celui qui flattait le plus son ambition était de venger la Sicile et de la délivrer de ces dangereux ennemis. Pour que les Carthaginois ne pussent pas, à l'exemple des Athéniens, enfermer Syracuse dans un retranchement et ne lui laisser d'autre issue que le port, il fortifia le quartier qu'on nommait Epipole (2). Quoique les travaux qu'il ordonna fussent de la plus grande force, ils furent conduits avec la plus grande célérité; lui-même surveillait les travailleurs, les caressait, partageait leurs fatigues et les récompensait avec magnificence.

On n'avait vu jusqu'alors que des galères à

(1) An 403 avant l'ère vulgaire.
(2) An 402 avant l'ère vulgaire.

trois rangs de rames; il fut le premier qui en fit construire à cinq rangs. Lui-même donnait aux ouvriers les modèles des armes et des machines; lui-même veillait à ce qu'elles fussent bien fabriquées.

Les artistes, les ingénieurs qu'il rassemblait autour de lui se piquaient entre eux d'émulation pour remporter les prix qu'il leur distribuait, et ce fut à cette émulation que l'on dut l'invention des catapultes, machines qui lançaient au loin des pierres énormes dont le poids naturel, augmenté par la vitesse de leur chute, écrasait les plus solides édifices. Il ne passait aucun jour sans visiter les ateliers, et gagnait encore plus les artistes par la considération qu'il leur témoignait que par sa générosité; souvent il les invitait à sa table, et c'était une belle récompense pour des hommes dont le caractère est de préférer l'honneur à la fortune.

Il ajouta deux cents vaisseaux de guerre aux cent dix vaisseaux qu'avait déjà Syracuse. Les anciens retiraient leurs galères dans des loges ou remises où elles étaient à l'abri des injures de l'air : le port avait déjà cent cinquante de ces loges; il en ajouta cent soixante, dont la plupart contenaient deux galères.

Ce ne fut qu'après avoir terminé ces grands préparatifs que Denys s'occupa de rassembler des hommes (1); il en tira de toute la Grèce et surtout de la Laconie. Comme il payait cher les soldats, il en vint de toutes parts se ranger sous ses drapeaux.

Il rechercha l'amitié des villes de la Sicile et de l'Italie. Il avait perdu sa femme, la fille d'Hermocrate, dans la sédition de la cavalerie; pour se rendre à la fois agréable aux Locriens et aux Syracusains, il épousa dans le même jour Doris, fille de Xénète, le plus considéré des citoyens de Locres, et Aristomaque, la plus distinguée des filles de Syracuse. Ce double mariage, contracté par le tyran dans des circonstances où il voulait plaire à la nation, fait présumer que la bigamie était autorisée par les mœurs de la Sicile. Il gagna les habitans de Messine en leur cédant un territoire qui était à leur bienséance; enfin il ne montrait que de l'affabilité, de la douceur et de l'humanité, et personne n'était puni de mort ni même de bannissement.

En possession du pouvoir absolu, il respectait les formes de la démocratie, et les formes sont tout pour le vulgaire. Il convoqua

(1) An 398 avant l'ère vulgaire.

l'assemblée du peuple, et lui exposa que la gloire et l'intérêt de la patrie rendaient indispensable la guerre contre les Carthaginois : cette nation était odieuse ; on ne lui répondit que par des applaudissemens.

La guerre n'était pas encore déclarée, et cependant en congédiant l'assemblée il permit au peuple de s'emparer des biens des Carthaginois qui étaient établis en assez grand nombre à Syracuse : c'était une cruelle injustice, mais c'était un moyen de plaire à la multitude. Les maisons, les vaisseaux des Carthaginois furent mis au pillage. Les autres villes suivirent cet exemple ; toutes celles qui étaient soumises aux Carthaginois se soulevèrent, et, non contentes de piller les richesses de ceux qu'elles avaient reconnus pour maîtres, elles leur firent éprouver à eux-mêmes les plus cruels traitemens.

Sa première expédition fut contre Motyum, ville située dans un îlot, à moins d'un quart de lieue de la côte occidentale de la Sicile, et à peu de distance d'Erix (1) ; elle était l'entrepôt des Carthaginois, et leur servait de point de repos quand ils étaient en guerre avec la Sicile. Une chaussée faite de main

(1) An 397 avant l'ère vulgaire.

d'homme joignait la ville au continent, et les habitans la détruisirent quand ils se virent menacés.

Denys confia les premières opérations du siége à son frère Leptine, qui commandait la flotte, et lui même, avec les troupes de terre, marcha contre les villes alliées de Carthage. Presque toutes lui cédèrent, ou plutôt elles s'empressèrent de joindre leurs forces aux siennes : celles qui refusèrent de se soumettre virent leurs campagnes ravagées.

Je crois devoir entrer dans quelques détails sur les opérations du siége de Motyum, parce qu'elles ne ressemblent pas à celles qui sont en usage de nos jours dans l'attaque et dans la défense des places.

Denys, suivant la pratique ordinaire des anciens, fit tirer ses vaisseaux sur le sable. La flotte des Carthaginois, commandée par Imilcon, arriva de nuit pour surprendre celle des Syracusains, et mit en cendres ou brisa ceux de leurs vaisseaux de charge qui bordaient le port. Denys ne fit pas remettre ses galères à flot; elles auraient été trop à l'étroit dans le port; il les fit au contraire tirer encore plus loin de la mer.

Les Carthaginois, rassurés par cette ma-

manœuvre, s'avancèrent témérairement, et vinrent à la portée des flèches; mais quand ils furent atteints des pierres énormes que lançaient les catapultes, ils furent d'autant plus effrayés que les effets de cette machine leur étaient encore inconnus. Ils se retirèrent; Imilcon regagna l'Afrique.

Denys, par des jetées qu'imita dans la suite Alexandre devant Tyr, combla le détroit qui séparait Motyum de la terre ferme, et couvrit de ses machines l'espace que la mer avait occupé. Les béliers battirent les murs et les tours, et les catapultes écrasaient les maisons et nettoyaient les remparts. Déjà les Syracusains étaient entrés dans la place, et ils avaient encore de rudes combats à soutenir : des retranchemens nouvellement construits offraient encore des murailles à détruire après celles qu'on avait renversées; des édifices solidement bâtis formaient de nouveaux remparts qu'il fallait encore attaquer. Denys fit approcher des tours qui égalaient en hauteur ces bâtimens; les soldats y jetaient des ponts et communiquaient aux toits, sur lesquels il fallait recommencer des combats. Bientôt les habitans s'avisèrent d'un moyen de se défaire de leurs ennemis sans avoir à les combattre

corps à corps; ils les laissaient avancer jusqu'au milieu des planches qui leur servaient de ponts, et, renversant ces planches, ils les précipitaient. Cependant il ne leur restait plus d'espérance de défendre et conserver la place, et ce n'était que pour éviter une mort plus cruelle qu'ils cherchaient à mourir les armes à la main. Denys fit défendre le carnage à ses soldats, et comme il ne pouvait maîtriser leurs fureurs, il fit crier par des hérauts aux habitans de se réfugier dans les temples dont les Grecs respectaient l'asile. Ces malheureux obéirent. Le pillage des maisons fut permis aux soldats; ce qui restait des habitans fut vendu, et quelques Grecs qui servaient sous les Carthaginois furent pendus comme traîtres.

Les Carthaginois firent pour se venger et pour soutenir leur domination en Sicile des apprêts formidables (1). L'historien Ephore peut être soupçonné d'exagération quand il leur donnait trois cent mille hommes et une flotte de quatre cents vaisseaux, sans compter six cents vaisseaux de charge qui portaient les machines et les munitions : Timée, qu'on peut croire plus voisin de la vérité, ne leur supposait que cent mille hommes de troupes.

(1) An 396 avant l'ère vulgaire.

Imilcon avait le commandement de l'armée de terre, et Magon celui de la flotte.

Elle prit terre à Panorme. Eryce et Motyum furent obligées de se soumettre : Halycies, qui s'était donnée aux Syraçusains au commencement de la campagne, rentra dans l'alliance des Carthaginois : les îles de Lipari reçurent la loi d'Imilcon et payèrent des contributions exorbitantes : Himère fut gagnée: Messine voulut se défendre; elle fut prise et détruite jusque dans ses fondemens : les Sicules haïssaient Denys ; ils entrèrent par inclination dans l'alliance de Carthage.

Le vainqueur résolut de marcher contre Syracuse, et Magon eut l'ordre de conduire la flotte à Catane. Denys envoya contre elle la flotte syracusaine, sous les ordres de son frère Leptine : ce commandant eut l'imprudence de diviser ses forces, et fut battu. Les Syracusains, au rapport de Diodore, perdirent en cette journée plus de cent vaisseaux et vingt mille hommes : les galères à cinq rangs de rames ne portaient donc que deux cents hommes.

Denys était venu à Catane pour s'opposer à la descente des ennemis; le danger de Syra-

cuse le rappelait en cette ville, que Magon victorieux aurait prise d'emblée s'il avait usé d'une plus grande célérité. Deux cents vaisseaux entrèrent dans le port, suivis des bâtimens de charge; ils étaient décorés des dépouilles de la flotte syracusaine. L'armée de terre arrivait en même temps, et les soldats d'Imilcon couraient la campagne, coupant les arbres, détruisant les maisons, ravageant l'espérance des cultivateurs; ils finirent par se loger dans le faubourg qu'on nommait Achradine. Le temple de Cérès fut dépouillé; le tombeau de Gélon, celui de sa femme, ceux des simples citoyens furent renversés, et les débris de ces monumens violés servirent à la construction d'un retranchement dont les Carthaginois s'entourèrent.

Denys avait donné la liberté aux esclaves, et il en remplit soixante vaisseaux. Il reçut les secours qu'il avait demandés à Corinthe, à Lacédémone, à toutes les villes grecques de l'Italie; il mit en mer, prit un vaisseau ennemi et continua ses courses, envoyant sa prise à Syracuse, sous l'escorte de cinq vaisseaux. Déjà ils étaient à la vue du port; les Carthaginois veulent les prendre; les Syra-

cusains sortent du port pour les soutenir; ils ont l'avantage, et coulent bas vingt-quatre vaisseaux ennemis.

Les Syracusains avaient été battus plusieurs fois ayant Denys à leur tête; fiers de la petite victoire qu'ils viennent de remporter en son absence, ils prennent la résolution de tourner contre lui les armes qu'il leur a remises entre les mains : c'était allumer la guerre civile dans l'instant où ils avaient déjà la guerre étrangère autour de leurs murailles et dans leur port. Denys, informé de cette insurrection, hâte son retour; il ne craint pas de convoquer ce même peuple qui le menace. Un homme audacieux, ou qui peut-être se croyait protégé par toute la force de la multitude, prononce contre le tyran la déclamation la plus violente : il cesse de parler, et les Syracusains jettent de toutes parts les yeux sur la place pour connaître s'ils sont appuyés par les alliés. Alors le commandant des troupes lacédémoniennes monte à la tribune; tous sont avides de l'entendre, persuadés qu'un Lacédémonien ne peut prendre la parole que pour tonner contre un tyran; mais il déclare qu'il a été envoyé pour secourir Denys et les Syracusains, et non pour dépouiller

Denys de sa puissance. Pendant qu'il parle, plus longuement qu'on n'aurait dû l'attendre d'un homme de sa nation, les satellites de Denys s'avancent, et forment autour de lui un rempart; il congédie l'assemblée, dans laquelle personne n'a plus envie d'élever la voix pour demander sa destitution. Sa conduite fut admirable en ces circonstances; au lieu de chercher des coupables et de punir ceux qui avaient excité le peuple contre lui, il fit des caresses à tout le monde, s'attacha la multitude par sa familiarité, fit des présens à ceux qu'il n'aurait pu séduire par des paroles, invita à sa table ceux qui pouvaient aspirer à cette sorte de faveur, et sut gagner à peu près tout le monde; ainsi les imprudens qui avaient voulu le perdre ne firent que le rendre plus puissant.

Cependant la peste, ou quelqu'une de ces fièvres meurtrières que les anciens ont souvent confondues avec elle, affligeait le camp des Carthaginois. L'été fut cette année-là d'une chaleur extraordinaire, et les assiégeans étaient comprimés en grand nombre dans un espace resserré, marécageux et malsain; c'était l'endroit même que les Athéniens occupaient lorsqu'ils furent moissonnés par une

maladie du même genre. L'atmosphère brûlante pendant le jour se chargeait du méphitisme que répandaient les émanations des corps et la vapeur de l'haleine, et après le coucher du soleil l'humidité de l'air rendait le froid si rigoureux que tous les membres frissonnaient; la sécheresse n'avait laissé sur la terre que des eaux stagnantes et fétides. Souvent la fureur s'emparait des fébricitans, qui dans leurs accès frappaient et les inconnus et leurs amis les plus chers. Les morts et les mourans étaient abandonnés, parce qu'on ne pouvait les approcher sans effroi, et des cadavres amoncelés s'exhalait un poison qui portait dans les veines des hommes sains les principes de la mort.

Denys profita du malheur des Carthaginois pour le consommer; il envoya une flotte attaquer celle des ennemis, et un corps de cavalerie surprendre leur camp par derrière. Le camp, les forts furent emportés, et en même temps la flotte syracusaine détruisait la flotte ennemie; les soldats, les équipages, tout fut égorgé, noyé, ou périt dans les flammes; les femmes, les enfans, les hommes qui ne maniaient point les armes accouraient sur le port et jouissaient de ce spectacle, hor-

rible en effet, mais agréable pour eux, parce qu'il satisfaisait leur vengeance et qu'il annonçait la prompte délivrance de Syracuse. En effet, Imilcon profita de la nuit pour faire sa retraite ; une partie des troupes fut atteinte dans sa fuite, et massacrée. Les Espagnols offrirent d'entrer dans l'alliance de Syracuse, et leur offre fut acceptée. Tel fut le sort des Carthaginois après s'être rendus maîtres de la Sicile entière, à l'exception de Syracuse.

Mais ils conservaient encore des places, et avaient pour amis les Sicules (1). Magon montrait aux villes une douceur capable de leur faire aimer sa patrie ; il prenait sous sa protection celles qui étaient en guerre contre le maître de Syracuse ; il lui suscitait des ennemis nouveaux ; il attaquait Messine, que Denys avait fait sortir de ses ruines. Il fut battu ; mais de nouvelles forces lui arrivaient de Carthage. Denys eut le grand art de les miner sans les combattre, de leur couper les vivres, de les attirer et de les surprendre dans des embuscades (2). Le peuple le condamnait, et les soldats désertaient son armée,

(1) An 393 avant l'ère vulgaire.
(2) An 392 avant l'ère vulgaire.

indignés contre la prétendue lâcheté d'un général qui ne livrait pas de batailles. Il allait peut-être éprouver un soulèvement général; mais Magon, ruiné par les sages manœuvres de son adversaire, fut obligé de demander la paix.

Denys avait le grand dessein de soumettre à son autorité non seulement la Sicile entière, mais encore les Grecs d'Italie; il voulait surtout se rendre maître de Rhégium, qu'il regardait comme le rempart de cette belle contrée; il avait d'ailleurs à se venger des habitans, qui autrefois lui avaient refusé une épouse, et avaient joint l'outrage au refus, qui dans toutes les occasions se déclaraient ses ennemis, et se montraient les protecteurs de tous ceux qu'il condamnait au bannissement ou qui se soulevaient contre son autorité. Il n'eut guère d'autres succès dans la première campagne (1) que de ravager les terres et de brûler les moissons. Une tempête lui fit perdre beaucoup d'hommes et de vaisseaux, et lui-même fut sur le point de périr; il n'eut enfin que l'avantage d'attirer les Lucaniens dans son alliance.

(1) An 390 avant l'ère vulgaire.

Mais il rentra en Italie l'année suivante (1), et remporta une victoire complète sur divers peuples ligués contre lui. Les restes de leur armée se réfugièrent sur une montagne : il était difficile de les en déloger ; mais ils y trouvèrent pour ennemis la soif et la faim. Ils offrirent de se racheter, et Denys exigea qu'ils rendissent les armes et se missent à sa discrétion : il fallut se soumettre. Denys, une baguette en main, fit passer devant lui tous ces malheureux ; il les comptait, et il s'en trouva plus de dix mille. Ils attendaient l'esclavage ; ils furent tous renvoyés sans rançon, et les villes qu'il avait menacées reçurent la paix ; plusieurs, dans leur reconnaissance, lui envoyèrent des couronnes d'or. Mais il n'eut pas la même indulgence pour les habitans de Rhégium ; il exigea d'eux trois cents talens (1,520,000 francs), tous leurs vaisseaux, et cent ôtages.

Ils croyaient du moins à ce prix avoir acheté la paix ; mais Denys rentra dans l'Italie (2), prit et rasa Hipponium, ville des Bruttiens, dans la Calabre ultérieure. Il trans-

(1) An 389 avant l'ère vulgaire.
(2) An 348 avant l'ère vulgaire.

féra les habitans à Syracuse, et distribua le territoire aux Locriens, qu'il aimait parce qu'il leur devait une épouse chérie. Feignant ensuite d'être près de retourner en Sicile, il demanda aux citoyens de Rhégium des provisions pour son passage : ils s'empressèrent de lui en envoyer; mais il prolongea son séjour, et ils cessèrent de lui faire passer des vivres, parce qu'il ne leur en restait plus pour eux-mêmes. C'était ce qu'il attendait; il affecta de les regarder comme coupables, renvoya leurs ôtages, et forma le siége de leur ville.

Pendant qu'il la tenait investie et qu'il y donnait de fréquens assauts, il envoya plusieurs chars disputer le prix des jeux olympiques. Le nombre et la beauté des chevaux, l'éclat des tentes couvertes de draps d'or et d'autres étoffes précieuses dont la valeur était encore augmentée par la beauté du travail, excitèrent les applaudissemens des Grecs assemblés. Il avait aussi envoyé des rhapsôdes, chargés de faire entendre dans ce concours solennel des poésies de sa composition : quand ils commencèrent on admira la beauté de leurs voix et le charme de leur art; mais bientôt on reconnut ou l'on crut reconnaître

que c'étaient de méchans vers qu'ils chantaient avec une adresse perfide, et le peuple se jeta sur les tentes, les déchira, les mit en pièces. Peut-être faut-il moins attribuer cet emportement populaire au goût sûr et délicat des Grecs qu'à l'éloquence de l'orateur Lysias, qui prononça contre le tyran une déclamation violente. Les flatteurs de Denys parvinrent à le consoler en lui faisant entendre que la supériorité de ses talens excitait contre lui les envieux.

Le siége de Rhégium dura onze mois (1). Les habitans se défendaient avec l'opiniâtreté du désespoir, et Denys les pressait avec celle de la haine. Les assiégés, après avoir payé le pain un prix exorbitant, mangèrent les chevaux, les bêtes de charge, et enfin les cuirs; ils se rendirent quand il ne leur resta plus de ressources. Le vainqueur en entrant dans la ville trouva des monceaux de mourans sur des monceaux de morts. Six mille hommes respiraient encore; ceux qui furent en état de payer une mine (90 francs) de rançon obtinrent leur liberté; les autres furent vendus à l'encan.

On est si bien accoutumé dans l'histoire

(1) An 387 avant l'ère vulgaire.

des anciens peuples à voir les vainqueurs punir avec une cruauté recherchée les généraux vaincus, que ce crime du temps peut à peine mériter un reproche à Denys. C'était Phyton qui avait commandé dans la ville pendant le siége : Denys le regarda comme l'auteur de l'opiniâtre défense des assiégés. Il aurait dû respecter cette opiniâtreté courageuse : il fit jeter à la mer le fils de ce guerrier; l'exposa lui-même sur une machine fort élevée aux insultes de la soldatesque, le fit ensuite promener dans la ville suivi d'un bourreau qui le frappait de verges, et ordonna de jeter à la mer son corps tout déchiré, mais respirant encore. C'était la crainte de ces traitemens affreux qui donnait autrefois aux peuples assiégés un courage forcené que les modernes ne connaissent plus; le moment de la reddition d'une ville assiégée termine les souffrances des habitans.

Libre des soins de la longue guerre qu'il avait eue contre les Carthaginois, vengé des habitans de Rhégium, puissant dans la Sicile et respecté dans l'Italie, Denys se livra quelques années au repos (1); il s'entoura des hommes qui avaient le plus de réputation

(1) An 386 avant l'ère vulgaire. (Diod. Sic., l. 15.)

dans les lettres et dans la poésie, et il avait la faiblesse de croire qu'il l'emportait sur eux: tous contribuaient par leurs louanges à le confirmer dans cette bonne opinion de lui-même, et, tant de fois victorieux dans les combats, il mettait ses talens poëtiques bien au-dessus de ses talens guerriers. Philoxène seul, poëte dithyrambique, homme mordant et railleur, lui faisait entendre souvent de dures vérités. Un jour que Denys lisait un de ses poëmes, Philoxène ne dissimula pas qu'il le trouvait fort mauvais : le tyran poëte lui reprocha sa jalousie, et pour l'en punir il l'envoya aux carrières; mais il ne pouvait se passer de Philoxène, et dès le lendemain il lui permit de reparaître à sa table. Il lut encore pendant le repas quelques-uns de ses vers, et lui en demanda son avis : « Qu'on me re-« mène aux carrières », dit Philoxène en se tournant du côté des gardes. Cette saillie fit rire tout le monde et le tyran lui-même : peu de poëtes auraient tant d'indulgence.

Platon vint en Sicile (1) : on a dit que c'était pour connaître par lui-même le phénomène du mont Etna. Il fut accueilli à la cour de Denys, qui longtemps supporta sa liberté

(1) Plut., in Dione.

philosophique; il finit cependant par en être offensé, et Dion, qui deviendra célèbre dans la suite, conseilla à Platon de quitter la Sicile. Il s'embarqua sur un vaisseau qui reportait en Grèce le lacédémonien Pollis. On prit terre à Egine, et les Eginètes avaient décrété que tout Athénien qui mettrait le pied sur leur territoire serait mis en vente : l'athénien Platon fut vendu; mais il ne resta pas longtemps en esclavage; des philosophes se cotisèrent pour le racheter. On accuse Denys d'avoir chargé Pollis de le vendre; il semble plus juste d'attribuer l'esclavage passager de Platon au décret des Eginètes qu'à un ordre du tyran. Il paraît même que Platon fut très-généreusement payé de son voyage; Diogène Laërce dit qu'il était fort riche, parce que Denys lui avait donné quatre-vingt-dix talens (486,000 francs): il peut bien y avoir ici de l'exagération; mais du moins il était assez riche pour donner cent mines (9,000 francs) de trois écrits des pythagoriciens, et comme il avait recueilli un grand nombre d'ouvrages de ces philosophes, qui faisaient un grand secret de leur doctrine, sa bibliothèque dut lui coûter fort cher.

Denys envoya encore une fois ses rhapsodes

réciter ses vers aux jeux olympiques, et encore une fois ses vers excitèrent la risée; cet affront lui causa une sorte de frénésie : on peut croire aussi, quoique l'histoire ne le dise pas, qu'il découvrit dans le même temps quelque complot formé contre ses jours; cette supposition vraisemblable explique bien mieux sa conduite que le dépit qu'il put éprouver de ce que, loin de lui, une multitude rassemblée n'avait pas goûté ses vers. Il voyait des ennemis dans tout ce qui l'entourait (1); il fit mourir plusieurs de ses amis, et Diodore pense que ce fut sur de faux soupçons; il en exila un bien plus grand nombre, tels que des officiers qui l'avaient bien servi, tels que Leptine son frère, tels que Philistus, qui dans les circonstances les plus critiques l'avait aidé de ses conseils et de son épée. Ce fut peut-être dans ce temps de défiance et de crainte que personne, pas même ses fils, ne pouvait l'approcher sans changer de robe et sans être fouillé scrupuleusement par les gardes, et qu'il se faisait brûler la barbe, n'osant pas confier sa tête à un barbier. Cependant il ne laissa pas languir longtemps dans l'exil Leptine et Philistus; il les rappela, les rétablit

(1) Plut., in Dione.

dans toute sa faveur, leur rendit sa confiance, et même dans la suite il donna sa fille à Lèptine.

Il conçut le projet de bâtir des villes sur les côtes de la mer Adriatique (1) : c'était pour assurer à ses flottes le passage de la mer Ionienne, communiquer avec l'Epire, la soumettre, et même, dit-on, s'emparer des trésors du temple de Delphes. Il comptait, pour accomplir ce dessein, sur l'alliance d'Alcétas, roi des Molosses, qu'il avait accueilli à Syracuse et rétabli sur le trône; mais Alcétas fut chassé de nouveau par les Lacédémoniens.

Privé de ce secours, il favorisa dans le même dessein les insulaires de Paros, qui envoyaient une colonie dans l'île de Pharos, sur la mer Adriatique. Déjà lui-même avait fondé dans cette île la ville forte de Lyssus; il y avait creusé un port plus vaste que tous ceux de la Grèce; déjà sa ville naissante égalait les plus florissantes cités par la magnificence de ses temples et par la beauté de ses gymnases. Le reste de l'île n'était occupé que par des barbares qui n'avaient aucun sujet de se plaindre des Grecs; mais, tout barbares qu'ils étaient,

(1) An 385 avant l'ère vulgaire.

ils ne manquaient pas assez d'intelligence pour ne pas prévoir que tôt ou tard ces Grecs, en apparence si tranquilles, seraient des voisins dangereux. Ils les attaquèrent avec l'aide des Illyriens, et furent battus par les lieutenans de Denys (1).

Mais ses entreprises multipliées épuisaient ses ressources, et pour s'en procurer il fit la guerre aux Tyrrhéniens. Son prétexte était de réprimer leurs brigandages; mais son motif véritable était de s'enrichir en dépouillant de leurs vols ce peuple de pirates; il se proposait surtout le pillage d'un riche temple qui était dans le port d'Agylla, ville tyrrhénienne. Il réussit, et des dépouilles de ce temple il leva de nouveaux soldats et se fit une armée qu'il destinait contre les Carthaginois.

Ce furent eux qui lui déclarèrent la guerre, soit qu'ils ne voulussent pas lui donner le temps de s'y préparer, soit qu'ils reconnussent que lui-même se mettait en état de guerre contre eux en attirant dans son alliance les villes siciliennes qui leur étaient soumises (2). Magon, leur général, perdit la vie dans une

(1) An 384 avant l'ère vulgaire.
(2) An 383 avant l'ère vulgaire.

bataille; alors ils demandèrent la paix, et comme Denys leur faisait des conditions fort dures, ils obtinrent du temps pour prendre les ordres de leur république. Ils l'employèrent à se fortifier. Le fils de Magon, quoique fort jeune encore, fit les dispositions les plus sages, et quand l'armistice fut expiré il donna bataille et remporta une victoire complète. Le frère de Denys, Leptine, reçut la mort en combattant en héros. Les Carthaginois ne firent pas de prisonniers; ils égorgèrent tout ce qu'ils purent atteindre, et le reste ne se sauva qu'à la faveur de la nuit.

Les anciens aimaient à multiplier les crimes de ceux qu'ils appelaient tyrans. Plutarque dit que Denys fut le meurtrier de son frère, en l'abandonnant aux ennemis (1) : il aurait donc agi contre lui-même; car Diodore, qui devait savoir mieux que Plutarque l'histoire de son pays, dit que Denys commençait à prendre de l'avantage sur les Carthaginois, mais que ses soldats, qui étaient l'élite des troupes, se débandèrent quand ils apprirent la mort de Leptine et la défaite de l'aile qu'il commandait. Ælien, qui veut aussi que Denys ait été coupable de la mort de son frère, est si mal

(1) Plut., in Alexandro.

instruit, qu'il croit que Leptine fut tué dans un combat naval (1).

Il faut croire que la victoire des Carthaginois fut le fruit d'un effort qu'il ne leur était pas facile de répéter, car eux-mêmes offrirent la paix. Les deux puissances conservèrent ce qu'elles possédaient avant la guerre; les Carthaginois y joignirent la ville et le territoire de Sélinonte et une partie du territoire d'Agrigente, et se firent donner mille talens (5,400,000 francs).

La paix fut longue; les Carthaginois ne donnèrent aucun prétexte de la rompre : elle fut rompue cependant, parce que Denys, les voyant affligés de maladies contagieuses et abandonnés d'une partie de leurs alliés d'Afrique, saisit cette occasion favorable de leur faire la guerre. Il enleva d'emblée Sélinonte, prit Entella, et se rendit maître d'Eryce; il fit et leva le siége de Lilybée. Il crut la marine de ses ennemis détruite, parce que le feu prit au chantier de leurs vaisseaux, et il mit en mer une flotte trop faible qui fut surprise et battue; la campagne fut terminée par une trève.

Il avait envoyé une tragédie à Athènes; elle y obtint le prix : à cette nouvelle il fit de

(1) Æliani Var. Hist., l. 13, c. 45.

pompeux sacrifices et donna des repas splendides; lui-même se livra, malgré sa tempérance ordinaire, à des excès de bonne chère et de vin qui lui causèrent une maladie dont il mourut après quelques jours de souffrances. Trogue Pompée seul a écrit qu'il avait été assassiné. Il vaut mieux, pour tout ce qui regarde cet homme célèbre par ce qu'on appelle sa tyrannie, et qui mériterait de l'être aussi par ses grandes qualités, s'en tenir au récit du sicilien Diodore. Le silence de cet historien nous permet de ne lui pas attribuer la mort de sa mère, et de ne pas croire avec Plutarque qu'il l'ait étranglée, ou, avec Ælien, qu'il l'ait empoisonnée. Denys eut pour ennemis les amis du régime populaire, et tous ceux qui feignaient de l'être parce qu'ils enviaient la puissance du dominateur. Nous connaissons quelques-uns des complots qui se formèrent contre lui; sans doute il s'en forma d'autres dont nous n'avons aucune connaissance; alors son danger le rendait soupçonneux et cruel, et l'on peut croire qu'il confondit plus d'un innocent avec les coupables; mais dès qu'il avait recouvré la sécurité il redevenait affable, caressant et même généreux. La Sicile lui dut sa splendeur; la Sicile et la Grèce entière durent

à son génie les progrès de plusieurs arts; ses voisins le craignirent, une partie de l'Italie le reconnut ou pour ami ou pour souverain, et les Lacédémoniens recherchèrent son alliance; il paraît même qu'une grande partie de la Sicile aimait sa domination, puisqu'à sa mort elle ne fit aucun effort pour retourner à la liberté, et que son fils lui succéda sans obstacle.

L'histoire nous le montre tantôt à la tête de ses armées, tantôt dans les ateliers des artistes, souvent au milieu des travailleurs, qu'il surveillait et encourageait, et souvent aussi au milieu du peuple, qu'il caressait même après des révoltes dangereuses. Nous ne pouvons donc admettre, même sur l'autorité d'un écrivain très-respectable (1), mais qui n'appartenait ni au même temps ni au même pays, qu'il n'osait haranguer le peuple que du haut d'une tour; que, ne se fiant point à un barbier, il se faisait raser par ses filles encore fort jeunes, et que, les voyant plus avancées en âge, il leur apprit à lui brûler la barbe avec des coquilles de noix; qu'il faisait fouiller partout dans les appartemens de ses femmes avant d'y entrer; que son lit était entouré d'un large

(1) Cicero, Tusc., l. 5., c. 20; de Offic., l. 11, c. 7.

fossé avec un pont-levis, et que malgré ce fossé, ce pont et de puissans verroux, il ne goûtait qu'un sommeil interrompu par les fantômes de son imagination tourmentée. Plusieurs de ces récits, et même la plupart, sont peut-être d'accord avec la vérité, pourvu qu'on les rapporte à des temps où Denys soupçonnait ou venait de découvrir des complots contre sa personne; mais ils sont faux sans doute, si l'on veut qu'ils forment le tableau de sa vie accoutumée.

Le jeune Denys était fils de Doris, l'épouse locrienne de son père (1). Si le pouvoir souverain lui avait été fortement contesté, il est vraisemblable que son caractère ne lui aurait pas permis de vaincre les obstacles; son humeur douce et paisible devait être moins regardée en lui comme une vertu que comme l'effet de la mollesse et de l'inactivité. Avec de l'esprit, il était loin d'avoir les talens de son père. Ce fut plutôt par indolence que par modération qu'il fit la paix avec les Carthaginois. Il eut cependant au commencement de son règne des avantages assez considérables sur les Lucaniens; mais il les laissa bientôt en repos. Le souverain qui n'aime pas la guerre,

(1) Diod. Sic., l. 16.

est rarement applaudi par les historiens; il faudrait cependant louer le jeune Denys, si l'amour de l'humanité le rendait ennemi des armes, s'il sentait que le plus souvent la guerre est à peu près également funeste aux peuples vaincus et aux peuples victorieux, et qu'au commencement des hostilités il est difficile de prévoir à qui la victoire accordera ses sanglantes caresses.

Des pirates continuaient d'infester l'entrée de la mer Adriatique : Denys eut la sagesse de les contenir en faisant bâtir deux villes sur les côtes de l'Apulie (1). C'était favoriser le commerce en assurant aux navigateurs le trajet de la mer Ionienne; mais il tint ses soldats sans exercice, et l'on veut qu'il ait préparé sa chute par son inactivité : s'il avait eu l'humeur guerrière, on dirait qu'il l'a lui-même accélérée par son inquiétude.

Il est assez probable qu'il aurait conservé longtemps sa puissance, et que même il l'aurait transmise à ses descendans, s'il n'avait pas eu dans sa propre famille celui qui lui fit terminer sa vie dans un exil honteux.

Ce libérateur de la Sicile fut Dion, frère d'Aristomaque, l'épouse syracusaine du vieux

(1) An 359 avant l'ère vulgaire.

Denys (1); il fut aimé de son beau-frère, d'abord par considération pour sa sœur, et ensuite pour lui-même. Il était fort jeune encore quand Platon vint pour la première fois en Sicile; il fut du nombre des disciples du philosophe, et les surpassa tous par sa facilité à saisir les principes du maître et par le zèle qu'il montrait pour la vertu. La nature, qui lui avait accordé les qualités solides, lui refusa les qualités aimables; il était d'une austérité sèche et repoussante qui tenait de la rusticité; c'est un défaut que lui reprochaient ses amis eux-mêmes, et Platon lui écrivit de se tenir en garde contre l'humeur opiniâtre qu'entretenait en lui son goût pour la solitude; il disait souvent à Denys des vérités fort dures, et le vieux souverain ne faisait que rire des libertés du jeune homme.

A la mort de son beau-frère il ne travailla point à rétablir la démocratie, mais il voulut faire passer les rênes du gouvernement dans les mains d'un fils de sa sœur, et dépouiller le jeune Denys de l'héritage paternel; cependant Denys régna, et, loin de lui faire éprouver sa disgrâce, il lui accorda toute sa confiance : on est tenté de louer cet excès d'in-

(1) Diod. Sic., l. 16, et Plut., in Dione.

dulgence, et ce fut par cette indulgence qu'il prépara les malheurs de sa vie.

Dion profita de la faveur dont il jouissait pour inspirer au jeune souverain l'amour de la philosophie, et comme l'idée de la philosophie se liait intimement dans son esprit avec la doctrine de Platon, il lui fit rappeler en Sicile ce célèbre Athénien. Celui-ci devait hésiter à paraître encore une fois à la cour de Syracuse; sa raison devait lui dire que ce n'était pas là sa place, mais sa vanité l'y attirait, et elle était secondée par celle des pythagoriciens d'Italie : ils le pressaient de faire le voyage; ils étaient flattés de voir s'établir auprès d'un puissant souverain un brillant rêveur qui appartenait bien plus à leur secte qu'à l'école de Socrate, et ils se figuraient déjà qu'il suffirait de sa présence pour changer la cour en une école de philosophie.

L'arrivée prochaine d'un homme sévère et ami de la liberté effrayait les courtisans; ils obtinrent le rappel de Philistus, ce guerrier historien qui, après avoir bien servi le vieux Denys, avait fini par lui déplaire et vivait dans l'exil. Comme il avait beaucoup d'instruction et qu'il était ami du gouvernement monarchique, ils voulaient opposer ses principes au républi-

canisme de Platon. Peut-être le Syracusain n'était-il pas moins bon citoyen que le philosophe d'Athènes; mais il connaissait l'abus que les habitans de Syracuse avaient fait de leur liberté, et il prévoyait celui qu'ils en feraient encore.

Denys avait une imagination ardente et déréglée qui lui faisait tout embrasser avec excès: il apprit avec une joie puérile l'arrivée de Platon; il envoya un char magnifique le recevoir au port; il fit un pompeux sacrifice pour rendre grâce aux dieux de la faveur qu'ils lui accordaient. Par un enthousiasme passager, il se montra appliqué aux affaires: c'est au moins ce que dit Plutarque; mais il semble être peu d'accord avec lui-même, car il résulterait plutôt de ses propres récits que le jeune prince, livré tout entier aux leçons de son nouveau maître, dût négliger le soin de l'Etat. On ne parlait devant lui que de matières philosophiques, et comme les courtisans se modèlent toujours sur le monarque, on ne voyait dans toutes les salles de la cour que des figures de géométrie tracées sur du sable.

Ce zèle de philosophie, qui était l'ouvrage de Dion, lui attirait de vives censures; on di-

sait qu'il voulait endormir le prince au son des belles paroles de Platon, pour lui faire abandonner la souveraineté, qui passerait aux enfans d'Aristomaque; on disait aussi que les Athéniens avaient perdu leur république, leurs lois, leur liberté pour s'être présentés devant Syracuse avec une armée formidable, et que maintenant un seul de leurs sophistes allait renverser l'autorité du souverain de Syracuse, qui avait de si grandes forces de terre et de mer. Ces discours n'étaient pas déraisonnables : un homme chargé du gouvernement d'un Etat doit aimer les sciences, parce qu'elles rendent l'Etat florissant; comme il doit les protéger, il est bon qu'il les connaisse; mais il est dangereux qu'il en ait la manie; il est très-utile qu'il ait l'esprit philosophique, mais il ne faut pas qu'il fasse métier de philosophie.

Dion, qui voulait faire de Denys un philosophe, prenait sur lui-même le maniement des affaires de l'Etat, apparemment pour ne pas détourner le prince de ses études. Il mandait aux Carthaginois de ne s'adresser à Denys qu'en sa présence pour traiter de la paix, et à cette condition il leur répondait de la réussite; c'était leur déclarer qu'il ne laissait à

Denys qu'une vaine représentation, et que c'était lui qui voulait gouverner en effet. Cette lettre offensante pour le souverain fut surprise, et Plutarque semble trouver mauvais que Denys en ait été blessé; cependant Plutarque devait savoir que la plupart des princes ont besoin qu'on les mène, mais qu'ils ne veulent pas qu'on déclare qu'ils se laissent mener. Denys fit embarquer aussitôt Dion pour l'Italie. Ce qui peut faire croire que le disgracié avait un parti, c'est que son départ involontaire causa beaucoup de troubles, que le jeune prince en fut épouvanté, et que pour rétablir le calme il fit regarder l'exil de Dion comme un simple voyage. Il s'empressa de lui envoyer ses meubles et ses richesses, qui étaient dignes d'un souverain.

Platon était trop intimement lié avec l'exilé pour ne pas devenir suspect; il fut logé à la citadelle. On fit regarder ce logement comme une marque d'honneur; mais la vérité est qu'on voulait qu'il fût surveillé de près, sans qu'on parût avoir dessein de le garder. Il obtint bientôt après son congé, parce qu'une guerre qui survint éloigna Denys de la capitale. Il alla reprendre son école, et Dion suivit les études de l'académie. Il visita différentes

villes, et fut honoré dans toutes : si l'on peut en croire ici Plutarque, il reçut même à Sparte les droits de cité; mais n'oublions pas que les Spartiates ne les accordaient à personne, et que, dans ce temps-là même, ils recevaient des secours de Denys.

Quoique après la paix le souverain de Syracuse n'eût plus auprès de lui ni Dion ni Platon, il n'en conservait pas moins l'amour de la philosophie ou la manie d'être philosophe; il s'entourait d'hommes instruits, et rougissait souvent devant eux de répéter fort maladroitement les leçons qu'il avait reçues du philosophe athénien. Il voulut le posséder encore, et chercha auprès de lui la protection du pythagoricien Archytas. Il lui écrivit à lui-même que par sa présence il obtiendrait tout en faveur de Dion, et rien en son absence : c'était une grande imprudence à Denys d'attirer à sa cour un ennemi de la forme de gouvernement qu'il avait intérêt de maintenir, et un ardent protecteur d'un homme qu'il devait craindre. Platon ne pouvait plus avoir d'irrésolution dès qu'on lui offrait des espérances en faveur du plus cher de ses disciples; il fit donc un troisième voyage en Sicile, et rentra dans la plus grande faveur. Il trouva

à la cour Aristippe, son ancien compagnon d'études, qui avait peut-être plus de philosophie dans la tête que toute l'école de Platon.

Denys avait eu beau faire de belles promesses en faveur de Dion, il ne les remplissait pas, et l'on sent bien qu'il ne pouvait avoir intention de les remplir. Platon, en renouvelant sans cesse ses demandes, qu'il rendait toujours plus pressantes, se rendait importun, cessait de plaire, et se privait de tout moyen de réussir. Le prince et le philosophe se brouillèrent. Denys envoya Platon loger au milieu des soldats mercenaires, et ces soldats haïssaient le philosophe, parce qu'il voulait persuader à Denys de renvoyer sa garde et de renoncer à la domination. Le philosophe crut sa vie en danger; il eut peur, et c'est ce qu'on voulait. Denys avait employé la recommandation d'Archytas pour attirer Platon, et Platon eut recours à la même recommandation pour obtenir son congé. Denys, en le lui accordant, lui donna des témoignages d'une amitié qui devait être peu sincère.

Libre dans sa haine contre Dion, il ne chercha plus à la dissimuler; il mit en vente les biens de l'exilé, et en retint le produit. Arété, sa sœur consanguine, épouse de Dion, était

restée à Syracuse; il la força d'épouser Timocrate, l'un de ses favoris. Cette dernière offense rendit les deux beaux-frères irréconciliables.

Dion résolut alors de commencer la guerre (1); il y était fortement excité par Speusippe, disciple de Platon, et par d'autres philosophes, qui dans cette occasion suivaient fort mal les préceptes de la philosophie : mais on peut trop souvent remarquer que la philosophie laisse les hommes avec leur caractère, et l'irascibilité entrait pour beaucoup dans celui de Speusippe. Platon, qui avait l'humeur douce et qui conservait pour Denys les égards qu'exigeait leur ancienne amitié, exhortait son disciple à la paix; mais, comme il arrive toujours, Dion suivit les conseils qui s'accordaient avec sa passion; d'ailleurs il avait à Syracuse beaucoup d'amis qui travaillaient sans doute à lui faire un parti, et le pressaient de venir seul et de leur prêter sa personne et son nom. Il acheta deux vaisseaux, et prit terre à Zacinthe en Sicile, où il rassembla huit cents hommes.

C'était donc avec deux vaisseaux de charge que Dion allait attaquer la plus forte puissance alors connue dans l'Europe; puissance soute-

(1) An 358 avant l'ère vulgaire.

une par quatre cents vaisseaux de guerre, par une infanterie de cent mille hommes et par dix mille hommes de cavalerie; mais il prononçait le mot liberté, et ce fut à ce mot qu'il dut sa force, ce fut à ce mot que le peuple se plongea dans de nouvelles calamités.

Il gagna Minoa, petite ville de la d dance d'Agrigente, et qui appartenai aux Carthaginois. Le commandant de cette place, qui était son ami, lui donna tout ce qu'il avait de troupes sous ses ordres, et lui procura les munitions dont il avait besoin. L'entreprise était d'ailleurs favorisée par l'absence de Denys, qui venait de passer en Italie avec une partie considérable de la flotte.

Les soldats de Dion refusèrent de prendre du repos, impatiens d'arriver à Syracuse. Des cavaliers d'Agrigente, de Géla, de Camarina, vinrent grossir sa petite armée. Il se renforçait en chemin des forces de toutes les villes qui n'étaient pas éloignées de sa route; les gens des campagnes s'empressaient de se ranger sous ses enseignes; la plupart étaient mal équipés, mais leur ardeur réparait ce qui manquait à leurs armes.

Il touchait aux rivages de l'Anapus, et n'é-

tait plus qu'à dix stades de Syracuse (1). Des citoyens, parés de leurs plus beaux vêtemens, vinrent en foule au-devant de lui, tandis que d'autres, restés dans la ville, tombaient sur les amis du tyran et sur les délateurs. Timocrate, qui avait la garde de l'Epipole, tenta de se jeter dans la citadelle, ne put se faire jour, et prit la fuite. Les portes étaient ouvertes; l'entrée de Dion fut une pompe triomphale; il assit son camp dans la place de l'Achradine, et se vit maître de la ville entière.

Denys fut averti du danger qui menaçait sa puissance, et hâta son retour. Il était encore maître de la citadelle; il y entra sept jours après l'arrivée de Dion : c'était en quelque sorte une prison qu'il venait occuper, car ses ennemis l'avaient investie d'un fort retranchement. Ne pouvant combattre, il entra en négociation, et profita de la sécurité qu'il inspirait pour faire une attaque imprévue; mais quoiqu'il eût l'avantage de surprendre ses ennemis, quoique Dion lui-même reçût une blessure, il fut repoussé.

Il faudrait ne pas connaître le cœur humain pour douter que plusieurs sentimens

(1) Un peu plus d'un tiers de lieue de vingt-cinq au degré.

occupassent à la fois l'âme de Dion. Nous croirons assurément qu'il aimait la liberté et qu'il avait pris les armes pour la rendre à ses concitoyens; mais il haïssait aussi le tyran, et ne combattait pas moins pour sa propre vengeance que pour la délivrance de la Sicile. Enfin l'ambition agissait en même temps sur son âme peut-être à son insu; il voulait que les Syracusains fussent libres, mais qu'ils le fussent par lui, qu'ils le fussent sous sa direction; il aspirait à la gloire de dominer par la force de la persuasion et par celle des bienfaits sur un peuple reconnaissant.

En effet, dans le premier enthousiasme qu'excita son entrée à Syracuse, il reçut le commandement absolu de terre et de mer; mais il put bientôt reconnaître une vérité qui n'aurait pas dû lui échapper, c'est qu'il faut peu compter sur la faveur d'un peuple. Les Syracusains, après l'avoir revêtu d'un pouvoir qui tenait de près à la souveraineté, ne tardèrent pas à s'en repentir; ils craignirent qu'il n'eût des ménagemens pour le tyran, dont il avait épousé la sœur, ou qu'élevé dans le palais du vieux Denys et chargé de ses bienfaits, il n'eût pris du goût pour la puissance absolue, et ne voulût s'en emparer.

Ils tournèrent leurs pensées et leurs affections vers Héraclide, dont les talens militaires n'étaient pas indignes de confiance; c'était un homme inconstant, léger, facile, et ces défauts lui étaient favorables auprès du peuple. Comme on craignait l'austérité de Dion, on aimait l'affabilité et la mollesse de caractère d'Héraclide. On lui donna le commandement de la flotte.

Dion vint à l'assemblée. Il osa reprocher aux Syracusains l'affront qu'ils venaient de lui faire en le dépouillant d'une partie du commandement général qu'ils lui avaient accordé : le peuple rougit d'avoir fait usage de sa souveraineté, et dépouilla Héraclide du commandement de la flotte tout aussi légèrement qu'il venait de l'en revêtir.

Soit que la générosité de Dion ait été pure, soit qu'il ait eu la politique de vouloir gagner le parti de son rival, il convoqua une nouvelle assemblée, et fit rendre par le peuple à Héraclide ce même commandement qu'il venait de lui enlever, et obtint encore qu'Héraclide aurait des gardes comme lui-même.

Il put d'abord se féliciter de sa conduite et croire qu'il s'était fait un puissant ami; Héraclide recherchait sa faveur, lui faisait

humblement sa cour, exécutait ses ordres avec autant d'apparence de zèle que de célérité; mais il travaillait secrètement à le desservir, traversait ses desseins par des manœuvres cachées, et entretenait au milieu du peuple des émissaires qui saisissaient toutes les occasions de le rendre suspect. Si Dion conseillait de laisser Denys sortir de la citadelle et de toute la Sicile, on disait qu'il voulait favoriser le tyran; s'il proposait au contraire de faire en règle le siége de la place, on disait qu'il voulait prolonger la guerre pour perpétuer son pouvoir.

La fortune se plut à favoriser l'ambition d'Héraclide. Philistus, chassé de Léontium, dont il avait été quelque temps le maître, mit en mer avec soixante vaisseaux, et ne craignit pas d'attaquer cet amiral; mais quoique la supériorité de sa flotte lui promît la victoire, et qu'il la méritât par son courage et par la défense la plus vigoureuse, il fut complétement défait. Près de tomber entre les mains des ennemis, il se donna la mort; triste récompense des services qu'il avait rendus aux deux Denys. Plutarque a écrit qu'il fut pris avec son vaisseau, que le peuple satisfit sa haine en lui faisant mille outrages,

suspect, et en effet, quelles que soient d'ailleurs la conduite et les intentions d'un citoyen, c'est déjà un acte de tyrannie que d'avoir en son particulier des forces qui ne sont pas celles de l'Etat.

Les Syracusains, ne pouvant gagner les troupes de Dion, se présentèrent devant elles avec d'autant plus d'audace que, jugeant par le nombre, ils se croyaient bien supérieurs; mais ces intrépides étrangers mirent Dion au milieu de leurs rangs, et sortirent de la ville. Dans leur marche, fière mais paisible, ils ne faisaient de mal à personne, et se contentaient de reprocher aux citoyens leur ingratitude. Ceux-ci crurent que les troupes ne les épargnaient que parce qu'elles avaient peur; ils les attaquèrent : les soldats firent face; et, comme Dion leur défendait de frapper, ils se contentèrent de montrer un front menaçant, de faire retentir leurs armes et de pousser de grands cris. A ces cris, à ces gestes le peuple prit la fuite, et les troupes continuèrent leur marche, sans que personne osât les inquiéter.

Les généraux, qui ne pouvaient plus se montrer sans être hués même par les femmes, voulurent prouver qu'ils étaient des gens de

cœur, firent prendre les armes aux troupes de la république, et se mirent à la poursuite de Dion. Ils l'atteignirent au passage d'une rivière; mais comme les mercenaires de Dion parurent disposés à se défendre, les citoyens armés, la cavalerie, les généraux fuirent encore plus vite que n'avait fait la populace. Les Léontins reçurent Dion avec honneur, assignèrent une solde à ses troupes et leur accordèrent le droit de cité.

Les événemens purent faire croire aux Syracusains qu'il ne leur était plus nécessaire. La famine régnait dans la citadelle, et la garnison, réduite aux dernières extrémités, n'attendait pour se retirer qu'une capitulation plus ou moins favorable. Mais pendant qu'on négociait, Nypsius, général habile et courageux, parut à la vue du port avec un riche convoi de blé et de munitions de toute espèce; il mit ses troupes à terre, et par sa présence et ses discours il rendit le courage aux défenseurs de la place. Déjà l'on déchargeait les bâtimens quand les Syracusains, montant à la hâte leurs galères, vinrent attaquer des ennemis qui ne s'attendaient pas à combattre, coulèrent à fond quelques vaisseaux et en prirent quatre. Fiers de cette

leur fureur, ils mettent le feu aux maisons et détruisent une partie de leurs espérances. Dion, instruit du danger, fait courir en avant ses troupes légères; il les suit de près avec son infanterie pesamment armée; il entre; on combat sous les murailles, dans les places, dans les rues. Une partie des ennemis succombe; le reste se réfugie dans la citadelle, et les démagogues qui ont égaré le peuple prennent la fuite ou se cachent. Dion reçoit aux acclamations générales le beau titre de sauveur de la patrie, et ses soldats ceux de frères et de citoyens. Héraclide et Théodote son oncle, plus coupables que tous les autres ennemis de Dion, viennent se livrer eux-mêmes entre ses mains; ils reconnaissent leur faute, et elle est pardonnée. Héraclide, dans la première ferveur d'une reconnaissance passagère, presse le peuple de conférer à Dion le commandement absolu de terre et de mer; mais Dion lui fait rendre le commandement de la flotte. Il consultait en cela le bien de la république, et croyait que personne n'était plus capable qu'Héraclide de commander aux matelots, parce que personne ne leur était plus agréable.

Il venait de prendre le gouvernement de

la république expirante, et par sa direction elle n'eut plus que des succès. Il tenait la citadelle investie du côté de la terre, tandis qu'Héraclide la bloquait par mer; la famine réduisit bientôt la garnison au désespoir, et le fils de Denys, Apollocrate, fut réduit à capituler. On lui permit de gagner l'Italie avec cinq galères, d'emporter ses richesses, et d'emmener avec lui ceux qui voudraient le suivre. Dion recouvre Aristomaque sa sœur, mère du vieux Denys, et Arété son épouse, qui étaient restées dans la citadelle; il pardonne à sa femme l'infidélité dont les ordres absolus du tyran l'avaient rendue coupable, et que son cœur n'avait pas partagée.

La reconnaissance des citoyens lui décerna les honneurs héroïques, même de son vivant (1), et comme s'ils étaient quittes envers lui, ils retournèrent bientôt à leur ingratitude accoutumée. Le décret du partage des maisons et des terres avait été porté pendant la disgrâce de Dion (2); il le fit révoquer, et se fit autant d'ennemis qu'il y avait d'indigens ou de paresseux qui fondaient sur le bien d'autrui l'espérance de leur fortune.

(1) Diod. Sic.
(2) Plut., in Dione.

L'incorrigible Héraclide profita du mécontentement des matelots et des soldats de marine pour le leur représenter comme un tyran. La paix fit abolir le service de la flotte, qui coûtait beaucoup et n'était plus nécessaire. Plus furieux encore parce qu'il était réduit à la condition d'homme privé, il déclamait contre Dion dans l'assemblée du peuple; il devint encore plus véhément et plus dangereux quand son bienfaiteur eut manifesté le projet de donner à la république une nouvelle constitution plus favorable au repos intérieur, et dans laquelle l'autorité de la multitude serait comprimée par l'autorité supérieure des hommes éclairés. Dion reconnut enfin que tant qu'Héraclide vivrait, lui-même resterait impuissant à faire le bien de son pays. Déjà depuis longtemps ses amis demandaient la mort du traître; il cessa de les retenir; peut-être même donna-t-il l'ordre qu'ils sollicitaient : Héraclide fut assassiné.

En vain Dion lui ordonna de magnifiques obsèques, en vain lui-même suivit le corps à la tête des soldats; ces honneurs hypocrites purent bien appaiser pour quelque temps les fureurs de la populace; mais Dion venait de provoquer le mépris et la haine de ceux

mêmes qui avaient détesté les complots d'Héraclide; ils voyaient avec horreur un assassin à la tête du gouvernement.

Ce qui contribua peut-être plus que tout le reste à sa perte, c'est que son humeur sauvage et son défaut d'affabilité le tenant éloigné des hommes, l'empêchaient de les connaître. Il s'était lié à Athènes avec un Athénien nommé Callippe, avait pris la dureté de cet homme pour une vertueuse austérité, en avait fait son ami, lui avait accordé toute sa confiance, et pour l'avoir toujours près de lui il le logeait dans sa maison; il l'emmena avec lui en Sicile, et persista dans la même intimité. Mais quand la plupart de ses amis eurent péri à la guerre, quand Héraclide eut été assassiné, Callippe ne vit plus que la vie de Dion qui l'écartât lui-même de la domination de Syracuse. Il continuait de caresser Dion en cherchant tous les moyens de lui nuire; il captait la faveur du peuple, qu'on ne gagne jamais mieux qu'en le soulageant de sa reconnaissance pour ceux qui l'ont le mieux servi; il corrompait même des soldats de son bienfaiteur; habile dans le crime et voulant se ménager la liberté de parler et d'agir impunément contre Dion, il lui fit entendre qu'il

feignait d'être son ennemi pour connaître ceux qui l'étaient en effet, pénétrer leurs intentions et leurs complots, et les lui dénoncer: ainsi quand on rapportait à Dion les propos les plus téméraires du perfide, il répondait que le fidèle Callippe ne faisait que suivre ses ordres.

L'adroite méchanceté de cet Athénien se faisait des armes contre Dion des malheurs mêmes qu'il éprouvait dans sa famille. Son fils, dans un accès de chagrin ou de frénésie, se tua en se jetant du haut d'un toit. Callippe répandit et sut persuader que Dion, n'ayant plus d'enfant, se disposait à rappeler et à désigner pour son héritier et pour son successeur dans le pouvoir son neveu, le fils du tyran, le jeune Apollocrate.

Dion fut enfin éclairé par sa sœur et par son épouse; mais le meurtre d'Héraclide l'agitait de remords; il sentait peut-être aussi qu'il ne pouvait, sans soulever la multitude, se défaire l'un après l'autre de ceux qui parvenaient à le séduire. Il répondit qu'il aimait mieux mourir que d'avoir à se garantir sans cesse contre ceux qu'il avait regardés comme ses plus fidèles amis : il pouvait du moins se faire garder; mais se donner une garde était

dans les républiques de la Grèce comme une affectation de tyrannie.

Les complices de Callippe étaient en grand nombre; ils pénétrèrent une nuit dans la chambre de Dion; ils étaient sans armes et voulaient l'étrangler; mais, éprouvant apparemment trop de résistance, ils finirent par l'égorger avec un poignard qu'on leur passa par une fenêtre (1).

Callippe, soutenu par des soldats qu'il avait gagnés et qui avaient partagé son crime, se rendit maître de Syracuse, et par ses cruautés il effaça tous les tyrans qui l'avaient précédé. Son ambition le perdit. Il voulut joindre Catane à sa domination : les Syracusains profitèrent de son absence pour se révolter; ses soldats furent taillés en pièces devant Messine. Chassé de la Sicile entière, dont toutes les villes lui fermèrent leurs portes, il chercha un refuge à Rhégium, et y mena quelque temps une vie misérable; il y fut tué enfin, et l'on a prétendu qu'il fut frappé du même poignard dont il avait assassiné Dion.

Les Syracusains n'avaient recouvré la liberté que pour se livrer à la discorde et s'armer les uns contre les autres; leurs dissen-

(1) An 354 avant l'ère vulgaire.

feignait d'être son ennemi po
ceux qui l'étaient en effet, péné
tentions et leurs complots, et le
ainsi quand on rapportait à
les plus téméraires du p
que le fidèle Callippe
ses ordres.

L'adroite mécha
faisait des armes
mêmes qu'il ér , d'
fils, dans un ur des ba
se tua en se eurs et de la
répandit commun entre eu
plus d' ngement.
signe ns qui régnèrent à Syracus
seu rent tour à tour sont inconnus j
tr esée, dont on ne sait que le nom. I
après dix ans d'exil, vint le chasser, et
vra la domination. Le malheur avait ai
caractère, et la certitude qu'il avait d'ê
ne lui permettait plus de régner ave
ceur. Les plus distingués des citoyen
lèrent Hicétas, qui dominait à Léontiu
choisirent pour leur général : ce n'ét
qu'il valût mieux en effet que ceux q
saient profession ouverte de tyrannie;
même qu'il avait fait périr la veuve et l

ont il avait été l'ami; mais les Sy-
ient quelque confiance en un
sance syracusaine; d'ailleurs
autre recours, et ses forces
de lutter contre Denys
it volontiers aux vœux
ur leur procurer la
vir à sa propre
desseins il appela
abordèrent en Sicile
doutable.

Syracusains implorèrent le se-
e Corinthe (1) : cette république leur
vait de l'assistance parce qu'ils étaient une
s colonies sorties de son sein, et d'ailleurs
e se montrait partout ardente ennemie des
ans; elle était seulement indécise sur le
oix du général qu'elle enverrait commander
troupes en Sicile. On ne sait comment
elqu'un de l'assemblée s'avisa de nommer
moléon, qui avait autrefois montré du
urage et de l'habileté dans le métier des
mes, mais qui depuis vingt ans entiers
rait retiré de toutes les affaires dans la
erre et dans la paix.

(1) An 346 avant l'ère vulgaire. (Plut., in Timol.; od. Sic., l. 16.)

Il était fils de Timodame, l'un des citoyens les plus distingués de Corinthe. Il avait eu un frère aîné nommé Timophane, homme habile et d'un grand courage, mais amoureux de la domination. Timoléon paraissait le chérir, et même dans une bataille où Timophane, qui commandait la cavalerie, était près de périr, il lui avait sauvé la vie au risque de la sienne.

Les Corinthiens, qui avaient alors toujours à craindre quelque surprise de la part de leurs alliés, stipendièrent un corps de quatre cents hommes de cavalerie étrangère, et en donnèrent le commandement à Timophane. Il s'en servit pour satisfaire son ambition, et il opprima sa patrie à l'aide de ces mêmes forces qui lui étaient confiées pour la défendre. Il fit mourir sans aucune forme de jugement les citoyens que leurs richesses ou la considération dont ils jouissaient lui faisaient regarder comme un obstacle à ses desseins, et il usurpa la tyrannie. Timoléon, ardent ami de la liberté, mit tout en œuvre pour lui persuader d'abdiquer un pouvoir illégal, et n'essuya que des refus accompagnés de mépris. N'espérant plus rien de lui-même, il s'associa pour délivrer sa patrie deux citoyens non moins zélés

que lui pour la liberté, et vint avec eux trouver son frère. Ils employèrent les raisons, ils eurent recours aux prières sans pouvoir le fléchir; enfin Timoléon, perdant tout espoir de vaincre un cœur endurci, se retira à l'écart, se couvrant la tête de son manteau, tandis que ses deux amis tiraient leurs poigards et frappaient Timophane.

Cette action eut d'ardens panégyristes et de justes censeurs; les uns, faisant consister toute vertu dans l'amour de l'indépendance, croyaient ne pouvoir louer assez le vertueux patriote qui avait immolé son frère en holocauste à la liberté; d'autres, également bons citoyens, mais qui ne croyaient pas que le comble de l'atrocité pût être une vertu républicaine, avaient horreur de l'assassin de son frère. La mère de Timoléon prononça contre lui les imprécations les plus terribles, et refusa constamment de le voir. Alors enfin il douta s'il était en effet vertueux ou criminel, et ne pouvant ni souffrir l'aspect de ses concitoyens ni se souffrir lui-même, il voulut se donner la mort; ses amis le firent consentir à supporter le tourment de vivre; mais il sortit de la ville, s'éloigna des regards des hommes, et, toujours plongé dans la douleur et dans les remords,

je ne sais quel dieu Adranus qui était en grande vénération dans toute la Sicile (1). Tel fut le commencement de ses prospérités. Des villes s'empressèrent de lui envoyer des ambassades et de se déclarer en sa faveur. Ce qui put étonner, c'est que Mamercus, tyran de Catane, se déclara l'ennemi du tyran de Syracuse, et que Timoléon, ami de la liberté, admit avec joie le tyran Mamercus dans son alliance : il fit céder ses principes austères à l'utilité d'acquérir un ami puissant qui avait de la réputation dans le métier des armes. Mais ce qui promettait surtout le plus heureux avenir, c'est que Denys lui-même, désespérant de la fortune, près de se voir forcé dans la citadelle, et n'ayant que du mépris et de la haine pour Hicétas, se remit à la foi de Timoléon et des Corinthiens. Il reçut les troupes que ce général lui envoya par détachemens pour les soustraire à la vigilance d'Hicétas, et livra le fort, les chevaux, les armes, les machines de guerre, et deux mille hommes dont il avait éprouvé le courage. Lui-même, avec quelque argent et un petit nombre d'amis, passa dans le camp de Timoléon; il y parut comme un simple particulier, et même

(1) An 322 avant l'ère vulgaire.

dans l'état de suppliant, lui qui pendant douze années avait possédé la plus florissante domination de l'Europe. Envoyé à Corinthe sur une seule galère et sans escorte, il fut encore plus pour les Corinthiens un objet de dérision que de pitié, et comme il ne manquait pas d'esprit, on a conjecturé avec assez de vraisemblance qu'il affecta de se rendre ridicule pour faire oublier qu'il avait été redoutable. Il conversait avec les oisifs dans les boutiques, il dissertait sur les règles du chant avec les chanteuses, et leur donnait des leçons; il finit par se faire maître d'école pour subsister. Sa conduite semblait celle d'un lâche qui ne sent pas l'humiliation; mais ses discours étaient quelquefois ceux d'un philosophe qui sait plier sous les coups du sort.

On prétend que Philippe de Macédoine le vit à Corinthe, et lui demanda comment il n'avait pas conservé la puissance qu'il avait reçue de son père : « Il m'avait tout laissé, ré-« pondit-il, excepté sa fortune (1). »

On trouvera plus de finesse et même de la profondeur dans ce mot qu'on lui attribue : « Quand mon père établit sa puissance le

(1) Ælian. Var. Hist., l. 12, c. 60.

« peuple était las de la démocratie; quand je lui « ai succédé il l'était du pouvoir absolu (1). »

Il n'y avait encore que cinquante jours que Timoléon était descendu en Sicile quand il se vit maître de la citadelle. Les Corinthiens, animés par des succès si rapides, et qui en promettaient de plus grands encore, lui firent passer des secours plus puissans. Hicétas, qui trouvait difficile de le vaincre, trouva plus court de le faire assassiner : il confia l'exécution du crime à deux hommes, qui saisirent le temps où Timoléon offrait un sacrifice. Ils allaient le frapper, et s'encourageaient l'un l'autre, quand l'un d'eux tombe mort d'un coup de poignard. Le meurtrier se réfugie sur un rocher, tenant encore le poignard à la main; le complice du mort, persuadé que leur complot est découvert, et que son compagnon n'a été tué que pour le prévenir, embrasse l'autel, demande et obtient la vie, et promet de tout déclarer. En même temps on ramène le meurtrier, qui s'écrie qu'il est innocent, qu'il n'a fait qu'exercer une juste vengeance, et que son père a été assassiné de la main du scélérat auquel il vient de donner la mort.

(1) Plut., Apophth.

Ce concours de circonstances extraordinaires qui venaient de sauver Timoléon dut persuader au peuple et aux soldats que le ciel veillait sur ses jours.

Hicétas appela Magon, lui ouvrit le port, et fit entrer dans Syracuse soixante mille Carthaginois. Cette superbe ville devint le camp des ennemis. Les Corinthiens manquaient de tout dans la citadelle; s'ils recevaient quelques rafraîchissemens, ils étaient envoyés de Catane par Timoléon, sur des bâtimens légers qui profitaient du vent pour échapper aux vaisseaux carthaginois. Magon, pour leur ôter cette dernière ressource, alla faire le siége de Catane, et cette entreprise, qui devait assurer ses succès, causa sa ruine. Les soldats qu'il avait laissés à Syracuse se livrèrent à une dangereuse sécurité, et firent la garde avec une extrême négligence. Léon, qui commandait dans la citadelle, les observait du haut des remparts; il fit une sortie, tomba sur les ennemis dispersés, en tua une partie, repoussa l'autre, et s'empara de l'Achradine. Il s'établit dans ce quartier, qui était le plus fort de la ville, et qu'il lia par de nouvelles fortifications à la citadelle.

Les Carthaginois n'étaient pas encore arri-

vés à Catane quand un courrier vint leur annoncer l'invasion de l'Achradine; ils se pressèrent de retourner sur leurs pas, ayant perdu ce qu'ils possédaient sans entrer en possession de ce qu'ils voulaient acquérir. Ils apprirent bientôt que Timoléon s'avançait, après s'être rendu maître de la ville importante de Messine. Magon ne l'attendit pas, et cingla pour l'Afrique. Il s'était aperçu que les Grecs salariés par Hicétas étaient las de combattre des Grecs et de travailler à leur ravir la liberté; il voyait près d'arriver d'autres Grecs sous les ordres de Timoléon, et il avait autant à craindre le courage des uns que la défection des autres, qui pourrait entraîner la perte des Carthaginois. Sa prudence fut regardée comme un crime, et il fut mis en croix en arrivant à Carthage.

Timoléon se présenta devant Syracuse le lendemain du départ des Carthaginois, et quoique Hicétas voulût se défendre, la ville fut prise d'emblée. Il fit démolir la citadelle jusque dans ses fondemens, persuadé que Dion avait fait une faute en la laissant subsister. Les monumens élevés en l'honneur des tyrans furent détruits ainsi que leurs tombeaux. Mais la ville dont il se rendait maître

n'était plus qu'un désert; si l'on en croit Plutarque, des troupeaux paissaient dans les marchés, et l'on prenait le plaisir de la chasse dans les faubourgs. D'autres villes offraient le spectacle d'une semblable solitude, et l'on y rencontrait dans les rues des cerfs et des sangliers. Ce n'était pas que tous les citoyens eussent péri victimes de la guerre; mais ceux qui avaient pu se soustraire aux dangers des armes et aux fureurs des partis s'étaient renfermés dans des forts et refusaient d'en sortir; d'autres avaient cru ne pouvoir trouver leur sûreté qu'au delà de la mer et loin de leur patrie, et s'étaient répandus dans la Grèce et dans les villes grecques de l'Italie et de l'Asie mineure, et tous ces maux étaient le résultat des intentions patriotiques de Dion.

Timoléon fut obligé de demander à Corinthe des habitans pour la vaste et belle Syracuse. Dix mille hommes vinrent s'y établir et furent transportés aux frais des Corinthiens, qui, moins généreux, auraient pu garder cette ville pour eux-mêmes et se livrer sans danger à la même ambition que les Athéniens avaient payée si cher. Des habitans vinrent aussi de différentes parties de la Sicile et de l'Italie, et il ne s'en trouva bientôt pas moins de trente

velle armée aux ordres de Giscon, et ce fut la première fois qu'ils joignirent à leurs troupes des Grecs stipendiés : les Grecs avaient acquis une telle réputation, que l'on n'espérait plus de vaincre sans eux. Giscon eut d'abord quelque avantage ; mais Timoléon battit et mit en fuite Hicétas, et bientôt après il le fit prisonnier avec son fils Eupolémus : tous deux furent mis à mort. Sa femme et ses filles furent envoyées à Syracuse, mises en jugement dans l'assemblée du peuple, et condamnées. On pardonne à Timoléon le supplice d'Hicétas et de son fils; il aurait eu le même sort s'il avait été vaincu, et d'ailleurs Hicétas était justement puni de la mort de l'épouse et de la sœur de Dion; mais la postérité ne pardonne pas au héros corinthien d'avoir abandonné à la fureur du peuple l'épouse et les filles d'un ennemi malheureux. Après sa victoire il marcha contre Mamercus, ce tyran de Catane qui d'abord l'avait bien servi; il le battit et lui tua plus de deux mille hommes, dont la plupart lui avaient été envoyés par Giscon. Mamercus, Hippon, tyran de Messine, et les autres tyrans de différentes villes eurent le même sort qu'Hicétas. Les Carthaginois, tant de fois abandonnés par la fortune, firent la paix et

remirent les villes grecques en liberté (1); le fleuve Lycus ou Halicus fut marqué pour limite de leur domination. Après tant d'agitation et une si longue suite de maux, la paix fut partout rétablie; il arriva de toutes parts des habitans pour les villes abandonnées; aucune n'eut à fléchir sous la puissance de Timoléon, mais toutes se soumirent volontairement à l'ascendant de son grand caractère, et le prièrent de régler le régime qu'elles devraient suivre.

Les Syracusains par reconnaissance lui donnèrent la plus belle maison de leur ville; il s'établit au milieu d'eux, et ne voulut plus retourner à Corinthe ni se plonger dans les troubles toujours renaissans de la Grèce. Il avait assuré la paix aux Siciliens; il l'avait conquise pour lui-même, et il eut la sagesse de vouloir en jouir; il appela auprès de lui sa femme et ses enfans, et sans s'exposer à l'envie il jouissait du spectacle de tant d'hommes et de tant de villes qui lui devaient leur bonheur.

Il n'y avait pas encore huit ans qu'il avait pacifié la Sicile, quand il eut le malheur de

(1) An 339 avant l'ère vulgaire.

perdre la vue (1). Infirme et réduit en apparence à la condition d'homme privé, il trouvait la plus douce consolation dans les respects des Syracusains; ils lui faisaient une cour assidue, ils le chérissaient comme un père, et il ne venait pas chez eux un étranger qu'ils ne l'invitassent à les accompagner auprès de Timoléon pour admirer leur bienfaiteur. L'assemblée du peuple avait recouvré la souveraineté; elle avait le droit de prononcer sur tous les intérêts de la république, et ne prononçait jamais dans aucune affaire importante sans être éclairée par les avis de Timoléon : il y venait monté sur un char, et l'envie elle-même n'osait murmurer de cette distinction; les applaudissemens et les acclamations du peuple le recevaient, et il était reconduit aux acclamations et aux applaudissemens du peuple. Il mourut sans douleur dans un âge avancé. Les Syracusains décrétèrent que tous les ans des jeux gymniques et des courses de chevaux rappelleraient la mémoire de leur bienfaiteur, et que toutes les fois que la république serait en guerre avec les barbares elle choisirait un général corinthien.

(1) An 337 avant l'ère vulgaire.

Les lois que Timoléon avaient données aux Syracusains étaient favorables à la démocratie, mais il n'avait pas confondu le gouvernement populaire avec la licence anarchique; il voulait que les citoyens fussent libres, mais non que l'Etat fût abandonné aux caprices de la multitude, et il mit à la tête de la république un magistrat suprême avec le titre d'amphipole. Cette magistrature, qui était annuelle, dura jusqu'à ce que la Sicile fut soumise aux Romains.

Syracuse avait joui à peu près vingt ans de la prospérité qu'elle devait à Timoléon, quand elle tomba sous une tyrannie bien plus violente que toutes celles qu'elle avait éprouvées. Agathocle (1), fils d'un potier de terre natif de Rhégium et mort à Syracuse, eut le bonheur de plaire à l'un des plus riches citoyens, nommé Damas, dont la générosité fit au jeune homme une fortune supérieure à sa naissance. Damas, ayant été nommé général d'Agrigente, éleva son protégé au grade de chiliarque ou commandant de mille hommes. Le nouveau chiliarque fit admirer sa valeur, et toujours on le voyait où le danger était le

(1) Diod. Sic., l. 19.

plus grand; mais il n'était pas moins violent que valeureux, et les citoyens craignaient autant ses emportemens dans les assemblées publiques que les ennemis son courage dans les combats. Damas mourut; il laissa tous ses biens à sa femme, et Agathocle en l'épousant devint un des plus riches citoyens d'Agrigente.

Syracuse était alors dominée par Sosistrate, homme connu par le meurtre, la trahison, l'impiété, l'injustice, et qui jouissait de tout le crédit que sait se procurer celui qui se fait craindre. Il conduisit des secours aux Crotoniates, assiégés par les Bruttiens, et jaloux d'Agathocle, qui commandait sous lui un corps de mille hommes, il le priva des récompenses dues à ses services. Le jeune guerrier, qui ne savait pas supporter patiemment une offense, accusa Sosistrate d'aspirer à la tyrannie, et Sosistrate, qui jouissait déjà d'un grand pouvoir, fit rejeter l'accusation; il fut bientôt après mis à la tête de la république, et Agathocle prit le parti de rester en Italie.

Quand Sosistrate eut été déposé, Agathocle revint à Syracuse, et se déclara pour le parti populaire. Les Carthaginois prirent la

défense de Sosistrate et de sa faction, et Agathocle signala dans cette guerre sa prudence, son courage et ses ressources.

Les Syracusains, en exécution du décret qu'ils avaient porté à la mort de Timoléon, appelèrent de Corinthe un général nommé Acestoridès. Ce général pénétra les desseins ambitieux d'Agathocle, et lui ordonna de sortir de la ville (1) : il avait aposté des assassins sur sa route; mais ils ne frappèrent qu'un esclave qu'Agathocle avait fait monter sur son cheval, et revêtu de son habit et de ses armes. On apprit à la fois qu'il vivait et qu'il était à la tête d'une troupe respectable, et les Syracusains trouvèrent moins dangereux de le rappeler que de le combattre. Il fit serment dans le temple de Cérès de respecter le gouvernement démocratique, et le même homme qu'on avait voulu faire assassiner comme un ami de la tyrannie fut nommé par le peuple conservateur de la paix et de la liberté. En cette qualité il reçut le pouvoir de lever autant de soldats qu'il le jugerait nécessaire pour soumettre les mécontens. Un conseil de six cents citoyens administraient alors la république ; les six cents, leurs amis, leurs fau-

(1) An 317 avant l'ère vulgaire. (Diod. Sic., l. 19.)

teurs furent marqués pour victimes, comme ennemis du pouvoir populaire, et leurs dépouilles furent abandonnées aux soldats d'Agathocle; il y eut pendant deux jours un massacre affreux, excité par l'esprit de faction, par les haines particulières, par la jalousie, par la cupidité, mais surtout par la politique d'Agathocle, ardent à se débarrasser des citoyens qui auraient pu gagner la faveur du peuple, ou qui déjà la possédaient; les insultes prodiguées à ceux qu'on épargnait, les outrages faits à la pudeur des deux sexes, tout ce qu'on peut attendre d'une soldatesque effrénée ou des fureurs d'une aveugle multitude entra dans les horreurs de ces deux sanglantes journées.

Le troisième jour Agathocle se montra sans armes dans l'assemblée; il se vanta d'avoir rétabli la démocratie en détruisant les amis de la domination absolue, et déclara qu'après avoir délivré sa patrie il n'aspirait plus qu'à jouir de l'égalité, content de la dignité de citoyen; mais ses amis, ses partisans, ses complices étaient répandus parmi le peuple, et semblèrent le forcer à recevoir le commandement militaire, qui mettait entre ses mains toute la force de l'Etat.

Revêtu du pouvoir suprême, qu'il devait à tant de sanglantes exécutions, il se montra doux, humain, généreux, affable, populaire, ne prit aucune marque extérieure de la souveraineté, et ne voulut pas même avoir de gardes; sage dispensateur des revenus publics, il en fit usage pour rendre sa patrie plus respectable, rétablit la marine, et ajouta plusieurs villes au domaine de Syracuse.

Les Agrigentins, qu'excitaient contre lui des réfugiés de Syracuse, craignirent qu'il n'étendît sa domination sur toute la Sicile, et lui déclarèrent la guerre (1). Mais ils craignaient aussi de trouver eux-mêmes un tyran dans celui de leurs citoyens qu'ils investiraient du commandement militaire : séduits par la réputation des Lacédémoniens, ce fut à Sparte qu'ils envoyèrent demander un général. Leurs ambassadeurs firent choix d'Acrotatus, fils du roi Cléomène. Comme il était haï dans sa patrie, il accepta volontiers l'occupation qu'on lui offrait au-dehors, et ne fut pas arrivé plutôt chez les Agrigentins, qu'invité par eux pour les soustraire à la tyrannie, il se fit connaître pour un odieux tyran ; il dissipa follement les richesses du

(1) An 315 avant l'ère vulgaire.

trésor; il se plongea dans des voluptés dignes d'un satrape de la Perse; il tua de sa main dans un repas un exilé de Syracuse dont il enviait la réputation et les talens guerriers. On ne vit plus en lui qu'un furieux: il fut destitué du commandement, et n'évita d'être lapidé qu'en profitant de la nuit pour s'embarquer et prendre la fuite. Les citoyens d'Agrigente, de Géla, de Messine, délivrés de la tyrannie du Lacédémonien, se trouvèrent heureux de se réfugier sous celle d'Agathocle: dès lors il eut sous sa domination un grand nombre de villes; son armée était formidable, et il avait de grands revenus et de respectables alliés.

Ne nous arrêtons point aux cruautés qu'il exerça contre les citoyens qui lui inspirèrent des craintes à Messine, à Tauromène, à Centaurippe; la férocité d'un tyran va toujours croissant avec le nombre de ses ennemis et les dangers dont il se voit menacé : passons à l'expédition qui fait le mieux connaître la grandeur de ses desseins et de son courage (1). Les Carthaginois virent avec inquiétude sa puissance s'accroître chaque jour, et le nombre de ses troupes supérieur à toutes les armées

(1) An 311 avant l'ère vulgaire.

qu'ils avaient jamais envoyées en Sicile; ils ne crurent pas devoir laisser plus longtemps s'agrandir en paix un rival si dangereux, et chargèrent contre lui du commandement Amilcar, le plus estimé de leurs généraux. Sa flotte fut battue de la tempête; il perdit soixante vaisseaux, et arriva en fort mauvais état en Sicile; mais il y fut renforcé de tous les alliés que sa nation avait dans cette île. Dans une même bataille il fut d'abord presque complétement défait, et ensuite non moins complétement victorieux, parce qu'il lui arriva des secours inattendus. Agathocle se renferma dans Géla. Comme la place était forte, bien approvisionnée et capable de soutenir un siége, son objet était d'y attirer les ennemis pour leur faire perdre le temps et laisser aux Syracusains celui de faire leurs moissons: son dessein fut encore mieux rempli qu'il ne l'avait espéré, car les Carthaginois n'osèrent ni venir l'assiéger ni aller à Syracuse, dans la crainte des forces qu'il possédait encore et qu'ils auraient laissées derrière eux.

Il profita de leur timidité pour rentrer à Syracuse, en réparer les fortifications, y placer une garnison respectable; mais il ne semblait par tant de soins que reculer de

tait plus; pressés par le danger et n'ayant pas le temps de lever des mercenaires chez leurs alliés, ils furent obligés de former à la hâte une armée nationale, qui pouvait être imposante par le nombre, mais qui n'avait pas le courage que donne l'habitude des combats. Ils eurent quarante mille hommes de pied, mille de cavalerie, deux mille chars : c'était une multitude, mais ce n'était pas une armée. Ils partagèrent le commandement de cette foule entre Hannon et Bomilcar, qui se haïssaient et devaient se contrarier dans toutes les opérations : le dernier, qui aspirait à la souveraineté, était disposé à se laisser vaincre s'il était de son intérêt particulier d'être vaincu; il n'avait d'autre objet que de punir ses ingrats et cruels concitoyens, qui choisissaient pour généraux les hommes les plus habiles, profitaient de leurs talens et de leur courage, les haïssaient d'autant plus qu'ils en étaient mieux servis, et n'attendaient que l'instant où ils croiraient pouvoir se passer de leurs services pour les faire périr sur les plus frivoles accusations.

Agathocle n'avait guère plus de treize mille soldats; tous étaient exercés au métier de la guerre, mais une grande partie manquait

d'armes défensives. Il aspirait après une bataille; elle fut livrée.

Hannon fut tué, et le corps d'armée qu'il commandait perdit courage. Bomilcar aurait écrasé peut-être des vainqueurs fatigués et peu nombreux, mais leur destruction aurait amené la paix, et lui-même aurait été réduit à l'état d'homme privé; il céda : les Carthaginois se retirèrent sous les murs de leur capitale, et furent bientôt obligés de s'y renfermer. Pendant qu'ils tremblaient pour leur ville, l'armée qu'ils avaient en Sicile assiégeait celle de Syracuse.

Ils crurent dans leur malheur que les dieux les punissaient d'avoir rendu moins atroces leurs cruautés religieuses : depuis longtemps ils ne sacrifiaient plus sur les autels que des enfans achetés; ils s'imaginèrent que le ciel rejetait ces victimes ignobles, et pour se le rendre propice ils immolèrent deux cents enfans choisis dans les familles les plus distinguées.

Devenus plus inhumains par piété, ils n'en furent pas moins malheureux. Agathocle, autant par habileté que par la force des armes, autant par la ruse que par le courage, accumula les succès et se rendit maître de plu-

sieurs villes. Une nouvelle bataille gagnée près de Tunis lui donna une supériorité décidée; il se vit maître de toute la campagne de Carthage et de tous les forts dont elle était couverte.

Amilcar était encore en Sicile et avait coupé les vivres à Syracuse (1); il espérait bientôt s'en rendre maître; mais les Carthaginois rappelèrent une partie de ses troupes, plus occupés de la nécessité de défendre leur patrie que de la gloire de faire des conquêtes étrangères. Ils purent bien retrancher de ses forces, mais non de son courage et de sa confiance: il voulut emporter Syracuse d'emblée, et tomba couvert de blessures dans les mains des ennemis. Ce valeureux général méritait leur respect; ils l'étranglèrent. Sa tête fut envoyée en Afrique; Agathocle la fit voir au camp des Carthaginois, et ce spectacle acheva d'abattre leur courage, en leur apprenant qu'ils étaient partout également malheureux.

La fortune sembla se lasser de le favoriser. Dans un repas qu'il donnait, Lyciscus, l'un de ses principaux officiers, l'insulta dans l'ivresse : lui-même dissimula l'offense d'un homme qui l'avait bien servi et qui pouvait

(1) An 309 avant l'ère vulgaire.

bien le servir encore; mais Archagathus, son fils, insulté à son tour et plus impatient, arracha une pique de la main d'un garde, et tua l'offenseur. Lyciscus était cher aux soldats : ils se soulevèrent, et dans leur soif de vengeance ils demandaient à Agathocle la tête de son fils; lui-même fut menacé. Les troupes se donnèrent de nouveaux chefs, s'emparèrent de la citadelle de Tunis, y tinrent prisonniers leurs anciens commandans, et traitèrent même avec les Carthaginois. Agathocle parvint enfin à les appaiser, et sut tirer un grand avantage de cet événement, qui devait assurer sa perte; il les mena aussitôt contre les ennemis : comme elles étaient attendues en qualité d'amies, ils ne songèrent pas à se défendre, et les soldats d'Agathocle en firent un affreux carnage.

Agathocle se montre si souvent avec tant de grandeur, que l'on est indigné de le voir presque aussi souvent développer un caractère perfide et cruel. Il sollicita l'alliance d'Ophellas (1), ancien soldat d'Alexandre, et qui avait reçu de Ptolémée le commandement de la Cyrénaïque. Ophellas vint le trouver, malgré la longueur et la difficulté des che-

(1) An 308 avant l'ère vulgaire.

mins, et Agathocle, sur de fausses accusations d'infidélité, le fit mourir, pour être seul maître des troupes que ce chef trop confiant lui avait amenées. A peu près dans le même temps les Carthaginois punissaient de mort Bomilcar, qui, longtemps irrésolu, avait enfin voulu mettre à exécution son dessein de détruire la république : c'était renforcer leurs ennemis, en se privant eux-mêmes du plus habile de leurs généraux.

Agathocle, non moins puissant que la plupart des lieutenans d'Alexandre, prit à leur imitation le titre de roi, mais non les ornemens de la royauté (1). Après tous les avantages qu'il avait remportés en Afrique, il y craignait peu les revers, et regardait Carthage comme une proie qui ne lui pouvait échapper; mais il n'était pas sans inquiétude sur la situation de la Sicile. Il fit construire à la hâte des vaisseaux non pontés, et mit en mer, confiant à son fils Archagathus la conservation de ses conquêtes. Lorsqu'il arriva, Xénodocus, l'un de ses ennemis, qui s'était fait un parti puissant, venait d'être battu, et se tenait renfermé dans Agrigente, sans pouvoir rien entreprendre; mais Dinocrate, qui peut-être

(1) An 307 avant l'ère vulgaire.

alors aimait sincèrement sa patrie, et qui s'était armé pour en défendre la liberté, fit d'abord décliner la fortune du tyran; mais son bonheur ne se soutint pas. Il semblait qu'il fût dans les destinées d'Agathocle de se relever toujours plus redoutable après les revers qui devaient assurer sa perte; il reprit l'avantage lorsqu'il ne lui restait plus même l'espérance, gagna la multitude par sa popularité, comprima les hommes puissans par la crainte, remit sous sa domination les villes armées pour la détruire, et humilia les Carthaginois de Sicile.

En même temps Archagathus, secondé par Eumachus son lieutenant, achevait de soumettre la plus grande partie de l'Afrique, alliée ou sujette de Carthage. Son dernier exploit fut la conquête de l'une de ces trois villes que les Grecs appelaient dans leur langue *Pithécuses*, et que nous pourrions appeler dans la nôtre *villes des Singes*. Ces animaux y étaient adorés, comme les chats et d'autres animaux l'étaient dans certains nomes de l'Egypte; la mort d'un singe y était un crime que la mort seule pouvait expier; ces animaux étaient reçus avec respect dans les maisons; ils y entraient familièrement aux heures des repas, et prenaient sur les tables ou dans les

cuisines tout ce qui leur plaisait, sans que personne eût l'audace de s'opposer à leur avidité; c'était même une faveur dont on leur rendait grâce. Les familles mettaient leur orgueil à donner des noms de singes à leurs enfans, et l'on peut même croire que plusieurs se vantaient de compter des singes entre leurs ancêtres.

Archagathus s'aperçut trop tard qu'il s'affaiblissait en donnant trop d'étendue à ses conquêtes. Ses troupes, dispersées et par conséquent moins contenues, formèrent et exécutèrent des projets de désertion; il fut abandonné d'une partie de ses alliés, et Agathocle à son retour trouva son armée faible et manquant de tout.

Il ne lui restait plus de ressources que dans le hasard d'une bataille; mais plus il la désirait, plus ses ennemis étaient résolus à la refuser et à le laisser se consumer lui-même par la famine. Il prit le parti de les attaquer dans leur camp, et quoique ses troupes se battissent avec la fureur du désespoir, elles cédèrent enfin à la grande supériorité du nombre. La nuit sépara les combattans; mais des terreurs paniques répandues dans les deux armées furent plus meurtrières que n'avait été la bataille. Les Carthaginois, pour rendre grâces

aux dieux de leur victoire, égorgèrent ou brûlèrent en leur honneur les plus apparens de leurs prisonniers, et les flammes, poussées par un vent impétueux, gagnèrent les tentes; comme toutes n'étaient construites que de nattes et de roseaux, elles furent bientôt embrasées, et les flammes dévorèrent les guerriers qui voulurent sauver ce qu'ils avaient de plus précieux. En même temps des Africains qui s'étaient mis à la solde d'Agathocle, dégoûtés du service d'un vaincu, passaient du côté des Carthaginois : ils furent aperçus de loin par les védettes; on les prit pour des ennemis, et les Carthaginois se mirent en fuite. Dans leur désordre ils se rencontraient les uns les autres sans se reconnaître, se prenaient mutuellement pour des soldats d'Agathocle, et se battaient avec fureur; d'autres, courant au milieu des ténèbres par les sentiers escarpés, tombaient dans des précipices. Ceux, qui, par différentes routes, eurent le bonheur de gagner Carthage, crurent de bonne foi qu'ils étaient échappés seuls d'une sanglante bataille, et comme il n'est pas de sentiment qui se transmette plus vite que la peur, ils firent partager aux citoyens celle qu'ils éprouvaient.

Des scènes non moins sanglantes se passaient dans le camp d'Agathocle. Ces mêmes déserteurs qui venaient de l'abandonner revinrent sur leurs pas quand ils virent le camp des Carthaginois en proie aux flammes: comme on ne s'était pas même aperçu de leur départ, on les prit à leur retour pour un parti d'ennemis, et leur nombre fut grossi par la crainte; on courut aux armes; on vit les feux du camp des Cathaginois, et l'on imagina que dans leur fureur ils n'avaient voulu se réserver d'autre ressource que la victoire. Les Africains ne purent se faire entendre, et l'on se battit avec acharnement Grecs contre Grecs, Africains contre Africains, les deux nations l'une contre l'autre, et l'erreur ne se dissipa qu'avec le retour de la clarté.

Agathocle, déjà trop faible avant ce massacre, et encore affaibli par le nombre des morts et par les désertions, ne vit plus de ressources dans l'avenir. Il manquait de tout ce qui était nécessaire pour ramener ses troupes en Sicile, et prit la résolution cruelle de déserter sa propre armée. Héraclide, le plus jeune de ses fils, fut mis dans la confidence de son dessein; mais il en fit un secret à Archagathus, plus confiant, plus audacieux, et

qui n'avait que peu d'attachement pour son père, parce qu'un commerce incestueux avec sa belle-mère le lui montrait comme un rival. Archagathus pénétra cependant le mystère qu'on lui tenait caché, et fit garder son père à vue. Les officiers qu'il chargea de ses ordres furent peu discrets; bientôt l'armée entière fut instruite de la détention d'Agathocle et de ce qui la causait. Les soldats le regardèrent comme un traître qui avait voulu les livrer à la vengeance des ennemis; ils se saisirent de sa personne, et le jetèrent dans un cachot.

Ils auraient peut-être fini par lui donner la mort; c'était peut-être aussi ce que voulait Archagathus, et l'on peut même soupçonner que c'était lui qui, par la bouche des officiers, et sans se compromettre, avait fait connaître aux soldats le dessein de son père; mais il arriva que pendant la nuit la terreur se répandit dans le camp; on se crut attaqué; tout le monde prit les armes, et les gardes d'Agathocle accoururent eux-mêmes, traînant au milieu d'eux leur prisonnier chargé de fers. L'aspect d'un homme si longtemps respecté des soldats, et qu'ils voyaient réduit à l'humiliation d'un criminel obscur, fit suc-

céder rapidement dans leurs âmes le sentiment de la pitié à celui de la haine; ils ordonnèrent qu'on lui ôtât ses chaînes. Agathocle profita de ce moment de liberté pour se soustraire à leurs regards, et s'embarqua sur un bâtiment léger. L'armée ne reconnut plus de chefs, égorgea les deux fils du tyran, et se donna aux Carthaginois. Quelques commandans refusèrent de livrer les places dont la garde leur était confiée; ils furent forcés, mis à mort, et leurs soldats condamnés aux travaux publics.

Agathocle dut arriver en Sicile fort mal accompagné : l'histoire nous laisse ignorer par quels moyens il eut assez de force pour exercer sans résistance des cruautés dont le récit fait horreur; ou elle nous trompe, ou les historiens se sont trompés eux-mêmes sur les circonstances et les époques des événemens; comme ils étaient amis de la liberté, ils recevaient sans beaucoup d'examen tous les faits qui étaient à la charge des tyrans.

Les fureurs d'Agathocle augmentèrent quand il apprit la mort de ses fils; dans l'impuissance de se venger sur les soldats qui les avaient massacrés, il fit périr toutes leurs

familles, n'épargnant ni leurs aïeuls parvenus aux dernières extrêmités de la vieillesse, ni leurs descendans encore à la mamelle.

Il visita les villes de sa domination, mit des garnisons dans toutes, et leur imposa les taxes les plus rudes : c'était les aliéner, quand leur fidélité lui était plus que jamais nécessaire. Un de ses lieutenans, nommé Pasiphile, ayant appris le mauvais état des affaires d'Afrique, se rangea du côté de Dinocrate et lui remit toutes les places dont il avait le commandement. Cette défection devint contagieuse ; bientôt Agathocle vit de tous côtés des partis se former contre lui, des villes et des corps entiers de troupes abandonner le sien. Après avoir fait admirer son courage dans les circonstances les plus critiques, il ne montra plus que de l'abattement, et rechercha l'amitié de Dinocrate; il lui offrit de renoncer à la domination de Syracuse et de rendre aux citoyens la liberté, ne se réservant que deux petits forts avec le territoire qui en dépendait. Mais Dinocrate était changé; ce n'était plus ce même homme qui ne combattait que pour la liberté, qui ne semblait aimer qu'elle; la longue habitude du commandement le lui avait fait préférer à l'égalité, et s'il feignait

d'aimer encore le gouvernement populaire, c'était pour rester le chef de ceux qui voulaient le défendre. Chassé de Syracuse, il n'était à la vérité qu'un banni; mais ce banni se voyait à la tête de vingt-trois mille hommes; il avait une pleine autorité sur plusieurs villes qui avaient embrassé son parti, et ne pouvait consentir à devenir simple citoyen. En combattant Agathocle, qui avait été son ami, qui l'avait épargné quand il avait pu le faire périr, et qui paraît l'avoir toujours aimé, ce n'était plus au tyran qu'il faisait la guerre, mais à l'homme dont il voulait prendre la place. Il traîna les négociations en longueur: Agathocle pénétra sa politique, fit avertir les bannis que c'était leur chef qui mettait seul obstacle à la paix, et ne put se faire croire.

Il prit le parti de hasarder une bataille (1). Il n'avait que cinq mille hommes de pied et huit cents chevaux; c'était à peu près le quart des forces qu'il avait à combattre; mais dans l'armée de son rival étaient des mécontens qui passèrent de son côté pendant l'action. Leur défection n'établissait pas encore l'égalité, mais elle portait le désordre et les soupçons dans l'armée qu'ils abandonnaient. Il rem-

(1) An 305 avant l'ère vulgaire.

porta la victoire. Une partie des vaincus se dispersa; la plupart se réfugièrent sur une montagne, et bientôt, las d'être privés de leur fortune et de vivre éloignés de ce qu'ils avaient de plus cher, ils traitèrent avec le tyran; mais quoiqu'il leur eût donné sa foi, ils ne furent pas plutôt descendus dans la plaine qu'il fit mettre en pièces ceux dont il craignait la mauvaise volonté; le reste fut incorporé dans ses troupes. Dinocrate n'avait plus d'armée; incapable de vivre sans pouvoir, il fut heureux d'en conserver un sous les ordres d'Agathocle, redevint son ami, reçut de lui du commandement, le servit bien et obtint toute sa confiance. Il lui gagna des villes et des forteresses, lui soumit les plus redoutables ennemis qu'il eût en Sicile, et tua de sa main à Géla ce Pasiphile qui avait abandonné le parti d'Agathocle, qui avait cru trouver en Dinocrate un protecteur, et qui ne trouva en lui qu'un assassin : tant il est difficile de choisir un parti sûr au milieu des factions!

Agathocle fit la paix avec les Carthaginois, et fut maître de toute la partie de la Sicile qui ne leur fut point assurée par le traité.

Il manquait à sa gloire de se mesurer contre

un des généraux d'Alexandre. Cassander tenait Corcyre assiégée par terre et par mer; les défenseurs de la place étaient sans espérance; elle fut délivrée par Agathocle, qui brûla la flotte des Macédoniens (1). Victorieux de soldats qui avaient appris le métier de la guerre sous le plus illustre des conquérans, il fut battu en Italie par les barbares habitans du Bruttium, aujourd'hui la Calabre, et revint à Syracuse après avoir perdu une partie de son armée. Dans une autre campagne il prit Crotone, moins par ruse que par perfidie, et se vengea des Bruttiens, qui aussi par perfidie se vengèrent de lui à leur tour quelques années après (2).

Il fit des préparatifs formidables contre les Carthaginois (3); les forces qu'il avait réunies semblaient l'assurer du succès. Ce n'aurait peut-être pas été par un Scipion, mais par le fils d'un potier de terre, que l'orgueilleuse Carthage aurait été détruite; elle fut sauvée par un crime. Archagathus, né de cet autre Archagathus, fils d'Agathocle, que nous avons vu massacré par ses soldats près

(1) An 300 avant l'ère vulg. (Diod. Sic. Fragm., l. 21.)
(2) An 298 avant l'ère vulgaire.
(3) An 289 avant l'ère vulgaire.

de Carthage, avait reçu de son aïeul le commandement d'une armée; mais ce n'était pas lui qui devait hériter de la domination; Agathocle avait un dernier fils, nommé Agathocle comme lui, et il se plaisait à voir en lui son successeur. Archagathus étrangla ce jeune homme dans un festin, et chargea Ménon, autrefois captif d'Agathocle, et devenu son favori, d'empoisonner son bienfaiteur. Le crime fut commis, et l'on prétend qu'Agathocle respirait encore quand il fut mis sur le bûcher : c'est une circonstance qui fut peut-être imaginée par la superstition. Il y avait quelques années qu'il avait surpris en pleine paix les habitans de Lipari, qui ne l'avaient point offensé; il leur infligea une rude contribution, et comme ils ne pouvaient se procurer autrement la somme qu'il exigeait, il les obligea de la prendre dans leur prytanée, qui était consacré aux dieux Eole et Vulcain : c'est ce qui fit imaginer pour Agathocle un genre de mort qui témoignât la vengeance de Vulcain contre le tyran sacrilége.

Nous pouvons détester en lui la cruauté; mais il serait injuste de ne pas reconnaître avec Polybe qu'il eut de brillantes qualités et de rares talens qui l'approchèrent du rang

des grands hommes. Il se fit gloire toute sa vie de son humble naissance, et dans les festins de cérémonie les convives étaient servis en vaisselle d'or et d'argent, mais lui-même se faisait servir en vaisselle de terre : ce n'était pas par modestie ; c'était pour rappeler à ceux qui n'étaient que ses courtisans et ses sujets la bassesse de son origine, qui n'avait pu l'empêcher de devenir leur maître.

Ménon, après l'avoir empoisonné, retourna au camp du jeune Agathocle, lui donna la mort, gagna les soldats, et usurpa la tyrannie. Il fut défait par un Hicétas, qui ne délivra sa patrie d'un tyran que pour le devenir à son tour. Il jouissait depuis neuf ans de l'autorité la plus despotique, quand il alla combattre Phinthias, autre tyran qui avait établi sa domination à Agrigente. En son absence Ténion usurpa la puissance, qui lui fut disputée par Sosistrate. Chacun d'eux avait pour siége de sa domination deux quartiers différens de Syracuse, et cette malheureuse ville avait à la fois dans son sein la guerre civile et deux tyrans. Pour comble de maux, les Carthaginois vinrent en faire le siége, après s'être emparé de presque toutes les villes qui appartenaient aux Syracusains. Alors les deux

rivaux, également faibles contre les forces des assiégeans, s'accordèrent entre eux, et appelèrent Pyrrhus, qui était en Italie (1) : il ne semblait point étranger à la Sicile, parce qu'il avait épousé une fille d'Agathocle. Bientôt le despotisme du roi d'Épire ne leur sembla pas moins dur que celui de tous les tyrans dont ils avaient éprouvé le joug.

Nous terminons ici l'histoire de la Sicile, parce qu'elle se trouve liée désormais à celle de la république romaine.

Les Siciliens ne peuvent être mis au nombre de ces peuples qui n'ont été fameux que par de grands exploits guerriers ou de grands revers; ils méritent une place distinguée entre les peuples célèbres par le génie et l'industrie.

Les premiers élémens des arts qui dépendent du dessin peuvent leur avoir été portés par l'ancien Dédale, le patriarche des artistes dans la Grèce, l'Italie et la Sicile. Ces arts firent ensuite de grands progrès dans cette contrée. Si les noms de ses peintres et de ses sculpteurs nous sont inconnus, c'est que Pausanias n'a pas voyagé en Sicile, et que Pline n'a pas compulsé les annales siciliennes comme celles de la Grèce proprement dite : nous ne

(1) An 278 avant l'ère vulgaire.

connaissons pas mieux les sculpteurs et les peintres qui ont fleuri sous les Ptolémées. Mais les belles médailles siciliennes prouvent que les Siciliens ont eu de très-habiles artistes, et l'on n'a jamais fait de très-belles médailles dans un pays où la sculpture ait été négligée; les médailles de Sicile ont un si grand caractère, qu'il est impossible que l'art n'y ait pas été exercé dans de plus grandes proportions.

Le sicilien Empédocle était philosophe et poëte : les anciens ont célébré ses talens pour la poésie, et il paraît que ses opinions philosophiques ont été quelquefois embrassées par Platon. Il ne nous reste aucun ouvrage du poëte Stésichorus, sicilien, mais on sait que les Athéniens lui décernèrent le prix de son art, et ils passaient pour de bons juges. Nous pouvons reconnaître par nous-mêmes les talens de Théocrite et de Moschus, ces grands maîtres de la poésie bucolique. Sophron, auteur de mimes ou de ces petites pièces comiques que nous appelons des farces, a vécu dans le même temps qu'Aristophane; mais il devait être plus âgé : Platon avait tant de goût pour les ouvrages de ce poëte, qu'il les gardait ordinairement sous le chevet de son lit; Théocrite, dans deux de ses idylles, a imité

des mimes de Sophron, et ces idylles sont ses chefs-d'œuvres. On ne connaît que le nom de Dinolochus et d'Apollodore, poëtes comiques siciliens, le premier contemporain de Sophocle, et le second de Ménandre. La Sicile eut aussi un poëte comique nommé Sophron, qu'il ne faut pas confondre avec l'auteur des mimes. L'orateur sicilien Gorgias, envoyé en ambassade à Athènes, y produisit une révolution dans l'éloquence. C'est la Sicile qui a vu naître Archimède, l'homme de l'antiquité qui a montré le plus de génie dans les mécaniques, et peut-être dut-elle son éclat dans cette utile partie des sciences aux encouragemens du premier Denys. Elle a produit un grand nombre d'historiens, qui tous furent estimés du temps que l'on connaissait leurs ouvrages : Philistus, général sous les deux Denys, et que Cicéron appelait le petit Thucydide, parce qu'il imitait le style serré de ce grand écrivain, en évitant son obscurité (1); Antander, frère d'Agathocle; Timée, chassé de la Sicile par ce tyran, et qui inventa des

(1) L'ouvrage de Philistus est un de ceux qu'Alexandre, dans son expédition d'Asie, fit venir d'Europe, ce qui peut faire présumer qu'Aristote estimait cet historien, et en avait recommandé la lecture à son élève.

crimes pour les lui attribuer (1); Callias, qui lui prodigua toujours des éloges, parce qu'il lui devait sa fortune; enfin Diodore, dont une partie des ouvrages est parvenue jusqu'à nous et nous fait regretter le reste : ce n'est pas un historien d'un grand caractère, mais son style est clair et pur, et il remplit de grandes lacunes que sans lui nous trouverions dans l'antiquité; il en reste encore un grand nombre, que rempliraient ceux de ses livres qui sont perdus.

(1) Peut-être une partie des calomnies de Timée a-t-elle été conservée dans ce qui est parvenu aux modernes sur Agathocle.

CONSTITUTION

DE

LA REPUBLIQUE D'ATHÈNES.

PREMIÈRE SECTION.

Le Peuple.

Nous avons vu Solon partager tous les citoyens en quatre classes, en suivant la gradation des fortunes, et assigner les magistratures aux trois premières classes.

Mais par une autre distribution bien plus ancienne de toute la population, elle était partagée en quatre tribus; chacune d'elles formait en quelque sorte une république distincte; elle avait sa ville, d'où dépendait un nombre plus ou moins grand de *dèmes*, peuplades ou bourgades; elle avait son chef,

qu'on appelait *phylarque*, et qu'on trouve quelquefois désigné par le titre de *roi de tribu;* elle avait ses magistrats inférieurs et son sénat, qu'on appelait *prytanée*, parce qu'on y conservait le feu sacré, et elle élisait dans son sein des citoyens qu'elle chargeait de différentes fonctions (1).

Elle avait aussi ses revenus particuliers, et en nommait les administrateurs, qu'elle soumettait à la peine de péculat quand ils étaient infidèles. La tribu se formait en assemblée par la voix de son phylarque quand le besoin l'exigeait (2).

Après l'expulsion des Pisistratides nous avons vu Clisthène, qui avait puissamment contribué à l'extinction de ce qu'on appelait la tyrannie, porter les tribus au nombre de dix (3) : c'était flatter le peuple en lui donnant plus de magistratures à distribuer, et en faisant sortir de son sein un plus grand nombre de citoyens pour aller siéger au conseil supérieur de la république. Cette mesure fut nuisible dans la suite, parce que ce fut la première qui fit pencher le gouvernement vers

(1) Æschines adversus Ctesiph.
(2) Demosth. contra Theocrinem.
(3) An 510 avant l'ère vulgaire. (Herod., l. 5, c. 66.)

l'excès de la démocratie; mais elle était peut-être nécessaire au moment où elle fut prise. Athènes venait de secouer le joug des tyrans, et les Lacédémoniens, qui cherchaient à établir partout le régime aristocratique, voulaient y soumettre les Athéniens (1), c'est à dire les réduire sous leur propre domination, qui était tyrannique; ils étaient secondés par une puissante faction. Augmenter dans de telles circonstances le nombre des tribus, c'était opposer un plus grand obstacle aux factieux, car il était plus difficile de séduire ou de corrompre les magistrats de dix tribus que ceux de quatre, de dominer dix assemblées de tribus que quatre, et d'égarer le peuple distribué en un plus grand nombre de tribus que lorsqu'il l'était en un plus petit nombre.

Chaque tribu était partagée en trois phratries; la phratrie s'appelait aussi *ethnos* (nation), et encore *trittys*, parce qu'elle formait le tiers d'une tribu.

Les phratries étaient divisées en races ou familles (γενη); enfin la république contenait un grand nombre de dèmes ou bourgades. Ce mot δημος, qui veut dire peuple,

(1) Herod., l. 5, c. 72 et seq.

semble rappeler ces anciens temps où de faibles peuplades étaient venues s'établir dans l'Attique encore inhabitée; ce qui ajoute à la probabilité de cette opinion, c'est que chaque dème avait son dieu protecteur, ses sacrifices privés, ses propres fêtes, sa religion particulière : cela ne causait point entre eux de dissension, parce que tous étaient réunis par leur vénération commune pour Pallas, déesse tutélaire de toute la république.

Dans les lois et dans les actes on ne nommait pas un citoyen sans faire mention du nom de son père, de celui de sa tribu, et de celui de son dème. Cette institution devait être favorable au bon ordre dans un pays d'une si médiocre étendue; il était facile de s'y procurer au besoin des informations sur chaque citoyen dans sa tribu, dans sa phratrie, dans son dème. Tous les citoyens avaient aussi des occasions fréquentes de se rapprocher les uns des autres, de communiquer familièrement entre eux, de se lier d'amitié, et Solon, pour favoriser encore plus ces liaisons, établit des fêtes solennelles accompagnées de repas que partageaient tous les membres de la phratrie (1). Des fêtes et des repas semblables

(1) Athenæus, l. 15.

furent institués pour ce qu'on appelait races ou familles. Si c'étaient des occasions de former des liaisons amicales, c'en étaient aussi de contracter des haines, et ces repas étaient des charges pesantes pour les citoyens.

Les Athéniens, du temps des rois, accordaient facilement le droit de cité. Une vieille loi ordonnait que tout étranger qui venait s'établir dans Athènes fût admis peu de temps après au nombre des citoyens (1). Thésée, pour augmenter la population, appela tous les hommes aux mêmes droits, et fit des citoyens de tous ceux qui voulurent se fixer dans l'Attique. Solon se montra plus difficile, sans être cependant très-rigoureux; il accorda le rang de citoyens à tous ceux qui étaient bannis pour toujours de leur patrie, ou qui venaient exercer quelque industrie à Athènes avec toute leur famille (2); il se regardait comme également assuré des uns et des autres; de ceux-ci parce qu'ils embrassaient leur patrie nouvelle par inclination; de ceux-là parce qu'ils étaient éloignés pour toujours et par nécessité de leur ancienne patrie.

(1) Schol. Aristoph. Ranis.
(2) Plut., in Solone.

Ce serait bien mal interpréter l'intention du législateur que de croire, sous ce nom de bannis, qu'il accueillît dans sa république et en rendît citoyens les malfaiteurs chassés pour leurs crimes des autres pays de la Grèce. On a dû remarquer que les républiques grecques étaient généralement divisées en deux factions, celle de l'aristocratie et celle de la démocratie : quand il arrivait à l'une de prendre sur l'autre une supériorité décidée, elle la chassait; les bannis du parti démocratique venaient chercher un asile dans Athènes, et Solon était d'autant plus sûr de ces réfugiés qu'ils avaient déclaré d'avance, aux dépens de leur fortune et de leur repos, leur amour pour le régime adopté dans Athènes.

Clisthène, qui cherchait de tous côtés des forces pour les opposer au parti aristocratique et aux émissaires de Sparte, admit dans les tribus non seulement des étrangers, mais même des esclaves venus du dehors (1). Son dessein était de rendre le peuple plus puissant; mais il le changeait en une vile populace, et en lui donnant plus de pouvoir il lui ôtait le respect qu'il devait inspirer; car un

(1) Aristot. Polit., l. 3, c. 2.

souverain a toujours besoin d'imprimer du respect, même lorsque ce souverain est un peuple : mais tel est toujours le malheur des temps de factions et de troubles; comme la passion étouffe le raisonnement, on se précipite dans l'extrémité contraire à celle où l'on craignait de tomber.

Les citoyens devinrent plus fiers quand, après la victoire de Platée et l'entière défaite de Mardonius, leur république, qu'on avait crue expirante, excita l'admiration de la Grèce entière. Il fallut alors pour acquérir le droit de cité avoir servi l'Etat par sa valeur, et obtenir la pluralité des suffrages dans une assemblée de plus de six mille citoyens, encore ne pouvait-on s'élever ni à l'archontat ni à aucun sacerdoce ; mais l'accès de ces honneurs était ouvert aux enfans si leur mère était née citoyenne. En prenant possession du droit de cité, le nouveau citoyen faisait hommage à la république de certains boucliers d'une forme particulière qui étaient à l'usage des Perses (1) : c'est que les premiers qui étaient devenus citoyens à la faveur de la nouvelle loi avaient tué des Perses, et faisaient hommage à leur nouvelle patrie des

(1) Demosth. contra Neæram.

dépouilles qu'ils avaient enlevées aux vaincus. Dans la suite on commanda chez quelque ouvrier de la ville de prétendues dépouilles des Perses.

Cependant il fut des circonstances où Athènes reçut à la fois un grand nombre de citoyens nouveaux. Ainsi, quand les citoyens de Platée furent chassés de leur patrie par les Lacédémoniens, quand leur ville fut rasée par ces implacables ennemis, ils se réfugièrent auprès des Athéniens, dont ils avaient toujours été les alliés fidèles, et ils en reçurent les droits de cité (1). Vers la fin de la malheureuse guerre du Péloponèse les Athéniens donnèrent aussi ce droit à tous les étrangers établis dans leur ville qui consentirent à porter les armes (2).

Mais il ne fallut pas toujours avoir rendu aux Athéniens des services ni fort importans ni fort nobles pour mériter cet utile honneur; ils aimaient beaucoup les salaisons, et pour récompenser un certain Chéréphile, excellent charcutier, ils donnèrent à ses fils le rang de citoyen (3).

(1) Diod. Sic., l. 15.
(2) Diod. Sic., l. 13.
(3) Athenæus, l. 3, c. 33.

L'étranger qui venait de l'obtenir n'était pas encore bien certain de le conserver; tout Athénien pouvait lui intenter un procès et l'accuser d'avoir obtenu contre les lois un bienfait dont il n'était pas digne; l'affaire était renvoyée aux tribunaux, et plus d'une fois les juges cassèrent le décret du peuple, prononçant que l'assemblée avait été trompée par celui qui l'avait obtenu.

De tels exemples font connaître qu'il est impossible de poser les limites des différens pouvoirs dans la république d'Athènes. Le peuple était souverain; en cette qualité il devait être armé de tout le pouvoir, et l'on voit qu'en effet il révisait et cassait les décisions des juges; et cependant nous voyons aussi que les tribunaux annulaient les décrets du peuple, comme émanés d'un souverain trompé ou mal éclairé.

Suivant une loi de Solon, l'enfant bâtard, quel que fût son sexe, ne succédait point à ses parens, par droit de proximité, dans les choses sacrées ni profanes; ainsi, quoique fils de citoyen, il n'héritait pas du droit de cité. Cette loi était d'autant plus rigoureuse, qu'on regardait comme concubinage le mariage d'un citoyen avec une étrangère, et que les fruits de

ces unions, autorisées et très-communes, étaient illégitimes (1). Ces malheureux enfans ne pouvaient recevoir leur éducation dans les mêmes écoles, les mêmes gymnases, les mêmes palestres que les jeunes citoyens; il fallait qu'ils allassent hors de la ville, dans le cynosarge, s'exercer avec les enfans couverts de la même tache politique (2).

Si cette loi eût été constamment observée dans toute sa rigueur, si Athènes se fût opiniâtrée à rejeter de son sein les fils des étrangères, elle aurait été privée des services de Thémistocle, fils d'une thrace ou d'une carienne, et peut-être la république serait-elle passée sous le joug des Perses.

Les Athéniens devait donc s'applaudir d'avoir laissé tomber cette loi en désuétude; mais ils suivaient bien plus les impulsions de leurs démagogues que les conseils de la raison, et même que leurs intérêts. Périclès, qui gouverna quelques années avec un pouvoir absolu, et qui avait alors des enfans légitimes, fit revivre cette disposition funeste. Près de cinq mille hommes, qui s'étaient crus jusque là

(1) Aristoph. Avibus, v. 1648; Demosth. ad Macartatum; Samuelis Petiti Leges Atticæ.

(2) Plut., in Themistocle.

dans la possession incontestable du droit de cité, furent même privés de celui d'hommes libres, et vendus comme esclaves (1). Périclès tendait par tous les moyens à faire pencher le gouvernement vers l'excès du régime populaire, et comme c'étajent les riches plutôt que les pauvres qui prenaient des épouses étrangères, il voulut les frapper et affaiblir leur parti en faisant revivre la dure loi de Solon. La république avait été jusqu'alors assez constamment composée de vingt mille citoyens; il ne s'en trouva plus dans le nouveau dénombrement qu'environ quatorze mille.

Mais la mort frappa tous les enfans légitimes de Périclès, et il ne lui restait plus qu'un fils qu'il avait eu de la célèbre Aspasie: on dit qu'il l'avait épousée; mais elle était étrangère comme toutes les courtisanes, et, née à Milet, elle ne pouvait dans Athènes mettre au jour qu'un enfant illégitime. Périclès versa des larmes sur la loi qu'il avait sollicitée, et il eut encore assez de crédit pour la faire abroger. Le fils d'Aspasie, devenu citoyen, prit le nom de son père, et fut reçu dans le même dème et dans la même tribu.

(1) Plut., in Pericle.

Il fallait bien que la loi qui rejetait de la cité les fils d'épouses non citoyennes fût regardée comme utile au maintien de la démocratie, car elle fut renouvelée sous l'archontat d'Euclide, après l'expulsion des trente tyrans. Ce fut l'orateur Aristophon qui la fit remettre en vigueur (1), et l'on ne voit pas qu'elle ait été abrogée dans la suite; mais il paraît que du moins Aristophon ne donna pas, comme Périclès, un effet rétroactif à la loi renouvelée, puisque, pour le bonheur d'Athènes, l'heureux et habile général Timothée, fils de Conon et d'une étrangère, conserva la qualité de citoyen.

La république prenait les plus grandes précautions pour que le droit de cité ne pût être usurpé. Cette usurpation fut dans certaines circonstances regardée comme le plus grand des crimes; car pour les autres crimes on gardait sa liberté jusqu'à la condamnation, mais l'homme qui se donnait pour citoyen et qui était prévenu de ne l'être pas était jeté dans les fers, même avant le jugement (2).

Tout père était obligé de présenter à sa phratrie l'enfant qui lui était né; il jurait

(1) Carystius, ἱστορ. ὑπομνημ., l. 3.
(2) Argum. Orat. Demosth. contra Eubulidem.

qu'il l'avait eu d'une citoyenne. S'il y avait le moindre lieu de former quelque doute sur la vérité de ce serment, on passait aux suffrages. L'enfant, une fois reconnu fils de citoyen et de citoyenne, était inscrit sur le registre de sa phratrie sous son nom, auquel on ajoutait celui du père (1) : ce livre s'appelait le registre commun. Quand les citoyens de la phratrie refusaient d'inscrire l'enfant, le père pouvait recourir contre eux à un jugement; mais s'il perdait sa cause son enfant était réduit à l'esclavage (2).

La même formalité s'observait pour un enfant adoptif; car on pouvait adopter un enfant pourvu qu'il fût né citoyen, mais il fallait n'avoir pas soi-même d'enfant légitime (3). Pour faire un acte d'adoption il fallait être majeur ; on pouvait adopter par testament, mais ce testament devait être fait par un homme plein de vie, et non par un malade faible de corps et d'esprit, ou qui touchât au dernier moment de son existence (4). Une loi de Solon défendait à l'enfant adoptif de re-

(1) Isæus, de Apollod. Hær.; Demosth. contra Macart.
(2) Demosth. contra Neæram.
(3) Demosth. ad Leocharem.
(4) Libanii Hypoth. ad Orat. ad Leocharem.

tourner à sa famille naturelle, à moins qu'il n'eût lui-même un fils légitime à laisser dans sa famille adoptive (1) : c'est qu'il ne devait pas laisser déserte la maison de son bienfaiteur. L'archonte était chargé de veiller à l'observation de cette loi.

L'enfant inscrit dans son bas âge sur le livre commun devait l'être à dix-huit ans sur celui des éphèbes; il devait l'être encore à vingt ans sur le registre du dème, qui se nommait lexiarchique; alors il entrait en âge de majorité, jouissait de ses droits, gérait par lui-même l'héritage paternel, exerçait les facultés de citoyen, était admis dans l'assemblée du peuple, et faisait partie de la force militaire (2).

Il est étonnant qu'après tant de formalités il pût s'élever encore des procès sur l'état des citoyens; cela n'était cependant pas sans exemple. Quand un homme était accusé de n'être pas citoyen il se faisait sur son état des enquêtes dans le dème auquel il était censé appartenir. Le démarque ou premier magistrat du dème lisait à haute voix les noms de tous les citoyens enregistrés, et prenait

(1) Isæus, de Hæred. Philoctem.
(2) Jul. Pollux, l. 8, c. 9; Sam. Petiti Leg. Att.

les suffrages sur chacun d'eux à mesure qu'il les appelait. Celui qui était accusé d'être porté sur le registre sans en avoir le droit était obligé de faire connaître ses aïeux et leurs descendans jusqu'à lui-même, et de prouver par témoins à quelle phratrie ils avaient appartenu; telle était la formalité observée pour ceux qui se disaient originaires de l'Attique : ceux qui prétendaient que leurs ancêtres, venus du dehors, avaient été admis aux droits de cité, devaient produire les décrets qui les leur avaient accordés. Les preuves une fois administrées, le démarque ouvrait le scrutin, qui devait être clos avant le coucher du soleil. Les citoyens du dème, après avoir prêté serment, allaient aux suffrages avec des fèves blanches et des fèves noires. Si l'accusé n'obtenait pas un nombre de fèves blanches supérieur à celui des noires, il était rejeté au nombre des étrangers : il est vrai qu'il pouvait ne pas s'en tenir à cette décision du dème, et recourir aux thesmothètes, et que ceux-ci lui donnaient des juges; mais s'il avait le malheur d'être condamné par eux il était vendu comme un esclave. Cette institution ne remontait qu'à l'archontat d'Archias, l'an 419 avant l'ère vulgaire; c'était le temps

de la guerre du Péloponèse, guerre difficile qui rendit les Athéniens durs et soupçonneux, leur fit voir partout des conspirations contre le gouvernement populaire, et les livra à toutes les impulsions des démagogues (1).

Le nombre des citoyens dans la république d'Athènes ne s'éleva guère au-dessus de vingt mille, et ne descendit guère au-dessous (2). Il était permis au citoyen d'aller où il voulait, et d'emporter avec lui sa fortune. « Aucun de « nous ne s'y oppose, dit Platon en faisant par- « ler les lois, quand nous-mêmes ou la répu- « blique ne lui plaisons pas (3). » Il n'est pas de même certain qu'il fût permis ensuite d'y rentrer; on sait qu'au moins il fut des temps

(1) Æschines contra Timarchum; Demosth. in Euclidem; Pollux, l. 8; Suidas, voce Διαψηφισις, Leg. Att.

(2) Aristoph. Vespæ, v. 707; Ctesiclès, cité par Athénée, l. 6, c. 20. Cet historien parle d'après un dénombrement fait par Démétrius de Phalère, ce qui nous porte à la fin du troisième siècle avant l'ère vulgaire; mais, suivant Hérodote, le nombre des citoyens était de trente mille avant la première guerre médique (l. 5, c. 97). Ainsi les deux guerres médiques auraient réduit d'un tiers la population d'Athènes, qui depuis ne put jamais se relever; mais peut-être Hérodote a-t-il compris les météciens avec les citoyens.

(3) Plut., in Critone.

et des circonstances où des procès criminels furent intentés à des émigrés rentrés sur le territoire de la république après avoir passé sur un sol ennemi (1).

Denys d'Halicarnasse dit qu'anciennement chez les Grecs et même chez les Athéniens les hommes de la dernière classe, les mercenaires, étaient soumis à des patrons qui leur commandaient avec hauteur, exigeaient d'eux des services qui ne convenaient pas à des hommes libres, les battaient même, et les traitaient comme des esclaves qu'ils auraient achetés (2). Si cela est vrai, ce fut dans un temps antérieur à Solon : il aurait donc été un temps où les mercenaires d'Athènes, hommes libres et citoyens, auraient été traités par les eupatrides ou nobles comme, au temps du gouvernement féodal, le furent en France les vilains par les seigneurs; mais je crois que Denys d'Halicarnasse se trompe, et qu'il confond les citoyens pauvres avec les météciens ou métèques.

Ceux-ci étaient des étrangers capables d'exercer quelque industrie; leur dénomination signifiait qu'ils avaient changé de maison,

(1) Lycurgus contra Leoch.
(2) Dion. Halic., l. 2.

d'habitation. Leur nombre s'élevait à dix mille; ils ne pouvaient être reçus que par l'Aréopage, et leurs noms étaient inscrits sur des tables. Ils étaient soumis à un tribut de douze drachmes (10 francs 80 centimes), et donnaient de plus au greffier trois oboles (45 centimes); les femmes ne payaient que la moitié du tribut; quand la mère le payait le fils ne le payait pas, ni la mère quand le fils le payait (1).

Chacun d'eux était obligé de se choisir un patron : tout le monde pouvait intenter procès au métécien qui restait sans patron ou qui ne payait pas le tribut (2). Le philosophe Xénocrate n'était que métécien, et faute d'avoir payé le tribut il allait être traîné en prison par un exacteur des deniers publics, si un citoyen n'eût pas payé pour lui (3). Diogène Laërce dit même qu'il fut vendu, et que ce fut Démétrius de Phalère qui le racheta (4).

Les patrons des météciens avaient le droit d'exiger d'eux des services dont nous ne con-

(1) Sophocles, in OEdip. Col.; Schol. Aristoph. ad Aves; Suidas, voce Μετοίκιον.

(2) Pollux, l. 3, c. 15; Suidas, voce Πωλῆτης; Demosth., in Timocratem.

(3) Pseudo Plut., in Lycurgo oratore.

(4) Diog. Laert., in Xenocrate.

naissons pas l'espèce, mais qui pouvaient être fort humilians. On sait qu'ils étaient exposés aux outrages que voulait leur faire éprouver une jeunesse pétulante : c'était sans doute un métécien que ce maître d'école qui dans sa propre maison reçut un soufflet d'Alcibiade parce qu'il n'avait pas un exemplaire d'Homère (1). Des humiliations leur étaient aussi imposées par l'autorité publique : dans la procession solennelle des panathénées ils étaient obligés de porter une marque de leur état (2), et leurs femmes de porter des cruches et des parasols pour rafraîchir les citoyennes (3). On dit qu'avec du mérite ils étaient élevés à la classe des isotèles ; il faudrait dire avec de la protection et du bonheur, ou encore avec de l'argent, car assurément Xénocrate avait du mérite, et il resta simple métécien.

Les isotèles étaient une classe d'hommes tirée de celle des météciens ; ils payaient la même contribution que les citoyens, et jouissaient des mêmes droits, si ce n'est qu'ils ne pouvaient prendre part aux délibérations publiques ni parvenir aux charges de

(1) Plut., in Alcibiade; Poteri Archæol. Græc.
(2) Ammonius, voce Ισοτελης.
(3) Æliani Var. Hist., l. 6, c. 1.

l'Etat; ces avantages étaient réservés à leurs enfans (1).

Les esclaves affranchis étaient dans la classe des météciens; ainsi l'étranger qui venait à Athènes faire le commerce ou exercer un art utile était abaissé au rang de l'esclave dont les fers venaient d'être brisés.

SECONDE SECTION.

Archontes.

Quand les Athéniens rendirent l'archontat annuel et en partagèrent l'autorité entre neuf magistrats, ils eurent l'intention de répartir sur neuf têtes les honneurs et les devoirs qu'avaient réunis sur lui seul l'archonte décennal ou perpétuel, et plus anciennement le roi.

Quoique chacun des neuf archontes eût des fonctions séparées, tous ensemble en avaient qu'ils exerçaient en commun; c'était en commun qu'ils tiraient au sort les athlothètes, c'est à dire les citoyens qui présidaient aux jeux et qui en décernaient les prix; il entrait dans leurs attributions de se faire rendre

(1) Suidas et Ammonius, voce Ἰσοτελής.

compte de la vie et des mœurs des autres magistrats, et de destituer ceux qui par les suffrages du peuple étaient jugés indignes de leurs places; c'était aussi devant eux que s'intentaient la plupart des procès, et s'ils ne pouvaient accorder les parties c'étaient eux qui portaient la cause aux cours de judicature (1); seuls dans toute la république ils étaient exempts des contributions que devaient payer les citoyens pour l'entretien des armées (2).

Tous portaient pour marque distinctive de leur dignité une couronne de myrte, et quiconque osait les insulter, les frapper, leur dire des injures lorsqu'ils avaient en tête la couronne, était noté d'infamie (3) : c'est que ce n'était pas offenser un citoyen, mais la république elle-même dans un de ses premiers magistrats. On encourait la même peine si l'on avait l'audace d'insulter aucun de ceux à qui l'Etat assurait l'inviolabilité, ou dont il récompensait les services par le don d'une couronne ou par d'autres honneurs.

Comme sous la monarchie l'époque des

(1) Pollux, l. 8, c. 3.
(2) Demosth., in Leptinem.
(3) Demosth. contra Midiam.

événemens avait été marquée par les règnes des rois, l'année le fut par le nom du premier des neuf archontes ; ce nom était placé à la tête de tous les décrets portés dans l'année de sa magistrature : c'est ce qui lui faisait donner le nom d'éponyme (nominateur); on l'appelait aussi archonte par excellence.

Les fonctions attribuées à l'archonte éponyme étaient de juger les différens entre les époux, et, si le cas l'exigeait, de prononcer entre eux le divorce (1), de veiller sur les intérêts des orphelins, de leur donner des tuteurs et des curateurs, de juger les difficultés qui pouvaient s'élever sur les dots des femmes, sur les avantages que leur avaient faits leurs maris, de leur faire assurer la subsistance, et d'être leur curateur lorsqu'elles se trouvaient enceintes au moment de leur veuvage (2); il connaissait aussi des querelles élevées entre des voisins, et était chargé de punir les ivrognes habituels; il réglait la célébration de certaines fêtes, et veillait sur les jeux scéniques, sur les chanteurs, sur les chœurs, et généralement sur tous ceux qui étaient employés à ces jeux.

(1) Pollux, l. 8, c. 9.
(2) Demosth. contra Neæram.

Le second archonte était désigné par le titre de roi. Les rois avaient été revêtus du souverain pontificat; les archontes perpétuels et les archontes décennaux leur avaient succédé dans cette dignité. Lorsque les fonctions de l'archontat furent partagées, celle du sacerdoce fut attribuée au second archonte; c'était lui qui offrait les sacrifices pour la conservation et la prospérité de l'Etat; il veillait sur différens actes religieux, et spécialement sur les mystères d'Eleusis; on l'appelait même l'intendant de ces mystères (1). En qualité de juge il siégeait au portique royal; devant lui s'intentaient les accusations d'impiété; c'était à lui de terminer les contestations qui s'élevaient entre les prétendans au sacerdoce, et de rendre justice aux prêtres (2). Comme organe des accusateurs, il introduisait à l'Aréopage les causes de meurtre; il jugeait avec les aréopagites, mais il leur témoignait son respect en ôtant devant eux sa couronne. Il connaissait aussi des causes qui concernaient les choses inanimées, car, suivant les lois d'Athènes, elles étaient aussi mises en justice

(1) Potteri Archæologia; Antiquit. græc. Bosii.
(2) Pollux, l. 8, c. 9.

quand elles avaient causé la mort d'un homme.

La femme de l'archonte-roi était elle-même prêtresse; elle devait seconder son époux dans les sacrifices, et s'acquitter elle-même pour la patrie de certaines cérémonies religieuses (1). L'époux d'une veuve ne pouvait être second archonte, et cette règle est encore observée pour les prêtres dans l'église grecque. La loi qui ordonnait que l'archonte-roi eût épousé une vierge était gravée sur une colonne de marbre auprès du temple de Bacchus aux étangs.

Le troisième archonte se nommait polémarque. Quoique ce mot signifie commandant de guerre, il n'était point général; il était plutôt ministre de la guerre : cependant il fut un temps où il suivait les armées, et peut-être dans un temps antérieur en avait-il eu le commandement. On sait que le polémarque Callimaque combattit et reçut la mort à la bataille de Marathon (2) : on sentit apparemment dans la suite que l'administration souffrait de son absence, et il lui fut interdit

(1) Demosth. contra Neæram.
(2) Herod., l. 7, c. 110—114.

d'aller à la guerre; mais il rappelait du moins par son titre la prérogative qu'avaient eue autrefois les rois et les archontes perpétuels de conduire les armées.

Le devoir du polémarque était de veiller sur ce qui concernait le culte de Mars-Enyalius et de Diane chasseresse, d'ordonner des jeux funèbres en l'honneur de ceux qui avaient péri dans les combats, de célébrer la mémoire des obsèques d'Harmodius, qui avait délivré la patrie d'un tyran, et de veiller à ce que les enfans des citoyens morts en combattant pour l'Etat fussent nourris aux frais du trésor public; il jugeait les procès qui s'élevaient entre les citoyens et les étrangers; il recevait les réclamations des étrangers qui avaient besoin de secours, et poursuivait ceux qui négligeaient de se donner un patron, comme ils y étaient obligés par la loi; il jugeait aussi les réclamations d'héritages (1). On voit combien de fonctions disparates il avait à remplir, et c'est un vice qui se reproduit sans cesse dans le régime des Athéniens.

Les six autres archontes se nommaient

(1) Pollux, l. 8, c. 9; Antiquit. græc. Bosii; Archæol. græc. Potteri; Schol. Aristoph. ad Vesp.

thesmothètes (poseurs de lois) : on pourrait croire à ce titre qu'ils étaient législateurs; ils n'avaient cependant pas le droit de faire des lois; ils en avaient seulement la garde et la vindicte (1). A leur tribunal s'intentaient les accusations contre ceux qui se donnaient pour citoyens et qu'on soupçonnait d'être étrangers, et contre les citoyens qui avaient épousé des étrangères (2); ils poursuivaient les sycophantes, les calomniateurs, les plaideurs qui tentaient de corrompre les juges par des présens (3), les hommes de mauvaise foi qui effaçaient leur nom de la liste des débiteurs publics (4). Les procès en violation de lois étaient intentés devant l'archonte éponyme, et portés aux tribunaux par les thesmothètes, qui devenaient alors de simples rapporteurs (5). Les meurtriers devaient être amenés devant eux, et c'étaient eux qui prononçaient la condamnation (6). On amenait aussi à leur tribunal les citoyens qui étaient rentrés

(1) Pollux, l. 8, c. 9; Antiquit. græc. Bosii.
(2) Demosth. contra Neæram.
(3) Isocr., de Antidosi; Demosth. contra Stephan.
(4) Demosth., in Theocrinem.
(5) Demosth., de Coronâ.
(6) Demosth., in Aristocr.

dans l'Attique après avoir passé du côté des ennemis (1); d'autres causes d'espèces différentes étaient aussi de leur ressort, car ils connaissaient de l'adultère, des conventions commerciales, et des iniquités mercantiles (2).

Leurs fonctions les plus augustes étaient de faire les appels au peuple, de recueillir les suffrages dans les assemblées de la nation, et de sanctionner tous les actes publics; ils devaient aussi veiller à ce qu'il ne fût porté aucune loi qui ne dût contribuer à la conservation et au bonheur de l'Etat; ils étaient chargés de dénoncer les citoyens dangereux qui cherchaient à séduire la multitude et à lui faire adopter des vues contraires au bien de la patrie; c'étaient eux enfin qui assignaient les jours où les différentes causes devaient être traitées dans les tribunaux (3).

Quand par mort, par infirmité ou par destitution, la place de premier archonte venait à vaquer, on n'en nommait pas un autre dans l'année, mais l'un des archontes restans succédait à ses fonctions, et son nom se plaçait

(1) Lycurg. contra Leocrat.
(2) Demosth., in Theocrin. et ad Formion.
(3) Pollux, l. 8, c. 9; Potteri Archæol. græc.

à la tête des décrets et des actes publics. On donnait le nom de pseudéponymes à ces premiers archontes substitués.

Les archontes, ces premiers magistrats de la république, devaient au sort leur élévation. On trouve seulement deux exceptions à cet usage. Les Athéniens choisirent Solon pour archonte parce qu'ils attendaient de lui la réforme de leur constitution (1); ils firent aussi choix d'Aristide, qui venait de les rendre vainqueurs à Platée (2): ils venaient de recevoir un grand service d'Aristide; ils en attendaient un grand de Solon; de ces deux choix, l'un fut inspiré par l'intérêt, et l'autre par la reconnaissance.

Mais du temps de Solon, du temps d'Aristide, le sort ne pouvait tomber que sur des hommes des premières classes de l'Etat, puisque les autres étaient exclus des magistratures; ainsi, quels que fussent les citoyens qu'il favorisât, ils ne faisaient qu'exercer le métier de leurs pères, et l'on peut dire qu'ils en avaient fait sous leurs pères l'apprentissage.

Il n'en fut plus de même après l'archontat d'Aristide, quand il eut fait porter la loi qui

(1) Æliani Var. Hist., l. 8, c. 10.
(2) Plut., in Aristide.

ordonnait que tout citoyen pût parvenir à toutes les magistratures et même à l'archontat (1). Dès lors le sort devait souvent porter à l'archontat des hommes qui, condamnés depuis leur première jeunesse aux durs travaux, n'avaient pu élever leur intelligence au-delà de leur grossière industrie; c'est cependant ce qu'on ne vit pas, et ce qu'on ne dut pas voir. En effet, on sait par Démosthène (2) que dans les dèmes de l'Attique on n'était pas admis tout de suite à en tirer les magistratures au sort, et qu'il fallait auparavant avoir été jugé capable de les remplir. Ce jugement s'appelait examen, épreuve (δοκιμασις), ou jugement antérieur (προκρισις). Un décret donnait à ceux qui étaient sortis de ces épreuves avec honneur la faculté de tirer au sort les magistratures. Puisque cette formalité était indispensable pour s'élever aux magistratures des dèmes, elle ne devait pas être exigée moins rigoureusement pour les premières magistratures de l'Etat; elles ne se tiraient donc au sort qu'entre des citoyens qui, par un jugement préparatoire, avaient été déclarés dignes d'en être revêtus.

(1) Plut., in Aristide.
(2) In Eubulidem.

Il ne suffisait pas encore d'avoir obtenu l'archontat par le sort ; il fallait, avant d'entrer en possession de cette magistrature, subir un examen au conseil supérieur, et un autre devant les juges (1). Le premier point de l'examen portait sur l'origine du candidat ; il devait être citoyen d'Athènes depuis trois générations ; on lui demandait ensuite s'il honorait ses parens, s'il avait combattu pour la patrie, s'il avait le revenu exigé par la loi (2) : cette dernière question dut être supprimée quand, par le décret d'Aristide, tout citoyen fut déclaré capable de toutes les magistratures. Mais l'ancienne loi fut rétablie ; on voit qu'elle l'était du temps de Phocion, et que douze mille citoyens étaient écartés des charges par leur indigence (3).

Après avoir subi l'examen et satisfait à toutes les questions des examinateurs, chacun des nouveaux archontes jurait d'observer les lois et de ne pas recevoir de présens, sous peine de payer une statue d'or aussi pesante que lui-même (4) : cette statue devait être

(1) Demosth., ibidem.
(2) Pollux, l. 8, c. 9.
(3) Plut., in Phocione.
(4) Pollux, l. 8, c. 9.

consacrée dans le temple de Delphes (1). On ne voit pas que cette peine ait été jamais infligée.

Les archontes devaient imprimer un tel respect à leur dignité, que c'était pour eux un crime digne de mort d'être surpris en état d'ivresse (2).

TROISIÈME SECTION.

Sénat, ou *Conseil supérieur.*

Le Sénat, ou conseil des Quatre-Cents, qu'on appelait aussi conseil d'en-haut, fut institué par Solon; ce législateur le forma de cent citoyens de chacune des quatre tribus : la classe des mercenaires en était exclue. Il est dit seulement que pour entrer dans ce conseil il fallait avoir l'âge sénatorial, et l'on ne nous dit pas quel était cet âge; mais on sait qu'on ne pouvait avant trente ans siéger au nombre des juges héliastes, et l'on a lieu de présumer qu'il fallait avoir au moins le même âge pour siéger au Sénat (3).

(1) Plut., in Solone.

(2) Diog. Laert., in Solone.

(3) Plut., in Solone; Libanius, in Argum. Orat. Androtianæ; Sigonius, de Rep. Athen., l. 2, c. 3; Sam. Petiti, Leg. Att., l. 3, tit. 1.

Les quatre cents étaient tirés au sort dans leur tribu avec des fèves; ce qui les faisait nommer les sénateurs de la fève (1). Les citoyens que le sort avait favorisés étaient encore soumis à un jugement avant d'entrer en charge, et ce jugement était sévère; il portait sur toute leur vie passée (2) : c'était le moment que saisissaient les ennemis du candidat pour satisfaire leur haine; la calomnie jointe à l'adresse pouvait s'exercer victorieusement contre ceux qui ne s'étaient pas fait une solide réputation de vertu, et le vice pouvait difficilement résister à la juste poursuite des hommes honnêtes.

On tirait au sort autant de suppléans que de sénateurs; ces suppléans remplaçaient ceux qui étaient rejetés après l'examen, ou qui étaient exclus par leurs collègues pendant le temps de leur exercice, ou qui mouraient avant de sortir de charge (3).

Le conseil se renouvelait en entier tous les ans, et il devait, comme tous les citoyens qui remplissaient quelque fonction publique, rendre compte de sa conduite à la fin de la

(1) Thucyd., l. 8, c. 66.
(2) Æschines, in Timarchum.
(3) Harpocration, voce Επιλαχοντες.

session (1). Dans la crainte d'être condamné en corps pour la faute d'un petit nombre, il exerçait une animadversion sévère sur ses membres, et rejetait de son sein ceux qui dans l'exercice de leurs fonctions avaient encouru quelque blâme, ou même fait soupçonner qu'ils en méritaient. Son extrême rigueur était si bien connue, que ceux qu'elle frappait restaient sans tache, et que l'exclusion du sénat n'empêchait pas d'être admis aussitôt après dans l'ordre des juges (2).

Quand Clisthène eut porté les tribus au nombre de dix, chacune d'elle fournit cinquante sénateurs, et le conseil qu'ils constituaient devint celui des Cinq-Cents (3).

Comme les affaires du gouvernement formaient sa principale attribution, le législateur avait pris les plus grandes précautions pour empêcher que le corps entier ou aucun de ses membres ne pût usurper une autorité tyrannique.

Le sénat entier n'avait pas ensemble l'administration des affaires; mais les cinquante représentans d'une tribu jouissaient pendant

(1) Æschines contra Ctesiph.
(2) Plut., in Solone.
(3) Herod., l. 5, c. 69.

trente-cinq jours de l'administration générale et avaient la présidence et le commandement du conseil (1) : c'était ce qu'on appelait une prytanie, et la tribu qui avait obtenu par le sort cette présidence était appelée la tribu exerçant la prytanie (2); son nom était inscrit à la tête de tous les décrets et de tous les actes publics. Comme chacune des tribus avait successivement cet honneur pendant trente-cinq jours, elles occupaient ensemble trois cent cinquante jours d'une année lunaire, qui en avait trois cent cinquante-quatre. Il restait donc quatre jours, pendant chacun desquels la présidence appartenait successivement aux quatre tribus qui étaient sorties les premières (3). C'était pendant ces quatre derniers jours de l'année lunaire que se tiraient au sort les membres qui devaient l'année suivante former le nouveau sénat; ces quatre jours s'appelaient jours d'anarchie.

Cette précaution, qui bornait à cinquante citoyens la prééminence dans l'administration, n'avait pas encore paru suffisante; on avait voulu que tous n'en jouissent pas en

(1) Ulpianus, in Androtionem; Suidas, voce πρυτανεία.
(2) Ἡ φυλὴ πρυτανευουσα.
(3) Samuelis Petiti, de Leg. Att., l. 3, c. 1.

semble pendant les trente jours de leur prytanie, et l'on avait pour cela partagé la prytanie en cinq hebdomades ou semaines. Les cinquante sénateurs de la prytanie se partageaient par le sort en cinq décuries, dont chacune avait la prééminence à son tour; ces dix sénateurs se nommaient les proëdres ou préséans : ainsi dix hommes seulement étaient ensemble à la tête de l'administration, et n'y étaient que sept jours.

Ils tiraient entre eux au sort la présidence de chaque journée, et comme ils étaient dix et qu'ils ne conservaient que sept jours la dignité de proëdres, trois d'entre eux ne parvenaient pas à cette présidence; celui qui en jouissait se nommait épistate (1).

L'épistate était le roi éphémère de la république, et le jour de son exercice a été quelquefois appelé son règne. Ses fonctions eussent été de la plus grande importance quand il n'aurait fait que présider un conseil auquel étaient confiés les plus grands intérêts de l'Etat, mais elles ne se bornaient pas là; il avait les clefs du trésor, il avait celles des ar-

(1) Ulpianus; Suidas; voce Πρόεδροι; Sam. Petiti, Leg. Attic.

chives, il avait celles de la citadelle, il avait la garde du trésor public. Si son autorité eût duré trop longtemps, on aurait pu craindre qu'il n'usurpât la tyrannie; mais il n'en jouissait qu'un jour, et ce jour ne devait plus revenir. Quoique le sort pût l'appeler encore une autre année à devenir membre du conseil et proëdre, il ne pouvait jamais redevenir épistate (1).

Les cinquante prytanes étaient les princes du sénat; c'étaient eux qui le convoquaient, et cette convocation, d'abord je crois moins fréquente, finit par devenir journalière, excepté les jours de fête. Ils le convoquaient encore extraordinairement quand il survenait des nouvelles qui exigeaient des mesures instantes. On ne pouvait être introduit que par les prytanes dans le conseil pour y présenter requête, et, si l'on en croit Aristophane, ils ne manquaient pas de prétextes pour éconduire ou du moins pour fatiguer de délais ceux qui s'adressaient à eux les mains vides (2). On se défierait de l'autorité d'Aristophane, sati-

(1) Ulpian., ad Androtionem; Pollux, l. 8, c. 9; Suidas, voce Ἐπιστάτης; Prideaux, ad Marm. Oxon., p. 106.
(2) Aristoph. Iren., v. 905.

rique mordant; mais le sage Xénophon dit la même chose (1), et quand le disciple de Socrate et l'ennemi de Socrate sont d'accord, on est obligé de les croire.

Sur une table étaient inscrites les matières dont le conseil devait s'occuper pendant la séance. Des prytanes faisaient le rapport des affaires (2) : il n'est pas vraisemblable que ce fût une des fonctions de l'épistate, qui pouvait être souvent un homme sans capacité; on doit plutôt supposer que chaque prytane rendait compte des affaires dont il s'était plus particulièrement instruit. Le rapport entendu, les membres du conseil se levaient et donnaient leurs avis; on dressait le décret : ce n'était pas toujours un des prytanes qui l'écrivait; c'était peut-être celui qui avait proposé la meilleure rédaction, et toujours on lisait en tête du décret le nom du sénateur qui l'avait écrit. On faisait lecture du projet, et l'un des prytanes le mettait aux suffrages. On y procédait avec des fèves blanches pour l'acceptation, et noires pour le rejet (3). La résolution adoptée par le conseil était portée à l'assemblée du

(1) Xenoph., de Rep. Athen., c. 3.
(2) Pollux.
(3) Ulpian., in Aristocrateiam.

peuple, qui seul avait droit de la sanctionner; si elle n'obtenait pas cette sanction, elle n'avait de force que pendant la durée du conseil qui l'avait prise (1).

Solon, en abandonnant au peuple la gestion suprême de toutes les affaires publiques et privées, avait considéré qu'il est capable d'emportement et d'indolence; d'indolence s'il est abandonné à lui-même, d'emportement s'il est mû par des agitateurs. Il crut donc devoir instituer un conseil capable de le contenir dans de justes bornes; de lui donner une activité nécessaire, et de réprimer son activité trop impétueuse; de l'éclairer sur des matières dont la multitude ne peut avoir connaissance, et de le mettre en état de prononcer avec connaissance sur ces matières. Le principal devoir du conseil était d'examiner toutes les affaires avant qu'elles fussent rapportées au peuple, d'avoir soin qu'il ne reçût aucunes propositions avant qu'elles eussent été mûrement débattues, et qu'il eût été prononcé qu'elles s'accordaient avec le bien de l'Etat (2). Enfin aucun décret ne pouvait être présenté au peuple qu'il n'eût été d'abord débattu par

(1) Demosth., in Aristocratem.
(2) Plut., in Solone; Potteri Archæol. græc.

les Cinq-Cents (1). Le conseil délibérait sur la guerre, sur les revenus de l'Etat, sur les moyens de les faire rentrer, sur les lois qu'il pouvait être nécessaire de porter, sur les affaires journalières de la république, et sur ses amis et ses alliés (2).

Il devait aussi veiller sur la conscription des nouveaux soldats et sur l'entretien et l'augmentation de la flotte. Autant que les circonstances le permettaient, il devait faire construire de nouvelles trirèmes, et travailler à rendre toujours plus redoutable la force navale de la république. C'était après avoir rendu ce dernier service à la patrie qu'il pouvait en attendre les récompenses les plus flatteuses, et à l'expiration de son exercice demander et obtenir une couronne (3).

Il entrait dans ses fonctions de veiller à ce que les magistrats, en sortant de charge, rendissent compte de leur conduite.

Il était juge; nous ne répéterons plus, mais nous aurons encore occasion de faire connaître que dans la république d'Athènes

(1) Argum. Libanii ad Androtion.

(2) Xenoph., de Rep. Athen.

(3) Aristoph. Avibus; Libanius ubi supra; Demosth., in Androtion.; Sigonius, de Rep. Athen.

tous les pouvoirs étaient en partie judiciaires; c'était devant lui que se portait la dénonciation des délits qui n'avaient pas été prévus par les lois, surtout quand ils étaient d'une espèce et d'une gravité qui ne permettaient pas de délai. Les prytanes jugeaient; mais ils ne pouvaient prononcer qu'une amende de cinq cents drachmes ou 490 francs de notre monnaie : si cette peine ne répondait pas à la gravité de la faute, ils renvoyaient la cause aux dicastères ou tribunaux (1). On remarque que ces dénonciations devenaient plus fréquentes quand le fisc éprouvait de la détresse; alors on confisquait; on mettait en vente les biens des coupables; mais le zèle des dénonciateurs était moins ardent quand le trésor avait de quoi suffire aux besoins de la république (2). C'est un grand vice dans un Etat, que la justice s'y règle sur les besoins du fisc.

C'était le conseil des Cinq-Cents qui assignait des gardes aux prisons; c'était à lui qu'était confié le soin des pauvres nourris aux frais de l'Etat.

Ces sénateurs recevaient de la république

(1) Demosth., in Everg. et Mnesibulum; Pollux, l. 8, c. 6.

(2) Lysias contra Nicomachum.

une indemnité; elle était d'une drachme (90 centimes ou 18 sous) par jour (1).

Dans la salle de leurs séances était l'autel de Jupiter de bon conseil, et celui de Pallas de bon conseil (2). Avant d'ouvrir la séance ils y faisaient un sacrifice. Ils siégeaient dans le palais nommé Prytanée, sorte de temple consacré à Vesta; là le feu sacré se conservait dans une lampe que la religion et le salut de la patrie défendaient de laisser jamais s'éteindre. Une vaste salle voûtée qui en dépendait se nommait le *tholus;* c'était là que les prytanes prenaient leurs repas pendant la semaine de leur prytanie (3) : comme ils étaient alors les surveillans de la république, ils ne pouvaient quitter le palais, et devaient être toujours prêts à recevoir les avis qui intéressaient le salut de l'Etat, à convoquer le conseil, à faire assembler le peuple.

Eux seuls en effet avaient droit de l'appeler sur la place, et quand il survenait quelque affaire c'était à eux qu'on s'adressait pour obtenir cette convocation (4).

(1) Demosth. contra Timocrat.; Hesychius.
(2) Antiphon., de Choreutâ.
(3) Pollux, l. 8, c. 15.
(4) Aristoph. Thesmophor., v. 661.

souvent être inspiré par le désir de gagner quelque collègue, ou de maîtriser sa faiblesse et de diriger son suffrage. Chaque sénateur faisait serment de s'asseoir à la place qui lui serait échue par le sort (1).

Quoique les membres du conseil subissent individuellement un examen avant d'y être admis, et quoiqu'ils fussent soumis à rendre en corps un compte sévère de leur conduite en sortant de charge, ils ne se conduisaient pas toujours d'une manière irréprochable; Démosthène, dont on ne peut guère ici récuser le témoignage, assure que certains hommes, et surtout des orateurs, parvenaient quelquefois à mener ce conseil, et qu'ils le menaient fort mal (2).

QUATRIÈME SECTION.

L'Aréopage.

L'origine de l'Aréopage se perd dans la nuit des siècles héroïques et fabuleux. Solon lui accorda l'inspection sur tout ce qui intéressait la république, et lui confia le dépôt des

(1) Aristoph. Pluto, v. 973, et Scholiast.; Leg. Att., l. 3, tit. 1.

(2) Demosth. contra Androtionem.

lois (1). Loin que ce tribunal ait été accusé d'avoir abusé d'un si grand pouvoir, les anciens ont témoigné qu'il maintenait le bon ordre dans l'Etat (2), et qu'il était comme une sentinelle qui veillait pour assurer aux citoyens les douceurs du sommeil (3).

Le nombre des aréopagites devait varier, puisqu'ils jouissaient de leurs places pendant toute la durée de leur vie, et que c'étaient les archontes qui en sortant de charge entraient dans l'Aréopage (4). Ainsi l'archontat, magistrature suprême, n'était que le séminaire du premier des conseils, et la durée de cette magistrature était un temps d'épreuve pendant lequel il fallait se montrer digne de ce nouvel honneur. L'archonte ne pouvait devenir aréopagite qu'après avoir répondu devant des juges sévères sur la manière dont il s'était conduit dans l'archontat (5). La dignité des aréopagites exigeait une telle austérité de mœurs, qu'ils exclurent de l'Aréopage un de leurs collègues pour avoir dîné dans un

(1) Plut., in Solone.
(2) Isocrat. Areop.
(3) Æschyli Eumen.
(4) Plut., in Solone et Periele.
(5) Pollux, l. 8, c. 10.

cabaret (1). Ce qui était innocent pour tout autre citoyen rendait un aréopagite indigne des hautes fonctions qu'il avait à remplir. Tout Athénien pouvait se faire gloire de composer des comédies ; un aréopagite ne pouvait s'exercer dans ce genre, et les applaudissemens reçus au théâtre l'auraient rendu incapable de siéger au conseil (2) ; on ne croyait pas qu'un homme qui aurait fait rire le peuple pût continuer de lui inspirer assez de respect. Tout devait être grave, sérieux, imposant dans sa personne ; c'était peu qu'il ne cherchât pas à faire rire les autres, il n'était pas au-dessus du reproche s'il se permettait de rire lui-même en présence de l'assemblée (3). L'Aréopage était un juge sévère de ses membres : un moineau poursuivi par un épervier se réfugia dans le sein d'un aréopagite ; celui-ci l'étouffa : il fut exclu du conseil ; il n'était plus digne d'être l'organe de la justice, puisqu'il s'était montré cruel.

L'Aréopage exerçait une censure vigilante sur les mœurs des citoyens, et, sévère pour lui-même, il se faisait pardonner son extrême

(1) Athen., l. 13, c. 2.
(2) Plut., de Gloriâ Atheniens.
(3) Æschines, in Timarchum.

sévérité. Malgré sa rigueur il se faisait aimer, parce que, loin de chercher à punir, il travaillait à rendre toujours plus rares les occasions d'infliger des peines. Les citoyens qui se conduisaient mal étaient menés devant les aréopagites, qui se contentaient de donner aux uns d'utiles avis, en effrayaient d'autres par des menaces, et punissaient ceux que des punitions pouvaient seules corriger. Ils ne connaissaient pas seulement ceux qui faisaient mal, mais encore ceux qui se disposaient à mal faire. Ils soulageaient les pauvres par des bienfaits et par les secours qu'ils engagaient les riches à leur accorder; ils éloignaient la jeunesse de la licence par des exercices honnêtes et surtout par une vigilance infatigable; de la cupidité les hommes en place, en leur faisant connaître qu'ils cherchaient vainement à cacher leurs malversations, et que sans cesse une main vengeresse était levée sur leurs têtes; ils préservaient la vieillesse du relâchement en lui accordant les plus honorables emplois de la république et lui assurant les respects de la jeunesse. Mais c'était principalement sur l'âge du trouble et des passions que l'Aréopage portait une attention toujours nouvelle; il cherchait à lui inspirer, par une

bonne éducation, l'amour passionné du bien, amour qui cause des peines, mais qui procure seul de solides plaisirs, et qui ne domine que chez les hommes les plus favorisés de la nature ou les mieux cultivés dès leur premier âge. Retenus alors sous une sévère discipline, les jeunes gens étaient plus heureux et connaissaient plus de plaisirs que lorsqu'ils furent abandonnés à tous les caprices de leur âge et à tous les désordres de leurs passions. On ne les voyait point se livrer aux joueuses de flûte ni passer leurs journées dans des lieux de jeu, de débauche, et dans des compagnies corrompues; mais, avec toute l'allégresse et la vivacité de leur âge, ils vaquaient aux nobles exercices qui leur étaient imposés, admirant ceux qui s'y distinguaient et les prenant pour modèles. Ils se respectaient eux-mêmes, parce qu'ils respectaient les vieillards; ils ne se seraient jamais permis de les contredire, et craignaient plus de les offenser qu'ils n'auraient craint dans la suite de maltraiter les auteurs de leurs jours (1).

Ce tableau, tracé d'après Isocrate, peut être soupçonné d'exagération oratoire; il est vrai qu'il se rapporte avec celui qu'a fait du même

(1) Isocratis Areop.

temps Aristophane (1); mais on pourra dire que le mordant Aristophane louait le temps passé pour blâmer le sien; cependant les éloges de l'orateur et du poëte comique sont confirmés par d'autres auteurs, au moins pour ce qui regarde les mœurs de la jeunesse. Solon, qui connaissait les goûts dépravés des Athéniens dans leurs amours, avait défendu de laisser entrer des hommes faits dans les palestres; la peine de mort était même prononcée contre les maîtres de gymnases qui permettraient d'enfreindre cette loi (2) : elle était nécessaire pour prévenir la corruption du jeune âge. On voit qu'elle n'était plus observée du temps de Théophraste ni même de Platon (3); mais elle avait été respectée tant qu'avaient duré la puissance de l'Aréopage et son utile surveillance sur l'éducation et les mœurs des jeunes citoyens.

Il en faut cependant convenir, la vigilance de l'Aréopage dégénérait en une sorte d'inquisition; pour prévenir le désordre elle tenait le citoyen dans un état de gêne et

(1) Aristoph. Nub., v. 958 et seq.
(2) Æschines, in Timarch.
(3) Theophr., Charact. 5 et 7; Plato, Hippiâ.

de défiance : c'était lui faire éprouver une peine avant qu'il eût mérité d'en subir aucune, et lorsque peut-être il ne devait jamais en mériter; c'était, dans un état démocratique, tenir les citoyens à la chaîne. Des aréopagites, avec des gynæconomes ou inspecteurs des mœurs des femmes, entraient partout où se faisaient de nombreuses assemblées, et veillaient à ce que tout s'y passât dans la décence. Il n'était pas permis de réunir plus de trente convives, même à un repas de noces, et s'il s'en trouvait un seul de plus on le faisait sortir (1). Ils recherchaient quels étaient les moyens de vivre des citoyens, et punissaient comme des paresseux ceux qui ne prouvaient pas que leur fortune ou leur travail leur procurât les ressources nécessaires pour se soutenir (2). Cette recherche d'un corps sur la vie privée de tous pouvait avoir ses avantages dans une petite république; elle serait vexatoire dans un grand état : il est des hommes auxquels il ne conviendrait pas de rendre un compte public de leur fortune; d'ailleurs un citoyen ne peut être puni avant de s'être rendu coupable; on

(1) Athenæus, l. 6, c. 11.
(2) Plut., in Solone.

ne l'est pas encore pour ne rien faire, on ne l'est que quand on fait le mal; l'homme qui semble inactif se prépare quelquefois en secret à très-bien faire, et doit quelquefois aussi cacher la main qui le soutient dans son apparente inaction.

Les aréopagites s'assemblaient trois jours de suite chaque mois, et tenaient sans doute dans certaines occasions des assemblées extraordinaires. Ils avaient inspection sur tous les citoyens qui se conduisaient mal, ce qui est bien vague; sur ceux qui étaient soupçonnés d'impiété, ce qui donnait un champ bien vaste à la haine des hommes superstitieux contre les hommes plus éclairés qui ne partageaient pas leurs erreurs. Il entrait dans leurs attributions de s'opposer aux innovations soit dans les choses qui tenaient au gouvernement, soit dans celles qui appartenaient à la religion, et d'empêcher qu'il ne s'introduisît dans l'Etat des superstitions étrangères.

Les Grecs, comme dans la suite les Romains, craignirent toujours de voir s'introduire chez eux des dogmes mystiques. Mais en repoussant les superstitions exotiques, qui ne seraient entrées dans les esprits qu'avec l'impétuosité des passions qu'inspirent toujours les croyances

nouvelles, ils respectaient celles du pays qui dans leur décrépitude étaient peu capables d'échauffer l'imagination et de faire des enthousiastes; erreurs dont il était permis de se moquer même au théâtre, mais contre lesquelles il ne l'était pas de dogmatiser.

Cicéron nous a transmis un jugement de l'Aréopage qui prouve que les décrets de ce tribunal étaient quelquefois dictés eux-mêmes par la superstition, et que s'il veillait sur les nouvelles erreurs, il se défiait peu de ses vieux préjugés. Une patère d'or d'un grand poids fut enlevée du temple d'Hercule : le poëte Sophocle vit en songe le dieu lui-même qui lui indiquait le voleur; il négligea une et deux fois cet avis; mais comme il lui fut souvent renouvelé, il monta à l'Aréopage, et y fit le rapport de son rêve. Les aréopagites firent arrêter l'homme qui leur était dénoncé, et ce malheureux, ayant été mis à la question, avoua son crime et restitua la patère (1). Si Athènes avait eu beaucoup de rêveurs comme Sophocle, on aurait pu voir tous les jours l'Aréopage mettre quelque misérable à la question.

On voit par ce que nous avons dit jusqu'ici

(1) Cic., de Divinatione, l. 1, c. 25.

que si l'Aréopage tenait une place distinguée dans la constitution de la république, c'était surtout par son inspection sur les mœurs; d'ailleurs il était rare qu'il s'immisçât dans les affaires d'Etat; cela n'arrivait que dans les temps d'un grand danger, et lorsque le peuple lui-même se recommandait à sa sagesse.

Jamais l'Aréopage ne se montra dans les affaires politiques avec plus d'éclat et de gloire qu'au temps de la fameuse guerre contre les Perses. Il tendit avec une nouvelle force les ressorts du gouvernement, qui ne pouvaient alors être trop vigoureux (1). Il accorda huit drachmes (7 francs 15 centimes) à chacun de ceux qui portaient les armes, et ce fut au moyen de cette gratification que la flotte put être équipée (2). Ce grand service rendu par l'Aréopage augmenta son autorité; mais cette autorité devait lui faire des jaloux et préparer son abaissement.

Le savant Potter (3) est fort embarrassé de voir quelquefois les décisions de l'Aréopage annulées par l'assemblée du peuple, et quelquefois l'Aréopage annuler les décrets rendus

(1) Aristotel. Politic., l. 5, c. 4.
(2) Idem, et Plut., in Solone.
(3) Archæol. græc.

par le peuple assemblé. Il voudrait bien résoudre cette difficulté par la différence des temps; mais l'époque des faits qu'il implore s'oppose à cette explication. Il en est une qui seule est vraie, c'est que dans la république d'Athènes les pouvoirs n'étaient pas circonscrits dans des limites bien marquées; que tantôt l'Aréopage se rendait maître du peuple par la vénération qu'il lui inspirait, et tantôt le peuple se rendait maître de l'Aréopage par le simple effet de sa puissance : c'était un souverain absolu qui voulait bien quelquefois suivre des conseils, et qui d'autres fois s'obstinait à ne suivre que sa volonté.

Il nous reste à considérer l'Aréopage comme tribunal de judicature. Il était le premier des tribunaux criminels; de lui ressortissaient le parricide, l'incendie, le poison suivi de la mort, l'assassinat, les blessures faites de dessein prémédité (1).

L'accusateur intentait l'action devant le roi, c'est à dire devant le second archonte; celui-ci recevait la cause, la portait à l'Aréopage, et la jugeait avec ce tribunal en déposant sa couronne.

(1) Demosth. contra Aristocr.; Lucian., in Anachars.; Pollux, l. 8, c. 10.

Avant le jugement, ceux qui avaient droit de poursuivre le meurtre pouvaient composer avec l'homicide et lui pardonner; dès lors personne n'avait droit de le poursuivre (1).

L'accusateur conduit devant l'Aréopage commençait par prononcer le serment prescrit par la loi, et faisait les plus terribles imprécations contre lui-même et contre sa famille s'il dissimulait la vérité; il jurait qu'il était parent du mort, car il n'était permis qu'à ses parens jusqu'au quatrième degré de poursuivre sa vengeance (2). L'appareil du serment était capable de porter la terreur dans l'âme du parjure; celui qui le prononçait était debout sur les chairs des victimes. L'accusé prêtait serment à son tour avec les mêmes formalités (3). Les accusations ne pouvaient être portées légèrement; car si l'accusateur n'obtenait pas au moins la cinquième partie des suffrages, il était condamné lui-même à une amende de mille drachmes (950 fr.) (4).

A ces sermens succédaient les plaidoyers de l'accusateur et de l'accusé. Tous deux étaient

(1) Leges Atticæ, l. 7, tit. 1.
(2) Demosth., in Macartatum; Leges Att., l. 7, tit. 1.
(3) Demosth. adv. Aristocrat.
(4) Pollux, l. 7, tit. 1.

debout sur deux pierres d'argent; celle de l'accusateur se nommait la pierre de l'outrage, et celle de l'accusé la pierre de la confiance (1), sentiment que lui devait inspirer l'impassible équité de ses juges.

Il prononçait à des jours différens deux plaidoyers pour sa défense, et restait libre pendant tout le cours de son procès; s'il se défiait de sa cause, il pouvait se retirer après le premier plaidoyer et aller en exil. Telle était la condescendance des antiques législateurs pour l'humanité souffrante, que ni l'accusateur, ni les juges, ni aucun citoyen n'avait le droit de l'arrêter (2). Il avait plus de temps qu'il n'en était besoin pour pourvoir à ses affaires, car le second archonte, après avoir reçu l'accusation, accordait trois mois aux deux parties pour discuter la cause en sa présence; ce n'était que le quatrième mois qu'il en faisait le rapport au tribunal (3). Le délai était quelquefois plus long encore, car il y avait deux mois dans l'année pendant les-

(1) Pausan. Att., c. 28. Le texte porte *ἀναιδίας*, *de l'impudence*. Adrien Junius (Animadv., l. 1, c. 3) a proposé de lire *ἀναιτίας*, *de l'innocence*. Je lis *ἀναδίας*, ce qui s'écarte encore moins du texte.

(2) Demosth., in Aristocr.

(3) Leg. Att., l. 7, tit. 1.

quels le second archonte ne pouvait recevoir aucune accusation de meurtre (1).

Soit que les deux parties plaidassent elles-mêmes, soit qu'elles eussent recours au ministère des avocats, il était défendu de s'écarter du fond de l'affaire (2) : c'est ce que dit Lysias lui-même dans un plaidoyer qu'il prononça devant l'Aréopage, et il devait bien connaître les réglemens de ce tribunal (3). Cette règle excluait les exordes d'apparat et tout luxe de l'art oratoire; mais elle n'était pas toujours religieusement observée; aussi l'Aréopage jugeait-il moins d'après les discours captieux des orateurs que sur les dépositions des témoins et sur leur conscience intime (4).

C'était en plein air qu'il jugeait les meurtriers (5) : c'est que les juges ne devaient pas se trouver renfermés dans un même lieu avec des hommes souillés de sang. L'Aréopage rendait ces sortes de jugemens dans l'obscurité de la nuit, pour ne faire attention qu'aux

(1) Antipho, de Chorente.
(2) Aristot. Rhet., l. 1, c. 1; Pollux, l. 7, tit. 1.
(3) Lysias contra Simonem, circa finem.
(4) Æschin., in Timarchum.
(5) Pollux, l. 8, c. 10; Antipho, de Morte Herodis.

moyens de défense des accusés, et n'être pas touchés de l'expression de leurs traits (1).

Mais il n'est pas vrai qu'il tînt de nuit toutes ses séances. Hypéride, plaidant pour Phryné devant l'Aréopage, et voyant les juges prêts à la condamner, leva le voile qui couvrait le sein de cette courtisane. A la vue de tant de beauté les sévères aréopagites, que n'avait pu toucher l'éloquence de l'orateur, laissèrent tomber de leurs mains les cailloux de condamnation (2).

C'était peut-être aussi seulement dans les causes de meurtre que l'Aréopage jugeait extraordinairement près du portique royal; il n'avait alors d'autre enceinte qu'une corde; mais le respect du peuple pour ce tribunal et pour les lois lui assurait la plus grande tranquillité (3). On a dit que les aréopagites jugeaient toujours en plein air; c'est une erreur; Vitruve parle du toit de l'Aréopage (4).

Ce tribunal portait ses jugemens par scrutins secrets. Les aréopagites prenaient sur

(1) Lucianus, in Hermotimo.

(2) Pseudo Plut., in Vitis X Orat. Cette histoire n'est peut-être pas vraie; mais il est vraisemblable que celui qui l'a inventée connaissait les formalités de l'Aréopage.

(3) Demosth. contra Aristogit.

Vitruvius, l. 5, c. 1.

l'autel les cailloux des suffrages et les portaient en silence dans deux urnes, dont l'une, d'airain, se nommait l'urne de la pitié; l'autre, de bois, l'urne de la mort. Si les suffrages étaient également partagés, un héraut jetait un caillou de plus dans l'urne de la pitié : c'est ce qu'on appelait le suffrage de Pallas, en mémoire de celui que l'on croyait avoir été donné par cette déesse en faveur d'Oreste. Alors l'accusé était absous, et sacrifiait à Pluton, à Mercure et à la Terre. S'il était condamné il était jeté dans les fers en attendant son supplice. Les biens du coupable qui s'était condamné lui-même à l'exil étaient confisqués et mis en vente (1).

L'Aréopage ne jugeait pas lui-même le crime de haute trahison; il faisait les enquêtes,

(1) Aristidis Oratio.; Lamb. Bosii Antiquit. Græcæ. On voit dans les Euménides, tragédie d'Eschyle, toutes les formalités de l'Aréopage pour les causes de meurtre. Le héraut appelle les juges à l'assemblée, vers 563. Les témoins se présentent, v. 573. Le président appelle la cause, et accorde d'abord la parole à l'accusateur, v. 579. Quand les deux parties ont parlé on entend les témoins; Apollon parle comme témoin après les Euménides, accusatrices, et Oreste, accusé, v. 611. Pallas, qui préside, annonce que la discussion est fermée, et fait recueillir les suffrages, v. 671. Ils sont égaux; Pallas ajoute le sien, et Oreste est absous.

instruisait l'affaire et la portait au tribunal des héliastes (1).

Comme on ne parvenait à l'archontat que par le sort, et à l'aréopage que par l'archontat, Périclès, qui n'avait pas été archonte, ne put être aréopagite, et vit d'un œil d'envie et de haine un tribunal dont il n'était pas membre; d'ailleurs c'était de la faveur du peuple qu'il attendait l'accomplissement de ses désirs ambitieux, et par la puissance du peuple qu'il comptait s'élever à la puissance. Il ne pouvait séduire les premières classes de la nation, qui voyaient à la fois en lui et les traits et l'ambition de Pisistrate; il leur paraissait d'autant plus dangereux qu'il était trop éclairé pour vouloir usurper la tyrannie par la force, mais qu'il tendait à la suprême autorité par la faveur des mercenaires et des citoyens indigens dont il captait la bienveillance (2). D'ailleurs l'Aréopage avait dans ses attributions l'inspection sur les voies publiques, et le droit d'empêcher qu'on y élevât des bâtimens; et Périclès, qui ornait Athènes de fastueux édifices pour entretenir dans l'aisance la classe indigente, devait s'attendre à

(1) Dinarchus contra Demosth.
(2) Plut., in Pericle.

trouver sans cesse de nouveaux obstacles dans l'opposition de ces austères magistrats (1). Cependant, comme c'était une entreprise odieuse de les dépouiller, il n'eut garde de s'en charger lui-même : mais Athènes avait alors un citoyen turbulent nommé Ephialte, l'un de ces hommes qui ont l'art de conduire la multitude, et qui ne la conduisent que pour l'égarer; ce fut sur lui que Périclès rejeta l'exécution de son dessein et la haine qui devait en être le prix. Ephialte, par son éloquence démagogique, excita le peuple contre l'Aréopage; il lui persuada d'en affaiblir l'autorité et d'abolir d'antiques lois jusque là respectées, et qui avaient contribué longtemps au bonheur et à la gloire de l'État : il y réussit. Platon disait qu'Ephialte avait versé au peuple la démocratie toute pure. L'Aréopage perdit ses plus belles attributions, et ne conserva guère que la connaissance du poison, de l'incendie, du meurtre volontaire, des blessures faites de dessein prémédité et quelques autres causes moins importantes (2). C'est probablement de cette époque qu'il fut soumis à rendre compte de sa conduite comme

(1) De Pauw., Recherches sur les Grecs.
(2) Plut., in Pericle; Diod. Sic., l. 11.

les autres magistrats (1); qu'il ne fut plus maître d'infliger des peines suivant ses lumières, et qu'il put être repris s'il prononçait une peine qui excédât la gravité du délit (2).

On peut ne pas désapprouver quelques-unes de ces dispositions; mais ce qui devint en effet funeste, c'est qu'il perdit une grande partie de sa dignité première. On entrevoit qu'il ne fut plus nécessaire d'avoir rempli la plus éminente des magistratures pour être élevé à la dignité de membre de l'Aréopage, qui avait paru plus auguste encore; les épreuves, les enquêtes sur les mœurs de ceux qui prétendirent à devenir membres de ce conseil ne se firent plus avec la même sévérité; les aréopagites furent en plus grand nombre, et de là ils formèrent un corps moins révéré. Il vint un temps où s'y introduisirent des étrangers et même des hommes qui n'étaient connus que par leurs vices (3); au lieu que, même après sa dégradation, on voyait encore du temps d'Isocrate des hommes qui s'étaient montrés corrompus devenir estimables en entrant dans l'Aréopage, et se dépouiller de

(1) Æschines adv. Ctesiph.
(2) Demosth., in Neæram.
(3) Potteri Archæol. græc.

leur naturel pervers pour se montrer dignes du corps dont ils faisaient partie (1). Démosthène observe que de son temps l'Aréopage n'avait encore prononcé aucun jugement qui ne fût conforme à l'équité (2).

Il est vrai qu'il ne tint pas toujours le même langage, et d'ailleurs il touchait de près à l'époque où l'avarice, la cupidité, les mauvaises mœurs ne seraient pas rares chez les aréopagites. Un Démétrius, descendant du sage Démétrius de Phalère, donnait dans la dissolution, avait pour maîtresse une courtisane de Corinthe, et vivait dans un luxe effréné. Les aréopagites le mandèrent, et lui ordonnèrent de mieux vivre à l'avenir. « Mais je « vis dès à présent fort bien et d'une manière « très-honnête, leur répondit Démétrius : « j'ai une fort belle maîtresse, mais je ne fais « tort à personne ; je bois de bon vin de Chio « et je me procure tout ce qui m'est agréable, « mais c'est par mon propre revenu que je « subviens à cette dépense. En un mot, je ne « fais pas comme tels et tels d'entre vous qui « mettent à contribution ceux qui ont affaire « à votre tribunal, et qui prennent les femmes

(1) Isocratis Areopag.
(2) Demosth., in Aristocrat.

« d'autrui. » En parlant ainsi il nommait ceux dont il attaquait la conduite. Cela vint aux oreilles du roi Antigone, qui le fit thesmothète (1). Ce fait doit être voisin de l'année 225 avant notre ère, qui fut celle où Antigone Gonatas rendit aux Athéniens une trompeuse liberté.

Lors même que l'Aréopage n'avait plus guère de lustre et d'autorité que ce qu'il en devait à son ancienne gloire, il lui arriva de balancer encore quelquefois le pouvoir du peuple. Démosthène arrêta dans la maison d'un pauvre citoyen un banni nommé Antiphon, qui avait promis à Philippe de brûler le chantier des vaisseaux et qui était revenu à Athènes pour exécuter ce dessein. Eschine, qui n'aimait pas Démosthène, s'écria qu'il était odieux dans une démocratie de violer l'asile d'un indigent et d'entrer sans un décret dans la maison d'un citoyen. Le peuple renvoya l'accusé; mais l'Aréopage le fit chercher, et le produisit de nouveau devant le peuple, avec des charges qui faisaient connaître ses crimes. Antiphon fut mis à la torture et puni de mort (2). On vit vers le même

(1) Athenæus, l. 4, c. 19.
(2) Demosth., de Coronæ.

temps le peuple s'abaisser jusqu'à la prière devant l'Aréopage, et le supplier d'engager Phocion à procurer le salut de la république (1).

Nous avons vu qu'une couronne était la récompense des citoyens qui avaient bien mérité de la patrie, et que le conseil des Cinq-Cents en recevait une quand le peuple voulait lui témoigner son contentement et sa reconnaissance. L'Aréopage n'en recevait pas : c'est, dit-on, qu'il ne voulait d'autre honneur que celui d'avoir bien rempli son devoir. On pourrait rendre de cet usage une raison différente et peut-être plus vraie : le conseil des Cinq-Cents était renouvelé chaque année, et ce n'était qu'en sortant de charge qu'il recevait la couronne; mais l'Aréopage était permanent; couronné un jour, il aurait pu démériter le lendemain ; au lieu que les Cinq-Cents une fois couronnés ne pouvaient plus démériter comme formant ce conseil, puisqu'en effet ils ne le formaient plus.

Ce ne fut qu'après la dégradation de l'Aréopage, et lorsque des citoyens indigens purent y siéger, que les aréopagites, qui s'étaient toujours fait gloire de servir la patrie sans récom-

(1) Plut., in Solone.

pense, reçurent trois oboles (45 centimes ou 9 sous) pour chaque cause qu'ils jugeaient (1). On ne sait à quelle époque ils commencèrent à recevoir en nature, aux frais du public, une partie de leur subsistance (2); il est à présumer que cet usage s'établit fort tard.

CINQUIÈME SECTION.

Assemblée du Peuple.

Comme le peuple n'était souverain que lorsqu'il était assemblé, comme hors de l'assemblée les différens membres du souverain n'étaient que de simples citoyens, il ne pouvait pas se convoquer lui-même; dispersé, il n'avait aucune qualité qui le revêtît du pouvoir, et c'en était un que la faculté de convoquer le peuple; elle était remise aux prytanes comme une délégation de la souveraineté.

Mais si cette délégation avait été pure et simple, si les prytanes avaient pu convoquer ou non le peuple à leur gré, ils auraient pu ne le convoquer jamais, et alors le souverain n'aurait jamais eu d'existence active.

(1) Lucianus, in Bis Accusato.

(2) C'est ce qu'on appelait la viande. Voyez Hesychius, au mot Κρεας.

Aussi était-il des termes fixes auxquels il devait être assemblé; il devait l'être quatre fois par prytanie, c'est à dire par période de trente-cinq jours. La première assemblée était le onzième jour de la prytanie, la seconde le vingtième, la troisième le trentième, et la quatrième le trente-troisième.

Dans la première assemblée on confirmait les magistrats qui remplissaient bien leurs devoirs, on déplaçait ceux dont on avait à se plaindre, on écoutait les citoyens qui demandaient à faire quelque dénonciation, on entendait les propositions qui devaient être utiles à l'Etat, on examinait le registre des revenus publics.

C'était dans la seconde que se présentaient les pétitions, qu'il était accordé de parler librement sur les affaires de la république et sur les intérêts des personnes privées.

La troisième était consacrée aux relations du dehors; on y écoutait les hérauts et les ambassadeurs étrangers, mais ils n'étaient admis à exposer devant le peuple le sujet de leur mission qu'après avoir remis aux prytanes leurs lettres de crédit.

Enfin dans la quatrième se traitaient les

affaires de la religion et tout ce qui avait rapport au culte (1).

Comme c'était la fonction des prytanes de convoquer l'assemblée, c'était celle des proëdres de rapporter l'affaire pour laquelle on l'avait convoquée : mille drachmes (900 fr.) d'amende punissaient les prytanes s'ils manquaient à convoquer le peuple, et quarante drachmes (38 francs) d'amende étaient la peine des proëdres qui ne rapportaient pas au peuple l'affaire dont il devait connaître.

S'il survenait des affaires importantes et imprévues, le peuple était convoqué extraordinairement. Les assemblées extraordinaires qui concernaient la guerre étaient convoquées par le stratège ou général de service à la ville (2), et quelquefois par l'archonte-polémarque; mais il fallait qu'ils s'adressassent aux prytanes pour obtenir la convocation.

Quoique ce fût seulement dans l'assemblée que le peuple exerçât la souveraineté, il était

(1) Pollux, l. 8, c. 9, d'après un ouvrage perdu d'Aristote.

(2) Le mot stratège signifiait général : on en élisait dix, et anciennement tous commandaient l'armée, et chacun avait son jour de commandement; mais il paraît que dans la suite il arrivait souvent qu'aucun de ces généraux n'était le général de l'année.

fort négligent à s'y rendre, et les magistrats étaient souvent obligés d'employer la contrainte pour le forcer à se montrer souverain. Par leur ordre on renversait les claies qui dans les marchés mettaient à couvert les vendeurs et les acheteurs; on en faisait enlever toutes les marchandises; on fermait toutes les rues qui ne conduisaient pas au lieu de l'assemblée; on pressait les citoyens qui s'y rendaient trop lentement; enfin, pour dernière ressource, des archers scythes tendaient au fond du marché une corde frottée de rouge, s'avançaient précipitamment en tenant la corde tendue, et poussaient le peuple devant eux; ceux qui ne marchaient pas assez vite pour éviter la fatale corde avaient leurs habits tachés de rouge, étaient hués et payaient une amende.

Mais on pouvait se cacher dans les maisons ou se tenir dans les quartiers reculés. Un certain Callistrate sut trouver un moyen plus efficace pour attirer le peuple sur la place; ce fut de faire donner une obole (15 centimes ou 3 sous) à chacun des citoyens qui se trouvait à l'assemblée. L'expédient de Callistrate réussit; les indigens voulurent bien exercer la souveraineté pour gagner une obole; mais

avec le temps la somme parut faible, et Agyrrhius fit porter à trois oboles (45 centimes ou 9 sous) la rétribution des citoyens qui viendraient sur la place gouverner l'Etat : ceux qui arrivaient après l'ouverture de l'assemblée ne recevaient rien (1).

Le mal n'était qu'imparfaitement corrigé; les citoyens nécessiteux et ceux qui aimaient mieux gagner trois oboles par leur assistance à l'assemblée que par leur travail, étaient presque les seuls qui s'y rendissent. Quoique la république fût composée de vingt mille citoyens, jamais ils ne paraissaient à l'assemblée au nombre de cinq mille, lors même qu'il s'agissait des affaires les plus importantes, comme de la guerre ou des relations avec les étrangers (2). Les prytanes eux-mêmes ne donnaient pas l'exemple d'un grand zèle; obligés de se rendre à l'assemblée, ils y arrivaient tard. Le peuple s'amusait dans le marché; pour l'en tirer il fallait encore avoir recours à la terrible corde : il semblait que les citoyens voulussent abréger le temps de l'assemblée pour gagner à meilleur marché

(1) Arist. Euleziaz, v. 379, Acharn., v. 21, et Schol.; Potteri Archæol. Græca.

(2) Thucyd., l. 8, c. 72.

leurs oboles ; mais enfin quand elle était sur le point de commencer ils accouraient en foule dans la crainte de ne les pas recevoir, et c'était à qui pousserait le plus fort pour s'emparer des premières places (1).

Avant de commencer l'assemblée on en purifiait le lieu en sacrifiant un jeune porc en l'honneur de Cérès, et en aspergeant les siéges du sang de cette victime. On ne se tenait pas en dehors de l'endroit purifié ; il était impur, et l'on eût regardé comme un augure funeste d'y délibérer sur les intérêts de l'Etat. Le héraut prononçait ensuite des vœux pour la prospérité de la république ; il dévouait aux furies, par les plus terribles imprécations, ceux qui parleraient contre les intérêts de l'Etat, ou qui auraient mis leur voix à prix ; il lisait ensuite la résolution du conseil des Cinq-Cents qui faisait l'objet de l'assemblée : ce n'était qu'une formalité, car les matières qui devaient s'y traiter avaient été affichées d'avance, pour que chacun eût le temps de réfléchir sur l'affaire qui allait être mise en délibération. L'épistate prenait ensuite les suffrages pour savoir si le peuple jugeait à propos de discuter l'affaire, ou s'il

(1) Aristoph. Acharn., v. 17 et seq.

admettait la résolution sans débat. Le peuple exprimait son vœu en levant la main (1).

Quand il avait émis le vœu de mettre l'affaire en délibération, le héraut demandait si quelqu'un, âgé de plus de cinquante ans, voulait prendre la parole; les autres citoyens ne l'obtenaient qu'après que les quinquagénaires avaient cessé de parler. Les citoyens qui prenaient la parole se mettaient en tête une couronne, et la quittaient en cessant de parler. Les plus jeunes même avaient le droit de se faire entendre, mais seulement après ceux qui les devançaient en âge (2).

L'épistate pouvait ôter la parole à ceux qui ne s'en servaient pas convenablement; il pouvait aussi faire chasser par des archers ceux qui ne se comportaient point avec décence, ou qui s'obstinaient à parler (3). Ces archers étaient des Scythes qui entendaient fort mal le grec, le parlaient encore plus mal, exécutaient ponctuellement les ordres qui leur étaient donnés, et n'écoutaient ni ne comprenaient les raisons de ceux contre lesquels ils

(1) Aristoph. Acharn., et Schol., ad v. 44; Dinarchus, in Aristogitonem; Pollux, l. 8, c. 8.

(2) Æschines, in Ctesiphontem; Aristoph. Eulcziaz.

(3) Aristoph. Acharn., v. 54, et Schol.

devaient les exécuter. Ces Scythes formaient un corps de mille hommes, et passaient pour une garde sûre; on ne craignait pas qu'ils entrassent dans des conspirations, parce qu'on aurait eu trop de peine à s'expliquer avec eux pour les y engager. Nous avons vu confier à des Suisses un service semblable.

Quand la délibération était fermée on écrivait le décret, et l'épistate le mettait aux suffrages. Le héraut proclamait ensuite à l'assemblée ce qu'elle-même venait d'arrêter. En tête du décret on écrivait le nom de l'orateur sur l'avis duquel il avait passé, et le nom de la tribu qui exerçait alors la prytanie.

Dès que le plébiscite était une fois rendu, il n'était plus permis aux prytanes de prendre de nouveau les suffrages du peuple pour le même objet : c'est ce que nous apprend un discours de Nicias dans Thucydide (1); mais comme ce discours tend à faire revenir le peuple sur un décret qu'il avait déjà sanctionné, il nous apprend à la fois et que la loi existait et qu'on savait quelquefois l'éluder.

Eh! quelle loi ne pouvait pas s'éluder ou

(1) Thucyd., l. 6, c. 9.

s'enfreindre? quelle loi pouvait empêcher le peuple assemblé d'être le maître? N'avons-nous pas vu qu'il éleva par son choix Aristide à l'archontat, quoique ce ne fût pas à lui de choisir ses archontes, et qu'Aristide n'eût pas le revenu qu'exigeait alors la loi pour occuper cette charge (1)? que sans aucun rapport du conseil il revêtit le ridicule Cléon du généralat pour aller enlever les Lacédémoniens renfermés à Sphacterie (2)? que la loi réglait la manière dont son assemblée devait être formée, et que dans sa fureur contre Phocion, que, plus juste, il aurait admiré, il voulut que, pour condamner ce sage à la mort, des femmes, des étrangers, des esclaves, des hommes notés d'infamie prissent part aux délibérations et donnassent leurs suffrages (3)?

Quand l'objet de la convocation était rempli l'épistate congédiait l'assemblée : quelquefois elle était dissoute au milieu des délibérations; c'est ce qui arrivait quand on apercevait quelque mauvais présage, et ce qu'on appelait un signe de Jupiter, Διοσημία;

(1) Plut., in Aristide.
(2) Plut., in Niciâ, et Thucyd., l. 4, c. 28.
(3) Plut., in Phocione.

ce signe de Jupiter pouvait être quelques gouttes de pluie (1). Je ne doute pas que la politique n'ait entretenu cette superstition; quand le peuple, excité par de dangereux démagogues, allait se précipiter dans des mesures désastreuses, ou abuser de son pouvoir pour se préparer un cuisant repentir, un homme sage faisait remarquer un signe de Jupiter; l'assemblée se séparait, et en attendant une convocation nouvelle le peuple avait le temps de se calmer. Si le jour où fut condamné Phocion il était survenu un signe de Jupiter, les Athéniens n'auraient peut-être eu jamais à se reprocher la mort de ce respectable citoyen; un signe de Jupiter leur aurait peut-être épargné la honte d'avoir fait mourir Miltiade dans un cachot : mais ils étaient quelquefois susceptibles d'un long engouement, et il est probable qu'aucun signe de Jupiter n'aurait pu les refroidir sur la funeste expédition de Sicile.

Toujours l'assemblée d'Athènes, comme celles de toutes les anciennes républiques, se tenait en plein air; c'était souvent au Pnyce, lieu vague dans le voisinage de la citadelle : il conserva toujours son antique simplicité;

(1) Aristoph. Acharn., v. 170, et Schol.

même après que la ville eut été décorée des plus beaux édifices. C'était aussi dans le marché ou au théâtre de Bacchus. Elle s'est encore tenue, mais plus rarement, dans divers autres endroits, ce qui doit être attribué à la nécessité des circonstances; car pour que l'assemblée fût légale il fallait qu'elle fût convoquée par le magistrat qui avait droit de faire cette convocation, qu'elle se tînt au jour et au lieu marqués par la loi, et qu'enfin rien ne fût négligé de tout ce que la loi prescrivait.

Le peuple assemblé abrogeait des lois et en portait de nouvelles; mais la promulgation et l'abrogation des lois exigeaient de longues formalités que nous ferons bientôt connaître. Le peuple assemblé décrétait les ambassades, élisait les ambassadeurs (1). Le peuple assemblé recevait les ambassadeurs des nations étrangères, décrétait la guerre, la paix, les alliances : ce fut ainsi que fut décrétée la terrible guerre de vingt-huit ans, qu'on appelle guerre du Péloponèse, et qui, tantôt brillante et tantôt désastreuse, finit par soumettre les Athéniens à la tyrannie (2).

C'était le peuple assemblé qui accordait le

(1) Demosth., de Coronâ.
(2) Thucyd., l. 1, c. 139 et seq.

lroit de cité, des immunités, des couronnes, les statues, la subsistance au Prytanée (1); ous honneurs sagement économisés dans les eaux jours de la république, prodigués uand elle fut d'autant moins avare de ré- ompenses qu'elle avait moins de vertus et e talens à récompenser. Quels honneurs ırent le prix des grands services de Miltiade? 'être peint au Pœcile le premier de ses col- ègues, sans qu'il lui fût même accordé de aire inscrire son nom sur le tableau; le euple permit seulement que, pour aider à le aire reconnaître, on le représentât dans l'ac- ion de donner des ordres aux soldats : mais quand la république n'eut plus de grands capitaines, on la vit décerner des statues à des généraux vulgaires.

C'était au peuple assemblé que les citoyens qui avaient le maniement des deniers publics rendaient compte de leur gestion. Mais le peuple, qui par l'habitude d'entendre traiter les plus grandes affaires de l'Etat en avait pris une légère teinture, savait qu'il était des dépenses secrètes qu'on ne pouvait lui révé- ler. Un jour Périclès porta en compte une

(1) Demosth. adv. Leptinem.

somme considérable, et se contenta de dire : « Je l'ai dépensée à ce qu'il fallait (1). » Les Athéniens ne lui en demandèrent pas davantage ; ils soupçonnèrent, ce qui se confirma dans la suite, qu'il avait fait cette dépense pour corrompre les incorruptibles éphores de Lacédémone.

Enfin le peuple assemblé recevait les dénonciations, dépouillait les généraux du commandement, réduisait les magistrats à l'état de simples citoyens, et prononçait quelquefois des peines capitales. Ce fut au sein de l'assemblée du peuple qu'Alcibiade fut dénoncé pour avoir profané les mystères. Dans ces causes capitales le peuple donnait son suffrage à scrutin couvert. Des amis d'Alcibiade lui conseillaient d'attendre son jugement : « Dans « une telle affaire, répondit-il, je ne confie « rais pas ma tête à ma mère ; je craindrai « que par mégarde elle ne mît dans l'urne « une fève noire au lieu d'une blanche (2).

Pour frapper un citoyen de l'ostracisme comme pour admettre dans le sein de la république un citoyen nouveau, il fallait que l'as

(1) Aristoph. Nub., v. 857.
(2) Plut., in Alcibiade.

semblée fût composée de plus de six mille votans; la loi était précise (1), et ce n'est pas apparemment de ces assemblées extraordinaires que parlait Thucydide quand il disait que jamais on n'y voyait cinq mille citoyens.

Xénophon nous a conservé la manière dont on procédait au scrutin dans les affaires capitales (2). Nous avons vu qu'une tempête violente, survenue après un combat naval, n'avait pas permis aux généraux de recueillir les corps des citoyens naufragés aux Arginuses; ils furent dénoncés auprès du conseil, qui soumit l'affaire au jugement du peuple. Deux urnes furent portées de tribu en tribu; ceux qui voulaient absoudre jetaient la fève dans l'une; ceux qui voulaient condamner dans l'autre. Le scrutin était secret; chacun pouvait sans crainte suivre les mouvemens de sa conscience. Les généraux accusés étaient innocens; ils avaient même procuré la victoire à leur patrie, et ils furent condamnés à mort à une grande pluralité des suffrages. Le peuple ne tarda point à se repentir de son injustice; il était bon, mais, comme tous les

(1) Andocydes, de Mysteriis; Leges Atticæ, l. 2, t. 1.
(2) Hellenic., l. 1.

peuples du monde, il renfermait des méchans dans son sein, et quand ces méchans pouvaient capter sa confiance ils parvenaient à le rendre injuste et cruel.

La principale cause de ce mal c'est qu'avec les archontes, le Sénat, l'Aréopage et une longue gradation de magistrats, il n'existait dans la république d'Athènes qu'un pouvoir unique, celui du peuple, et que la célérité de son mouvement, n'étant ni contenue ni balancée, devait avoir souvent les plus tristes effets.

Quand, malgré les représentations des citoyens les plus sages, ce peuple décréta la guerre de Sicile, on le vit, par son impétuosité, entraîner la république à sa ruine : quand, avec la même impétuosité, il condamna Miltiade, les généraux vainqueurs aux Arginuses et le sage Phocion, on vit un peuple entier se rendre criminel et assassiner des innocens : quand, peu de temps après, il se repentit, ce fut un autre mal ; on vit un peuple entier se reconnaître incapable des hautes fonctions qu'il s'obstinait à conserver.

L'histoire ne nous a transmis qu'un petit nombre de ces sentences de mort prononcées par le peuple; mais il paraît que les exemples

en étaient fréquens, et il est vraisemblable que souvent elles étaient dictées par la passion, l'erreur et l'injustice. Démosthène reproche à Androtion de s'être mêlé plus de trente ans des affaires publiques sans s'être porté pour accusateur d'aucun des orateurs et des généraux, qui pendant cette période de temps avaient été en grand nombre punis de mort et d'exil, et de s'être au contraire montré leur défenseur (1). On voit que le dur et violent Démosthène avait été contraire à tous ces condamnés, ce qui ne prouve assurément pas que leur condamnation ait été juste. Enfin, voilà de nombreuses condamnations portées dans le cours de trente ans, et dont nous n'avons d'indication que dans une phrase échappée à un orateur; combien d'autres condamnations semblables ne nous font-elles pas soupçonner à d'autres époques (2)!

L'histoire nous offre deux exemples bien opposés de la conduite du conseil et de celle de l'assemblée du peuple. Dans la septième

(1) Demosth. contra Androt.

(2) Sous les gouvernemens modernes la vie des hommes est bien plus en sûreté; dans une ville dont la population serait égale au nombre des citoyens d'Athènes, on ne trouverait souvent pas un seul habitant qui eût été puni de mort dans le cours de trente années.

année de la guerre du Péloponèse les Lacédémoniens, malheureux devant Pylos, vinrent à Athènes demander la paix : elle était glorieuse et utile; mais Cléon, que l'histoire a peint si méprisable, était alors en possession de mener le peuple à son gré; il sut l'irriter contre Sparte, fit décréter la continuation de la guerre, et de là, par la chaîne des événemens, résulta la démolition des murs d'Athènes, l'entier renversement de la constitution, et la tyrannie des Trente (1).

Après la bataille de Leuctres, qui porta un coup si funeste à la puissance de Sparte, les Thébains envoyèrent à Athènes un héraut couronné de fleurs annoncer leur victoire et demander l'alliance de la république : ils ne doutaient pas que leur demande ne fût accueillie avec joie, après toutes les offenses qu'Athènes avait à venger sur Lacédémone. Le conseil était assemblé : le héraut est introduit; on l'écoute, mais sans témoigner aucune joie du malheur de Sparte, sans offrir au héraut les honneurs de l'hospitalité, sans lui faire aucune réponse sur l'alliance qu'il demandait (2). Ce fut une politique bien sage

(1) Thucyd., l. 4, c. 22.
(2) Xenoph. Hellen., l. 8.

que montrèrent alors les sénateurs; ils ne voulaient pas contribuer à augmenter les forces de la république de Thèbes, qui devenait une nouvelle Lacédémone.

Voilà le conseil des Cinq-Cents qui exerce l'une des plus belles fonctions du pouvoir exécutif, qui l'exerce même avec une suprême autorité. Pourquoi ne l'exerçait-il pas toujours? C'est que le peuple, lorsqu'il était conduit par des hommes modérés, laissait une grande autorité au conseil, et ne lui en laissait aucune quand il se livrait à des démagogues violens.

SIXIÈME SECTION.

Promulgation et abrogation des lois.

Les Athéniens prétendaient avoir reçu leurs premières lois de Cérès, et lui donnaient le nom de déesse *Porte-Lois* (Thesmophora). C'est en l'honneur de cette déesse, considérée comme législatrice, que les femmes célébraient la fête solennelle et mystérieuse des Thesmophories : c'était une idée philosophique exprimée dans le langage figuré de la mythologie; en disant que Cérès, déesse de l'agriculture,

avait la première porté des lois, on faisait entendre que de l'agriculture était née la législation : en effet, des peuples qui ne cultivent pas la terre et qui n'ont pas de propriétés n'ont pas besoin de lois. Triptolème, qui avait perfectionné l'agrigulture dans l'Attique, passait aussi pour législateur.

Les lois sont sacrées, on ne doit y toucher que d'une main respectueuse ; mais il n'en est pas moins vrai qu'elles vieillissent comme tout le reste, et finissent par tomber en caducité; que des lois, bonnes pour le temps où elles furent portées, peuvent devenir insuffisantes, superflues, ou discordantes avec la situation du peuple qu'elles ont longtemps régi. Vouloir alors les soutenir, vouloir encore forcer à les suivre des hommes dont elles contrarient les mœurs, les habitudes, les lumières, la façon de vivre et de penser, l'industrie, le commerce, et toute la manière d'être, c'est risquer de perdre l'Etat où elles ne peuvent plus être observées; c'est laisser sans loi un peuple à qui tout les rend étrangères; c'est oublier que les lois ne sont pas respectables par elles-mêmes, mais par leur relation avec la prospérité des peuples qui vivent sous leur régime.

Solon reconnut cette vérité. Il aimait les lois dont il était l'auteur; nous verrons qu'il prit les plus grandes précautions pour qu'elles ne fussent pas témérairement changées; mais il en prit aussi pour qu'elles le fussent avec sagesse quand elles ne pourraient plus subsister, et pour que de nouvelles lois fussent ajoutées au besoin à celles qu'il avait crues suffisantes, et qui se trouveraient ne l'être pas ou qui auraient cessé de l'être. Tous les ans, à une époque déterminée, il devait se faire une révision des lois; celles qui ne paraissaient plus convenables ou suffisantes devaient être abrogées, et de nouvelles lois, mieux adaptées au bien de la république, devaient être proposées et promulguées.

A la première assemblée de l'année (1) le héraut mettait les lois existantes aux suffrages du peuple par ordre des prytanes, car eux seuls avaient le droit de porter des propositions à l'assemblée (2) : on sait cependant que des décrets furent plus d'une fois ren-

(1) Le 1er du mois hécatombéon, qui était le premier de l'année athénienne, et qui répondait à la fin du mois de juin et au commencement du mois de juillet.

(2) Leges Atticæ, lib. 1, tit. 1 leg. 1; in Legib. Attic. Sam. Petiti, vel in Archæologia græc. Potteri.

dus sur la proposition de citoyens qui n'étaient ni de la prytanie ni même du conseil ; mais on peut croire qu'ils s'étaient d'abord adressés aux prytanes pour faire introduire leurs propositions à l'assemblée ; on peut croire aussi que ces sortes de propositions étaient souvent incidentes, que des hommes adroits, partant d'une ouverture faite par les prytanes, avaient l'art d'en déduire des propositions nouvelles, et que par la manière dont elles étaient présentées elles offraient avec les premières quelques rapports, et semblaient en être des conséquences.

Il fallait que les lois d'Athènes ne fussent pas bien nombreuses, puisqu'en une seule séance le héraut devait lire et mettre aux suffrages toutes celles qui concernaient le conseil, la commune, les archontes et les autres magistrats. Des savans ont reconnu que les lois proprement dites étaient générales et pour tous les temps ; au lieu que les décrets n'étaient que pour un temps, pour un lieu, pour certaines circonstances. « Il ne pouvait être « porté de loi sur un seul citoyen, mais sur « tous, à moins qu'il n'en fût autrement « ordonné par une assemblée de six mille « votans donnant leurs suffrages à scrutin

« couvert (1). » Comme il fallait une loi pour frapper un citoyen du ban de l'ostracisme, et que cette loi ne regardait qu'un seul citoyen, il fallait qu'elle fût portée dans une assemblée de six mille citoyens. Enfin, « aucun dé« cret n'avait plus d'autorité que le conseil, « que le peuple, que la loi (2). » Telle était la différence que les Athéniens faisaient d'un décret et d'une loi, et la distance qu'ils mettaient entre l'une et l'autre.

Mais il ne s'agit ici que des lois générales, et non des décrets.

Le peuple dans la première assemblée de l'année (3) ne discutait aucune des anciennes lois soumises à son jugement; il se contentait de déclarer, en levant la main, si ces lois lui déplaisaient ou lui étaient agréables. Cela me semble fort sage; un peuple sent fort bien si une loi sous laquelle il a vécu un certain temps lui convient ou ne lui convient pas; mais il n'est pas de même capable de se livrer à des discussions : il a le sentiment vif et juste, mais en général peu d'idées nettes, peu de lumières, beaucoup de préjugés, et une

(1) Leg. Attic., l. 1, tit. 1 leg. 8.
(2) Ibid., l. 1, tit. 2 leg. 4.
(3) Suite de la loi 1re du tit. 1.

grande propension à se laisser prévenir. Si la discussion lui eût été permise, ce n'aurait pas été lui qui eût discuté ; mais des orateurs auraient pris la parole, ils lui auraient prouvé que la loi qui lui plaisait devait lui déplaire, que celle qui lui déplaisait devait lui être agréable, que celle qui lui était utile était contraire à ses intérêts ; et, entraîné loin de son propre sentiment par leur éloquence et leur subtilité, souvent même par le seul ascendant que ces hommes devaient prendre sur lui, il aurait voté contre son propre sentiment, et se serait repenti le lendemain du vœu qu'il aurait émis la veille. Démosthène, orateur lui-même, nous apprend combien les orateurs étaient dangereux : « Si l'on vous demandait, « dit-il, ô Athéniens! quels sont les plus « grands coquins d'Athènes, vous ne répon- « driez pas que ce sont les laboureurs, ou les « marchands, ou les ouvriers des mines, ou « quelques autres gens de cette espèce ; mais « si quelqu'un vous disait que ce sont ces « hommes qui font métier de parler et d'é- « crire en se faisant bien payer, je suis sûr « que vous en conviendriez tous. A cet égard « vous jugez bien, mais vous ne vous condui- « sez pas de même ; car c'est à ces mêmes

« hommes, que vous regardez comme les plus « grands des scélérats, que vous donnez votre « confiance (1). » Démosthène caractérise bien ici les vices de la démocratie athénienne.

Quand le peuple témoignait son vœu pour l'abrogation de quelques lois, ce n'était pas lui qui faisait des lois nouvelles pour remplacer celles qu'il venait de rejeter, ou pour compléter celles qui lui semblaient insuffisantes; si, comme nous l'avons dit, il était incapable de discuter, il ne l'était pas moins de porter des lois. Solon, persuadé de cette vérité, voulut que pour cette grande opération la loi prescrivît aux Athéniens de se donner des représentans. Ce n'était pas au milieu du peuple, dit l'ancien commentateur de Démosthène, que se portait une loi, mais le peuple permettait de la porter (2).

Ces représentans du peuple étaient les nomothètes : ce mot, ainsi que celui de thesmothètes, signifie *poseurs de lois*. Le choix des nomothètes chargés d'examiner les matières qui leur seraient soumises était remis à la troisième assemblée de l'année; ainsi les prytanes

(1) Demosth. contra Aristocratem.

(2) Ulpianus ad Orat. Demosthenis adversus Leptinem.

avaient vingt-trois jours à méditer sur c choix.

Quand il avait été déclaré que certaine lois ne suffisaient pas ou devaient être abro gées, il paraît que tout citoyen avait le dro d'en proposer de nouvelles; mais il devai en exposer le projet devant les statues de héros qui donnaient leur nom aux différente tribus de la république, et qu'on appelait le éponymes (1). Ainsi le peuple avait le loisi d'en prendre connaissance, d'en savoir l nombre, et de juger le temps qui serait néces saire aux nomothètes pour les examiner; d'ai leurs l'opinion que le peuple manifestait su ces projets pouvait servir à régler celle de nomothètes.

Cinq hommes étaient choisis entre tous le citoyens (2) pour prendre la défense des loi que les nomothètes proposaient d'abroger. l résulte de cette disposition que le peuple n faisait qu'en permettre, et n'en ordonnait pa formellement et définitivement l'abrogation

(1) Suite de la loi 1re du titre 1.

(2) Ibidem. Démosthène ne nomme que quatre avo cats élus pour défendre la loi de Leptine. (Orat. adv Leptinem.) Peu nous importe qu'ils fussent quatre o cinq.

Elles pouvaient encore rentrer dans leurs droits et reprendre toute leur force si les motifs qu'alléguaient leurs défenseurs l'emportaient auprès des nomothètes sur ceux de leurs adversaires.

Une loi, portée sept ans après la tyrannie des Trente, ordonna le rétablissement de l'ancienne législation (1). On y voit que le nombre des nomothètes était de cinq cents : quelques savans ont voulu corriger le texte, et en porter le nombre à mille (2). On y voit que si les lois ne pouvaient être projetées et discutées par l'assemblée générale, parce que c'est une opération qui exige du sang-froid, des lumières, de la réflexion et du temps, le peuple cependant ne perdait à cet égard que le moins qu'il était possible de son droit de législateur; en effet, tout citoyen pouvait méditer à loisir sur la loi proposée, et porter au conseil le résultat de ses méditations.

Soit que les nomothètes ne fussent que cinq cents, soit qu'ils fussent au nombre de mille, on pourra trouver que ce n'était pas trop pour

(1) Leg. Att., l. 1, tit. 1 leg. 2.

(2) Il est douteux aussi si les nomothètes étaient élus par l'assemblée du peuple ou par le conseil des Cinq-Cents : la dernière opinion me semble la plus probable.

représenter le peuple, dont ils exerçaient la faculté législative, mais que c'était beaucoup pour conserver le calme nécessaire à la discussion dont ils étaient chargés. Ne pourrait-on pas croire que, comme le conseil des Cinq-Cents se réduisait pour ses plus importantes fonctions à cinquante prytanes, qui se réduisaient eux-mêmes à dix proëdres, les nomothètes se réduisaient à un petit nombre de commissaires pour examiner et discuter les projets de lois, et que, les matières préparées, ces commissaires les soumettaient aux suffrages de leurs collègues ?

Une autorité respectable, l'Aréopage, était chargée de veiller à ce que les nouvelles lois fussent, ainsi que les anciennes, observées par les magistrats ; ainsi ce conseil, même dans sa dégradation, avait la garde des lois: on peut conjecturer qu'il l'avait perdue quand Ephialte, cet instrument de Périclès, ne pouvant l'avilir, était parvenu du moins à l'abaisser, mais que cette belle prérogative lui fut rendue après la destruction de la tyrannie, parce que les maux qu'on venait d'éprouver avaient fait reconnaître combien il était nécessaire de ne rien négliger pour assurer le maintien des lois. Nous voyons

bien que le soin de leur conservation fut remis à ce vénérable conseil; mais nous ne voyons pas quel pouvoir lui était confié pour assurer cette conservation : il ne faut pas croire que cette lacune se trouvât dans la législation; elle est, comme bien d'autres que nous rencontrons, l'ouvrage du temps, qui ne nous a conservé que la moindre partie des lois d'Athènes.

Pour que personne ne pût ignorer les lois nouvelles, ou, les connaissant bien, en prétexter l'ignorance, elles étaient inscrites sur le mur du portique royal, et les originaux étaient déposés dans le temple de la mère des dieux (1).

On ne devait pas se hasarder témérairement à proposer des lois nouvelles, et l'on était mis en justice pour avoir proposé une loi qui n'était pas convenable : telle est l'expression du législateur (2). Le prévenu était dénoncé aux thesmothètes, qui l'appelaient devant les tribunaux; mais l'accusation n'était admise qu'après que les juges avaient prononcé si la loi était en effet non convenable ou illégale. Suivant l'espèce de la loi, son

(1) Andocides, de Mysteriis.
(2) Leg. Att., l. 1, tit. 1 leg. 3.

auteur pouvait n'être pas dénoncé devant les thesmothètes, mais devant l'un des trois premiers archontes (1) : ainsi Ctésiphon fut dénoncé par Eschine devant l'archonte éponyme pour avoir proposé et fait passer la loi qui décernait une couronne à Démosthène. L'auteur d'une loi était sujet à accusation s'il avait mal choisi les circonstances dans lesquelles il l'avait proposée (2); et en effet, une loi qui pourrait être bonne dans certaines circonstances peut dans d'autres être dangereuse, et telle loi qu'en un certain temps proposerait un bon citoyen, ne peut être proposée dans d'autres que par un citoyen perfide. L'auteur d'une loi était encore sujet à l'accusation s'il l'avait proposée en paroles ambiguës et qui pouvaient être regardées comme insidieuses; il l'était encore quand il avait dans sa loi nouvelle contrarié les anciennes lois.

Celui qui avait proposé une loi ne risquait plus, après l'année expirée, de subir aucune peine (3); il pouvait bien encore être appelé en justice, mais c'était moins alors lui-même

(1) Archæol. græc. Potteri.

(2) Les lois devaient être proposées à propos, ἐπὶ καιροῦ. (Ulpien. ad Orat. Demosth. contra Leptinem.)

(3) Leg. Att., tit. 1, l. 4.

qui était accusé et mis en jugement que la loi qu'il avait portée : l'objet de cette action judiciaire était que la république ne pût souffrir aucun dommage d'une mauvaise loi, et que cette loi fût condamnée judiciairement (1).

Solon avait pensé que le système entier des lois était nécessaire; et comme la suppression d'une seule loi aurait détruit ce système et laissé une lacune dans la législation, comme cette lacune pouvait autoriser des citoyens imprudens ou mal intentionnés à faire des choses contraires au bien de la république, choses qui auraient alors semblé permises, parce qu'elles n'auraient plus été formellement interdites, ce législateur avait ordonné que celui qui proposerait l'abrogation d'une loi ancienne donnât le projet d'une loi nouvelle pour la remplacer (2).

Mais en proposant une réforme ou une addition partielle à la législation, il fallait d'ailleurs la respecter, et en présentant une loi nouvelle on se rendait coupable et l'on encourait l'accusation si elle était contraire à quelqu'une de celles dont l'abrogation n'é-

(1) Demosth. contra Leptinem.
(2) Leg. Att., l. 1, tit. 1 leg. 5.

tait pas demandée. Cette disposition ouvrait un vaste champ aux accusateurs, car ils avaient l'art de trouver dans quelque ancienne loi qui semblait n'avoir aucun rapport avec la loi nouvelle certaine expression, certain prononcé qu'ils faisaient valoir comme lui étant implicitement contraire (1).

On se rendait encore coupable et l'on encourait une peine proportionnée à la gravité du délit si, pour obtenir l'abrogation d'une ancienne loi, on feignait d'en avoir une à proposer en place de la loi abrogée, et qu'ensuite on n'en eût à proposer aucune (1). N'aurait-il pas mieux valu prévenir cette faute en ordonnant qu'aucun citoyen ne fût admis à demander l'abrogation d'une loi qu'en présentant le projet de celle qui devait la remplacer? C'est un vice dans la législation, quand elle peut prévenir les délits, de les laisser commettre pour avoir ensuite à les punir. Je crois que le vice vient de la forme prescrite par Solon. Il fallait d'abord s'adresser aux nomothètes ou thesmothètes, abrogateurs des lois, pour obtenir l'abrogation de celle qu'on voulait faire supprimer. Comme ils n'avaient

(1) Vid. Orat. Demosth. adv. Androtionem.
(2) Leg. Att., l. 1, tit. 1 leg 6.

pas le droit de prendre connaissance des nouvelles lois proposées, on ne leur en présentait pas de projet; on ne pouvait non plus en présenter alors aux nomothètes, promulgateurs de lois, puisqu'ils n'étaient pas encore élus, et que par conséquent ils n'existaient pas: c'était seulement quand les premiers thesmothètes avaient fini leurs fonctions, et que les seconds étaient nommés, qu'on pouvait s'adresser à eux pour soumettre à leur examen la loi qu'on avait projetée, et il arrivait quelquefois qu'on se pressait de solliciter la suppression d'une loi ancienne sans être en état d'en présenter une nouvelle qui pût en tenir la place.

Il nous reste à faire connaître des thesmothètes qui n'étaient ni ceux dont nous venons de parler, ni les six archontes qui portaient ce titre. Ils étaient spécialement élus pour faire le triage des lois (1), et étaient au nombre de dix, un par tribu (2); c'étaient eux qui jugeaient les lois, pour qu'il ne s'en trouvât pas de contraires les unes aux autres (3), et ils subis-

(1) Demosth. contra Leptinem.
(2) Schol. Aristoph. ad Vespas., v. 772.
(3) Ulpianus ad Olynt., 3.

saient deux examens devant le conseil des Cinq-Cents avant d'entrer en fonctions (1).

Tous les ans ils s'assemblaient aux archives, et recherchaient s'il n'existait pas des lois contraires entre elles, des lois non sanctionnées confondues avec celles qui avaient reçu la sanction, ou enfin plusieurs lois sur un même objet.

Sans doute une telle recherche peut quelquefois être nécessaire; mais on a lieu d'être étonné que chez un peuple tel que les Athéniens, qui n'avaient pas une grande multiplicité de lois, elle le fût tous les ans. Si elle était bien faite, il semble qu'avec toutes les précautions que l'on prenait pour la promulgation des lois nouvelles, on n'aurait jamais dû sentir le besoin de la renouveler; ce besoin existait cependant, puisqu'il fit naître une loi qui avait pour objet d'y satisfaire. Il fallait bien qu'il fût occasionné par quelque vice qui s'introduisit dans le gouvernement d'Athènes, et ce vice nous est dévoilé par Démosthène.

« Depuis, dit cet orateur, que des hommes, « qui prirent la direction de la république, « et qui, comme je l'ai entendu dire, avaient

(1) Demosth. contra Leptinem.

« beaucoup de richesses et d'autorité, se fu-
« rent arrogé le droit de porter des lois quand
« et de la manière qu'ils le jugeaient à pro-
« pos, il s'est trouvé tant de lois contraires
« entre elles, que vous êtes obligés d'élire des
« citoyens dont la fonction est de trier les
« lois qui se contrarient; et quoique déjà de-
« puis longtemps ils soient occupés de ce tra-
« vail, l'affaire n'en est pas plus près de sa
« fin (1) ».

Des hommes adroits saisissaient le moment où l'assemblée était tumultueuse ou distraite pour faire passer insidieusement et furtivement une loi. Ce fut ainsi que Leptine dépouilla de l'immunité tous ceux qui l'avaient reçue de la république pour prix de leurs services, et sa loi, suivant l'expression d'Ulpien, fut promulguée en cachette (2). Il semble que quelquefois on prétextait l'urgence pour faire passer une loi qui n'était pas même connue de ceux qui l'avaient adoptée (3).

La loi recevait sa sanction du conseil des Cinq-Cents, des juges et du peuple, qui re-

(1) Demosth. contra Leptinem.
(2) Λάθρα τιθεικότος αὐτόν. Ad Orat. contra Leptinem.
(3) Εν ὀξύτητι καιροῦ, ὥστε λαθεῖν. Ibid.

prenait alors son caractère de souveraineté; mais l'instant d'après il devenait lui-même l'esclave de la volonté libre qu'il venait d'émettre, et n'avait plus le pouvoir légal d'y renoncer qu'en suivant le dédale de toutes les formalités que nous venons de faire connaître.

Comme il est aisé de prouver que les plus importantes des lois que nous venons de rapporter ne furent pas constamment suivies, on pourrait soupçonner qu'elles furent abrogées à certaines époques; aussi un savant, qui n'a pas moins de sagacité que d'érudition, M. Frid. Aug. Wolf, pense-t-il que la loi portée par Tisamène (1) fut une loi de circonstance, et ne peut faire connaître la manière dont les lois furent promulguées dans la suite. Malgré toute l'estime que mérite ce savant, je ne crois pas devoir embrasser ici son opinion; elle me semble contrariée par plusieurs passages de Démosthène, qui témoigne que de son temps aucune de ces lois n'était tombée en désuétude; mais il nous en explique très-bien l'inobservation en nous faisant connaître la né-

(1) La loi de Tisamène est celle que nous avons citée, et qui fut portée sept ans après l'expulsion des trente tyrans.

gligence et la légèreté des Athéniens dans les matières administratives et législatives (1). Il nous apprend surtout, par un exemple, que les lois que nous avons rapportées, et dont il invoque l'observation, étaient quelquefois enfreintes dans toutes les parties : cet exemple est celui de Timocrate, qui n'avait pas exposé la loi qu'il fit passer, qui n'avait pas mis les citoyens en état de la lire et de la contredire, qui n'avait enfin observé aucun des interstices ordonnés par la législation (2). A cet exemple on peut joindre celui de Leptine, et de sa loi portée furtivement.

Je suis bien persuadé que sur le sujet qui vient de nous occuper il resterait encore bien des choses à savoir, et que nous n'avons sur la promulgation et l'abrogation des lois que des notions incomplètes. A l'aide de quelques débris que des savans ont pu rassembler, ils ont tâché de reconstruire un édifice antique et ruiné ; il doit y manquer bien des parties, dont le temps a dévoré les décombres : mais que dis-je, un édifice! ce ne fut jamais qu'un

(1) On trouve dans la harangue de Démosthène contre Midias un exemple de la négligence des Athéniens dans les affaires d'administration.

(2) Demosth., adversus Timocratem.

château magique et changeant sans cesse. Elien dit que Socrate n'aimait pas le gouvernement d'Athènes, parce qu'il voyait que la démocratie y était une véritable tyrannie (1); sur quoi Périzonius, si savant dans les antiquités, observe qu'au temps de Socrate c'était bien en effet une tyrannie, puisque le peuple faisait tout avec emportement et passion, forgeant et reforgeant des lois, et distribuant les peines et les honneurs non suivant le mérite, mais au gré de ses caprices (2). Cicéron dit qu'alors à force de vieillesse la république d'Athènes était tombée en démence (3). La démence d'Athènes était encore bien empirée depuis la mort de Socrate.

SEPTIÈME SECTION.

Tribunaux.

A considérer le nombre des tribunaux de la république d'Athènes et celui des juges qui les composaient, il semble que la totalité des citoyens se partageait en juges et en plaideurs,

(1) Æliani Var. Hist., l. 3, c. 17.
(2) Perizonius ad hunc locum Æliani.
(3) Cic. ad Famil., l. 1, Epist. 9.

et l'on doit même penser que souvent ils étaient l'un et l'autre. La population n'a jamais guère été que de vingt mille citoyens, et la république avait six mille juges (1). Leurs honoraires ont varié; mais lorsque chacun d'eux recevait trois oboles ou 9 sous par séance, ils emportaient près d'un douzième du revenu de la république (2).

Nous avons parlé du pouvoir judiciaire des archontes; nous avons parlé du Sénat, de l'Aréopage, considéré comme tribunal criminel; il nous reste à faire connaître les autres tribunaux que les Grecs nommaient dicastères. Démosthène nous en fait connaître quatre, destinés seulement à juger les causes de

(1) Aristoph. Vespis, v. 660.

(2) Je suis ici l'autorité d'Aristophane, et l'on sait que Platon, qui ne devait pas être l'ami du poëte ennemi de Socrate, regardait ses ouvrages comme ce que l'on pouvait consulter de mieux sur la constitution et le gouvernement d'Athènes. Il est cependant difficile de croire que les tribunaux de cette république, qui étaient multipliés suivant les différens genres d'affaires, tinssent tous les jours des séances; que le tribunal de l'héliée et les autres grands tribunaux, d'où ne devaient ressortir que des causes majeures, eussent tous les jours des causes à juger. Je laisse les lecteurs se décider entre l'autorité et la vraisemblance.

meurtre; le Palladion, le Delphinion, le tribunal au Prytanée, et le tribunal au Phréatte (1).

Au Palladion siégeaient les éphètes, mot que nous pourrions rendre par celui de délégués ou commissaires (2). On croyait que ce tribunal avait été institué sous le règne de Démophon, fils de Thésée. On racontait qu'au retour du siége de Troie les Argiens, conduits par Diomède, ou même par Agamemnon, étaient descendus de nuit au port de Phalère, le seul qu'eussent alors les Athéniens; (3) au lieu de s'informer si le pays était ami ou ennemi, ils trouvèrent plus lucratif et plus court de le mettre au pillage. Démophon fit une sortie avec ses Athéniens, et tua un grand nombre de ces dévastateurs. Le jour vint, et l'on se reconnut. Mais de part et d'autre on avait essuyé des pertes; de l'une et de l'autre il s'éleva des plaintes : les hostilités allaient recommencer; on convint enfin de mettre l'affaire en justice, et l'on forma pour juger ce grand procès un tribunal com-

(1) Demosth. contra Aristocratem.
(2) Ephetes, ab ἵημι, immitto, committo.
(3) Pausan. Attic., c. 28.

posé de cinquante Athéniens et de cinquante Argiens (1).

Dracon le laissa subsister, et en augmenta les attributions (2). Il en exclut les Argiens, et le composa de cinquante Athéniens de la classe des eupatrides.

Solon abaissa les éphètes pour élever l'Aréopage, et ne leur laissa que la connaissance des meurtres, ce qui leur ôta de leur considération. Ils perdirent même leur nom, et s'ils sont désignés sous celui de tribunal des éphètes dans deux anciennes lois que cite Démosthène, cela prouve seulement qu'ils portaient encore ce nom lorsque ces lois furent promulguées; mais dans l'énumération que l'orateur fait des dicastères qui existaient de son temps, il désigne leur tribunal par le nom de Palladion (3).

On croit savoir ce qui le fit appeler ainsi. Après le combat nocturne des Argiens et des Athéniens, ceux-ci crurent trouver dans les dépouilles des vaincus le fameux Palladium des Troyens; ils le gardèrent, et lui élevèrent un temple qui fut lui-même nommé Palla-

(1) Pausan. Attic., c. 28.
(2) Julius Pollux, l. 8, c. 25.
(3) Demosth. contra Aristocratem et contra Macartatum. V. Leg. Att., l. 7, tit. 1.

se faisait en règle, et elle était absoute ou condamnée (1); dans le cas de condamnation, la chose inanimée reconnue coupable était jetée hors des frontières de la république (2).

Le tribunal au Phréatte (εν φρεατλοι) avait été institué par ceux qui, bannis de l'Attique pour meurtre involontaire, y étaient appelés en justice pour répondre à une nouvelle accusation de meurtre volontaire. Comme la loi ne permettait pas à l'accusé de mettre le pied sur le sol de l'Attique, les juges siégeaient sur le rivage; l'accusé restait sur son vaisseau, et c'était de là qu'il prononçait sa défense (3). On prétendait que Teucer avait été appelé le premier à ce tribunal, pour se purger de la mort de son frère Ajax en présence de leur père Télamon (4).

Nous avons dit ailleurs que le meurtrier, même volontaire, restait libre jusqu'au dernier acte de son procès, et pouvait se soustraire à la peine de son crime en quittant son

(1) Demosth. ubi supra; Jul. Pollux.

(2) Æschines, in Ctesiph.; Leg. Att., l. 7, tit. 1.

(3) Demosth. contra Aristocrat.; Leg. Att., l. 7, tit. 1; Jul. Pollux.

(4) Pausan. Att., c. 28.

pays. Le respect de la loi pour les malheureux, même coupables, allait encore plus loin; s'ils ne sortaient pas de l'Attique, s'ils y menaient une vie errante et vagabonde, on pouvait bien les arrêter, mais il n'était permis ni de les tenir en charte privée ni de les conduire où l'on voulait; il fallait les mener à la prison publique, où la loi les garantissait de toute violence (1). Quoiqu'ils fussent reconnus, quoique la notoriété publique pesât sur leur tête, ils devaient être respectés dans leur état de détention jusqu'à ce qu'ils eussent été jugés. L'accusateur devait se garder de porter une accusation téméraire, car s'il n'obtenait pas la cinquième partie des suffrages il était puni par une amende de mille drachmes (900 francs). Son erreur devenait excusable quand la cinquième partie des juges, qui étaient toujours en grand nombre, avait témoigné par ses suffrages qu'elle la partageait.

Démosthène regardait comme une loi commune à tous les hommes celle qui ordonne, sans exception, de donner asile au malheureux (2). La législation d'Athènes s'accordait avec cette loi de la nature. Il était bien permis

(1) Demosth. contra Aristoc.; Leg. Att., l. 7, tit. 1.
(2) Demosth. contra Aristocratem.

époux, se la rendait propre, et empêchait de savoir à qui appartenaient les enfans.

Quoique la loi permît à l'époux de se venger quand il ne pouvait absolument douter de sa honte, elle ne punissait pas l'amant adultère d'une peine capitale quand il était amené en justice; elle pardonnait à la violence de l'époux offensé, mais elle-même ne se permettait pas d'être sanguinaire dans la peine qu'elle prononçait.

Indépendamment de ces quatre tribunaux qui jugaient les causes de meurtre, il y en avait six autres principaux pour les autres causes; il ne faut pas, comme on l'a fait quelquefois, les appeler tribunaux civils, car, au moins dans quelques-uns, on jugeait des affaires criminelles et l'on prononçait la peine de mort.

1°. L'Héliée est celui que je nomme le premier, parce qu'il était le plus considérable de tous; mais ce sera le dernier dont je parlerai avec quelque détail, parce qu'il doit m'occuper plus longtemps.

2°. La cour au Lycus; elle tirait son nom du héros Lycus, et tenait ses séances près du temple de ce héros. On appelait les délateurs

de profession la bande de Lycus (1), parce qu'on les voyait assiéger sans cesse les tribunaux. Dans tous les dicastères était la statue de ce héros, représenté avec une tête de loup, parce que le nom du héros était le même en grec que celui de cet animal : il semblait qu'on voulût par cette représentation effrayer les plaideurs; mais les Athéniens étaient intrépides dans leur amour pour les procès.

3°. Les deux Parabystes; l'un appelé le grand, et l'autre le moyen; ils devaient leur nom à l'obscurité des lieux où ils se tenaient.

4°. Le Nouveau : Démosthène en parle.

5°. Le Trigone, ainsi nommé de sa forme triangulaire.

6°. Le tribunal de Métichus, qui devait son nom à l'architecte qui l'avait bâti.

Il y avait encore le tribunal Vert et le tribunal Rouge (βατραχιουν et φοινικιουν), ainsi nommés de la couleur dont ils étaient peints; l'Odéon, dont parle Démosthène; le Théséion, près de la chapelle de Thésée; le Boucolion, où jugeait l'archonte éponyme; le Lycée, où jugeait le polémarque; les Eponymes, où l'archonte-roi rendait justice; le Thesmothésion, où siégeaient les thesmothètes; les

(1) Λυκου δικας.

Nautodices, qui jugeaient les étrangers et les causes qui avaient rapport au commerce maritime; enfin le tribunal des Mines (μεταλλικον), et peut-être plusieurs autres. Tous ces tribunaux devaient avoir des attributions différentes que les anciens ne nous ont pas fait connaître.

J'ai peu de chose à dire sur un tribunal nommé Ardettos, qui se tenait près de l'Illyssus; il tirait son nom de celui d'un héros qui avait appaisé le peuple dans un temps de trouble et lui avait fait jurer la concorde. C'était là que tous les juges, avant d'entrer en fonctions, venaient prêter, au nom d'Apollon, de Cérès et de Jupiter-roi, le serment de juger suivant les lois quand il y en aurait sur l'espèce qui leur serait présentée, et quand il n'y en aurait pas avec toute la sagesse dont ils seraient capables (1). Il est triste qu'il y eût des cas qui dépendissent de la sagesse des juges, car des juges ne sont pas toujours sages.

Chacun des dix principaux dicastères dont nous venons de parler portait pour inscription une lettre de l'alphabet, depuis alpha jusqu'à kappa (2). Chacun des citoyens qui devait

(1) Jul. Pollux, l. 8; Leg. Att., l. 4, tit. 3.
(2) Aristoph. Scholiastes ad Plutum, v. 277.

remplir dans l'année une place de judicature donnait son nom inscrit sur une tablette avec celui de son père et de son dème. Ces tablettes étaient tirées au sort en même temps que d'autres qui portaient les lettres des tribunaux. Suivant la lettre qui tombait à chaque citoyen, il était juge dans le tribunal qu'elle désignait; il recevait du héraut une tablette marquée de son nom et du tribunal auquel le sort l'avait affecté, et une baguette sur laquelle était écrit le nom de ce tribunal : c'était l'attribut de la dignité de juge; en présentant sa baguette au prytane ou président après la séance, il recevait ses trois oboles.

Le citoyen que le sort venait de constituer dans la qualité de juge prêtait le serment ordonné par la loi : nous connaissons celui des héliastes, et c'était peut-être celui de tous les juges; car je soupçonne que tous pouvaient être appelés par le sort à former le tribunal de l'Héliée.

Ils juraient, avec les plus terribles imprécations contre eux-mêmes et contre leur famille, de juger suivant les lois et suivant les décrets du peuple et du conseil des Cinq-Cents; de ne jamais prononcer en faveur de la tyrannie ou de l'oligarchie; de résister à ceux qui, soit

qui se termina par l'exil de Démosthène (1): enfin on peut inférer d'un passage de Lysias qu'il y siégeait quelquefois deux mille juges (2).

On peut être tenté d'admirer ce tribunal criminel composé d'un si grand nombre de juges : je suis loin de partager cette admiration; un peuple entier, tel que celui d'Athènes, qui était souvent juge dans les causes capitales, doit être fort sujet à rendre des jugemens atroces. Un peuple est crédule; il ajoute foi à tout ce qu'il entend dire contre le prévenu, et sur de vains bruits il le condamne d'avance; il se passionne aisément, et sur le simple énoncé des accusateurs il devient l'ennemi personnel de l'accusé : il a cette malignité malheureusement trop naturelle à l'homme, qui le porte à croire le mal plutôt que le bien; il se laisse donc plus aisément persuader par l'accusateur que par le défenseur : il est soupçonneux et craintif; il se laisse donc aisément prévenir contre le citoyen qu'on lui présente comme son ennemi: il est peu capable de suivre des raisonnemens, mais il se laisse aisément entraîner à l'élo-

(1) Dinarchus contra Demosth.
(2) Lysias, in Agoratum.

quence; il est donc facile aux orateurs de se rendre maîtres de ses jugemens. Tous les jugemens du peuple d'Athènes que l'histoire nous a conservés furent iniques; ce fut injustement qu'il condamna Miltiade; injustement qu'il frappa du ban de l'ostracisme Aristide et Simon; injustement qu'il punit de mort les généraux qui l'avaient rendu vainqueur aux Arginuses; injustement que, dans la guerre sociale, il condamna à une amende exorbitante Timothée, vénérable vieillard que la fortune n'avait jamais abandonné, et qui avait réuni soixante-quinze villes à la république; injustement enfin qu'il fit boire la ciguë à Socrate et à Phocion.

Un tribunal composé de mille, de quinze cents juges tirés au sort dans la classe indigente, était un peuple; il en avait les passions, l'aveuglement, les préventions; il avait le même penchant à se laisser conduire, ou plutôt égarer par les orateurs.

On a loué les tribunaux criminels d'Athènes parce qu'ils étaient nombreux; on les a blâmés parce que les juges y donnaient les suffrages à scrutin couvert : mais peut-on ignorer que le plus grand nombre des hommes est timide et pusillanime, que la plupart n'osent

penser autrement que leurs voisins, et qu'ils oseront moins encore penser autrement que des hommes puissans dont ils craindront la vengeance? Le scrutin découvert n'est favorable qu'aux dominateurs, qui sont toujours en plus grand nombre dans la démocratie pure que partout ailleurs; ils sont sûrs qu'une bien faible partie du peuple osera voter contre leur gré : aussi quand Athènes fut soumise au despotisme des trente tyrans le scrutin découvert fut mis en usage au tribunal dont eux-mêmes étaient les juges, et Lysias, témoin oculaire, assure que personne n'était absous (1). La liberté fut rétablie, et en même temps le scrutin secret.

Le tribunal des héliastes était tumultueux, précisément parce qu'il était trop nombreux; les discussions y étaient orageuses, les délibérations bruyantes, et c'était une expression proverbiale de dire : « Comme le tribunal « tonne (2) ! » Il tonnait, et souvent la foudre devait tomber sur l'innocent.

Mais quoique les juges d'Athènes fussent tirés au sort, quoique par la constitution le

(1) Lysias contra in Agoratum.

(2) Οἷος βροντᾷ τὸ δικαστήριον. Aristoph. Vep., v. 622.

plus grand nombre dût appartenir à la classe la plus nombreuse, qui était en même temps la plus indigente, on ne voit pas qu'ils aient été jamais accusés, ni par les orateurs, ni par les poëtes comiques, de s'être laissés corrompre; on sait seulement qu'il existait une loi contre la séduction, et une loi prouve l'existence du délit qu'elle condamne. Mais ce qu'on reprochait surtout aux juges c'était une humeur chagrine qui leur faisait trouver du plaisir à condamner: Aristophane les représente comme des guêpes armées d'un puissant aiguillon et cherchant toujours à piquer (1); il nous les montre toujours prêts à condamner, toujours agités de la crainte de trouver un innocent (2); esclaves soumis des orateurs, et ne jugeant qu'au gré de ces hommes iniques achetés ou passionnés (3); il nous les peint enfin agités de remords quand ils avaient eu le malheur de donner un suffrage d'absolution (4). Ce zèle, non moins ardent qu'aveugle, leur était inspiré, dit le poëte comique, par l'appât de trois

(1) Aristoph. Vespæ, v. 418.
(2) V. 106.
(3) V. 513.
(4) V. 993.

oboles, tandis que les bons revenus étaient pour ces démagogues qui avaient sans cesse à la bouche : « Je ne trahirai pas la dé« mocratie; je combattrai toujours pour le « peuple (1). » Avec ces mots magiques on faisait tout dans Athènes : on les a vus obtenir ailleurs la même puissance.

Mais ne donnons pas trop de confiance aux vers d'un poëte qui dut se permettre de l'exagération pour faire rire les spectateurs ; consultons l'histoire. Elle nous montre, dans le célèbre procès de Socrate, les juges de l'Héliée (2) oubliant la sainte austérité de leurs fonctions, et se permettant, dans la présence d'un infortuné, une plaisanterie que la circonstance rendait atroce. Platon voulut dé-

(1) Aristoph. Vespæ, v. 664.

(2) De Pauw a tort d'assurer que ce ne fut pas le tribunal de l'Héliée qui jugea Socrate; il a raison de dire que dans les accusations d'impiété l'archonte-roi formait un tribunal composé d'un grand nombre de juges pris au sort parmi les six mille citoyens qui avaient le droit de juger; mais ce tribunal était précisément l'Héliée renforcé. Il cite Platon, apparemment dans l'Apologie de Socrate, et Lysias, dans sa Harangue contre Andocyde, et je n'y ai rien trouvé qui favorise son opinion. Si on lui avait demandé quel était donc le tribunal que formait l'archonte-roi pour juger les causes d'impiété, il lui aurait été impossible de répondre, à moins qu'il ne fût convenu que c'était l'Héliée.

fendre le maître qu'il chérissait, et commença ainsi son discours : « Quoique je sois le plus « jeune de ceux qui montent à la tribune... — « Qui en descendent », s'écrièrent les juges, remplaçant par un jeu de mots antithétiques la formule usitée dans leur tribunal (1). Quand ils croyaient la cause assez instruite, et qu'ils ne voulaient pas entendre un orateur, ils prononçaient le mot *descendez*.

Des juges doivent être impassibles ; et ceux de Socrate, après s'être livrés à une gaieté indécente, s'abandonnent à un emportement cruel. Une pluralité de deux cent quatre-vingt-un suffrages venait de décider sa condamnation (2); mais la peine n'était pas encore prononcée; ils lui demandent, suivant l'usage, quelle est celle qu'il croit avoir méritée : « d'être nourri au Prytanée pour les « services que j'ai rendus. » Les juges s'irritent de cette réponse; ils retournent aux suffrages pour l'application de la peine, et

(1) Diog. Laert., in Vitâ Socratis.

(2) Ce passage de Diogène Laërce a été mal entendu par quelques écrivains; il dit positivement qu'il y eut deux cent quatre-vingt-un suffrages de plus pour le condamner que pour l'absoudre.

l'on compta pour la condamnation à mort quatre-vingts suffrages de plus qu'au premier scrutin. Le sage ne but peut-être la ciguë que parce qu'il avait irrité ses juges par la fierté de sa réponse.

Ne dissimulons pas cependant que ces mêmes juges prononcèrent plus d'une fois l'absolution d'un coupable, parce qu'ils se livrèrent au doux sentiment de la pitié. Ce que Dinarque craignait le plus dans sa poursuite contre Démosthène, c'était que les juges ne se laissassent attendrir par les larmes de l'accusé (1) : mais si la colère rend un juge odieux, la compassion, plus digne d'indulgence, le rend coupable ; son devoir est d'être juste.

Si les tribunaux d'Athènes étaient redoutables même pour l'innocence, même pour la vertu la plus pure, on n'évitait pas aisément d'y être appelé. La crainte de s'y voir accusé empoisonna la vie du sage Nicias, ne lui permit point de donner un libre esssor à ses talens, changea sa modestie naturelle en une timidité nuisible, et l'empêcha de rendre à la patrie tous les services qu'elle eût pu recevoir de ce

(1) Dinarchus contra Demosth.

citoyen vertueux à la tête des armées et dans les conseils (1). La loi donnait à tout Athénien le droit de se porter accusateur de tout citoyen, et de présenter le plus juste des hommes comme un infracteur des lois, un traître, un ennemi de sa patrie. On dirait que les orateurs mettaient plus de gloire à poursuivre de prétendus coupables qu'à défendre des innocens; qu'on lise les harangues d'accusation prononcées par Lysias, Andocyde, Dinarchus, Eschine, Démosthène, Lycurgue; on les voit employer toute la force de l'éloquence pour faire périr un malheureux; il semble, tant ils montrent d'ardeur à le poursuivre, que leur vie dépende de sa mort. Ce métier avait ses dangers, mais il avait ses profits; il y avait des cas où l'accusateur téméraire ne risquait pas d'être condamné à une amende s'il ne remportait pas le cinquième des suffrages. Il pouvait arriver aussi, et même assez souvent, que les ennemis d'un citoyen fissent une bourse à l'accusateur pour payer l'amende à laquelle il serait condamné; d'ailleurs il était assez rare qu'un orateur qui déployait toutes les ressources de son art ne séduisît pas un cinquième des juges, à moins qu'il ne pour-

(1) Plut., in Niciâ.

suivît un idole du peuple. Mais il devait arriver souvent que l'accusé, moins confiant en son innocence qu'intimidé par un procès hasardeux, prît le parti d'acheter le désistement de son accusateur : celui-ci pouvait toujours renoncer à son accusation après son premier discours, et c'était alors qu'il entrait en accommodement s'il ne voyait pas les juges bien disposés en sa faveur. On ne nous a conservé qu'un exemple de ces marchés ; mais ils devaient être fréquens. Démosthène accusa Midias avec une sorte de fureur ; on dirait à sa véhémence que la république devait être perdue si Midias n'était pas condamné. Mais ce Midias était riche ; il avait beaucoup d'amis : le lion (car c'était ainsi qu'on appelait Démosthène), le lion devint plus doux qu'un agneau ; il voulut bien renoncer à sa poursuite moyennant trois mille drachmes, 2,700 francs de notre monnaie. Il était encore jeune ; on peut croire que dans tout l'éclat de sa réputation il se faisait payer plus cher. Il y avait des gens à Athènes qui ne vivaient que de délations ; on les appelait sycophantes.

Dans les contestations qui s'élevaient entre les citoyens sur les conventions particulières

(1) Plut., in Demosth.

qu'ils avaient faites entre eux, ils pouvaient s'épargner les chagrins d'un procès et l'incertitude d'un jugement. Une loi très-sage leur permettait de remettre leurs différens à la décision des arbitres; ils pouvaient les choisir eux-mêmes, et alors ils étaient obligés de s'en tenir à l'arbitrage, et n'étaient pas reçus à en former appel aux tribunaux (1).

D'autres arbitres étaient tirés au sort au nombre de quarante-quatre dans chacune des dix tribus; ils ne pouvaient avoir moins de soixante ans, et devaient être connus par l'intégrité de leur vie. Les différentes causes étaient tirées au sort, et s'ils refusaient de prononcer sur l'affaire qui leur était échue, ils étaient notés d'infamie. Ils prêtaient serment avant de prononcer l'arbitrage, et attendaient les parties jusqu'au coucher du soleil; si alors l'une d'elles ne s'était pas présentée, elle était condamnée par défaut (2).

Il y avait appel aux tribunaux de la décision de ces arbitres; alors ceux-ci renfermaient dans une boîte cachetée les plaintes des parties, les preuves qu'elles avaient pro-

(1) Demosth. contra Midiam; Leg. Att., l. 4, tit. 5.

(2) Jul. Pollux, l. 8; Leg. Att.; Demosth. ad Callipum, et contra Midiam.

duites, les dépositions des témoins, et les lois qui concernaient la cause (1). Julius Pollux dit seulement qu'ils renfermaient dans cette boîte les bulletins qu'avait obtenus chacune des deux parties (2); ils la remettaient au magistrat qui devait introduire cette cause au tribunal. Quelquefois les arbitres étaient obligés de comparaître eux-mêmes, et s'ils étaient convaincus de faveur ou de corruption, ils étaient notés d'infamie.

Une institution fort utile était celle des juges ambulans. Il n'y en avait eu d'abord que trente; leur nombre fut ensuite porté à quarante (3). Ils faisaient des tournées dans les bourgades à des temps marqués, et jugeaient définitivement les petits procès dont l'objet ne montait pas à plus de dix drachmes (9 francs); ils recevaient aussi les plaintes des gens de campagne qui avaient été injuriés ou battus. Telles étaient les attributions qui leur étaient données par la loi; mais en qualité de conseils et de conciliateurs, on peut croire que souvent ils parvenaient à terminer des contestations plus importantes.

(1) Suidas, voce Διαιτητης.
(2) Jul. Pollux ubi supra.
(3) Jul. Pollux.

Un grand vice de la jurisprudence d'Athènes, c'est que tous les procès se décidaient par témoins et par sermens, même ceux qui auraient dû n'être jugés que sur des preuves matérielles. On pourrait soupçonner que cela venait du respect que l'on conservait pour les usages anciens, car on sait que les peuples simples donnent beaucoup de force aux sermens et aux témoignages; mais j'attribue plutôt ce vice à la formation des tribunaux; comme les juges étaient pris au sort, que la plupart appartenaient à la classe la moins instruite, et que d'ailleurs ils ne restaient pas assez longtemps en charge pour y recevoir au moins l'instruction que procure l'habitude, ils n'auraient pas été capables d'examiner les pièces d'un procès ni de se tirer du labyrinthe de la chicane. Les anciens tribunaux de France, composés de grands seigneurs, avaient le même inconvénient que ceux d'Athènes, composés d'indigens, parce que ces seigneurs et ces indigens avaient la même ignorance. Tant que nos juges furent des hommes de guerre, qui souvent ne savaient pas lire, les procès se décidaient par sermens, par témoins, par combats judiciaires; quand enfin, à l'exemple des tribunaux ecclésiastiques,

l'usage se fut introduit de juger les causes d'après des titres écrits, les nobles juges furent alors obligés d'appeler à leur secours des clercs, c'est à dire des hommes lettrés, et bientôt après ils leur cédèrent la place.

Isée se plaignait de ce que dans les tribunaux d'Athènes on jugeait par témoins des causes qui n'auraient dû être jugées que sur des titres, même celles qui concernaient des successions (1). Des témoins, dit l'orateur, déposaient de la volonté d'un homme qui n'était plus; sa famille ne savait rien de ce qu'il avait fait, de ce qu'il avait eu intention de faire, et souvent on ne pouvait convaincre pleinement ceux qui réclamaient à tort une partie de la succession; l'un se disait parent sans l'être; l'autre se portait pour donataire en tout ou en partie; un autre encore produisait un enfant qu'il disait être né du défunt; tous amenaient avec eux leurs témoins, et le gain de cause était d'ordinaire pour celui qui en avait pu suborner un plus grand nombre (2).

(1) Isæus, de Hæred. Nicostrati.

(2) Les Athéniens avaient les registres des phratries, les registres des éphèbes et les registres lexiarchiques, qui devaient constater l'état des citoyens. Il suffit cepen-

Parce qu'Athènes a brillé du plus grand éclat dans les lettres et dans les arts, on aime à croire que tout fut bien dans cette république, constitution, législation, formes des tribunaux. J'avoue qu'en ces parties elle nous a laissé de beaux modèles à suivre; mais je pense aussi qu'en tout cela nous l'emportons sur elle et sur toutes les républiques de la Grèce : la raison en est que tout cela ne peut approcher de la perfection que par une longue expérience; mais elles ne voulurent pas en acquérir, parce qu'une dangereuse superstition les tenait scrupuleusement attachées aux premiers essais de leurs instituteurs. Nous avons à la fois et leur expérience et celle des Romains, et celle des longs siècles où nous avons vécu. Le temps fait tout; il fait tout lentement, les bonnes institutions, les bonnes lois, les bonnes formes judiciaires : il fait plus encore; il fait ce qui perfectionne tout, la raison humaine; il la fait lentement, comme tout le reste, et ne terminera peut-être jamais ce grand ouvrage.

dant de lire les orateurs pour reconnaître qu'ils n'imaginèrent jamais d'en expédier des extraits légalisés qui obtinssent foi en justice; dans les affaires où ces extraits auraient dû être produits, on produisait des témoins.

MŒURS ET USAGES

DES ATHÉNIENS.

L'UNION des familles constitue les sociétés, et le mariage constitue les familles, puisque c'est lui qui les conserve. L'égalité des époux ferait le charme de l'union conjugale; mais les usages et les lois n'ont consacré nulle part cette égalité; le sexe le plus fort, et qui jouit en même temps de la santé la plus constante, a reçu partout ou partout usurpé l'empire. On parle de l'Egypte, où les femmes avaient la supériorité sur les hommes; mais on ne voyait en Egypte que ce que l'on voit ailleurs; la femme de l'artisan avait la liberté d'aller vendre des herbes au marché, et acheter les petites provisions de son petit ménage, pen-

dant que son mari restait à travailler dans son atelier. Dans tout pays l'homme pauvre ne peut exercer son empire dans toute son étendue, et pour tenir une femme captive il faut avoir le moyen de lui payer des gardes.

Les femmes à Athènes vivaient dans un état de réclusion à peu près semblable à celui des femmes de l'Asie. Soit que leur appartement fût situé à la partie postérieure ou supérieure de la maison, il était inaccessible aux hommes, excepté aux plus proches parens de l'épouse (1); il y avait même des maris jaloux qui mettaient le scellé sur l'appartement de leurs femmes, les tenaient sous des verroux, et nourrissaient de gros chiens pour effrayer les amans (2).

Ç'aurait été pour des hommes un excès d'impudence d'aller prendre un repas chez des femmes, et l'on aurait traité les femmes d'impudiques si elles avaient assisté à un repas où se trouvaient des hommes, et surtout des étrangers ou des inconnus (3).

Les femmes de quelque distinction ne sortaient qu'accompagnées d'esclaves. Les maris qui les répudiaient pouvaient leur faire l'af-

(1) Corn. Nepos, in præfatione.
(2) Aristoph. Thesmophor., v. 421.
(3) Isæus, de Hæred. Pyrrhi.

front de les renvoyer sans suite (1); c'était les traiter en femmes de la lie du peuple ou en femmes perdues.

Cependant les femmes sortaient pour assister aux fêtes; celles au moins qui n'avaient pas des maris trop difficiles allaient faire des visites à leurs amies, et sortaient même de nuit pour les assister dans leurs maladies ou dans le travail de l'enfantement (2); on en voyait même qui allaient dans les ateliers admirer les chefs-d'œuvres des artistes, et la malignité prétendait que Phidias profitait de ce moyen pour procurer des bonnes fortunes à Périclès (3). Il y avait certaines femmes qu'on voyait partout; telle était Elpinice, fille de Miltiade, sœur et épouse de Cimon. Elle passait pour avoir servi de modèle au peintre Polygnote, et l'on assurait qu'il avait fait d'après elle la fameuse figure de Cassandre, au moment où elle venait d'être violée par Ajax dans le temple de Pallas; sa rougeur se remarquait au travers du voile qui lui couvrait le visage, et les malins disaient que le peintre, sans être obligé de recourir au

(1) Plautus, in Amphitr., act. 3, sc. 2, v. 48.
(2) Plaut., in Casinâ, act. 2, sc. 1, v. 2.
(3) Plut., in Pericle.

viol, avait mis son modèle dans l'état le plus propre à l'expression qu'il voulait représenter.

Aristophane a tracé d'un pinceau vigoureux les mœurs de son pays, et il nous représente des femmes qui sortaient fort librement; telle est la vieille qui dans sa comédie de Plutus court après le jeune amant qu'elle avait retenu par ses libéralités, et qui la fuit depuis qu'il est devenu riche.

Le spectacle des jeux olympiques leur était sévèrement interdit; mais elles fréquentaient le théâtre. On assure que plusieurs avortèrent aux Euménides d'Eschyle; cela prouve qu'elles assistaient aux tragédies; mais peut-on croire qu'elles se permissent d'entendre les pièces de la comédie ancienne, qui étaient pleines d'obscénités?

Il y avait à Athènes un marché des femmes, où l'on vendait de la vaisselle et des comestibles (1); c'étaient des femmes qui vendaient le pain et les herbes. Une marchande d'herbes avait été la mère d'Euripide, et il paraît que, dans les maisons des citoyens peu favorisés de la fortune, c'étaient les femmes qui faisaient les menues emplettes du ménage. Sans

(1) Theophr., Charact. 2.

doute les femmes opulentes envoyaient des esclaves au marché; mais les mœurs des riches sont celles du petit nombre, et l'on peut croire que la femme de Socrate acheta plus d'une fois des herbes à la mère d'Euripide.

L'époux recevait une dot de sa femme, et il était obligé de rendre cette dot s'il la répudiait; s'il n'avait pas le moyen de faire cette restitution, il devait au moins lui donner par mois neuf oboles ou 27 sous pour sa subsistance (1). On voit par cet exemple combien le nécessaire absolu d'une femme était peu dispendieux au temps où la loi fut portée; mais on ne pouvait apparemment traiter avec une telle parcimonie que la femme qui avait apporté en mariage la plus faible dot, c'est à dire cent cinquante drachmes, ou 135 francs.

Il paraît que les maris pouvaient assez aisément répudier leurs femmes; il suffisait qu'elles eussent osé sortir de leur maison à leur insu (2); mais les femmes, pour obtenir le divorce, étaient obligées de présenter en personne requête à l'archonte. Dans certains temps, et avec de certaines mœurs, cette démarche ne semble pas difficile; elle l'était dans

(1) Demosth., in Neæram.
(2) Plaut. Merç., act. 4, sc. 6, v. 5.

les mœurs des Athéniennes, et l'on admira qu'une femme honnête et douce, comme celle d'Alcibiade, eût eu le courage de la faire : elle n'eut pas celui de la soutenir; Alcibiade accourut au tribunal, la prit dans ses bras et la reporta chez lui (1).

Le divorce pouvait se faire par accord mutuel : ce fut ainsi que Périclès se sépara de sa femme (2).

Les maris cessaient d'être les maîtres chez eux quand ils épousaient des héritières. L'homme pauvre qui recevait du bien de son épouse se donnait lui-même, et ne la recevait pas (3); il était quelquefois mené fort rudement, et il ne lui était pas même permis de dire du mal de sa femme (4). L'époux d'une héritière était obligé de remplir trois fois par mois avec elle le devoir conjugal (5): Plaute nous représente un mari qui fuit de sa maison pour se soustraire à la loi (6). On ne voit pas quel moyen avait l'autorité publique pour la faire exécuter, ni de quelles

(1) Plutarch., in Alcibiade.
(2) Plut., in Pericle.
(3) Fragm. Menandri.
(4) Plaut., in Asinariâ, act. 5, sc. 2, v. 48.
(5) Leg. Atticæ, l. 6, tit. 1.
(6) Plaut. Mostell., act. 3, sc. 2.

preuves l'épouse mécontente pouvait appuyer sa plainte.

Il y avait cependant une peine prononcée contre l'infracteur, car l'héritière dont le mari ne pouvait remplir son devoir passait de droit dans le lit du plus proche parent de son époux (1).

Mais si les héritières avaient le plaisir de commander à la maison, on peut dire qu'elles le payaient bien cher; celui de se choisir un époux leur était refusé, et leur sort était le plus souvent de passer dans les bras d'un vieillard, car elles devaient épouser leur plus proche parent du côté paternel, et lui apporter son héritage. Si même une fille avait reçu un époux, si elle l'aimait et en était aimée, et que son père vînt à mourir sans laisser de fils légitimes, comme alors elle devenait l'héritière, son plus proche parent pouvait la réclamer et l'enlever à l'époux chéri (2). On est étonné de trouver dans une république démocratique une loi qui ne pouvait avoir d'autre objet que de conserver les biens dans les familles.

Tout le monde avait le pouvoir d'intenter

(1) Leg. Att., l. 6, tit. 1.
(2) Ibidem.

un procès en faveur d'une héritière qu'il croyait privée de ses droits. S'il se trouvait que celle qu'il protégeait en qualité d'héritière ne le fût pas, ou qu'elle le fût, mais qu'elle n'eût point été blessée dans ses droits, il n'était point puni de son accusation téméraire, et n'avait rien à payer, quand même un seul de ses juges ne lui aurait pas été favorable (1) : nous avons vu que dans la plupart des autres causes l'accusateur était puni d'une amende s'il n'emportait pas au moins le cinquième des suffrages.

Le même législateur qui avait si bien pourvu au sort des héritières, et qui en même temps avait si cruellement gêné leurs inclinations, avait fait des dispositions qui empêchaient les filles sans fortune de tomber dans la misère. Le plus proche parent d'une orpheline pauvre était obligé de l'épouser ou de lui donner une dot ; le pentacosiomédimne, ou l'homme qui était assez riche pour recueillir cinq cents mesures, devait donner cinq cents drachmes (450 fr.), le chevalier trois cents (275 fr.), et le zygite cent cinquante (135 fr.) (2). De telles dots sembleraient aujourd'hui misérables,

(1) Isæus, de Hæred. Pyrrhi.
(2) Leges Atticæ, l. 6, tit. 2.

mais à l'époque où la loi fut portée elles suffisaient pour établir honnêtement des filles. Le père qui ne laissait point de fils, mais qui avait des filles légitimes, ne pouvait faire de testament sans les laisser à ceux qu'il constituait ses héritiers (1).

Il faut croire que les Athéniens et les Lacédémoniens avaient des opinions différentes sur le mystère impénétrable de la génération, car il était permis par les lois d'Athènes d'épouser sa sœur consanguine, et par celles de Lacédémone d'épouser sa sœur utérine (2).

C'était un crime pour un étranger d'épouser une citoyenne d'Athènes; tout le monde avait le droit d'accuser le coupable, et s'il était convaincu il était vendu, ainsi que ses biens, dont le tiers appartenait à l'accusateur. Il en était de même d'une étrangère qui épousait un citoyen. Un Athénien ne pouvait donner sa fille en mariage hors de sa patrie (3): cependant on peut citer de nombreux exemples d'Athéniens qui épousèrent des étrangères; mais la loi ne regardait ces épouses que comme des concubines; elle leur en don-

(1) Isæus, de Hæred. Pyrrhi.
(2) Plut., in Cimone.
(3) Leg. Att., l. 6, tit. 1.

tait le nom, et nous avons vu que les enfans qui naissaient d'elles étaient illégitimes et n'avaient pas le droit de cité; quelquefois même ils furent vendus (1). Cette loi, plusieurs fois abrogée, et même par Périclès, qui la remit ensuite en vigueur, fut rétablie par l'orateur Aristophon après l'expulsion des trente tyrans (2).

(1) Leg. Att., l. 1, tit. 4; Plut., in Pericle.

(2) Voici le texte de la loi suivant Plutarque : « Que « ceux qui sont nés d'un Athénien et d'une Athé- « nienne soient seuls Athéniens. » Elle fut renouvelée en ces termes par l'orateur Aristophon : « Que celui qui « n'est pas né d'une citoyenne soit bâtard. » (Carystio, ἱστ. ἱστορικῆς, l. 3.)

Il fallait que cette loi fût tombée en désuétude quand Thémistocle, fils d'une Thrace ou d'une Carienne, parvint aux affaires; cependant il ne put être élevé avec les jeunes citoyens, et alla faire ses exercices au Cynosarge avec les enfans illégitimes. (Plut., in Them., t. 1, p. 246.) Quoique la loi eût été rétablie par Aristophon sous l'archontat d'Euclide, elle était oubliée ou négligée quand Timothée, fils de Conon et d'une courtisane étrangère, eut le droit de bien servir sa patrie et de prendre pour elle tant de villes.

Voici à quelle occasion Périclès fit revivre cette loi, que Samuël Petit croit avoir été portée par Solon. Le roi d'Egypte envoya aux Athéniens un présent de quatre mille médimnes de blé; quand il fallut faire le partage entre les citoyens, des contestations sur la légitimité de naissance, qui restaient étouffées ou négligées, se renouvelèrent avec force; environ cinq mille hommes furent déclarés illégitimes et vendus; il ne resta de citoyens

Il ne paraît pas certain qu'il ne fût pas permis d'avoir à la fois une épouse et une concubine; on sait même qu'il y eut des circonstances où cela fut ordonné pour rétablir la population, diminue par des guerres meurtrières.

Les époux qui avaient de la fortune étaient obligés de supporter pour leurs femmes certaines charges publiques; la plus dispendieuse devait être celle de payer pour elles le repas qu'elles donnaient aux personnes de leur sexe dans la solennité des thesmophories (1).

Le mariage était respecté, et l'amant adultère était un objet de mépris pour la nation. Mais il avait encore à courir de plus grands dangers que celui de l'indignation publique: les magistrats, s'il était conduit devant eux, pouvaient lui infliger une amende arbitraire; l'époux avait le droit de lui donner la mort s'il le surprenait en flagrant délit; avec plus d'indulgence, il le faisait battre, le faisait épiler

confirmés dans leurs droits que quatorze mille quarante. Périclès perdit dans la suite par la peste ses fils légitimes; il regretta d'avoir écarté du rang de citoyen le jeune Périclès, qu'il avait eu d'une concubine: le peuple fut sensible à sa douleur, et la loi fut abrégée. (Plut., in Pericle, t. 1, p. 381.)

(1) Isæus, de Hæred. Pyrrhi.

et frotter avec des cendres brûlantes, lui faisais insinuer dans l'anus des racines de raifort, et quelquefois le privait de la virilité. Tout citoyen pouvait employer la même rigueur contre l'amant qu'il surprenait avec sa sœur ou sa mère.

Pour assurer la vertu des citoyennes, le législateur avait autorisé ou même établi un grand nombre de courtisanes; c'étaient ou des étrangères, ou des esclaves, ou des affranchies. Celles qui étaient étrangères ou affranchies étaient obligées d'avoir un patron entre les citoyens, et un honnête citoyen n'hésitait point à reconnaître qu'il avait une courtisane pour cliente (1). Il n'est donc pas étonnant qu'Aspasie, même lorsqu'elle était femme de Périclès, eût chez elle des courtisanes, dont quelques-unes furent enlevées par des Mégariens, et que cet enlèvement ait été la cause, ou du moins l'une des occasions de la guerre du Péloponèse.

En général les courtisanes étaient méprisées; mais quelques-unes d'entre elles obtenaient de la considération et recevaient la meilleure compagnie d'Athènes. Les femmes honnêtes étaient trop étrangères à la société

(1) Plautus Mil. Glor., act. 3, sc. 1, v. 194.

pour acquérir des talens et des grâces; elles avaient les défauts de leur sexe, et n'en avaient pas les agrémens, et il se trouvait des courtisanes dont l'éducation n'avait pas été négligée; plusieurs étaient instruites dans les lettres et dans les arts, et leur conversation faisait le charme des hommes les plus distingués et des philosophes. Socrate se vantait d'avoir reçu de la courtisane Diotime des leçons sur les matières d'amour, et dans les leçons qu'il donnait lui-même il se plaisait à faire entrer des images qui appartenaient à l'amour; il ne fit pas difficulté de se faire conduire par un ami chez la courtisane Théodote (1); il reconnaissait qu'il avait reçu d'Aspasie des leçons de rhétorique. Cette courtisane était savante dans l'art oratoire; elle recevait chez elle les personnages les plus distingués d'Athènes, et les maris lui amenaient leurs femmes pour qu'elles se formassent par ses leçons. Elle avait été la maîtresse de Périclès dans l'art oratoire, et passait pour en avoir fait l'homme le plus éloquent des Athéniens (2); on croyait même qu'elle avait eu beaucoup de part à la composition de l'éloge

(1) Xenoph., Memor. Socratis.
(2) Plato, in Menexeno, t. 2, p. 235.

funèbre des citoyens morts à la guerre que ce grand homme fut chargé par décret de prononcer (1); on soupçonna qu'à l'art de la rhétorique elle joignait une science profonde de la politique, et que ses conseils étaient souvent utiles à son amant, qui tenait alors les rênes de l'État.

Quoique les femmes qui s'avouaient courtisanes fussent des étrangères, il y avait des citoyennes qui menaient le même genre de vie sans être des courtisanes avouées (2); on peut croire que c'étaient des veuves, ou qu'elles appartenaient à des époux d'une humeur facile.

Parce que des statues et des bas-reliefs nous offrent des figures de femmes légèrement drapées, les Français ont imaginé que les femmes grecques étaient presque nues; dès lors, pour imiter les Grecques, elles se sont soumises à la sensation douloureuse du froid et au sacrifice de leur santé. Il est vrai que les statuaires de la Grèce, pour l'intérêt de leur art, aimaient à représenter le nu; ils ne drapaient ordinairement ni les figures des dieux ni celles des héros; *Græca res est nihil*

(1) Plato, in Menexeno, p. 236.
(2) Isæus, de Hæred. Pyrrhi.

velare (1); si les convenances les obligeaient à draper certaines figures de déesses, ils accusaient le nu sous des draperies légères; ils se plaisaient à représenter des jeunes filles en robes de lin dans des cérémonies religieuses: mais nos femmes trouveraient, même dans des monumens de la sculpture antique, des exemples qui les autoriseraient à n'être pas demi-nues dans la saison la plus rigoureuse, et si elles voulaient consulter les savans, ils leur produiraient des passages d'après lesquels il leur serait permis de se vêtir même chaudement, sans déroger à la vénérable antiquité; si elles voulaient consentir à ne plus affliger nos regards en nous montrant des bras rougis et flagellés par le froid, on leur ferait voir chez les femmes grecques des modèles de très-longues manches. Comme les Levantins restent opiniâtrement attachés à leurs usages, ils mettaient leur orgueil, dans l'antiquité comme de nos jours, à se surcharger de vêtemens, parce que c'est un indice de richesse, et parce qu'avec plus de vêtemens on présente une plus vaste surface qui doit imposer un plus grand respect; mais si l'on ne veut pas attribuer aux Grecs cette vanité

(1) Plin., Hist. nat.

levantine, il restera vrai qu'ils se vêtaient chaudement par besoin, parce que leur pays est montueux et que des vents froids y soufflent fréquemment; aussi voit-on que pardessus la tunique ils portaient une robe nommée *lænà*, quelquefois assez légère, quelquefois épaisse, qu'on appelait double, quelquefois à longs poils ou même fourrée de pelleteries, ou bordée de poils. Ils avaient des manteaux; ils en avaient de grossiers; à la campagne ils portaient de courtes pelisses, que Pisistrate obligea les Athéniens à conserver même en venant à la ville. Les chlamydes, ou manteaux de guerre, étaient aussi quelquefois velues. Ils avaient de longues robes qui traînaient à terre; ils en avaient de très-larges et dont ils pouvaient se bien envelopper. Les riches faisaient venir à grands frais d'Ecbatane des robes d'une laine fine, douce, bien fournie et velue, qu'ils nommaient persides.

Les sculpteurs aimaient à représenter les femmes avec la stolide, tunique plissée et ordinairement de lin; avec la tunique fendue, qui s'attachait avec des agrafes; avec la *symmétria*, qui descendait jusqu'aux pieds et qui couvrait les talons; mais elles portaient aussi

des tuniques d'étoffes plus ou moins épaisses, et qui, de leur degré d'épaisseur, s'appelaient doubles ou demi-doubles ; par-dessus la tunique elles vêtaient le péplos, ou la stole, ou le zoma, qui s'attachait avec une ceinture; elles mettaient aussi des manteaux à bordure d'une autre couleur, et des tuniques à franges qui ne descendaient que jusqu'au genou, et qui étaient quelquefois fourrées ou du moins bordées de pelleterie, comme nous en voyons un exemple au Musée Napoléon ; elles avaient le manteau blanc, bordé de pourpre, qui faisait le tour du corps ; par-dessus cela elles se couvraient les épaules d'une épomide, sorte de mantille ou mantelet, ou même elles s'enveloppaient d'un manteau qui embrassait tout le corps (1). Ajoutons tout ce que j'oublie et tout ce que je ne sais pas, et nous avouerons qu'elles se défendaient assez bien contre le vent des montagnes.

Les lois portées contre les vices font connaître quels sont les vices familiers aux nations. Pour savoir combien dans Athènes on avait à redouter les attentats contre l'innocence de l'enfance et de la jeunesse, il suffit

(1) La syracusaine Gorgo met par-dessus une robe plissée et agrafée un ample ampechonon. (Theocr. Syrac.)

lire les lois de cette république; elles or-
ıaient que les gymnases où les enfans pre-
ent des leçons ne fussent ouverts qu'après
ever du soleil, et se fermassent avant qu'il
couché; elles en interdisaient l'entrée sous
ne de la vie à tous ceux qui avaient passé
;e de l'enfance, excepté au fils, au frère et
beau-frère du maître; elles ne permet-
ıt d'élire qu'entre les citoyens qui avaient
sé l'âge de quarante ans les chorèges
ırgés d'instruire les enfans qui devaient
mer les chœurs de danse ou de chant dans
fêtes solennelles (1). On peut assurer que
mœurs sont généralement mauvaises dans
pays où l'on prend tant de précautions
ıtre les mauvaises mœurs.

Les enfans sortis des gymnases passaient
ıs les palestres et y étaient soumis à des
ercices qui augmentaient leur force et leur
resse : ce n'était pas qu'on en voulût faire
athlètes, des lutteurs ou des pugiles; ces
tiers, si révérés dans les temps héroïques,
ient devenus indignes des hommes bien
s; on voulait seulement préparer les jeunes
oyens au métier de la guerre.

Ils entraient dans la milice à l'âge de dix-

1) Leg. Att., l. 3, tit. 7.

huit ans, et recevaient une armure légère; mais pendant deux ans ils ne servaient que dans l'intérieur de la république; ils couraient la campagne pour y maintenir le bon ordre et la sûreté, ou ils étaient commandés pour la garde des places. Dès lors ils étaient portés sur le rôle de la conscription militaire, qu'on appelait par excellence *le catalogue* (1).

A vingt ans ils recevaient l'armure complète, et pouvaient être commandés hors des frontières. L'âge de la milice finissait à quarante ans. Il était très-sévèrement défendu de mettre son armure en gage (2).

Le citoyen qui ne s'était pas fait inscrire sur le rôle, qui avait jeté ses armes en présence de l'ennemi, qui avait quitté son rang, qui s'était rendu coupable de lâcheté, était noté d'infamie, banni des assemblées publiques, écarté des temples, et ne pouvait porter la couronne dans les fêtes solennelles; s'il ne se soumettait pas à ces humiliations qui lui étaient infligées, des magistrats qu'on nommait les onze devaient l'enchaîner et le conduire aux juges de l'Héliée. Tout homme avait droit de se rendre son accusateur. S'il était

(1) Leg. Att., l. 8, tit. 1.
(2) Ibid.

convaincu, le tribunal pouvait lui infliger telle peine corporelle ou pécuniaire qu'il jugeait à propos; si le coupable était condamné à une amende, il restait dans les liens jusqu'à ce qu'il l'eût acquittée (1).

Les cavaliers étaient des hommes d'élite, et tant que dura la division des citoyens faite par Solon, ils appartinrent à la seconde classe. La loi défendait, sous peine d'infamie, d'entrer dans la cavalerie sans avoir subi un examen, et l'on croit même que l'on mettait à cet examen tant d'importance, qu'il était confié au conseil des Cinq-Cents (2). Alcibiade, le fils de celui qui avait acquis tant de célébrité, fut violemment accusé et poursuivi par l'orateur Lysias pour avoir servi dans la cavalerie, quoiqu'il ne fût porté que sur le rôle de l'infanterie (3).

Avant l'invasion de Xerxès dans la Grèce il n'y avait que les citoyens des trois premières classes qui portassent les armes; la classe des mercenaires, ou citoyens sans fortune, en était exempte; mais la plupart des riches ayant péri dans cette guerre, et la nécessité ayant fait

(1) Leg. Att., l. 8, tit. 3.
(2) Ibid., tit. 1.
(3) Lysias, in Alcibiadem.

armer les pauvres, qui se signalèrent surtout dans la marine, toute distinction cessa entre les citoyens; les indigens acquirent le droit de s'élever aux magistratures, et cessèrent par conséquent d'être écartés de la milice.

Jusque là sans doute chacun avait servi à ses frais; mais quand on fit prendre les armes à des hommes qui n'avaient pas de revenus, il fallut leur assigner une solde, et cette solde fut quelquefois très-forte, en la comparant à celle que donnent aujourd'hui les nations de l'Europe. Pendant le siége de Potidée, dans la guerre du Péloponèse, on donna jusqu'à deux drachmes (36 sols) par jour aux soldats (1); mais on n'avait alors que de petites armées.

La postérité conserve à Pisistrate le titre de tyran, que lui donnèrent les contemporains; *non quia crudelis ille*. Ce tyran fit de très-belles choses; il porta la loi qui ordonnait que les citoyens blessés à la guerre et restés invalides seraient nourris aux frais du public. On avait soin des pères et des mères des soldats morts à la guerre; on veillait à ce qu'ils ne reçussent aucune injure. Les enfans de ces victimes de la patrie étaient élevés au-

(1) Thucyd.

dépens de l'Etat; ils avaient la préséance dans les fêtes et les cérémonies publiques (1).

En quelque endroit que se fussent donnés les combats, les cendres et les ossemens des morts étaient apportés religieusement à Athènes, et déposés dans le Céramique; l'un des plus habiles orateurs était élu pour prononcer leur éloge. Nous avons vu des généraux punis de mort pour n'avoir pas recueilli, après un combat naval, les soldats qu'ils avaient perdus; une tempête, qui les avait empêchés de remplir ce devoir, ne put leur servir d'excuse. Lorsqu'un citoyen mourait en voyage, ses os étaient rapportés dans sa patrie (2).

Les Athéniens avaient un grand nombre d'esclaves. On ne comptait que vingt ou vingt-un mille citoyens dans toute l'Attique, et elle renfermait quatre cent mille esclaves du temps des successeurs d'Alexandre (3). Ils étaient traités avec douceur; d'heureux esclaves faisaient des parties de plaisir, avaient des maîtresses, invitaient leurs amis à leur table, et y recevaient des parasites (4); la loi

(1) Leges Atticæ, l. 8, tit. 3.
(2) Isæus, de Hæred. Astyphili.
(3) Demetr. Phaler., apud Athen., l. 6, c. 20.
(4) Plaut. Stich., act. 3, s. 1, v. 37.

les protégeait contre les maîtres cruels; l'esclave d'un méchant maître pouvait se réfugier dans le temple de Thésée et demander à être vendu pour passer sous un maître plus doux. Il était donné action contre le citoyen qui frappait un esclave dont il n'était pas le maître. Le pécule que se faisaient les esclaves par leurs épargnes ou leur industrie leur appartenait en propre; souvent ils s'habillaient à leurs dépens, et n'étaient pas distingués des hommes libres (1). On voyait des esclaves de soldats prendre l'habit militaire. Le maître ne pouvait leur refuser la liberté quand ils lui payaient la somme qu'il les avait estimés. Ils pouvaient aussi obtenir la liberté pour récompense de leurs services (2); cependant ils ne passaient pas à l'état de citoyens, mais à celui des étrangers qui venaient exercer leur industrie à Athènes et qu'on appelait météciens (3); comme les autres météciens, ils étaient obligés d'avoir un patron entre les citoyens, et ce patron devait être leur ancien maître; s'ils voulaient se soustraire à cette obli-

(1) Plaut., in Pseudolo, act. 4, sc. 7, v. 91.

(2) Plaut., Casina, act. 2, sc. 5, v. 6; Aulularia, act. 5, sc. 1.

(3) Leg. Att., l. 1, t. 6.

gation que leur imposait la loi, et se choisir un autre protecteur, le maître avait action contre eux, mais il ne pouvait pas recourir à la force; il fallait que l'affaire fût portée en justice réglée : s'ils étaient condamnés ils retombaient en esclavage; absous, ils devenaient entièrement libres et pouvaient faire eux-mêmes le choix de leur patron.

Voilà ce que le législateur avait fait pour les esclaves, et malgré ces dispositions leur sort pouvait être encore très-malheureux. Les moindres fautes pouvaient être en eux sévèrement punies, et la mauvaise humeur, les caprices, les erreurs des maîtres pouvaient souvent infliger à l'innocent la peine due au coupable. Les esclaves pouvaient être attachés à un poteau et déchirés par les fouets, les courroies, les autres instrumens de supplice; ils pouvaient être condamnés à tourner la meule des moulins, ou appliqués à d'autres travaux aussi durs, et mis sous la discipline d'esclaves favoris qui, fiers d'obtenir du commandement, l'exerçaient avec atrocité.

Dans les procès où l'on appelait des témoins les hommes libres confirmaient leur témoignage par serment; mais les esclaves

étaient mis à la torture; s'ils refusaient de charger leurs maitres, on augmentait, on prolongeait leurs tourmens pour tirer des aveux de leur bouche; s'ils les chargeaient, ils avaient à craindre leur vengeance. Souvent les maîtres, pour se justifier, demandaient qu'on mît leurs esclaves à la question; seulement la partie adverse était obligée de dédommager le maître si quelque esclave mourait dans les tourmens ou était estropié (1). Il ne faut pas croire qu'on ne mît les esclaves à la torture que dans les procès criminels; ils y étaient soumis dans de simples contestations d'héritage, et toutes les fois qu'on voulait éclaircir des faits obscurs (2).

Athènes était une des républiques les plus riches et les plus florissantes de la Grèce; mais elle était pauvre, si on la compare à la république romaine ou même aux Etats les moins opulens de l'Europe moderne; les Athéniens les plus riches seraient tout au plus parmi nous des hommes aisés.

La ville d'Athènes avait de superbes édifices publics, mais elle n'était pas une belle

(1) Antipho, de Chorentâ.
(2) Isæus, de Hæred. Cironis.

ville; les maisons de Miltiade et de Thémistocle ne se distinguaient pas de celles de citoyens obscurs. Démosthène se plaint, il est vrai, que de son temps des hommes qui avaient le maniement des affaires de l'État devinssent assez riches pour se faire bâtir des maisons plus belles que les édifices publics; mais on peut croire que ces hommes n'étaient pas en grand nombre, et que ceux qui faisaient une grande fortune dans les affaires avaient ordinairement soin de la cacher, puisqu'ils ne pouvaient l'étaler sans attirer sur eux l'indignation publique. La ville contenait dix mille maisons, mais en général de si peu de valeur, que les unes se vendaient un demi-talent (2,700 fr.), et d'autres moins encore; celle de Socrate, avec tout ce qu'elle contenait, ne valait que cinq mines (450 fr.): les biens d'un riche citoyen nommé Critobule valaient cent fois davantage (45,000 fr.) (1). On sait qu'une maison à Mélite fut payée trois cents drachmes (270 fr.), et une à Eleusis cinq cents drachmes (450 fr.) (2). Le célèbre jardin d'Epicure, qui était fort étendu et qui renfermait un beau

(1) Xenoph. OEcon., c. 2.
(2) Isæus, de Hæred. Lagniæ.

plant d'oliviers, avait coûté quatre-vingts mines (7,200 fr.) (1).

La ville devait être obscure; les étages supérieurs des maisons s'avançaient sur les rues et interceptaient le jour et l'air; des escaliers bâtis en dehors et des barrières qui entouraient les maisons embarrassaient la voie publique (2). Enfin, du temps de l'orateur Lysias, on avait à la ville une fort belle maison pour cinquante mines (4,500 francs), et un mobilier de mille drachmes (900 francs) passait pour somptueux (3).

Une dot de vingt-cinq mines (2,250 francs) ne supposait pas une maison opulente (4); mais une dot de quarante mines (3,600 francs) s'appelait une fort grosse dot (5). Un homme était regardé comme fort aisé pour avoir un revenu de vingt-deux mines et au-delà (1980 francs).

Passons à des fortunes qui passaient pour exorbitantes. Conon avait commandé long-

(1) Diog. Laert., in Epicuro.
(2) Arist. Œcon., l. 2.
(3) Lysias pro Antiphonis bonis.
(4) Isæus, de Hæred. Lagn.
(5) Lysias loco cit.

temps les troupes de la république; il avait eu longtemps du commandement au service du roi de Perse, et devait avoir reçu de grandes récompenses et fait de grands profits : il se trouva par son testament que tout son bien était de quarante talens (216,000 francs) (1).

Alcibiade était né très-riche; il avait commandé quatre ou cinq ans les armées avec plein pouvoir; il avait vaincu les Lacédémoniens, il avait tiré des villes deux fois plus de contributions que tous les autres généraux, et cependant ceux qui exagéraient le plus sa fortune la portaient à cent talens (540,000 francs): ils se trompaient, et l'on reconnut après sa mort qu'il avait moins qu'il n'avait reçu de ses tuteurs (2).

Les Athéniens propriétaires aimaient à vivre à la campagne; ils faisaient valoir eux-mêmes leurs terres, et par conséquent ils avaient peu de dépenses à faire pour eux-mêmes; beaucoup faisaient des spéculations de commerce; ils achetaient des esclaves, les faisaient travailler à différens métiers, et se procuraient un bon bénéfice de ce travail. Le père de Sophocle passe pour avoir été forgeron, apparemment

(1) Lysias loco cit.
(2) Ibid.

parce qu'il avait des esclaves qu'il faisait travailler à des forges (1). Le démagogue Cléon est appelé le tanneur par Aristophane, parce qu'il occupait ses esclaves à une tannerie. Le père de l'orateur Démosthène occupait les siens à faire des meubles; il avait deux ateliers où travaillaient cinquante-deux esclaves achetés, et par leur travail il se faisait par an un revenu net de quarante-deux mines (3,780 francs) (2). Des citoyens faisaient travailler des moulins à farine, d'autres établissaient des boulangeries, d'autres avaient des esclaves tailleurs, d'autres encore tiraient parti de l'adresse de leurs femmes et de leurs parentes (3), et c'était ainsi qu'avec des fonds très-médiocres ils se procuraient un honnête revenu.

Mais surtout ils s'enrichissaient en faisant valoir leur argent, et peut-être souvent un argent qui n'était pas le leur. L'intérêt ordinaire était de douze pour cent, mais il était rare que les capitalistes s'en contentassent, et la loi ne mettait aucune borne à l'intérêt et n'en défendait aucun comme usuraire. Il

(1) Sophocle fut plusieurs fois l'un des généraux de la république.

(2) Demosth., in Aphobum.

(3) Xenoph., Memor. Socratis, l. 2.

n'était pas rare de prendre 24, 36 et 42 pour 100; certains usuriers prenaient jusqu'à une obole et demie (4 sous 6 deniers) par jour pour l'intérêt d'une drachme (18 sous), et en quatre jours ils avaient doublé leur capital (1). On plaçait l'argent à 30 pour 100 dans les entreprises maritimes, et comme ces expéditions n'étaient qu'un cabotage et que les retours étaient prompts, le même fonds travaillait plusieurs fois dans la même année (2). C'était un homme fort modéré qu'un certain Aristoclès dont parle Isée, qui de quatre mille drachmes (3,600 francs) n'en retirait par an que sept cent vingt (648 francs) (3), tandis que chez nous le même fonds ne rendrait, au denier légal de 5 pour 100, que 180 francs.

Les Athéniens vivaient de peu. Le mouton coûtait du temps de Solon une drachme (18 sous), et un bœuf trois drachmes (2 liv. 14 sous); le médimne de blé, ou trois boisseaux et six litrons de l'ancienne mesure de Paris, valait une drachme (18 sous) (4). Le prix des denrées s'éleva depuis Solon; mais il fut tou-

(1) Théophr., Char. 6, et Notæ Casauboni.
(2) Demosth. contra Lacritum.
(3) Isæus, de Hæred. Hagniæ.
(4) Plut., in Solone.

jours très-faible en comparaison de la valeur qu'elles ont acquise chez les modernes. Les citoyens malaisés mangeaient beaucoup d'oignons, de fèves, de lentilles (1); celles-ci étaient cuites à grande eau et formaient plutôt un breuvage qu'un aliment solide (2). Platon, qui avait de la fortune, se piquait de vivre d'olives, et était scandalisé de voir Aristippe faire meilleure chère. Il se consommait à Athènes beaucoup de viande salée.

Dans une pièce de Lyncée, poëte comique, un parasite, fin connaisseur en bonne chère, se plaignait des tables d'Athènes, et trouvait qu'on vivait beaucoup mieux à Chalcis, dans l'île d'Eubée (3).

Les Grecs mangeaient du pain, mais tous n'en mangeaient pas. Hippocrate ordonne pour la maladie du foie, qu'il nomme hépatitis, de donner au malade du pain après la crise, s'il a coutume d'en manger, ou de la *maza*, si c'est sa nourriture ordinaire (4). La plupart même des Grecs qui mangeaient du pain n'en faisaient pas usage tous les jours. Les Athéniens nourris au Prytanée n'avaient, suivant

(1) Aristoph., passim.
(2) Aristoph. Vespis.
(3) Athen., l. 4, c. 3.
(4) De Morbis internis, parag. 28.

les institutions de Solon, que de la *maza* les jours ordinaires; on leur donnait du pain les jours de fêtes (1). La maza était la nourriture ordinaire du peuple : c'était de la farine d'orge grillée, broyée dans du miel ou du vin cuit (2); mais comme elle aurait coûté plus que le pain, il faut croire que les pauvres retranchaient le miel et le vin, et se contentaient de broyer l'orge grillée dans de l'eau.

On voit par plusieurs passages d'Hippocrate que les Grecs mangeaient de jeunes chiens; il ordonne aux malades atteints de l'hépatitis de la chair de petit chien, de pigeon ou de poulet, et le bouillon de jeune chien aux pulmoniques (3). Les chiens de lait étaient regardés comme si purs, qu'on en immolait sur les autels pour appaiser les dieux, et il était d'usage d'en servir dans les repas solennels (4).

Les Athéniens donnaient des repas; mais il est bien douteux qu'un repas tel que celui

(1) Athen., l. 4, c. 32.
(2) Ibid., l. 14, c. 32.
(3) De Morbis internis, parag. 28.
(4) Plin., Hist. nat., l. 29, c. 4.

dont on lit la description dans le Voyage du jeune Anacharsis ait jamais été donné à Athènes, même par le fastueux Alcibiade. Avec la vie simple qu'on menait, on n'avait pas journellement besoin d'un cuisinier, et les jours de festin on en louait un sur la place, qui apportait avec lui tous ses ustensiles (1). Ces cuisiniers de louage étaient ordinairement de grands bavards et de grands voleurs; il n'est pas également reconnu qu'ils fussent de grands cuisiniers, quoique tous vantassent ridiculement leur science.

Toutes les fois qu'on offrait un sacrifice on invitait ses amis pour en manger les chairs, et on en envoyait même des parts à ceux qu'on n'invitait pas. Il y avait cependant des hommes sordides qui, au lieu d'obéir à l'usage, faisaient saler la chair des victimes pour la conserver longtemps, et qui le jour même qu'ils avaient fait un sacrifice cherchaient l'occasion de dîner en ville. Des gens de cette espèce étaient capables, dans un repas que leur donnait un ami, de prendre sur la table des viandes et du pain, qu'il donnaient à leur esclave; il semblait que

(1) Plautus, Aulularia, act. 2, s. 4.

fût pour le régaler, mais l'esclave avait l'ordre secret d'emporter cela à la maison (1).

Il y avait des repas d'obligation que des citoyens aisés étaient forcés de donner à leur tribu, à leur phratrie, à leur dème. Les uns cherchaient à gagner la faveur de leurs concitoyens ou à se faire honneur à eux-mêmes en les traitant magnifiquement; les autres ne rougissaient pas de mettre au grand jour leur lésine, de compter les morceaux à leurs convives et de ne leur faire servir que de petites portions; encore avaient-ils grand soin de faire emporter les restes chez eux.

On ne donnait guère de repas sans faire venir des joueuses de flûte (2). C'était l'usage de chanter à table, d'y réciter quelques morceaux de poésie ou quelques fables (3). On ne manquait guère de finir par s'enivrer, et c'était alors qu'on dansait; car il était indécent de danser dans l'état de sobriété (4): il y avait surtout une danse, nommée Chordace, où régnait l'obscénité la plus impu-

(1) Theoph., Char. 9.
(2) Char. 11.
(3) Char. 15.
(4) Char. 6.

dente, et qui n'en était que plus agréable à la multitude (1). On ne pouvait sans impolitesse se refuser de chanter ou de danser quand on y était invité.

Les Athéniens avaient un usage favorable à l'amitié, c'était de faire souvent des repas où chaque convive apportait son plat; ils aimaient à manger en compagnie, et souvent un ami mettait son souper dans une corbeille et allait le manger chez son ami. La plus grande dépense devait être en vin, car les Grecs l'aimaient beaucoup; cependant tout le monde n'en avait pas chez soi; on en vendait dans les rues sur des charrettes, et les marchands trompaient sur la qualité, sur le prix et sur la mesure; ils étaient fort sujets à le frelater (2).

Quoique les Athéniens aimassent à boire, ils regardaient le cabaret comme un lieu malhonnête où même un esclave qui se respectait un peu ne pouvait entrer sans honte (3). Démosthène reprochait à Diogène de dîner au cabaret : « Je dîne chez tes maîtres », répondit le cynique, entendant par les maîtres de l'o

(1) Aristoph. Vespis.
(2) Athen., l. 10, c. 8.
(3) Theoph., Char. 6.

rateur la plus vile populace (1). Les parasites étaient des hommes lâches qui se prêtaient aux plus basses complaisances pour obtenir un dîner; ils se mettaient à la suite des jeunes gens, et se rendaient les ministres de leurs débauches et les instrumens de leur ruine; les uns se faisaient rechercher en qualité de plaisans, les autres à titre de flatteurs. Ces hommes-là étaient endurcis à tous les affronts et même à toutes les brutalités que pouvaient leur faire éprouver des jeunes gens pleins de vin; il fallait qu'ils permissent qu'on leur donnât des soufflets, des coups dans le ventre, qu'on leur cassât sur la tête des marmites pleines de cendres, qui leur tombaient sur le visage et sur les habits : Plaute en introduit un qui avait perdu un œil à ce jeu (2). Des jeunes gens se plaisaient à leur faire engloutir des alimens et de mauvaises boissons au point de les mettre en danger de la vie (3). Partout méprisés, ils se mêlaient partout, toujours prêts à dévorer l'opprobre pourvu qu'ils en fussent dédommagés par un repas.

(1) Plut. Apophth.
(2) Curculio, act. 3.
(3) Alciphronis Epist.

Les auteurs qui ont décrit les mœurs d'Athènes ont moins souvent parlé d'hommes prodigues que d'hommes parçimonieux; il paraît que la prodigalité était rare et la parcimonie commune. La première chose que faisaient certains maîtres en rentrant chez eux c'était de crier à leurs esclaves : que l'on cherche où est la marmite; qui est-ce qui m'a mangé la tête d'un hareng? on a donc perdu le plat que j'ai acheté l'année dernière? où est la tête d'ail qui était hier ici? qui est-ce qui a goûté à mes olives (1)? Un esclave ne pouvait casser une cruche ou une assiette qu'on ne lui en retînt la valeur sur son entretien (2). Tel maître grondait un valet de ce qu'il mettait de trop grosses mèches à la lampe, ce qui consommait plus d'huile (3). Plusieurs se faisaient tailler les cheveux jusqu'au cuir pour avoir moins souvent besoin du barbier, et portaient des manteaux trop courts pour épargner l'étoffe; quand ils envoyaient ces manteaux au dégraisseur ils y faisaient mettre une épaisse couche de craie,

(1) Aristoph. Ranis, v. 1011.
(2) Theoph., Char. 10.
(3) Aristoph. Vespis.

pour qu'ils n'eussent pas souvent besoin d'être nettoyés (1). Il n'y a peut-être pas de langue qui offre autant de mots que la langue grecque pour exprimer l'avarice sordide (2).

Si les Athéniens avaient beaucoup d'esclaves, c'était pour tirer parti de leur industrie, et non pour en faire un objet de luxe; la loi défendait même de nourrir un esclave inutile (3). Comme l'usage était de voyager à pied, on en menait un avec soi pour porter le bagage, mais on ne pouvait en mener deux sans être accusé de faste et d'orgueil (4).

Cependant il ne fallait pas étendre la parcimonie sur certaines choses qui n'avaient rien de malhonnête en elles-mêmes, mais que l'usage ne permettait qu'aux indigens; ainsi les citoyens aisés ne pouvaient aller eux-mêmes au marché, et encore moins emporter eux-mêmes ce qu'ils y achetaient; ils y trouvaient des porteurs de louage dont ils devaient employer le ministère. Il n'y avait que les

(1) Theoph., Char. 10.

(2) Casaubon a rassemblé ces noms sous le ch. 10 de Théophraste; les deux plus expressifs sont κυμινοκρίστης, qui fend en deux un grain de cumin, et καρδαμογλύφος, qui gratte une feuille de cresson.

(3) Leg. Att., l. 1, tit. 6.

(4) Æschin., de Falsâ Legat.

flatteurs et les parasites qui, pour se rendre nécessaires et pour complaire à celui dont ils captaient la bienveillance, allaient faire des emplettes dans le marché des femmes; ces sortes de gens s'empressaient de remplir les dernières fonctions des esclaves, et l'on en voyait qui avaient toujours sur eux une éponge pour nettoyer les souliers du riche dont ils captaient la faveur (1).

Quoique les Athéniens ne fussent pas opulens, ils étaient soumis à des charges fort pesantes; on désignait ces charges par le mot *liturgie*, qui, en passant dans les langues modernes, a bien changé d'acception. Il y avait des lithurgies de paix, telles que la chorégie, la gymnasiarchie, l'obligation de donner des repas publics : il y en avait de guerre; c'étaient la subvention et la triérarchie.

Les choréges étaient chargés de former, de faire instruire et de parer convenablement les chœurs. On avait des chœurs pour le théâtre, on en avait pour les fêtes solennelles, on en avait qui devaient faire processionnellement d'assez longs pélerinages; il y avait des chœurs d'hommes, il y avait

(1) Theoph., Char. 11.

ils se croient égaux entre eux, ils dédaignent de s'imposer aucune gêne. Aussi voyait-on dans Athènes des hommes grossiers qui, loin de se plier aux lois de la politesse, bravaient même celles des convenances; quelques-uns paraissaient à l'assemblée le jour même où ils avaient pris une potion, qui donnait à leur haleine une odeur dégoûtante; ils se piquaient d'être mal chaussés, malproprement vêtus, et leur ton, leurs discours s'accordaient avec la rusticité de cet extérieur; ils affectaient de parler haut pour montrer qu'ils ne respectaient personne; devant leurs maisons ou dans les promenades ils s'asseyaient en relevant leur tunique au-dessus des genoux, et montraient ce que la décence ordonne de cacher; si l'on frappait à leur porte, ils ouvraient en caressant leur chien, disaient à ceux qui venaient les voir que c'était là le fidèle gardien de la maison, et leur faisaient entendre qu'ils les prenaient pour des voleurs (1).

Des indigens, fiers de la qualité de citoyens, ne marchaient qu'avec gravité, conservaient toujours un pas lent, affectaient de ne jamais se déranger en faveur des riches, et se plai-

(1) Theoph., Char. 4.

saient à leur montrer le peu de cas qu'ils faisaient de leurs personnes (1).

D'autres affectaient les mœurs de Sparte au milieu d'Athènes; on les appelait des lacomanes; ils ne portaient que des manteaux à la lacédémonienne, voulaient avoir des souliers dans la forme de ceux des Lacédémoniens, et tenaient à la main de gros bâtons recourbés, comme en portaient les Spartiates (2). Le célèbre Cimon, fils de Miltiade, n'était pas tout à fait exempt de lacomanie, et donnait même à ses fils des noms lacédémoniens. C'est l'image de nos anglomanes.

Les uns adoptaient une vie dure, marchaient sans souliers, ne portaient que de gros manteaux, et prenaient comme une parure les haillons de la misère; les autres, sans être riches, affectaient l'opulence, se tenaient toujours sur la place publique auprès des banquiers où se plaçaient les capitalistes qui faisaient valoir leur argent, faisaient entendre à tout venant le compte des dépenses qu'ils avaient faites pour l'Etat ou en faveur des malheureux, parlaient de leurs entreprises dans le commerce maritime, montraient comme

(1) Plautus Pænulo, act. 3, sc. 1, v. 12.
(2) Theoph., Char. 5.

leur propriété la maison qu'ils tenaient à loyer, ajoutaient qu'elle était trop petite pour le grand monde qu'ils avaient à recevoir, et qu'ils en allaient acheter une autre (1).

Certains riches affectaient d'avoir chez eux des lieux d'exercice et de recevoir des philosophes, des sophistes, des maîtres d'escrime et des musiciens; ils recherchaient moins ce qui était beau que ce qui était rare, et faisaient venir de l'Asie des ouvrages de l'art, au lieu d'employer les artistes athéniens, comme on a vu chez nous des hommes opulens affecter de décorer leurs appartemens de magots de la Chine et de vases du Japon, et les payer bien plus cher que ne leur auraient coûté des chefs-d'œuvres de l'Europe antique ou moderne (2).

Des hommes fastueux se faisaient frotter d'huile de senteur, s'efforçaient d'attirer les regards sur tout ce qui leur appartenait, et mettaient à tout ce qui leur appartenait une grande importance; ils ne perdaient pas un chien sans lui faire élever un tombeau (3); pour se rendre mieux remarquables, ils voulaient être toujours suivis d'un esclave d'Ethiopie.

(1) Theoph., Char. 5.
(2) Charact. 23.
(3) Char. 21.

Les femmes avaient aussi des esclaves africaines, et ce luxe était même affecté par des courtisanes, qui demandaient de ces femmes à leurs amans. Les amis du faste louaient des esclaves pour se faire accompagner dans les rues; ils louaient aussi des esclaves femelles pour former un cortége à leurs femmes (1).

A côté de ces hommes hautains on en voyait d'autres qui se plaisaient à les braver, qui saisissaient toutes les occasions de repousser leur hauteur, et de leur faire sentir qu'ils étaient leurs égaux. Autant les premiers étaient infatués de leur fortune, autant ceux-ci l'étaient de leur pauvreté, et ils attendaient le moment où ils se trouvaient en public pour mettre des clous à leurs souliers (2); ils n'affectaient l'amour de l'égalité que pour usurper la supériorité sur ceux qui étaient mieux partagés des dons de la fortune, et chercher toutes les occasions de les insulter.

D'autres citoyens se donnaient de l'importance; ils n'accordaient des audiences qu'aux

(1) Theoph., Char. 22.

(2) Il était contraire à la décence de choisir le moment où l'on était dans un bain public pour mettre des clous à ses souliers; mais d'ailleurs l'usage était d'avoir des souliers garnis de clous. Des riches y avaient des clous d'or. (Plaut. Bacchid., act. 2, sc. 3, v. 97.)

premières heures de la matinée, semblaient réunir en leur personne toute la majesté de la république, et avaient même l'insolence d'inviter des citoyens à leur table, et de n'y pas manger avec eux; au milieu d'un Etat démocratique, ils osaient se déclarer contre la démocratie, et prononcer hautement que la république avait besoin d'un chef; ils disaient qu'on ne pouvait vivre à Athènes, qu'il était odieux de se trouver dans l'assemblée publique à côté de misérables malpropres et presque nus, et qu'il fallait fuir loin d'une ville où l'honnête homme pouvait être accusé par le premier faquin (1).

Pendant que les uns fréquentaient les philosophes et ne montraient que du mépris pour les opinions vulgaires, d'autres se livraient aux superstitions les plus absurdes; ils se lavaient les pieds et les mains dans l'eau lustrale, et se promenaient toute la journée ayant dans leur bouche des feuilles de laurier, qui avaient la vertu de détourner la foudre et tous les dangers imprévus (2). S'ils rencon-

(1) Theoph., Char. 24, 26.

(2) L'eau lustrale était celle dans laquelle on avait jeté un des tisons qui avainet servi à brûler les victimes. On se servait de branches de laurier pour asperger les assistans de cette eau.

traient en chemin une belette, ils se gardaient bien de suivre leur route, et attendaient que quelqu'un eût passé avant eux : ils avaient encore un autre moyen de détourner le présage ; c'était de jeter trois pierres au-delà de l'endroit que l'animal avait traversé. Il y avait dans les carrefours des pierres qui inspiraient une grande vénération ; c'étaient des restes de l'ancienne ignorance ; avant que l'on eût des sculpteurs qui taillassent des pierres pour en faire des dieux, les divinités étaient représentées par des pierres brutes, et le peuple continua de les révérer : les hommes superstitieux ne passaient jamais devant ces pierres sans les frotter d'huile, et ils en avaient toujours sur eux dans un flacon ; après les avoir bien huilées ils se mettaient à genoux, et les adoraient (1). A peine pouvaient-ils faire quelques pas sans s'arrêter ; ils devaient une offrande à tous les autels, à tous les obélisques, à tous les hermès qu'ils trouvaient dans les rues devant la plupart des maisons, et qui étaient consacrés à Apollon, à Mercure ou à d'autres divinités (2).

(1) Theoph., Char. 16.

(2) Plaut. Mercator, act. 4, sc. 1, v. 10; Schol. Aristoph. ad Vesp., v. 670.

L'homme superstitieux passait son temps à purifier sa maison; si un rat lui avait rongé un sac de farine, il allait demander au devin ce qu'il fallait faire; il n'osait assister à des funérailles ni entrer dans la maison d'une femme en couches; faisait-il un rêve, il courait aussitôt consulter les interprètes des songes; il se faisait initier aux mystères orphiques, révérés autrefois, mais tombés dans le mépris, et qui n'avaient plus pour prêtresses que des espèces de sorcières telles que Démosthène représente la mère d'Eschine; sa vie se passait en lustrations, en purifications, en cérémonies ridicules, et, toujours tourmenté par la crainte, poursuivi par de vains présages, il était le plus malheureux des hommes (1).

La superstition avait imaginé un singulier moyen de détourner un présage funeste; celui qui se croyait menacé crachait sur sa poitrine : cette superstition subsiste encore dans la Grèce moderne, et on la retrouve en Russie; la mère, la nourrice, si l'on s'avise de louer la beauté de son enfant, crache sur lui, parce qu'elle croit que ces louanges lui porteraient malheur.

(1) Theoph., Char. 16.

Les Athéniens étaient les hommes de la Grèce qui aimaient le plus les procès ; on faisait là-dessus un conte assez plaisant. Un Athénien loua un âne pour porter quelques marchandises à Mégares : on était dans la canicule ; les rayons du soleil brûlaient le malheureux voyageur ; pour prendre un instant le frais, il s'avisa de se reposer à l'ombre de l'âne : cela n'avait pas été stipulé dans le marché ; le maître lui intenta un procès, soutenant qu'il avait loué sa bête, mais qu'il n'en avait pas loué l'ombre. De là vint le proverbe *plaider pour l'ombre d'un âne* (1).

Les oisifs d'Athènes se rassemblaient dans les boutiques des barbiers, comme chez nous ils s'assemblent dans les cafés ; c'était là qu'on médisait du tiers et du quart, qu'on parlait de ceux qu'on connaissait et de ceux qu'on ne connaissait pas, et qu'on débitait de fausses nouvelles : les barbiers passaient pour les plus grands babillards et les plus grands nouvellistes de la république. Des gens plus délicats s'assemblaient chez les parfumeurs (2).

Les anciens faisaient bien moins que nous

(1) Schol. Aristoph. ad v. 191 Vesparum.
(2) Theoph., Char. 11.

usage de l'écriture : au lieu d'exiger un billet de l'homme à qui l'on prêtait de l'argent, on prenait des témoins pour le lui prêter ; le débiteur qui s'acquittait, au lieu de demander une quittance, prenait avec lui des témoins pour payer sa dette (1) ; le créancier prenait aussi des témoins avec lui quand il allait réclamer l'argent qui lui était dû (2). Dans un pays où l'on faisait un si fréquent usage des témoins, les faux témoins n'étaient pas rares.

Les Athéniens avaient des usages ridicules ; ils en avaient aussi de bien respectables. Quand un citoyen était tombé dans le malheur, ses amis faisaient une collecte pour le soulager : s'il ne pouvait réparer sa fortune, il ne leur devait que de la reconnaissance ; s'il rétablissait ses affaires, il leur rendait ce qu'ils lui avaient avancé. C'était ainsi qu'on venait au secours de l'homme qui avait imprudemment répondu pour un autre, qu'on le sauvait après la perte d'un procès, qu'on le rachetait lorsqu'il était tombé dans la captivité. Il se forma des sociétés pour ces actes de bienfaisance ; elles faisaient des fonds pour le soulagement des infortunés. Ces sociétés furent

(1) Theoph., Char. 14.
(2) Aristoph. Nub. ; Demosth. contra Phormion.

défendues par les Romains quand ils se furent rendus maîtres de la Grèce; comme ils dominaient en tyrans, ils craignaient même les corporations qui auraient obtenu les respects d'un peuple plus digne d'en sentir le prix.

Quelques lois de police des Athéniens sont parvenues jusqu'à nous; elles étaient fort anciennes, et plusieurs tombèrent en désuétude quand les Athéniens eurent perdu les mœurs antiques, et surtout quand l'Aréopage eut été dépouillé de son autorité.

Celui qui avait dissipé son patrimoine ou son héritage était noté d'infamie. Solon pensait que l'homme qui n'avait pas su conserver sa fortune, et l'avait dissipée par sa mauvaise conduite, n'aurait pas honte de recourir à des moyens condamnables pour réparer les effets de ses désordres.

Le commerce était protégé et même honoré; le législateur avait même pourvu à ce que le petit marchand qui ne vendait qu'en détail ne manquât pas de considération; il ordonna que quiconque oserait reprocher à un citoyen ou à une citoyenne de vendre dans le marché, pourrait être mis en état d'accusation (1). Comment donc Aristophane osa-t-il reprocher à

(1) Leg. Atticæ, l. 5, tit. 6.

Euripide d'être fils d'une marchande d'herbes? C'est que dans les tribunaux d'Athènes on suivait la loi à la lettre; Aristophane aurait répondu qu'il avait dit en effet que la mère d'Euripide vendait des herbes, mais qu'il ne le lui avait pas reproché.

Il n'était pas permis de surfaire, et ce règlement mériterait d'être adopté par la police de tous les peuples. Le marchand qui donnait le poisson (et apparemment d'autres denrées) au-dessous du prix qu'il avait demandé d'abord, était puni par la prison (1).

Il était très-expressément défendu de laver le poisson gâté pour lui donner l'apparence de la fraîcheur (2). Les vieilles ordonnances de nos rois s'opposaient aussi très-sévèrement à la vente du poisson gâté.

On ne pouvait exercer deux arts (3). Cette loi semble vicieuse; car pourquoi un citoyen ne peut-il pas tirer parti de deux manières qu'il a acquises d'exercer honnêtement ses facultés industrielles? Les lois athéniennes auraient donc puni Michel-Ange et d'autres

(1) Leg. Att., l. 5, tit. 3.
(2) Ibid.
(3) Ibid., tit. 6.

artistes d'être à la fois peintres, sculpteurs et architectes ?

La vente des parfums était interdite aux hommes (1) : il y eut cependant des parfumeurs à Athènes; mais peut-être n'étaient-ils pas citoyens; dans l'austérité des anciennes mœurs le commerce d'une marchandise qui ne convenait qu'à des femmes ou à des hommes efféminés dut paraître indigne d'un citoyen.

Le législateur n'avait pas négligé la conservation des espèces les plus nécessaires à la vie de l'homme; il avait défendu de tuer un bœuf propre au labour ou un agneau de moins d'un an. Pour protéger les petits troupeaux contre les animaux voraces, il accordait cinq drachmes (4 fr. 50 cent.) à celui qui apportait un loup, et une drachme (90 c.) à celui qui apportait une louve (2) : il semble que la louve aurait dû être payée plus cher que le loup; sa fécondité la rend plus dangereuse.

Terminons ce morceau par les usages funéraires. Le mort restait exposé deux jours dans sa maison; il devait être emporté avant

(1) Leg. Att., l. 5, tit. 6.
(2) Ibid., tit. 2.

le lever du soleil, pour ne pas affliger la ville par un triste spectacle auquel la superstition attachait l'idée de présage funeste. Les hommes marchaient devant le corps; les femmes le suivaient; mais il n'était pas permis à toutes d'assister à cette cérémonie; elles devaient être parentes du mort au moins au quatrième degré. Il leur fallait le même degré de parenté pour entrer dans la maison du mort après que le corps avait été emporté; il leur était défendu de se déchirer les joues pendant la cérémonie, ni d'y pousser des cris lamentables; elles devaient, même dans leur profonde douleur, conserver de la décence et de la modestie (1).

Une loi de Solon interdisait le luxe des funérailles, et défendait d'ensevelir ou de brûler avec le mort plus de trois manteaux.

L'usage de brûler les morts n'était pas général; on sent même qu'il ne pourrait l'être dans aucun pays sans y causer une trop grande destruction de combustibles; on se contentait donc souvent de les inhumer.

Si l'on rencontrait en voyage un mort qui n'eût reçu ni les honneurs du bûcher ni le

(1) Leg. Att., l. 6, tit. 8.

triste office de l'inhumation, on était obligé de lui jeter de la terre (1).

Tel était le respect que portaient les Athéniens aux hommes qui n'étaient plus, qu'il était défendu de dire du mal d'un mort, même lorsqu'on était insulté par un de ses enfans (2).

La loi veillait tellement sur le respect dû aux tombeaux, qu'il était défendu à tout citoyen d'entrer dans les sépulcres des autres familles, si ce n'était pour la cérémonie des obsèques (3). Le législateur craignit que les tombeaux ne fussent violés si l'accès n'en était pas interdit, et regarda comme violateur des sépultures quiconque s'y introduisait sans nécessité.

(1) Ælian. Var. Hist., l. 5, c. 14.
(2) Leg. Atticæ, l. 6, tit. 8.
(3) Ibid.

POÉSIE CHEZ LES GRECS.

POÈTES AVANT HOMÈRE.

PUISQUE tous les peuples sauvages ont leur ant et leur poésie, on ne saurait douter que langue grecque, destinée à devenir un jour plus belle des langues, n'ait été dès sa naisnce bien plus favorable à des essais poéques que tant d'idiomes qui ont conservé, même dans leur perfectionnement, une ruesse barbare; mais les Grecs, moins peuttre par orgueil que par leur penchant à recevoir sans examen de vieilles traditions, et à n brouiller les époques, ont prétendu avoir u une langue formée, une versification régulière et des poëtes divins avant même d'avoir les institutions sociales.

Olen de Lycie avait eu apparemment des

prédécesseurs dans l'art poétique; mais il était regardé comme le premier qui eût fait des hymnes, et l'on croyait du temps de Pausanias posséder encore celui où il avait fait Elithyie mère de l'Amour (1), On le dit plus ancien qu'Orphée; il est vrai que les Grecs faisaient d'Orphée le devin des Argonautes, ce qui ne le plaçait qu'une génération avant le siége de Troie; mais quand ils racontaient que leurs ancêtres avaient reçu de cet interprète des dieux les premières idées religieuses, que c'était ce chantre divin qui les avait dégoûtés du carnage et même de l'anthropophagie (2), ils le faisaient remonter à des temps antérieurs à la civilisation, et l'on ne sait plus comment le faire précéder par Olen. Pour accorder ces deux traditions, on imagina qu'il y avait eu deux Orphées, dont l'un appartenait à la plus haute antiquité, et l'autre, plus jeune qu'Olen, au temps de Jason.

Orphée eut pour fils Musée, qui ne le céda guère à son père en célébrité, et l'on citait un grand nombre de vers du père et du fils. Le premier Orphée, père ou maître de Musée, aurait paru dans la Grèce encore

(1) Pausanias, Bœot., c. 27.
(2) Horat., de Arte Poet., v. 391.

toute barbare, s'il était certain qu'un second Musée d'Athènes ou d'Eleusis fût fils du second Cécrops, ou même plus ancien que ce prince (1). On plaçait à peu près à la même époque qu'Orphée Pamphus ou Pamphoüs, le premier Athénien qui eût composé des hymnes (2); mais s'il était voisin du temps de l'ancien Orphée, comme les hymnes anciens étaient en vers hexamètres, il faudrait croire que les Grecs auraient inventé ce beau vers lorsqu'ils n'avaient qu'une langue encore sauvage. En admettant toutes ces vaines traditions, il faudrait croire aussi qu'une langue encore sauvage a produit de grands poëtes.

Les Grecs regardaient aussi comme à peu près contemporain du premier Orphée ce Linus pleuré même par les barbares, et dont on montrait le tombeau à Thèbes. Un autre Linus, plus jeune, appartenait encore aux temps héroïques ou plutôt mythologiques; il avait donné à Hercule des leçons de lyre (3).

Ce fut encore dans les siècles héroïques que parurent des devins qui donnaient en vers

(1) Pausan. Attic., c. 14 et 25; Phocic., c. 5 et 12; vid. notam secundam Perizonii ad Ælian., l. 14, c. 21.

(2) Pausan., Bœot., c. 27.

(3) Ibid., c. 29.

leurs prédictions; tels furent Euclus de Cypre; un Musée, fils d'Antiophème; Lycus, fils de Pandion, tous deux d'Athènes, et le fameux Bacis, cité tant de fois, et qui était né en Béotie. Pausanias avait lu les oracles attribués à tous ces devins, excepté ceux de Lycus (1); mais était-il bien sûr de l'authenticité de ces oracles?

Dans l'armée des sept capitaines qui mirent le siége devant Thèbes pour rétablir Polynice, se distinguait le devin Amphiaraüs. Il était poëte, comme tous les hommes de cette profession, et on le regardait comme l'auteur d'un hymne en l'honneur d'Hercule, dans lequel il l'appelait fils de Jupiter et de Junon. On chanta longtemps cet hymne dans la ville de Thèbes (2); mais on a droit de douter qu'il fût en effet l'ouvrage d'Amphiaraüs, quoique de son temps la Grèce eût fait des pas remarquables vers la civilisation.

Un autre poëte et devin, Tirésias, eut une fille nommée Daphné qui pratiqua comme son père le métier de la divination, et cultiva comme lui l'art de la poésie. Diodore de Sicile a montré combien il avait peu de cri-

(1) Phocic., c. 12.
(2) Photii Biblioth., p. 478.

tique en avançant qu'Homère n'avait pas dédaigné d'emprunter des vers à Daphné la devineresse, et d'en orner ses poëmes (1); il ne mérite pas plus de confiance quand il donne pour maître d'Homère un certain Pronapidès, poëte lyrique.

On dit antérieurs à Homère un Mélisander de Milet, qui chanta le combat des Lapithes et des Centaures, et un Orœbantius de Trézène (2), dont le nom, ainsi que celui de Mélisander, serait je crois ignoré s'il ne se trouvait pas dans Elien (3). C'est le même auteur qui dit qu'un certain Syagros fut le premier de tous les poëtes qui chanta la guerre de Troie (4).

Il faut croire qu'il ne veut parler ici que des Grecs, car lui-même dit ailleurs que Darès le phrygien avait composé une Iliade,

(1) Diod. Sic., l. 4.

(2) Les Trézéniens étaient des hommes pleins de vanité et qui cherchaient plus que personne à relever leur patrie. Ils avaient un temple dédié aux muses, et ils prétendaient que Pitthée, aïeul de Thésée, y avait donné des leçons de rhétorique et y avait composé un ouvrage. (Pausan. Corinth., c. 31.) Ils pouvaient bien se donner aussi un poëte qui n'exista jamais, et les Milésiens purent avoir la même vanité.

(3) Variæ Hist., l. 11, c. 3.

(4) L. 14, c. 21.

et qu'elle existait de son temps (1). S'il est vrai qu'elle existât, c'était un ouvrage supposé; mais d'autres qu'Elien s'étaient laissé tromper à cette supposition. On lisait dans les *Histoires instructives* de Ptolémée, fils d'Héphestion, dont l'extrait se trouve dans la bibliothèque de Photius (2), que ce Darès était un conseiller d'Hector, et qu'il voulut le détourner de tuer l'ami d'Achille. Nous avons encore un ouvrage latin qu'on a donné pour une traduction de celui de Darès, faite par Cornélius Népos, et dédiée à Salluste; ce n'est qu'une imposture de quelque écrivain ténébreux. Sans doute aussi le prétendu poëme de Darès, qui existait du temps d'Elien, n'était lui-même qu'une imposture plus ancienne.

C'en est une encore que l'histoire de la guerre de Troie écrite par Dictys, crétois et compagnon d'Idoménée; on suppose qu'elle fut découverte dans un tombeau, sous le règne de Néron. En admettant même, ce qu'aucun savant n'accorderait volontiers, que l'ouvrage latin qui nous reste fût traduit du grec, il serait aisé de voir que l'original était en prose; et si Dictys était le compagnon de l'un des héros

(1) Variæ Hist., l. 11, c. 2.
(2) Page 474.

du siége de Troie, il vivait loin de l'époque où les Grecs commencèrent à abandonner la versification dans leurs ouvrages.

Il paraît que l'historien Ptolémée, dont nous avons déjà parlé, s'acharnait à détruire la gloire d'Homère; il prétendait qu'une certaine Hélène, fille du second Musée, qui serait au moins le troisième (1), avait chanté la guerre de Troie, et qu'Homère lui avait dérobé le sujet de son Iliade.

Enfin, on lisait dans ce même Ptolémée que Phantasia, fille de Nicarque de Memphis, avait écrit avant Homère la guerre de Troie et les aventures d'Ulysse; que ses ouvrages étaient restés déposés dans un temple de Memphis; qu'Homère, dans son voyage en Egypte, en avait reçu une copie de Phanitès, secrétaire du temple, et qu'il avait suivi dans ses poëmes le même ordre qu'il avait trouvé dans celui de cette Egyptienne.

Tout est absurde dans ce récit. Homère reçoit une copie des ouvrages de Phantasia, comme si l'écriture eût été alors d'un usage aussi familier que du temps des Ptolémées.

(1) Le second Musée, fils du second Cécrops, était fort antérieur au siége de Troie, et sa fille ne put chanter ce grand événement.

L'auteur ignore qu'avant le règne de Psamméticus les Egyptiens, comme les Indiens et les Hébreux, avaient pour les étrangers un mépris mêlé de quelque horreur : comment donc une Egyptienne-poëte aurait-elle choisi pour sujet de ses chants la guerre de deux petits peuples qu'elle devait peu connaître, qu'elle devait surtout mépriser? Les merveilles de l'Egypte, la gloire d'Osiris, ses combats avec Typhon, les bienfaits d'Isis, les institutions de Menès, la magnificence d'Osymandyas, les expéditions de Sésostris, voilà ce qui aurait pu échauffer le génie des poëtes égyptiens s'ils avaient eu une poésie narrative, et non la ridicule querelle de Pâris et de Ménélas; d'ailleurs, si l'on veut croire qu'Homère ait voyagé en Egypte, il est difficile de croire aussi qu'il ait su la langue du pays; enfin, jamais Egyptienne ne s'est nommée Phantasia, jamais Egyptiens ne se sont nommés Nicarque et Phanitès; ce sont des noms grecs. Si l'auteur a supposé que Phantasia était d'une famille grecque établie à Memphis, c'est une absurdité de plus, quand il s'agit d'un temps où les étrangers étaient repoussés de l'Egypte; en supposant même que quelques Grecs eussent pu s'introduire à Mem-

phis, aucun d'eux n'y aurait été secrétaire d'un temple.

On ne peut douter que les Grecs n'eussent des poëtes avant Homère, et lui-même nous apprend qu'ils prirent avant lui la guerre de Troie pour sujet de leurs chants. Des poëtes faisaient partie de la maison des rois : on pourrait les comparer à ce que furent les bardes chez les Celtes nos aïeux, les scaldes chez les Scandinaves, les troubadours dans les châteaux des princes et seigneurs de Provence. Ils célébraient les dieux et les héros. Homère fait chanter à Démodocus, poëte du roi des Phéaciens, les derniers événemens qui suivirent l'incendie de Troie (1), et à Phémius, dans le palais d'Ulysse, le retour des Grecs (2). Ces poëtes ne composaient pas leurs poëmes à loisir; ils les improvisaient, et comme les vers coulaient rapidement de leur bouche, comme ces heureux poëtes les créaient sans efforts et sans avoir eu le temps de les méditer, on les regardait comme des gens inspirés qui, n'étant maîtres de choisir ni leurs sujets, ni leurs pensées, ni leurs expressions, ne faisaient

(1) Odyss., l. 8, v. 490.
(2) Ibid., l. 1, v. 325.

qu'obéir au dieu dont ils étaient tourmentés (1). Tels étaient, suivant Homère, les poëtes du temps du siége de Troie, et tel peut-être fut-il lui même; du moins ne nous donne-t-il nulle part une autre idée de l'art poëtique, et c'était surtout alors qu'il méritait le titre d'art divin, car il semblait étranger au travail de l'homme, et le poëte ne se montrait que l'instrument docile d'une puissance inspiratrice.

HOMÈRE.

Nous ne saurions craindre d'offenser la mémoire d'Homère en supposant que son art fut à peu près celui qu'il nous a fait connaître dans la personne de Démodocus et de Phémius, poëtes improvisateurs; ce n'était pas encore cet art poétique qui n'exige pas moins de travail que de génie, et pour lequel Horace prescrit, comme un principe capital, de garder neuf ans un ouvrage avant de le produire au grand jour (2); on ne peut même supposer que les Grecs se soient jamais soumis à cette lenteur de travail, quand on

(1) Odyss., v. 347.
(2) De Arte Poetica, v. 388.

voit le grand nombre de tragédies et de comédies qu'ont données leurs auteurs dramatiques.

Suivant la chronique de Paros, Homère fleurit neuf cent sept ans avant l'ère vulgaire, trois cent deux après la ruine de Troie. Sans regarder cette époque comme précise, on peut croire qu'elle s'éloigne peu de la vérité. Si, comme l'ont avancé quelques anciens, Homère était né soixante à quatre-vingts ans après ce siége, lui-même et ses auditeurs auraient connu des vieillards qui en avaient été témoins, et il n'aurait pu leur dire que les héros de ce temps lançaient aisément des pierres que trois hommes du sien pourraient à peine soulever; mais après trois siècles il pouvait se permettre cette exagération.

Un grand nombre de villes se sont disputé l'honneur de lui avoir donné naissance; Smyrne, Chio, Colophon, Cumes, Argos, Salamine, Athènes, Cypre, Itaque, Mycène; et pour qu'il y eût quelque chose de ridicule dans cette énumération, des auteurs le firent naître à Thèbes en Egypte, supposant sans doute que la langue grecque était celle des Egyptiens, parce qu'ils la voyaient fort ré-

pandue en Egypte depuis la dynastie des Ptolémées.

On a plusieurs vies d'Homère, dont les auteurs sont inconnus, et dont aucune ne mérite de confiance. Deux sont faussement attribuées à Plutarque; une troisième, ouvrage d'un sophiste, porte le nom d'Hérodote : l'auteur suppose que notre poëte fut nommé d'abord Mélésigène, parce qu'il naquit sur les bords du Melès, fleuve qui arrose les murs de Smyrne. La fausseté de cette supposition est manifeste, car si l'on avait su qu'il était né à Smyrne, sur les bords du Melès, sa patrie n'aurait pas été inconnue. Le même auteur ajoute que le nom d'Homère, qui signifie ôtage, fut donné dans la suite au poëte quand les habitans de Smyrne, dans une guerre qu'ils eurent à soutenir contre ceux de Colophon, l'eurent remis en ôtage entre leurs mains; d'autres prétendaient qu'il n'avait reçu ce nom qu'après avoir été privé de la vue, et que le mot Homère signifiait aveugle dans le dialecte de Cumes. Mais qu'il ait été surnommé Homère pour avoir été donné en ôtage ou pour être devenu aveugle, il résulte également des deux suppositions que ce n'était pas son nom véritable, et que par con-

séquent nous ignorons son nom et sa patrie. Nous sommes dans la même ignorance sur toutes les circonstances de sa vie, et nous ne pouvons rien connaître de lui que les vers dont on suppose qu'il fut auteur.

Les deux poëmes qui portent le nom d'Homère semblent le fruit d'un enfantement que n'accompagna point la douleur; on croit sentir que, sublime improvisateur, Homère créait ses poésies à mesure qu'il les chantait: c'est un grand fleuve qui dans son cours, tantôt moins rapide, tantôt plus impétueux, roule, toujours libre et pur, à l'Océan ses eaux majestueuses. Jamais dans Homère on ne trouve de ces pensées que l'auteur semble avoir recherchées et travaillées pour étonner ses lecteurs; jamais de ces expressions ambitieuses qui sollicitent l'applaudissement; les expressions sont toujours sans faste; le vers toujours harmonieux, jamais amphatique, jamais ronflant; la pensée toujours celle qui devait s'offrir le plus naturellement à l'auteur; le mot toujours celui qui devait peindre le mieux cette pensée (1). Il se fait écouter

(1) Si tel est le caractère des poésies d'Homère, comment a-t-on pu leur comparer les chants ampoulés que Macpherson a publiés sous le nom d'Ossian?

avidement, il entraîne, et c'est la réflexion qui fait connaître combien il mérite d'être admiré. Il faut le lire dans sa langue pour connaître toutes ses beautés; plus on répète cette lecture, plus on découvre de beautés nouvelles; mais elles ne s'écartent jamais de la simple nature, et c'est ce qui en fait le charme.

Cela tient au génie du poëte, à l'instrument qu'il maniait, et au temps où il vivait. Les formes des mots, dans quelques-unes de leurs terminaisons, n'étaient pas encore fixées; il choisissait à son gré celle qui convenait le mieux au mouvement qu'il voulait donner à ses vers : son dialecte était dactylique, comme dans la suite le dialecte des Athéniens fut ïambique; il pouvait donc imprimer à sa versification une marche légère comme le dactyle qu'il prodiguait, et le lecteur marche et s'avance lui-même légèrement dans sa lecture, parce qu'il n'est fatigué d'aucun poids. Virgile ne trouva pas dans la langue des Romains le même avantage; il ne pouvait pas choisir entre diverses terminaisons du même mot, parce que les terminaisons étaient invariablement fixées; sa langue abondait en lourds spondées, et par conséquent le spon-

dée est la mesure qui domine dans ses vers. Nos poëtes sont à cet égard encore moins heureux que Virgile; notre langue est encore plus spondaïque que n'était celle des Romains, et par conséquent nos vers sont encore plus pesans. Notre grand vers est constamment coupé en deux parties égales, ce qui en rend la mesure monotone, et cette monotonie est encore augmentée par le retour constant du même son, qui frappe deux fois l'oreille à chaque distique. On ne peut supporter en vers alexandrins une longue lecture, à moins qu'on ne soit soutenu par un vif intérêt qui est étranger à la versification; mais ce qui rend surtout si facile la lecture d'Homère, c'est que tous ses vers respirent une extrême facilité. On reconnaît au contraire que les vers de Virgile et ceux de nos bons poëtes sont travaillés; ils plaisent quand le travail en est heureux; mais ce travail finit par se faire sentir, et alors le lecteur en partage malgré lui la fatigue.

Toutes les beautés de la langue d'Homère se perdent dans les traductions, et cependant il plaît encore même dans des traductions dénuées d'élégance. Virgile traduit en prose a peu de lecteurs, même lorsqu'il peint les

amours de Didon : Homère, qui n'a point de tableaux d'un si doux intérêt, trouve des lecteurs dans les deux sexes et dans tous les âges ; j'ai même vu dévorer avidement la lecture de l'Iliade par un enfant de sept ans. C'est que le poëte est simple comme la haute antiquité ; c'est que, vivant lui-même dans cette haute antiquité, il ne connaissait qu'elle, et que, pour la peindre avec la plus piquante vérité, il n'avait qu'à représenter par la parole ce qu'il voyait et ce qu'il sentait. Il ne faut pas craindre de le dire, lui-même était un barbare comme ses contemporains, et il devait à cette barbarie et à la rusticité des mœurs de son temps un caractère d'originalité et de simplicité que ne peuvent se donner les poëtes des nations qui se sont élevées à plus de politesse.

Homère ne nous présente que des dieux et des héros ; mais ses héros et ses dieux sont des hommes de la nature, à peine façonnés par un commencement de civilisation ; ces hommes, ces dieux sont même quelquefois ridicules et comiques, comme Vulcain et Thersite. Les dieux se querellent, ils se disent des injures, ils se battent, ils sont blessés, ils souffrent des coups qu'ils ont reçus, ils ont

même peur d'être tués; les déesses attèlent elles-mêmes les chevaux à leurs chars, et les héros font la cuisine; les amis ont entre eux de la cordialité sans politesse, et se disent dans l'occasion des choses fort dures; Agamemnon lui-même, le roi des rois, n'est quelquefois pas beaucoup mieux traité par ses amis que par Achille, et les ennemis ont la férocité primitive de l'espèce humaine. Tous ces hommes sont grands parleurs; ils ont souvent de l'éloquence, mais ils ne connaissent ni les fleurs de l'élégance ni le fard de l'art oratoire; leur éloquence est si l'on veut celle de nos marchés, parée de la plus belle des langues. Enfin, ce qui contribue à nous attacher dans la lecture d'Homère, c'est que nous y trouvons cette jeune et simple nature que nous ne pourrions trouver ailleurs, ou qu'on ne trouverait du moins que sous des dehors rebutans dans la basse classe du peuple et dans la grossièreté villageoise. Virgile ne peut avoir ce charme de la naïveté première; il veut imiter Homère, souvent il le copie; mais on reconnaît toujours en lui un Romain de la cour d'Auguste, rendu étranger aux formes de la nature inculte par tous les progrès qui s'étaient faits

depuis neuf siècles dans la Grèce et dans sa patrie. La moins élégante des traductions d'Homère que nous ayons dans notre langue est celle de madame Dacier, et elle plaît; peut-être même a-t-elle plus d'attrait que les autres; c'est que par son caractère de simplicité elle se rapproche davantage de l'auteur, elle le dépouille des charmes du style, elle le montre nu, et dans cette nudité il plaît encore.

On dit avec raison qu'on n'aura jamais un second Homère, car vraisemblablement aucun poëte ne se retrouvera jamais dans une semblable situation avec une aussi belle langue. S'il pouvait naître un Homère, ce serait dans quelque île de la mer du sud que n'auraient pas fréquentée les Européens; mais est-il dans ces îles une langue comparable à celle d'Homère?

Dans l'admiration qu'il inspire, dans le plaisir que cause la lecture de ses poëmes, on le regarde comme un génie qui n'a paru qu'une fois sur la terre; mais on confond souvent le poëte avec ce qui n'est pas lui. On s'étonne de ce qu'il a dit, même lorqu'il n'a pu dire autrement; on lui fait un mérite du siècle où il a vécu, des mœurs, des idées, des

usages qui étaient ceux de son temps; on le trouve même sublime quand il n'a que la simplicité de la bonhomie. Tel est le vers où il fait monter Pallas et Diomède sur le même char : *l'essieu criait sous le poids*, dit-il, *car il portait une déesse et un héros* (1). Tout le merveilleux de ce vers s'évanouit quand on pense qu'au temps d'Homère on plaçait le courage dans la vigueur corporelle, que le plus vaillant guerrier prenait la fuite quand il ne se sentait pas le plus fort, et que par conséquent on se figurait un héros comme un homme de la plus puissante stature, et une déesse comme encore plus pesante qu'un héros.

Quand le temps eut presque effacé les traditions de la haute antiquité, et les eut toutes rendues vagues et plus ou moins incertaines; quand l'usage de l'écriture fut devenu ancien, quand il fut devenu si familier, si facile, qu'on put se figurer à peine qu'il eût jamais offert de grandes difficultés; quand on vit les poëtes, les historiens, les philosophes, et même les orateurs, tracer d'avance le plan de leurs ouvrages, les écrire avec une lente méditation, les soumettre à une correction longue et plusieurs fois répétée, on ne douta pas que leurs devan-

(1) Il., l. 5, v. 838.

ciers n'eussent procédé de même, et, sans examiner s'il était vraisemblable que l'écriture fût connue du temps d'Homère, on crut que ce poëte avait écrit ses poésies; on assura même qu'il en avait laissé des copies à un certain Cléophile ou Créophile qu'on prétendait avoir été son hôte. On peut croire, mais on ne saurait prouver que les savans critiques d'Alexandrie ne partagèrent pas cette opinion. Nous n'avons pas d'écrivains antérieurs à Josephe qui aient prononcé qu'Homère n'avait pas écrit ses poëmes, et que longtemps ils n'avaient été conservés que dans la mémoire de ceux qui les chantaient; mais cette pensée était sans doute assez généralement admise de son temps, puisqu'il se contenta de l'énoncer sans croire qu'il eût besoin de l'appuyer d'aucune preuve : elle a été adoptée par Casaubon et par Ménage (1); les plus savans hellénistes de l'Allemagne la soutiennent de nos jours, et l'on peut croire que les Français, quoique plus timides, finiront par l'embrasser.

On a peine à se persuader qu'Homère ait pu retenir les milliers de vers qui composent ses deux poëmes; mais aujourd'hui que nous

(1) Dans leurs notes sur la vie de Timon, par Diogène Laërce.

confions au papier tout ce dont nous voulons conserver le souvenir, nous ignorons quelle peut être la force de la mémoire quand elle est excitée par la nécessité même. Nous avons cependant sous les yeux l'exemple de notre poëte Delille; aveugle, comme on dit que le fut Homère, il n'écrit pas ses vers, il les retient, et sa femme, qui les retient avec lui, est prête à secourir son époux quand sa mémoire vient à chanceler. Crébillon, sans nécessité, mais par fantaisie, n'écrivait point ses tragédies, et venait les réciter aux comédiens quand elles étaient terminées (1); il travaillait longtemps ses ouvrages, et il oubliait sa première composition pour ne se ressouvenir que de sa composition corrigée.

Les druides, ces prêtres des Gaulois nos ancêtres, furent longtemps sans connaître l'écriture, et ensuite ils n'en permirent pas l'usage, parce que, suivant l'esprit assez général de l'ancien sacerdoce, ils voulaient que leur doctrine ne fût connue que des initiés; elle était renfermée dans des vers sacrés, et ces vers étaient en si grand nombre que leurs disciples, pour s'élever au plus haut degré de

(1) C'est ce que je sais par le rapport de plusieurs témoins.

la science, consacraient vingt ans à les apprendre. La même manière d'enseigner était suivie par les prêtres des Scandinaves, et il est même douteux que ces prêtres aient fait aucun usage de l'écriture avant de recevoir le christianisme (1).

S'il est vrai qu'on n'écrivait pas du temps d'Homère, et que même on n'écrivît pas encore longtemps après lui, on ne pouvait se procurer le recueil de ses œuvres pour s'en occuper à loisir; mais de son temps, et peut-être même avant lui, des hommes qu'on appelait des rhapsodes apprenaient par cœur les vers des poëtes célèbres, et faisaient un métier de les chanter sur les places publiques et dans les fêtes solennelles. Il paraît que leur métier était lucratif, et qu'il donnait quelque considération à ceux qui le remplissaient avec succès. Ils portaient des robes traînantes, étaient vêtus fastueusement, avaient la tête ceinte de couronnes, et tenaient en main une baguette, ce qui les fit nommer aussi rhabdodes (2). Les plus habiles d'entre eux ne se bornaient pas à

(1) Bien des savans du nord soutiennent qu'il n'y a point d'inscriptions rhuniques antérieures au christianisme.

(2) Rhabdode, qui chante tenant en main une baguette.

chanter les vers des poëtes; ils se piquaient aussi de les expliquer et d'en faire sentir les beautés; c'étaient des espèces de professeurs ambulans, et les seuls professeurs que l'on connût alors (1).

Les vers d'Homère ne furent pas les seuls qui exerçassent la voix des rhapsodes; il y en avait aussi qui chantaient ceux d'Hésiode, de Mimnerme, de Théognis, de Phocylide, et même de plusieurs poëtes qui fleurirent dans des siècles où l'écriture était devenue familière, tels qu'Empedocle et Simonide. Les poésies d'Homère étaient rassemblées du temps de Platon (2), et cependant elles étaient encore chantées par des rhapsodes. Denys de Syracuse envoya des rhapsodes chanter ses vers aux jeux olympiques, où la beauté de leur voix les fit applaudir, et non la composition du poëte (3).

Mais si l'on veut supposer qu'Homère sût par cœur la longue suite de ses vers, on n'est pas obligé de croire que les rhapsodes qui les conservèrent à la postérité eussent une mémoire aussi brillante. Chacun d'eux en savait

(1) Plato, in Ione.
(2) Ibidem.
(3) An 388 avant l'ère vulgaire.

une ou plusieurs rhapsodies, que dans l'usage actuel nous appellerions livres; chacune de ces rhapsodies formait un poëme d'une médiocre étendue qui comprenait le récit d'un événement : ainsi la colère d'Achille formait une rhapsodie que représente aujourd'hui le premier livre de l'Iliade; le second livre est composé de deux rhapsodies, dont l'une s'appelait le Songe, et l'autre le Dénombrement des Vaisseaux; le seizième livre, qui contient la mort de Patrocle, s'appelait la Patroclée; on donnait au vingt-troisième livre le nom de Jeux en l'honneur de Patrocle, et au vingt-quatrième celui de Rachat d'Hector (1).

La pureté et l'intégrité de la conservation des œuvres d'Homère furent donc confiées pendant plusieurs siècles à la mémoire et à la fidélité des rhapsodes; mais combien de fois durent-ils suppléer comme ils purent à des vers ou à des parties de vers qu'ils avaient oubliées! combien de fois durent-ils forcer Homère à parler leur dialecte! combien de fois ne durent-ils pas remplacer un mot qu'ils n'entendaient pas par un autre qui leur était familier! combien ne durent-ils pas faire de transpositions! combien de vers ne durent-ils

(1) Æliani Var. Hist., l. 13, c. 14.

pas intercaler aux rhapsodies pour flatter l'orgueil des villes où ils exerçaient leur métier ou pour exciter en leur faveur la générosité des familles! Mais c'était pis encore quand les rhapsodes étaient eux-mêmes poëtes, et voulaient capter les applaudissemens en ornant leurs compositions d'un nom célèbre : tel fut Cynæthe de Chio, à qui l'on attribue l'hymne à Apollon, le plus beau de ceux qui portent le nom d'Homère; il passait, ainsi que plusieurs autres rhapsodes, pour avoir souvent fait entrer ses vers dans les rhapsodies de ce poëte (1).

Si l'apprêt qu'on donnait aux peaux nommées diphthères, sur lesquelles on écrivit anciennement, les rendait à peu près semblables à un parchemin grossier, on pourrait croire que les Ioniens, qui en firent usage avant les autres Grecs, mirent aussi les premiers par écrit quelques rhapsodies d'Homère; mais on ne peut guère s'arrêter à cette conjecture, quand on se rappelle que ces diphthères étaient abandonnées dès le temps d'Hérodote (2), sans doute parce qu'elles étaient d'un usage incommode et difficile. Il est plus vraisemblable qu'on ne commença à écrire des morceaux d'une cer-

(1) Schol. Pindari ad nem. 2, v. 1.
(2) Herod., l. 5, c. 58.

taine étendue que vers le milieu du sixième siècle avant notre ère, après avoir reçu d'Egypte le papyrus, et que les diphthères n'étaient que des peaux de chèvre ou de mouton grossièrement préparées.

Ainsi Plutarque ne mérite aucune confiance quand il dit que Lycurgue apporta à Lacédémone les poésies d'Homère (1); rien n'autorise à présumer qu'alors on eût même commencé à écrire sur des diphthères, et l'on ne saurait non plus supposer que l'on eût gravé deux poëmes de l'étendue de ceux d'Homère sur des lames de plomb. Pour que cette gravure eût été solide il aurait fallu qu'elle eût été profonde, ce qui aurait exigé des lames épaisses et fort pesantes.

On ne peut fixer l'époque à laquelle les poésies d'Homère furent rassemblées. L'opinion la plus commune est qu'elles le furent par Pisistrate; mais elle n'est fondée que sur l'autorité de Cicéron (2), et cette autorité est bien récente, quand elle n'est appuyée d'aucun écrivain antérieur; elle est même contrariée par celle de Platon, qui, bien plus voisin de l'époque que nous cherchons, ne dit pas

(1) Plut., in Lycurgo.
(2) Cic., de Orat., l. 3, c. 34.

que ce fut Pisistrate, mais seulement Hipparque, son fils, qui apporta le premier les poëmes d'Homère dans l'Attique, et qui obligea les rhapsodes d'en chanter tour à tour les différentes rhapsodies dans la solennité des Panathénées (1). Les poésies d'Homère ne furent donc pas rassemblées par Pisistrate, puisqu'elles ne furent apportées dans l'Attique que par son fils. Il n'est pas dit qu'elles furent dès lors rassemblées en deux corps, mais que c'étaient des parties séparées que les rhapsodes se partageaient entre eux pour les chanter tour à tour. On peut bien présumer qu'à cette époque on tâcha de les mettre dans un ordre qui les liait entre elles, et que les rhapsodes étaient obligés de suivre; mais il ne faut pas se hâter de conclure que cet ordre fût précisément celui dans lequel sont rangés aujourd'hui les différens livres et les différentes parties de ces livres.

Mais on ne peut douter que l'Iliade et l'Odyssée ne fussent rassemblées et ne portassent le nom d'Homère au temps de Socrate, de Platon et de Xénophon, puisque Euthydème, dans les Entretiens mémorables de Socrate, dit qu'il possède les œuvres d'Homère, et

(1) Plato, in Hipparcho.

que Nicératus se vante, dans le Banquet de Xénophon, de pouvoir réciter de mémoire l'Iliade et l'Odyssée (1). Ces deux poëmes résultèrent non de la première intention de l'auteur, mais de l'ordre dans lequel, longtemps après qu'il eut cessé de vivre, on trouva convenable de disposer ses différentes rhapsodies; ce fut alors seulement qu'elles formèrent ensemble deux ouvrages distincts, au lieu qu'auparavant chacune d'elles avait formé un ouvrage complet qui avait son titre particulier et qui remplissait ce titre; ainsi les parties qui composent aujourd'hui l'Iliade et l'Odyssée existèrent longtemps avant que le plan de ces poëmes eût été dressé.

Mais fut-il possible de soumettre à ce plan les différentes rhapsodies sans ajouter quelques vers pour les lier entre elles, et n'en supprima-t-on pas aussi quelques-uns qui refusaient d'entrer dans ce plan?

Quoi qu'il en soit, les rhapsodies qui passaient pour l'ouvrage d'Homère furent dès

(1) Puisqu'un homme pouvait réciter par cœur ces deux poëmes, ils purent être conservés longtemps sans être écrits, surtout lorsqu'il est dit que les différens rhapsodes ne les savaient pas tout entiers, mais que chacun en savait seulement des parties.

lors disposées à peu près dans l'ordre où nous les voyons; mais chacun des deux poëmes n'était pas encore divisé en vingt-quatre livres répondant aux vingt-quatre lettres de l'alphabet grec. Ce nouveau partage est attribué au célèbre critique Aristarque, qui florissait sous Ptolémée-Philométor, vers le milieu du troisième siècle avant notre ère (1); il tâcha de rendre ces vingt-quatre parties de chaque poëme à peu près égales entre elles par le nombre de vers. Quoiqu'il ait laissé à chaque livre le titre de rhapsodie, chacun d'eux ne représente pas exactement une rhapsodie ancienne; on ne sait pas quel en était le nombre, et l'on peut assurer que quelques-unes occupaient plus d'un livre de la division actuelle, et que d'autres ne formaient pas un livre entier. Il est vraisemblable qu'Aristarque se permit plus d'une fois de faire quelques vers, ou d'en rapporter de quelques autres endroits, pour lier le commencement d'un livre à la fin de celui qui le précède.

Avant le travail d'Aristarque, qui fixa le sort des poésies auxquelles on donne le nom d'Homère, il en existait un grand nombre de copies ou éditions, qui probablement diffé-

(1) Vita Homeri, inter Opusc. myth. Th. Gale, p. 284.

raient entre elles par certaines parties de l'ordonnance et par le nombre des vers; les anciens parlent des éditions de Chio, d'Argos, de Sinope, de Cypre, de Crète, et même de Marseille : il y en avait aussi qui portaient le nom de l'éditeur; telle était celle d'Aristote; elle avait été corrigée par ce philosophe en faveur d'Alexandre.

Comme il est toujours difficile de se transporter à un état de choses fort différent de celui dont on est témoin, on ne se prêtera pas volontiers à croire qu'un poëme tel que l'Iliade ou l'Odyssée n'ait pas été exécuté sur un plan conçu d'avance et profondément médité par l'auteur; on se refuse à supposer que ces poëmes ne soient que deux recueils de petits poëmes composés séparément, qui sont restés longtemps détachés les uns des autres, et dont on s'est enfin avisé de former un tout. L'esprit est d'abord révolté d'une telle supposition, elle semble même absurde; mais examinée plus mûrement, elle prend un grand caractère de probabilité.

Essayons en effet de l'appliquer à l'Iliade. Le poëte annonce qu'il chante la colère d'Achille, cette colère qui a précipité dans les enfers les âmes de tant de héros, et livré leurs

corps aux chiens et aux oiseaux de proie. Cette colère est excitée par l'orgueil d'Agamemnon, qui ne craint pas d'enlever au jeune héros la récompense que les Grecs ont accordée à sa valeur. Achille seul était digne de se mesurer avec Hector, le héros des Troyens; il promet, dans son juste ressentiment, de ne plus combattre; il menace même de retourner dans sa patrie, et c'est annoncer que les Grecs vont être malheureux dans tous leurs faits d'armes.

Dans l'Iliade telle qu'elle nous est parvenue ce sujet occupe dix-huit livres. Toutes les rhapsodies, auparavant détachées, qui contenaient les combats des Grecs et des Troyens, et les différens, les querelles, les intrigues, les combats des dieux pour l'une ou l'autre nation, y ont trouvé naturellement leur place, puisqu'elles embrassaient le temps qui s'est écoulé pendant l'inaction d'Achille.

Enfin, au quinzième livre, les Grecs, couverts de blessures, sont repoussés jusqu'à leurs vaisseaux, et menacés de les voir réduits en cendres par Hector et les Troyens. Aux livres seizième et dix-septième, Achille, vaincu par les larmes de Patrocle son ami, lui permet d'aller combattre, et lui prête ses armes.

Patrocle est tué par Hector. Au dix-huitième livre, Achille oublie son ressentiment contre les Grecs; une seule passion occupe toute son âme, celle de venger dans le sang d'Hector la mort de son cher Patrocle. Il est sans armes; celles qu'il a prêtées à son ami sont devenues le butin du vainqueur; mais, quoique désarmé, il s'approche du retranchement, et jette un grand cri. Les Troyens sont frappés de terreur, et, loin de disputer plus longtemps aux Grecs le corps de Patrocle, ils prennent honteusement la fuite. Thétis, mère d'Achille, promet à son fils de lui apporter de nouvelles armes fabriquées par Vulcain; et l'Iliade peut finir ici, car la colère d'Achille est appaisée, et la perte des Troyens paraît certaine, puisque Achille va combattre contre eux.

Mais il restait encore plusieurs rhapsodies qui pouvaient continuer le poëme; les titres de deux nous ont été conservés par Elien; c'étaient les Jeux funèbres en l'honneur de Patrocle, et le Rachat d'Hector. Les Grecs qui rassemblèrent l'Iliade en un corps firent de ce résidu de matériaux les derniers livres du poëme.

Cette manière de travailler par morceaux

détachés devrait peut-être nous causer moins de surprise, car on assure que c'est celle d'un poëte célèbre de nos jours, et bien digne de sa célébrité. Il conçoit l'idée d'un sujet; toutes les fois que son imagination se frappe et s'échauffe d'une description, d'un récit, d'une pensée, d'un épisode qui peut s'y rapporter, il le traite, et quand il a rassemblé un assez grand nombre de ces poésies détachées, il travaille à les mettre en ordre; il cherche, il trouve à chacune d'elles une place, il les coud ensemble par des vers qui les unissent, et ces morceaux détachés deviennent un poëme. S'il lui reste des morceaux qu'il n'ait pu y faire entrer, il en fera peut-être un second poëme; il travaille par pièces comme Homère, mais c'est lui-même qui les unit, et celles d'Homère n'ont été unies que longtemps après sa mort.

Les diverses rhapsodies qui forment aujourd'hui les deux poëmes d'Homère peuvent avoir coûté moins d'efforts à l'imagination du poëte qu'on ne serait tenté de le croire, et peut-être lui attribue-t-on bien des inventions qui sont plus anciennes que lui. De tous les arts sur lesquels s'exerce l'esprit humain, la

poésie était alors seule cultivée (1). La perfection du style d'Homère, la douceur de sa versification, l'élégance de ses expressions prouvent, quand il ne nous l'aurait pas appris lui-même, qu'il y avait eu des poëtes avant lui, et nous font présumer qu'il y en avait de son temps; ce n'est assurément pas le premier-né des poëtes qui a fait des vers tels que les siens. Toute poésie était alors héroïque, et un petit nombre de sujets occupaient seuls tous les poëtes; tels étaient les travaux d'Hercule, les exploits de Thésée, l'expédition des Argonautes, le siége de Thèbes, et surtout le siége de Troie. Les poëtes recueillaient ce que la tradition plus ou moins altérée, plus ou moins surchargée de circonstances imaginaires rapportait de ce siége, et tout ce qu'on racontait des héros qui s'y étaient signalés;

(1) On voit que le principal objet de la poésie était alors de raconter des histoires. Les poëtes, que l'on appelait des chanteurs (ἀοιδοί), étaient tous des poëtes épiques et historiques; tels étaient Démodocus et Phémius. Quand Ulysse raconte ses aventures à Alcinoüs, ce prince lui dit : « Tu racontes tes malheurs et ceux des Grecs aussi « bien que pourrait le faire un chanteur. » (Odyss., l. 11, v. 367.) Les hymnes même étaient historiques ou épiques, comme on le voit par ceux qui portent le nom d'Homère.

ce que les Phthiotes disaient d'Achille, les Calydoniens de Diomède, les Locriens d'Ajax Oïlée, les Salaminiens d'Ajax, fils de Télamon, les Crétois d'Idoménée, les Péloponésiens des deux fils d'Atrée. L'intervention des dieux et toutes les fables qu'Homère nous a conservées ne furent peut-être d'abord que des récits d'un peuple ami du merveilleux, et les poëtes se sont empressés à l'envi de les adopter. Le sujet de chaque rhapsodie d'Homère fut peut-être aussi celui de différentes rhapsodies de divers auteurs qui l'avaient précédé ou qui vivaient de son temps; on trouvait peut-être dans toutes à peu près les mêmes inventions différemment présentées. Il faut avoir toute la simplicité des grammairiens et des rhéteurs grecs, et aussi tout leur défaut de jugement, pour croire qu'Homère fut l'inventeur de tout le système mythologique qu'il a suivi, de toutes les fables qu'il a rapportées, et même de toutes les figures de rhétorique dont il a fait usage (1). C'est bien assez d'accorder à Quintilien (2), qu'il ne faut pas confondre avec ces rhéteurs, qu'on trouve dans Homère des exemples de toutes les par-

(1) Homeri poetæ Vita, inter Opusc. mythol. Th. Gal.
(2) Instit. Orat., l. 10, c. 1.

ties de l'éloquence; mais on pourra l'accuser d'exagération quand il ajoute que dans les expressions, les pensées, les figures, il s'est élevé au-dessus de la mesure de l'esprit humain; c'est une mesure qu'il ne sera jamais aisé de prendre.

Une bien plus grande exagération se trouve dans Macrobe (1); il soutient qu'il n'est pas plus aisé d'ôter un vers à Homère que d'arracher la foudre des mains de Jupiter ou la massue de celles d'Hercule. On pourrait retrancher d'Homère des épisodes et même des livres entiers, sans que personne pût y soupçonner de lacunes. Si nous ne trouvions pas dans l'Iliade le dénombrement des vaisseaux, et s'il ne restait aucun ancien témoignage qui nous apprît que cette rhapsodie de trois cents quatre-vingt-quatre vers a existé, quelqu'un reconnaîtrait-il qu'elle manque au poëme? Si plusieurs des récits de combats qui se sont donnés pendant le repos d'Achille avaient été perdus avant qu'on eût formé le corps de l'Iliade; si même, après le premier livre, tout avait été perdu jusqu'au onzième ou douzième, soupçonnerait-on cette perte, et ne croirions-nous pas avoir un ouvrage complet? Depuis

(1) Saturnal., l. 5, c. 3.

que l'Iliade et l'Odyssée font deux corps de poésie, des critiques grecs, plus savans que Macrobe, n'y ont-ils pas trouvé un grand nombre de vers qu'ils ne reconnaissaient pas pour l'ouvrage du poëte, et qu'ils proposaient d'en retrancher? Ne s'est-il pas trouvé de ces savans critiques qui ont regardé comme suspect le dixième livre, qui forme l'épisode de Dolon? Voilà donc une rhapsodie tout entière que des anciens, familiers avec les poésies d'Homère, ont accusée de supposition.

La langue, le style, les mœurs étaient changés au temps où l'on recueillit les rhapsodies d'Homère; quelques-unes dont il n'était pas l'auteur purent lui être attribuées, parce que le style du siècle se confondait avec le style de l'homme, et qu'il était fort difficile, et souvent impossible, d'en saisir la différence; car les siècles ont leur style, leurs formes, leurs tours, leurs expressions, leurs habitudes, et même leurs pensées, qui donnent un air de ressemblance à tous les contemporains, surtout quand ils s'exercent dans un même genre. C'est ainsi qu'on soupçonne qu'entre les comédies qui portent le nom de Plaute plusieurs ne sont pas de lui, mais de quelque comique contemporain : les tragédies qui por-

tent le nom de Sénèque peuvent être ou n'être pas l'ouvrage d'un même auteur. Il existe encore des fragmens de poëtes cycliques qui furent postérieurs à Homère, et cependant ils ont à peu près le même style; le bouclier d'Hercule, qu'on trouve entre les poésies d'Hésiode, diffère peu du style d'Homère, et est peut-être un épisode de quelque poëme cyclique; la batrachomiomachie et les hymnes ont été longtemps regardés comme des ouvrages d'Homère : Thucydide lui-même s'y est trompé, au moins pour l'un des hymnes; serait-il donc impossible que les collecteurs des rhapsodies fussent tombés dans de semblables erreurs, et eussent donné à Homère des morceaux qu'il n'a pas même connus?

On ne doit donc pas être étonné de ce que des anciens ont ôté à Homère le dixième livre de l'Iliade et quelques autres parties de ce poëme. Le savant anglais Dawes doute que le dernier livre de l'Iliade soit l'ouvrage d'Homère (1). M. Fréd.-Aug. Wolf éprouve le même doute sur les six derniers livres, et

(1) Dawesii Miscellanea critica. Un très-grand nombre de lecteurs mettent ce dernier livre de l'Iliade au rang des plus beaux du poëme, et ne le croient pas inférieur au premier livre.

les regarde comme des productions de quelques rhapsodes peu éloignés du temps de ce poëte (1); il en juge par le sentiment intime qu'il a éprouvé toutes les fois qu'il a fait une lecture continue de l'Iliade, et cette sensation, ce tact intellectuel doit être d'une grande finesse dans un savant qui joint beaucoup d'esprit à une profonde étude des poésies homériques. Si M. Heyne, non moins savant, non moins ingénieux, et plus longtemps exercé dans l'art de la critique, n'adopte pas ce jugement, c'est qu'il trouve qu'on peut le porter également sur bien d'autres parties de l'Iliade, en sorte que, loin d'infirmer les doutes de M. Wolf, il ne fait que leur donner plus d'étendue (2). Il reconnaît dans l'Iliade bien des parties languissantes, les unes par le défaut du sujet, qui n'est pas capable de remuer le lecteur; les autres par le défaut du poëte, qui n'a pas eu le génie et l'art qu'elles exigeaient. Ce sont ces parties qui faisaient dire à Horace qu'Homère s'endort quelquefois : il ne s'endort peut-être pas, mais il se tait, et des chantres inférieurs lui prêtent leur voix. M. Heyne

(1) Prolegomena ad Homerum, paragr. 31.

(2) Vid. Excursus quinque, ad calcem Iliad. ed. C. G. Heyne, tom. 8, pag. 707.

est porté à croire que dans différens livres de l'Iliade ont été insérés des morceaux qui appartiennent à divers auteurs (1); il reconnaît qu'on ne sait rien de l'ancien état des poésies d'Homère; que ce que nous croyons savoir n'est fondé que sur les idées des grammairiens; que dans ces poésies se trouvent bien des choses dont l'esprit est blessé, et qui inspirent des doutes sur le jugement des critiques qui en ont fait le choix; qu'enfin nous avons Homère dans l'état où il est sorti des mains des grammairiens d'Alexandrie (2), mais que nous ignorons les différens états par lesquels il a passé aux époques précédentes.

Hé bien, avouons, s'il le faut, que nous ne savons pas en quel état se trouvaient les poésies d'Homère quand des Grecs faisaient un métier d'en savoir par cœur différentes rhapsodies et de les chanter de ville en ville; que nous ne savons pas non plus ce qu'elles étaient quand elles furent rassemblées en deux poëmes entre le temps des Pisistratides et celui de Socrate, et que nous n'avons pas même précisément Homère tel qu'il était quand Aristote en corrigeait un exemplaire pour son

(1) Excursus quinque, pag. 771.
(2) Ibidem, pag. 791.

illustre disciple, exemplaire que ce prince portait toujours avec lui dans ses expéditions guerrières. Peut-être lisons-nous sous le nom d'Homère bien des morceaux qui ne lui appartiennent pas; mais faudrait-il nous affliger quand il serait vrai qu'au lieu d'un seul poëte que nous appelons Homère, nous avons dans les mains les ouvrages d'un certain nombre de poëtes ses contemporains, ou du moins très-voisins de son temps, qui eurent moins de génie peut-être, mais qui méritèrent que leurs ouvrages fussent confondus avec les siens? Le poëme de la colère d'Achille ne formait, si l'on veut, que six ou sept livres de l'Iliade actuelle; mais ne continuerons-nous pas de lire avec plaisir les autres livres, et n'y trouverons-nous pas de grandes beautés, un style enchanteur et des leçons très-intéressantes sur divers points de la haute antiquité? Homère tel que nous le lisons aujourd'hui n'est pas tout à fait celui que lisaient Platon, Xénophon, Alcibiade, ni même Alexandre, mais il en est peu différent; il est, à quelques leçons près, celui que publièrent les savans d'Alexandrie, celui qu'admirait Horace, qu'étudiait Virgile, qu'il prit pour son modèle, qu'il imita souvent, dont il fit souvent des

traductions, tantôt libres, tantôt littérales; l'Homère enfin qui a donné à tous les peuples ingénieux l'idée du poëme épique, et qui en a déterminé les formes et les lois.

Nous avons l'Homère que la Grèce et Rome ont appelé divin, et c'est un assez bel héritage que nous a transmis l'antiquité. Que nous manque-t-il? De pouvoir attacher avec certitude le nom de l'auteur à tel ou tel morceau de poésie que nous possédons indistinctement sous un nom consacré par les siècles. Au lieu d'exciter à ce sujet une guerre de plume, que chacun attache le nom d'Homère aux parties de l'Iliade et de l'Odyssée qui lui sembleront les plus dignes d'admiration; ceux qui trouveront tout également admirable continueront d'attribuer tout au seul Homère.

HÉSIODE.

On ne peut déterminer l'époque à laquelle fleurit Hésiode. Ceux qui le supposent plus ancien qu'Homère trouvent des autorités en leur faveur; telle est celle de la chronique de Paros. Cicéron et d'autres écrivains le croient plus jeune; d'autres encore les ont fait contemporains; on rapporte même qu'ils ont

soutenu l'un contre l'autre un combat poétique, dont Hésiode remporta le prix ; nous avons encore des vers que l'on prétend qu'ils chantèrent alternativement dans ce combat ; mais ils sont supposés et trop peu dignes de ces deux illustres rivaux.

Hésiode vivait à Ascrée, dans la Béotie, au pied de l'Hélicon. Nous avons loué la belle simplicité d'Homère ; celle d'Hésiode est plus grande encore, et pourrait faire croire qu'il appartient en effet à des temps plus reculés ; mais cette différence entre ces deux poëtes doit être attribuée à la différence des sujets qu'ils ont traités, à la vie retirée et champêtre que menait Hésiode, à son caractère doux et modéré. Il s'élève rarement ; c'est le style tempéré qui domine dans ses vers, et ils doivent leurs principaux charmes à leur élégance soutenue et à la douceur de la versification. Denis d'Halicarnasse lui donne la palme pour le vers hexamètre.

Il nous reste sous le nom d'Hésiode *la Théogonie*, ou l'origine et la généalogie des dieux ; un poëme intitulé *le Bouclier d'Hercule*, long fragment d'un ouvrage plus considérable, dans lequel étaient célébrées plu-

sieurs héroïnes; enfin, un poëme intitulé les *OEuvres et les Jours*, dans lequel il donne des leçons de morale, d'agriculture et d'économie rurale : les anciens le faisaient apprendre par cœur à leurs enfans (1). Il a pu donner à Virgile l'idée de ses Géorgiques, et cette fois le poëte latin a surpassé son modèle: on ne peut pas dire qu'il ait été aussi heureux dans sa lutte contre Homère et contre Théocrite.

Pausanias doutait que la Théogonie fût l'ouvrage d'Hésiode, et il répète ce doute plusieurs fois (2). Il lui avait été inspiré par les Béotiens, voisins de l'Hélicon, chez lesquels il avait voyagé, et qui ne reconnaissaient comme d'Hésiode que le poëme des *OEuvres*; ils en conservaient encore un exemplaire antique, gravé sur le plomb, et endommagé en beaucoup d'endroits par le temps (3).

Sans prendre parti sur la légitimité ou la supposition des autres ouvrages attribués à

(1) Dion. Halic., de Collocatione verborum.

(2) Pausan., Bœot. 21.

(3) Les dix premiers vers qui comprennent l'invocation ne se trouvaient pas sur cet exemplaire, ce qui fait croire qu'ils ont été postérieurement ajoutés.

Hésiode, nous ne parlerons que de ce poëme, comme du seul dont l'authenticité soit bien assurée.

Ce qu'il nous offre peut-être de plus précieux ce sont deux tableaux de la félicité dont les hommes ont joui à des époques passées, et qu'ils ont perdue pour toujours. De semblables idées règnent dans tout l'orient; partout l'homme est obligé de reconnaître qu'il est faible et souffrant; mais son orgueil cherche à se consoler des maux qu'il éprouve par la pensée qu'il avait été formé pour le bonheur; il est fier de son ancien état, et se console de l'humiliation dans laquelle il est tombé par le souvenir fantastique de sa grandeur primitive : ainsi les hommes qui d'une haute fortune sont tombés dans la pauvreté, jouissent encore de l'opulence qu'ils ont perdue dans le plaisir qu'ils trouvent à en parler.

« Les humains, dit Hésiode, vivaient sans connaître le travail, la peine, les maladies, les maux qui accompagnent la vieillesse; seulement Jupiter leur avait caché le feu, et Prométhée le déroba pour le communiquer aux mortels. — Tu as cru me tromper, lui dit le maître des dieux; tu jouis de ta ruse, et tu

n'as fait que préparer des tourmens à toi-même et aux mortels qui doivent naître. Au lieu du feu qu'ils ont reçu de toi, je leur enverrai le mal; ils le chériront et l'embrasseront avec joie. —

« Il dit et sourit. Il donna ordre à Vulcain de pétrir de la terre avec de l'eau, de lui donner la forme et la voix humaine, et d'orner cette jeune vierge des charmes enchanteurs des déesses; à Minerve de lui apprendre à tisser avec adresse la toile, de lui enseigner les ouvrages convenables à son sexe; à Vénus de répandre la grâce sur sa tête, de lui communiquer les charmes qui inspirent l'amour et font naître la volupté; à Mercure de lui donner une âme trompeuse et perfide.

« Jupiter fut obéi. Cette femme fut nommée Pandore, parce que les dieux s'étaient réunis pour la doter de leurs présens; elle fut reçue des mains de Mercure par Epiméthée, imprudent, à qui Prométhée son frère avait expressément défendu de recevoir aucun présent du fils de Saturne. Pandore leva le couvercle d'une boîte, d'où tous les maux se dispersèrent parmi les hommes : quand elle remit le couvercle il ne restait plus que l'espérance, seule

consolation des mortels au milieu de tant de maux qui les accablent. (1) »

Passons au second tableau que nous offre Hésiode, celui des différens âges par lesquels a passé l'espèce humaine.

« Lorsque naquirent en même temps et les hommes et les dieux, les immortels, habitans de l'Olympe, donnèrent l'âge d'or à la race des mortels. Ils étaient sous la domination de Saturne au temps où ce dieu régnait dans le ciel; ils vivaient comme les dieux eux-mêmes, exempts de peines et de soucis; la vieillesse ne les atteignait pas; toujours leurs pieds et leurs mains conservaient la même force; libres de tous les maux, ils goûtaient les plaisirs des festins; riches en troupeaux, et chers aux immortels, ils mouraient vaincus par le sommeil. La réunion de tous les biens faisait leur partage; le sol fécond leur rapportait de lui-même des moissons abondantes, et ils en recueillaient paisiblement les fruits. Quand la terre eut caché cette race dans son sein, ces mortels devinrent des puissances terrestres, bienfaisantes, pures, et gardiennes des hommes, à qui elles prodiguent les biens et dont elles écartent les maux. »

(1) A versu 50 ad 105.

Voilà, suivant Hésiode, les mortels confiés à la garde de substances supérieures : cette même opinion se retrouve aujourd'hui dans l'Inde, où toutes les opinions remontent à la plus haute antiquité ; elle fut admise par Pythagore, qui l'avait trouvée dans l'Egypte.

« Les dieux qui habitent l'Olympe firent une seconde race bien inférieure à la première, la race d'argent, qui n'est comparable à la race d'or ni par la beauté ni par l'intelligence. L'enfant passa cent ans entiers sous les yeux de sa mère, nourri, croissant dans la maison paternelle. Parvenus à l'âge de la force, ces hommes ne vivaient que peu de temps, victimes des maux qu'eux-mêmes provoquaient par leur imprudence; ils ne pouvaient s'abstenir de s'offenser les uns les autres; ils refusaient de servir les dieux et d'offrir des sacrifices sur les autels (1), comme les lois y obligent, suivant les différentes coutumes des peuples. Le fils de Saturne les détruisit, irrité de ce qu'ils ne rendaient pas honneur aux dieux immortels.

(1) Cela ne veut pas dire que sous cette race les hommes fissent des sacrifices sanglans; longtemps les Grecs ne les connurent pas; leurs sacrifices consistaient en offrandes des productions de la terre, qu'ils brûlaient sur les autels.

« Lorsqu'ils furent ensevelis dans les entrailles de la terre ils furent appelés les secondes intelligences terrestres, et des honneurs leur furent rendus. Alors Jupiter forma une troisième race, celle d'airain, qui n'était en rien comparable à celle d'argent, mortels désordonnés, robustes et cruels, qui n'aimaient que les querelles et les exercices bruyans du dieu Mars. Ils ne se nourrissaient pas de pain; ils avaient un cœur indomptable; fiers de leurs forces, ils se fiaient en leurs bras invincibles. Leurs armes étaient d'airain; leurs maisons d'airain; ils ne travaillaient que l'airain : le fer n'existait pas encore. Vaincus par leurs propres fureurs, ils descendaient sans gloire dans l'obscur asile de Pluton. Malgré leur orgueil, ils furent victimes de la mort, et cessèrent de voir la lumière brillante du soleil.

« Après l'extinction de cette race Jupiter en forma une quatrième, meilleure et plus juste, la divine race des héros qu'on nomme demi-dieux, et qui se firent autrefois un grand nom sur la terre. La guerre et les cruels combats la détruisirent. Les uns périrent devant Thèbes aux sept portes, dans la contrée peuplée par Cadmus, lorsqu'ils combattaient pour la fortune du fils d'Œdipe : les autres franchirent

sur des vaisseaux la vaste étendue des mers, pour punir les Troyens de l'attentat commis contre Hélène à la belle chevelure; ils y trouvèrent la mort. Jupiter les sépara des mortels, et marqua leur séjour aux dernières limites de la terre. Libres de soins, ils habitent les îles fortunées, près des profondeurs de l'Océan; la terre féconde leur offre trois fois chaque année la récolte des plus doux de ses fruits.

«Hélas! pourquoi ai-je reçu la vie dans la cinquième race des hommes? Que n'ai-je pu mourir plus tôt ou naître plus tard! Maintenant vit la race de fer, mortels corrompus qui le jour et la nuit ne cessent de souffrir; toujours les dieux leur envoient des soucis nouveaux : cependant quelques biens sont mêlés à leurs douleurs. Jupiter perdra cette race d'hommes, qui, nés à peine, ont les tempes ombragées de cheveux blancs. Jamais entre eux le père n'est d'accord avec les fils, les fils avec le père, l'étranger avec son hôte, l'ami avec son ami; le frère n'est plus comme autrefois cher à son frère; ils chargent d'opprobres les vieillards auteurs de leurs jours, ils les accablent d'injures; ils ignorent qu'il est des dieux vengeurs; toujours prêts à vider leurs différens par la force, ils n'accordent

pas à ceux qui leur ont donné la vie le prix qu'ils leur doivent pour les soins qu'ils en ont reçus. Les villes sont armées contre les villes; la foi du serment, le bon, le juste, rien n'est respecté; celui qui fait le mal, qui sème la discorde, reçoit les premiers hommages; la modération, l'équité sont méconnues; l'homme odieux nuit à l'homme estimable, lui tend des embûches par des paroles trompeuses, et se fait gloire d'enfreindre son serment; l'Envie, qui se plaît au mal, qui aime à répandre des bruits funestes, poursuit les hommes infortunés; la Pudeur, la Justice, couvertes de longs manteaux blancs, abandonnent la terre pour se retirer sur l'Olympe, se rejoignent à l'assemblée des dieux, et quittent le séjour des hommes; les maux cuisans restent seuls aux mortels; aucun remède ne soulagera leurs souffrances (1). »

Des fables semblables sont répandues en Asie, et c'est là qu'est leur berceau; elles se lisent même dans les livres sacrés des Kalmouks, qui suivent la religion du Thibet. Nous en allons citer une dont la traduction a été communiquée par un protopope de Stavropole à Lepekhin, l'un des savans académi-

(1) A versu 108 ad 201.

ciens de Pétersbourg qui ont voyagé en Sibérie; il l'a fait connaître le premier dans le journal de ses voyages, et le même extrait a été publié quelques années après par le célèbre Pallas.

« Dans l'origine du zamboutip, ou de notre monde, les hommes, parés de superbes ailes, resplendissans de lumière, éclairés seulement de l'éclat radieux qui se répandait de toute leur substance, jouissaient de la vie la plus longue et la plus fortunée; sans maladies, sans douleurs, sans privations comme sans désirs, heureux par le sentiment de leur force, sans jamais avoir besoin de l'exercer, ils ne se nourrissaient que de leur propre félicité, et se reproduisaient par la simple communication des âmes.

« Cet âge fut de courte durée; le temps du malheur arriva. La terre produisit une plante dont la douceur égalait celle du miel le plus pur; sa beauté perfide enchantait les regards: un homme la vit; il y goûta, et rendit compte à ses compagnons de l'agréable sensation qu'il venait d'éprouver. Aucun ne sut résister aux dangereuses douceurs de la séduction; tous mangèrent de la plante funeste; tous éprouvèrent la même infortune, comme ils avaient partagé la même erreur. Leurs jours furent

abrégés; leurs forces s'affaiblirent; la joie intérieure fit place à l'inquiétude, aux remords; l'affreux besoin sollicita, tourmenta tous leurs sens; leur splendeur se dissipa, et tout à coup ils tombèrent dans l'horreur inconnue des ténèbres. Pour la première fois ils éprouvèrent le tourment de la crainte; pour la première fois leurs yeux s'ouvrirent sans voir la consolante lumière. Enfin le soleil et tous les flambeaux célestes leur prêtèrent une clarté dont ils jouissaient auparavant par eux-mêmes.

« Le chimé, cette plante fatale qui les avait perdus, fut abandonné avec horreur. Ils se nourrirent d'une sorte de beurre que produisait la terre; il était d'une saveur exquise; mais, devenu le seul aliment de tant de consommateurs, il fut bientôt épuisé.

« Ils trouvèrent une ressource moins agréable, mais suffisante enfin, dans une sorte de roseau. Un homme trop prévoyant, ou trop imprudent en effet, puisqu'il se défiait de la Providence, s'avisa d'en faire une provision pour le lendemain : ce fut à qui suivrait ce dangereux exemple; tous les roseaux furent arrachés, et la famine fut la punition de cette imprudence.

« Les hommes n'étaient encore que malheureux ; ils devinrent bientôt criminels. La lâche envie s'empara de leurs cœurs ; l'envie, qui ronge celui qu'elle possède avant de tourmenter la victime qu'elle poursuit. On ne vit plus que des infortunés tout occupés à se dépouiller, à se frapper, à se détruire ; la terre fut livrée au pillage, aux combats, aux massacres ; tous les vices et tous les maux l'infestèrent à la fois.

« Cependant les besoins, toujours plus pressans, toujours plus impérieux, firent naître la pensée de cultiver la terre. Un homme, plus industrieux que les autres, devint le bienfaiteur des compagnons de son infortune ; il leur partagea le terrain en portions égales ; il leur apprit à forger les instrumens du labourage ; il leur enseigna l'économie champêtre. Ses compagnons, reconnaissans, le déclarèrent leur chef ; il fut le premier père de tous les khans des Kalmouks.

« Par le conseil et l'industrie de ce sage, la race humaine venait de se soustraire aux horreurs de la disette ; mais, condamnée au travail, elle perdait chaque jour de la vigueur qu'il exige ; elle s'affaiblit au point que dix années furent la durée de la plus longue

vie. La taille des hommes dégénérait en même temps que leurs forces; ils n'eurent bientôt plus qu'une coudée de haut. A peine un enfant atteignait-il sa cinquième année, qu'on lui cherchait une épouse. Des maladies meurtrières attaquaient ces créatures si frêles; la langueur, la douleur et la mort couvrirent la face de la terre, et l'on croyait que la race humaine allait être effacée.

« Une voix se fit entendre d'en haut; c'était celle des tengris, qui ne cessent de veiller sur les destins des hommes. Elle annonçait que bientôt tomberait une pluie abondante, mêlée de fers tranchans (1). Les hommes, épouvantés, comme si leur malheur eût pu s'accroître encore, rassemblèrent des alimens pour plusieurs jours; car un petit nombre de jours équivalait alors à nos années; ils se renfermèrent avec leurs provisions dans le creux des rochers. La tempête éclata comme elle avait été prédite. Toute la terre fut couverte de sang, de cadavres déchirés, d'ossemens dépouillés. Mais les eaux, tombant sans cesse du ciel, entraînèrent toutes les immondices

(1) Les livres des Hébreux parlent d'un déluge, mais non d'armes tranchantes tombées du ciel.

dans l'Océan, et purifièrent la demeure des humains. Ainsi finit le premier âge.

« Une pluie douce et vivifiante succéda aux torrens destructeurs que le ciel avait vomis dans sa colère. Le sol fécondé satisfit à tous les besoins des hommes, et leur offrit même le vêtement. Ils ne furent pas insensibles aux bienfaits des dieux; la concorde les unit; ils aimèrent le travail; ils aimèrent la justice, la mère de toutes les vertus et la vraie félicité.

« Un esprit céleste fut envoyé sur la terre avec une loi nouvelle; il se nommait Mazouchir; sa taille était d'une hauteur extraordinaire, son front serein, son regard doux, sa beauté divine. Les hommes, étonnés, lui demandèrent comment il était devenu si beau. « C'est, dit-il, que j'ai foulé aux pieds la « cupidité, la luxure et toutes les passions. « Mortels, suivez mon exemple; vous devien- « drez tous semblables à moi. » Les hommes à sa voix furent pénétrés de l'horreur du vice, et n'eurent plus de passion que pour les charmes de la vertu : ils l'embrassèrent; elle fit leur bonheur, et fut leur première récompense. La durée de leur vie surpassa celle de leurs aïeux, et fut prolongée jusqu'à quatre-vingt mille ans; par leur santé, par

leur vigueur, par leur félicité, ils devinrent semblables aux esprits célestes. Mais le vice, qui nous flatte pour nous détruire, s'ouvrit insensiblement le chemin de leurs cœurs; il fascina leurs yeux, et par ses attraits fardés et trompeurs il les rendit chaque jour moins sensibles à la beauté inaltérable de la vertu. Punis par leurs fautes mêmes, ils passèrent par toutes les périodes de la dégradation qu'avait subies l'âge précédent. Un autre âge succéda; c'est le nôtre, qui a déjà beaucoup perdu de sa première gloire. »

Ainsi chaque âge est marqué par deux époques, celle de la grandeur et de la force humaine, celle de sa petitesse et de son affaiblissement; chaque âge est détruit par l'eau, par le feu ou par quelque autre fléau non moins destructeur.

L'idée de la justice est l'une des premières idées morales qui soient entrées dans l'esprit humain; elle fut conçue par le premier homme à qui l'on ravit la chose sur laquelle il avait acquis des droits : Hésiode ne pouvait manquer de recommander la justice. Dès que les hommes eurent conçu l'idée d'un dieu ou des dieux, ils crurent qu'ils veillaient sur leurs intérêts, qu'ils punissaient l'injus-

tice, qu'ils récompensaient l'équité; mais ils furent bien plus longtemps avant de se regarder eux-mêmes comme des êtres doubles, composés d'un corps dont tous les sens peuvent reconnaître l'existence, et d'un esprit qui, absolument dégagé de toute matière, incapable de toucher et d'être touché, agit cependant sur la machine corporelle, en meut les ressorts, pense en elle et par elle, inspire et dirige toutes ses actions. C'est aussi pour le temps de cette vie qu'Hésiode annonce au crime ou à la vertu des prix ou des peines.

« Ceux, dit-il, qui rendent la justice aux étrangers et aux citoyens voient fleurir leur ville et leurs peuples; ils voient régner la paix, favorable à la population; Jupiter, dont les regards embrassent l'immensité de l'étendue, ne leur envoie pas la guerre; la famine, la douleur ne suivent pas les hommes justes; ils goûtent les plaisirs des festins; la terre leur fournit des subsistances abondantes; au sommet de leurs chênes naissent des glands nourriciers, et au milieu du tronc les abeilles travaillent le miel le plus doux; leurs brebis sont chargées d'épaisses toisons, et leurs femmes mettent au jour des enfans qui ressemblent à leurs pères; sans cesse ils sont en-

tourés de biens ; ils n'ont pas besoin de monter sur des vaisseaux ; le sol fertile leur prodigue ses fruits. Mais Jupiter fait éprouver sa vengeance aux injustes et aux méchans ; souvent une ville entière est punie pour le crime d'un coupable qui ourdit l'iniquité ; le fils de Saturne leur envoie à la fois du ciel la famine et la peste ; les nations périssent, les femmes n'enfantent plus, les maisons tombent en ruines par l'ordre du dieu qui siége sur l'Olympe ; tantôt ce dieu détruit leurs armées innombrables, tantôt il renverse leurs murailles, tantôt dans sa colère il plonge leurs navires au fond des mers. »

Hésiode garde constamment le silence sur une autre vie, et revient plusieurs fois sur les promesses de récompenses et de peines temporelles.

« Jupiter accorde la richesse à celui qui publie la vérité qu'il connaît. La postérité de celui qui, appelé en témoignage, ne craint pas de se parjurer, tombera dans l'obscurité et sera entièrement détruite : la postérité de l'homme qui a toujours craint le parjure sera toujours florissante (1).

« Celui qui pour s'enrichir emploie la vio-

(1) V. 280.

lence ou des discours trompeurs est bientôt réduit par les dieux à un état obscur; sa maison s'appauvrit, sa richesse n'est que de peu de durée (1). »

Cependant Homère, à peu près contemporain d'Hésiode, parle des supplices que souffrent les coupables dans l'empire de Pluton. Il est difficile de croire que le poëte d'Ascrée ignorât le système adopté par le chantre de l'Ionie; il est plus naturel de penser que dès lors, ainsi que longtemps après, ce système fut regardé comme absolument mythologique, et par conséquent étranger à la morale et à la théologie. On chantait au théâtre, Cicéron prononçait à la tribune, au milieu du peuple assemblé, qu'il n'est rien après la mort; l'opinion salutaire d'une autre vie dans laquelle des peines ou des récompenses attendent l'homme vertueux ou coupable, entrait si peu dans les idées communes, que, si l'on en croit plusieurs savans, la manifestation de cette doctrine était le principal objet des mystères : il aurait été bien plus utile d'en faire le principal objet de l'instruction publique; mais la religion des anciens ne consistait qu'en superstitions absurdes, en vaines cérémonies,

(1) V. 321.

en sacrifices cruels et dispendieux, et les prêtres s'opposaient peut-être à la publicité des opinions utiles, qu'on n'osait communiquer qu'aux initiés.

On peut dire que généralement la morale d'Hésiode est saine et pure; on n'y trouve pas, il est vrai, le précepte de ne pas nuire même à son ennemi; mais cette maxime appartient à la morale perfectionnée des chrétiens, et elle est utile au repos et à l'accord de la société. Hésiode conseille de se venger au double de l'ami qui nous a offensés par des paroles ou des actions; et c'est beaucoup pour son siècle qu'il n'ordonne pas de garder à cet ami perfide une haine irréconciliable, et qu'il conseille au contraire de lui pardonner s'il reconnaît sa faute et s'il offre de la réparer. Les anciens regardaient comme une vertu de chérir, d'aider ses amis, et de haïr, de poursuivre ses ennemis. Cette maxime, d'une morale vicieuse puisqu'elle tend à troubler le calme de l'union sociale, était reçue du temps de Plutarque; dans son traité *de la Vengeance tardive des Dieux* il raconte l'histoire ou la fable d'un certain Thespesius, homme de la plus mauvaise conduite, qui mourut, ressuscita le troisième jour, et devint l'homme le plus ver-

tueux qu'il y eût alors dans la Cilicie : les Ciliciens, dit-il, ne connurent pas de mortel plus exact à observer les conventions qu'il avait faites, plus religieux envers les divinités, plus implacable pour ses ennemis, plus sûr pour ses amis.

Le siècle où vivait Hésiode ne lui permettait pas de s'élever au-dessus de certaines superstitions dont riraient aujourd'hui les plus simples habitans de nos campagnes; il défend d'avoir commerce avec sa femme au retour des funérailles ou des repas consacrés aux dieux; il recommande de ne se pas faire les ongles à table; il regarde comme funeste de poser sur le cratère le vase avec lequel on puise le vin; il ne permet pas d'asseoir un enfant de douze mois ou de douze ans sur un tombeau, sous peine de l'empêcher de prendre des forces; il veut qu'après avoir commencé de bâtir une maison on ne la laisse pas imparfaite, de peur que les corneilles ne viennent s'y loger et ne fassent entendre de là leurs cris sinistres; il interdit aux hommes de se laver dans le bain des femmes, car avec le temps une peine sévère punit ce délit; on est aussi puni pour manger des viandes cuites dans une marmite qui n'a point encore été

consacrée, ou même pour s'y laver les mains. Il n'est pas moins superstitieux dans ses préceptes sur les jours propres au labour, aux semailles, aux moissons et aux différentes fonctions de la vie; il nous apprend le jour où il faut commencer à construire un vaisseau, celui où il faut mettre le vin en tonne, celui où l'on peut le mettre en perce, celui où il est bon de travailler à l'œuvre de la génération; enfin il a toute la crédulité de nos plus ignorantes villageoises, et son poëme n'en est que plus précieux, car on aime à connaître quelles furent dans l'antiquité les faiblesses de l'esprit humain.

FIN DU QUATRIÈME VOLUME.

THE NEW YORK PUBLIC LIBI
REFERENCE DEPARTMENT

This book is under no circumstance
taken from the Building

Form 68